

# LA RÉGION AGIT POUR FORMER LES FUTURS PROFESSIONNELS SANITAIRES ET SOCIAUX DANS NOS TERRITOIRES



# ÉDITO POLITIQUE

---

Forte de son dynamisme, la région des Pays de la Loire connaît d'importantes évolutions démographiques, engendrant de nouveaux besoins de prise en charge et d'accompagnement sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Parallèlement à cette montée en charge des besoins, les difficultés de recrutement sur le secteur ne cessent de s'exacerber, plus spécialement depuis la survenue de la crise sanitaire mondiale.

Au centre de toutes les préoccupations des acteurs du secteur, l'attractivité des formations sanitaires et sociales demeure une ambition forte de ce nouveau Schéma. Conjugée aux importants besoins en professionnels sur les territoires, la baisse constatée du nombre de candidats à l'entrée en formation encourage la Région à promouvoir les actions visant à moderniser la communication et l'information réalisée sur les différentes filières de formation et métiers, ainsi qu'à accroître le recours aux innovations dans le cadre des actions d'orientation.

Soucieuse d'apporter des réponses adaptées à l'ensemble de la population, la Région des Pays de la Loire s'est également mobilisée dès 2019 dans une politique volontariste d'augmentation capacitaire dans les formations en soins infirmiers, d'aides-soignants, d'accompagnant éducatif et social. Opérés dans le cadre d'une compensation pérenne de l'Etat, ce développement s'accompagne d'un effort propre de la Collectivité à hauteur de 2 M€. Cette évolution forte souhaitée par la Région pose le défi de l'évolution de l'offre de stage et de l'encadrement tutoral des apprenants.

Malgré la publication de la loi « *Pour la liberté de choisir son avenir professionnel* » du 5 septembre 2018, ayant entraîné la suppression de la compétence régionale de pilotage en matière d'apprentissage, notre Région continue également de soutenir le développement de cette voie de formation, et plus globalement de l'alternance, dans les formations sanitaires et sociales. L'apprentissage est le plus court chemin vers l'emploi, et doit continuer à rayonner pour offrir aux jeunes ligériens, partout sur les territoires, la possibilité d'emprunter cette voie d'excellence. Première région de France pour sa part d'apprentissage sur les 16-29 ans, les Pays de la Loire comptabilisent ainsi douze filières de formations sanitaires et sociales accessibles par la voie de l'apprentissage, correspondant à ce jour à 550 places dans les formations en travail social et 275 places dans les formations sanitaires.

Dans la continuité de l'action « *Je prépare mon parcours vers la formation d'aides-soignants* » lancée en 2021, la Région affirme également sa volonté de renforcer les dispositifs préparatoires en amont de la formation, afin de garantir les meilleures chances de réussite aux apprenants.

Voté lors de la session du Conseil régional du 15 et 16 décembre 2022, ce Schéma est le résultat d'un large travail de concertation auprès de tous les acteurs du secteur (employeurs, instituts de formation, apprenants ou leurs représentants, acteurs institutionnels, etc.). Il présente des ambitions régionales fortes pour les formations sanitaires et sociales et s'inscrit en transversalité avec l'ensemble des politiques publiques régionales de la santé, de la jeunesse, l'orientation, de l'enseignement supérieur et du handicap.

Optimiste et résolument pragmatique, le SRFSS 2023-2028 se décompose en quatre ambitions, sept objectifs et treize mesures, dont trois sont co-portées par l'Agence régionale de santé (ARS) Pays de la Loire en lien avec le Plan de mobilisation pour les ressources humaines en santé (PLAM).

Ce Schéma n'est pas un aboutissement, il constitue avant tout le point de départ d'une démarche partenariale pour répondre aux enjeux majeurs de notre société en matière d'accompagnement social et de soin. Particulièrement innovant, ses différentes mesures sont présentées sous la forme de fiches-actions, elles-mêmes composées d'indicateurs d'évaluation, qui feront l'objet d'un suivi attentif par notre Collectivité. En outre, notre Région installera au cours des six prochaines années plusieurs instances de suivi, parmi lesquelles un comité de pilotage, un évènement plénier annuel et des ateliers de travail. Enfin, elle veillera à participer à l'ensemble des travaux menés par ses partenaires sur le secteur des formations sanitaires et sociales.

Nathalie POIRIER

Conseillère régionale déléguée aux formations  
sanitaires et sociales

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal line that curves upwards and loops back to the right, ending in a stylized 'N' shape.

# SOMMAIRE

<b>PREAMBULE</b> .....	<b>4</b>
Le périmètre du schéma régional des formations sanitaires et sociales (SRFSS) 2023/2028.....	4
Le périmètre législatif du SRFSS .....	4
L’articulation cohérente du SRFSS 2023/2028 avec l’ensemble des stratégies, plans, contrats de santé, des secteurs sanitaire et social et de l’emploi.....	7
Le périmètre des formations sanitaires et sociales (FSS) placées sous la responsabilité de la Région Pays de la Loire .....	12
Une démarche d’élaboration partagée du SRFSS 2023/2028 .....	14
Les éléments de bilan du SRFSS 2018/2022 .....	15
Enjeu n°1 : Mieux faire connaître et valoriser les formations sanitaires et sociales, pour augmenter leur attractivité et diversifier les publics en formation .....	16
Enjeu n°2 : Privilégier les diplômés à fort taux d’insertion et faciliter les passerelles entre les diplômés et les formations .....	19
Enjeu n°3 : Répondre aux besoins des territoires par des compétences et qualifications adaptées .....	21
Enjeu n°4 : Développer l’innovation et l’inscrire dans une démarche de qualité de l’offre de formation.....	24
Infographie sur l’offre de formations sanitaires et sociales.....	33
<b>AMBITION 1 : ACCROITRE L’ATTRACTIVITÉ DES FORMATIONS ET DES MÉTIERS DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL</b> .....	<b>34</b>
Objectif 1 : Moderniser la communication et l’information sur les formations et métiers du secteur sanitaire et social.....	36
Mesure 1 : Promouvoir les métiers et les formations du secteur sanitaire et social en s’appuyant sur des notions mobilisatrices .....	46
Mesure 2 : Développer et encourager les dispositifs de communication par les pairs pour attirer plus fortement vers ces formations et métiers .....	49
Objectif 2 : Innover au service de l’attractivité des formations et métiers du secteur sanitaire et social .....	51
Mesure 3 : Renforcer le recours aux technologies et outils innovants dans les actions d’orientation .....	54
<b>AMBITION 2 : ADAPTER L’OFFRE DE FORMATION POUR RÉPONDRE AUX BESOINS CROISSANTS DE LA POPULATION LIGÉRIENNE</b> .....	<b>57</b>
Objectif 3 : Renforcer l’agilité et la souplesse de l’offre de formation sanitaire et sociale en lien avec l’évolution des besoins de la population ligérienne.....	62
Mesure 4 : Observer l’évolution des besoins du secteur et partager les diagnostics .....	66
Mesure 5 : Accroître l’agilité et l’adaptation de l’appareil de formation.....	68
Objectif 4 : Poursuivre le déploiement de réponses variées et innovantes au service de la qualité des formations sanitaires et sociales .....	69



Mesure 6 : Poursuivre le développement de l’alternance dans les formations sanitaires et sociales .....	87
Mesure 7 : Encourager le déploiement des innovations pédagogiques et des expérimentations, l’hybridation des formations et la professionnalisation des acteurs, en accord avec l’évolution des pratiques du secteur .....	89
<b>AMBITION 3 : FAVORISER LA RÉUSSITE DES APPRENANTS EN FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE --</b>	<b>91</b>
Objectif 5 : Garantir des conditions d’accueil et de vie satisfaisantes aux apprenants durant leur parcours de formation.....	93
Mesure 8 : Accroître l’accessibilité des formations sanitaires et sociales pour les personnes en situation de handicap .....	102
Mesure 9 : Poursuivre les efforts pour prévenir et lutter contre la précarité des apprenants en formation sanitaire et sociale .....	104
Objectif 6 : Renforcer l’accompagnement et le suivi régulier des apprenants sur l’ensemble de leur parcours de formation.....	105
Mesure 10 : Consolider les actions d’accompagnement en amont de la formation .....	113
Mesure 11 : Renforcer l’accueil, le suivi et l’accompagnement des apprenants, notamment durant leurs périodes de stage .....	114
<b>AMBITION 4 : PENSER L’INSTALLATION DURABLE DES FUTURS PROFESSIONNELS AU SEIN DES TERRITOIRES LIGÉRIENS</b> .....	<b>116</b>
Objectif 7 : Fidéliser les futurs professionnels du secteur sanitaire et social sur les territoires.....	118
Mesure 12 : Encourager les échanges entre les instituts de formations sanitaires et sociales et les employeurs du secteur, en lien avec les collectivités locales soucieuses de l’attractivité de leur territoire, pour favoriser l’installation des futurs professionnels .....	124
Mesure 13 : Simplifier et fluidifier l’accès à la formation tout au long de la vie (FTLV) et les reconversions professionnelles .....	125
<b>LE PILOTAGE ET L’ANIMATION DU SRFSS 2023/2028</b> .....	<b>127</b>
Initier un pilotage du SRFSS 2023/2028 en transversalité avec l’ensemble des politiques publiques de la Région .....	127
Mettre en place un suivi régulier du schéma régional des formations sanitaires et sociales sur toute sa durée .....	127
<b>GLOSSAIRE</b> .....	<b>128</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>131</b>
Annexe 1 : Le diagnostic régional emploi-formation sur le secteur sanitaire et social .....	131
Les grands indicateurs démographiques des Pays de la Loire.....	131
Les données sociales de la région Pays de la Loire.....	136
Les données régionales relatives à l’emploi dans le secteur sanitaire et social .....	139
L’offre régionale en établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux .....	145
L’offre des formations sanitaires et sociales ligériennes et leurs apprenants .....	148
Annexe 2 : Liste des auditions menées dans le cadre de l’élaboration du SRFSS 2023/2028 .....	155

Annexe 3 : Composition des groupes de travail mis en place dans le cadre de la construction du SRFSS 2023/2028 .....	158
Annexe 4 : Liste des contributions écrites reçues dans le cadre de la préparation du SRFSS 2023/2028 .....	161
Annexe 5 : Fiches actions du SRFSS 2023-2028.....	162
Annexe 6 : Préconisations et tendances 2023/2028 par formation et par territoire .....	184

# PRÉAMBULE



# PREAMBULE

---

## Le périmètre du schéma régional des formations sanitaires et sociales (SRFSS) 2023/2028

### Le périmètre législatif du SRFSS

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales a confié aux Régions des compétences majeures en matière d'organisation et de financement des formations sanitaires et sociales (FSS) :

- La définition des politiques de formation du secteur sanitaire, social et médico-social

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, la Région est chargée du pilotage des formations sociales. Plus précisément, le Code de l'action sociale et des familles (CASF) détermine le rôle de la Région concernant la définition et la mise en œuvre de la politique de formation des travailleurs sociaux<sup>1</sup>. Au travers l'élaboration d'un schéma régional des formations sociales, « *elle recense, en association avec les Départements, les besoins de formation à prendre en compte pour la conduite de l'action sociale et médico-sociale et indique comment elle compte y répondre* »<sup>2</sup>. Ce schéma constitue une partie intégrante du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP).

Le décret n°2017-537 du 13 avril 2017 relatif à l'agrément des établissements de formation pour dispenser une formation préparant à un diplôme du travail social, portant application de la loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, rappelle la compétence régionale concernant l'élaboration du schéma des formations sociales.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2005, la Région devient également le pilote des formations sanitaires. Le Code de la santé publique établit ainsi, pour chaque Région, l'obligation de réaliser un schéma régional des formations sanitaires<sup>3</sup> s'intégrant au CPRDFOP.

- L'octroi des agréments et des autorisations aux instituts de formation

Le CASF définit la responsabilité régionale en termes d'agrément des instituts de formation en travail social. Cet agrément est ainsi « *délivré [...] sur la base du schéma régional des formations sociales,*

---

<sup>1</sup> Articles L. 451-1 et L. 451-2 du CASF, modifiés par l'article 21 de la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale (JORF n° 0055 du 6 mars 2014).

<sup>2</sup> Article L. 451-2 du CASF, modifié par l'article 21 de la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale (JORF n° 0055 du 6 mars 2014).

<sup>3</sup> Article L. 4383-2 du Code de la santé publique, modifié par l'article 21 de la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale.

*après avis du représentant de l'Etat dans la région [...] »<sup>4</sup>. En conséquence, l'obtention de cet agrément constitue la première condition de fonctionnement des instituts de formation en travail social.*

Les modalités d'agrément des établissements de formation en travail social sont encadrées par le décret n°2017-537 du 13 avril 2017, lui-même complété par deux arrêtés datés du 7 juin 2017 relatifs aux éléments constitutifs de la demande d'agrément, et aux mentions figurant dans l'arrêté d'agrément.

S'agissant des formations sanitaires, le Code de la santé publique donne la compétence à la Région pour autoriser la création des instituts ou écoles de formation des professionnels du secteur sanitaire<sup>5</sup>. Ces instituts, dispensant une formation sanitaire initiale ou continue pour les personnes à la recherche d'un emploi, participent au service public régional de la formation professionnelle.

L'arrêté du 10 juin 2021 portant sur les dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur et l'article L4151-7 du Code de la santé publique viennent renforcer le rôle du président de la Région pour l'autorisation des instituts de formation :

- Aides-soignants ;
- Auxiliaires de puériculture ;
- Ambulanciers ;
- Cadres de santé ;
- Infirmiers, infirmiers de bloc opératoire, infirmiers anesthésistes, infirmiers puériculteurs ;
- Masseurs-kinésithérapeutes ;
- Pédicures-podologues ;
- Ergothérapeutes ;
- Manipulateurs d'électroradiologie médicale.

L'arrêté du 11 septembre 2009 définit les modalités d'agrément des écoles de sage-femme.

- [L'agrément et l'habilitation des directeurs et responsables de formation des instituts](#)

Pour être autorisés à dispenser une formation préparant à l'un des diplômes d'Etat, les instituts doivent disposer de personnes respectant des conditions réglementaires spécifiques.

Pour les formations sociales, l'article R451-3 du CASF précise que les directeurs des établissements de formation, les responsables de formation en travail social et les formateurs doivent remplir certaines conditions contrôlées par la Région puis par le représentant de l'Etat dans la région.

Pour les formations sanitaires, des conditions sont fixées notamment pour les directeurs et formateurs par l'arrêté du 10 juin 2021. La Région « *agrée, après avis du directeur général de l'agence régionale de santé, les directeurs des instituts ou écoles de formation [...] »<sup>6</sup> placés sous l'égide de la Région, à l'exception des écoles de sage-femme.*

---

<sup>4</sup> Article L. 451-1 du CASF, modifié par l'article 21 de la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale (JORF n° 0055 du 6 mars 2014).

<sup>5</sup> Article L. 4383-3 du Code de la santé publique, modifié par l'article 21 de la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale (JORF n° 0055 du 6 mars 2014).

<sup>6</sup> *Ibid.*

Des agréments (sanitaire) et habilitations (social) sont délivrés par la Région aux directeurs et responsables de formation après vérification des conditions et avis des représentants de l'Etat.

- [Le financement des FSS pour les publics en poursuite de formation initiale et les personnes à la recherche d'un emploi](#)

La Région assure le financement des instituts de formations sanitaires et sociales autorisés (sanitaire) et agréés (social).

S'agissant des instituts de formation en travail social, la Région soutient financièrement ceux dispensant une formation sociale initiale et participant au service public régional de la formation professionnelle.

La Collectivité régionale soutient également les instituts de formation en travail social dispensant d'une formation continue en travail social pour les personnes à la recherche d'un emploi, sous condition qu'ils participent au service public régional de la formation professionnelle<sup>7</sup>.

Quant aux instituts de formation sanitaire, le Code de la santé publique affirme que « *la Région a la charge du fonctionnement et de l'équipement des écoles et instituts de formation [...] lorsqu'ils sont publics* »<sup>8</sup>. Elle peut également prendre part aux financements du fonctionnement et des équipements des établissements privés.

- [Le financement et la gestion des aides individuelles à la vie quotidienne pour les apprenants des formations sanitaires et sociales](#)

La loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, a transféré aux Régions la gestion des bourses des formations sanitaires et sociales. Ces bourses régionales sur critères sociaux constituent une aide financière accordée sur dossier aux étudiants dont les revenus familiaux ou personnels sont reconnus insuffisants au regard de leurs charges, et sous réserve de remplir les conditions d'attribution énumérées dans les articles suivants.

Depuis, des mesures en faveur des personnes à la recherche d'un emploi et des jeunes en poursuite de scolarité ont été adoptées pour sécuriser davantage les parcours de formation et réduire les abandons de formation. Celles-ci doivent également permettre d'accompagner les apprenants vers la réussite de leur diplôme et l'accès à l'emploi.

Dès 2019, les étudiants (présents au sein des formations postbac) bénéficient ainsi de barèmes, plafonds de ressources et points de charge adossés sur les bourses délivrées par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Les élèves (présents dans les formations de niveau bac et infra-bac) peuvent, quant à eux, bénéficier d'une rémunération publique de stagiaires de la formation professionnelle continue.

---

<sup>7</sup> Article L. 451-2 du CASF, modifiés par l'article 21 de la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale (JORF n° 0055 du 6 mars 2014).

<sup>8</sup> Article L. 4383-5 du Code de la santé publique, modifié par la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale (JORF n° 0055 du 6 mars 2014).



## L'articulation cohérente du SRFSS 2023/2028 avec l'ensemble des stratégies, plans, contrats de santé, des secteurs sanitaire et social et de l'emploi

- Un SRFSS 2023/2028 construit dans le cadre de la Stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (Srefop)

Selon l'article L214-13 du Code de l'éducation, le SRFSS constitue une composante du contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP). Concrètement, ce contrat détermine une programmation d'actions de formation professionnelle, à destination des publics jeunes et adultes, sur appui d'une analyse des besoins régionaux en emploi, compétences et qualifications ainsi que des objectifs de développement économique du territoire régional<sup>9</sup>.

Fusionné avec la stratégie coordonnée en matière d'emploi, d'orientation et de formation professionnelles<sup>10</sup>, ce contrat a pris la forme d'une Stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (SREFOP) sur la période 2018/2022. Cette stratégie s'est accompagnée sur la même période du Plan de bataille pour l'emploi et du Plan régional pour une orientation tout au long de la vie.

Le 28 juin 2022, le Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) plénier a décidé de reconduire cette démarche pour la SREFOP 2023/2028 afin d'offrir une approche globale, articulée et coordonnée des politiques de l'emploi, de la formation et de l'orientation.

La SREFOP, élaborée dans le cadre du CREFOP, a « *pour objet l'analyse des besoins à moyen terme du territoire régional en matière d'emplois, de compétences et de qualifications et la programmation des actions de formation professionnelle des jeunes et des adultes, compte tenu de la situation et des objectifs de développement économique du territoire régional* »<sup>11</sup>.

En élargissant le CPRDFOP au champ de l'emploi, la SREFOP a pour ambition de mieux articuler les politiques d'emploi visant les actifs ligériens (jeunes et adultes) et les employeurs, les politiques de formation professionnelle initiale, par alternance et continue, ainsi que celles de l'orientation.

Aussi, la Région portera les priorités suivantes :

- Une SREFOP-CPRDFOP en articulation avec les priorités du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) ;
- Une SREFOP-CPRDFOP « schéma des formations professionnelles initiales, par apprentissage et continues » par « métier-secteur-territoire » pour orienter la décision de ses financeurs Etat, Région, OPCO ;
- Une SREFOP-CPRDFOP qui renforce l'animation du service public régional de l'orientation (SPRO) sur les territoires, en s'appuyant notamment sur les référents orientation recrutés par la

<sup>9</sup> Article L. 214-13 du Code de l'éducation, modifié par l'article 34 de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 sur la liberté de choisir son avenir professionnel.

<sup>10</sup> Définie par l'article L. 6123-4-1 du Code du travail.

<sup>11</sup> Article L. 214-13 du Code de l'éducation, modifié par l'article 34 de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 sur la liberté de choisir son avenir professionnel.

Région, l'actualisation de la charte du SPRO et la labellisation de membres associés (sur la base d'un cahier des charges) ;

- Une SREFOP-CPRDFOP pour acter les « cadres de gouvernance » sectoriels (onze secteurs) et territoriaux (dix-huit conseils locaux de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle - CLEFOP) pour coordonner et animer les politiques d'emploi, de formation professionnelle et d'orientation à ces échelles sectorielles et territoriales.

Ainsi, le SRFSS sera annexé à ce document cadre de la SREFOP.

- [Un SRFSS 2023/2028 élaboré en lien avec le Plan Région Santé 2022/2028](#)

La santé est aujourd'hui la première préoccupation des Ligériens, ce phénomène s'étant par ailleurs renforcé depuis la crise sanitaire de la Covid-19.

En Pays de la Loire, les enjeux en matière de santé sont nombreux (accès aux soins de proximité, prise en compte des nouveaux besoins, développement de la télémédecine, vieillissement de la population, dynamiques démographiques, etc.), ce qui explique le choix de la Région de s'investir dans une politique volontariste en faveur d'une santé pour tous et sur tous les territoires, pivot légitime et incontournable au plan local.

En juin 2022, cet engagement s'illustre par l'adoption du Plan Région Santé 2022-2028 dans lequel un programme d'actions mobilisant l'ensemble des compétences régionales est mis en avant, garantissant ainsi une action cohérente sur les territoires. Concrètement, ce plan se décline en cinq grandes ambitions :

1. Renforcer l'accès aux soins de tous les habitants pour une santé partout et pour tous ;
2. Déployer les formations pour installer des soignants dans les territoires ;
3. Accélérer la recherche et l'innovation pour bâtir la santé du futur ;
4. Accompagner les jeunes à devenir acteurs de leur santé et de leur bien-être ;
5. Agir sur notre alimentation et notre environnement pour mieux préserver notre santé.

Un total de 190 M€ est consacré au déploiement de ce programme qui s'inscrit en cohérence avec les priorités régionales de ce mandat, telles que la jeunesse et l'environnement.

Tout au long des travaux d'élaboration du SRFSS 2023/2028, la Région a veillé à la cohérence et à la complémentarité des enjeux relatifs aux formations sanitaires et sociales et ceux relevant du champ de la santé. Ainsi, de nouvelles synergies ont été créées en lien avec la seconde ambition du Plan Région Santé affirmant la volonté de mieux former les professionnels pour faciliter leur installation dans les territoires en besoin. En conséquence, le SRFSS 2023/2028 vient légitimement s'articuler avec le Plan Région Santé.

- Un SRFSS conçu en connexion avec l'Engagement handicap de la Région Pays de la Loire

Consciente des enjeux majeurs de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans tous ses domaines de compétence, la Région a décidé d'ériger le handicap comme grande cause du mandat en cours.

Adopté en session du 20 et 21 octobre 2022, l'Engagement handicap de la Région Pays de la Loire présente notamment la démarche entreprise depuis de nombreuses années afin d'améliorer l'accueil et l'accompagnement des apprenants en situation de handicap.

S'inscrivant en transversalité avec l'ensemble des politiques publiques de la Région, le handicap constitue ainsi une priorité majeure du SRFSS 2023/2028. En conséquence, un travail collaboratif a été initié entre les directions et services régionaux concernés, afin de mettre en cohérence leurs orientations stratégiques.

Plusieurs objectifs sont ainsi poursuivis dans le cadre du SRFSS 2023/2028 (cf. *Mesure 8 : « Accroître l'accessibilité des formations sanitaires et sociales pour les personnes en situation de handicap », page 89*) :

- Promouvoir les formations et les métiers du secteur sanitaire et social auprès des publics en situation de handicap (jeunes en poursuite de scolarité, personnes à la recherche d'un emploi, personnes en reconversion) ;
- Sécuriser les parcours des apprenants en situation de handicap, en permettant l'adaptation des parcours de formation et des épreuves de certification ;
- Approfondir le volet « handicap » des formations en généralisant l'organisation d'interventions de patients-experts et d'intervenants-pairs au sein des formations.

Pour les atteindre, la Région continuera le travail partenarial engagé avec l'ARS, la DREETS et l'Association nationale de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH) sur l'accessibilité des formations sanitaires et sociales.

- Un SRFSS établi en cohérence avec les contrats d'objectifs sectoriels (COS) « cohésion sociale », « santé » et « entreprises de proximité »

Depuis 2020, la Région Pays de la Loire initie une démarche de concertation sectorielle avec onze secteurs d'activités dont ceux de la « cohésion sociale », de la « santé » et des « entreprises de proximité ». Cette démarche a pour ambition de créer les conditions d'une coopération renforcée en matière d'emploi, de formation et d'orientation permettant de répondre au mieux aux besoins des entreprises et des Ligériens (jeunes, personnes à la recherche d'un emploi, salariés).

Elle s'illustre notamment par la tenue de onze dialogues sectoriels et l'établissement de onze contrats d'objectifs sectoriels (COS) régionaux « Emploi-Formation-Orientation », constituant un accord pluriannuel entre les fédérations professionnelles régionales de branches, les OPCO concernés, l'Etat (représenté par le Préfet de Région et la rectrice de la Région académique) et la Région.

Cette démarche sectorielle permet de poser un cadre de concertation et de dialogue pluripartite, et de renforcer les complémentarités pour un développement efficace des actions de formation professionnelle, de l'orientation et de l'emploi.

Les COS de la « santé » et de la « cohésion sociale » seront approuvés et signés en 2023. Prolongé d'une année, celui du secteur des « entreprises de proximité » 2020-2022 sera quant à lui révisé au cours de l'année 2023. Tous se déclineront autour de quatre axes :

- AXE 1 - l'OBSERVATION pour connaître les besoins en compétences des entreprises et l'évolution des métiers ;
- AXE 2 - l'ORIENTATION pour faciliter l'information sur les métiers et leur évolution, promouvoir l'offre de formation, la professionnalisation des acteurs et la mise en place de réseaux de référents ;
- AXE 3 - la FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE ET CONTINUE pour faciliter la transformation et l'optimisation de l'offre de formation selon ses différentes voies (formations professionnelles initiales, offre d'apprentissage et d'alternance, offre REGION FORMATION pour les personnes à la recherche d'un emploi) ;
- AXE 4 - le RECRUTEMENT, L'ACCES A L'EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE pour faciliter les processus de recrutement tant du côté des candidats que des entreprises et améliorer l'insertion des stagiaires formés.

Pour précision, le périmètre du secteur « cohésion sociale » varie du périmètre du travail social tel qu'entendu par le SRFSS. Plus hétérogène, le secteur de la « cohésion sociale » se compose notamment des entreprises et salariés des domaines de l'accompagnement social et éducatif – jeunesse - loisirs, de l'aide à domicile, de l'intervention sociale et familiale, de l'emploi – de l'insertion, de l'habitat social et de la protection sociale.

Pour chacun des deux secteurs de la « santé » et de la « cohésion sociale », un total de dix groupes de travail s'est réuni depuis janvier 2021 permettant de définir plusieurs enjeux et priorités et d'arrêter des fiches engagements/actions.

Les membres des groupes techniques ont ainsi défini quatorze fiches pour le Contrat d'Objectifs Sectoriel Emploi Formation Orientation (COS) « santé » et onze fiches pour le COS « cohésion sociale ». Certaines d'entre elles trouvent écho dans les ambitions du Schéma Régional des formations sanitaires et sociales.

Concernant plus spécifiquement le secteur des « entreprises de proximité », celui-ci se compose principalement des activités de service à la personne (représentant plus de 63% des effectifs salariés du secteur<sup>12</sup>) dont les enjeux de recrutement actuels et futurs sont particulièrement forts. Adopté en mai 2021, le COS « entreprises de proximité » 2020-2022 est composé de dix fiches-actions.

Afin de garantir la complémentarité entre le SRFSS 2023/2028 et de ces trois COS, les services régionaux respectivement en charge de leur production se consacrent à travailler ensemble. La continuité entre ces deux typologies de documents est gage d'une action régionale forte face aux défis qui caractérisent le secteur sanitaire et social.

---

<sup>12</sup> Région Pays de la Loire, Préfet de la Région Pays de la Loire et l'Académie de Nantes, « Contrat d'objectifs sectoriel régional emploi – formation – orientation 2020-2022 entreprises de proximité », 2021.

- Un SRFSS articulé avec le Plan de mobilisation régional (PLAM) en faveur du recrutement, de la formation et de l'attractivité des professions de santé

En mars 2022, l'Agence régionale de santé (ARS) et la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) des Pays de la Loire ont lancé un plan de mobilisation visant à partager un plan d'actions concret entre institutions et acteurs du secteur vers une finalité commune : engager collectivement une mobilisation régionale et territoriale en faveur de la formation, de l'emploi et de l'attractivité des métiers du domaine de la santé et du social pour répondre aux besoins de santé de la population et des établissements.

L'émergence de ce PLAM est à relier avec la publication de la circulaire interministérielle du 12 décembre 2021 relative à la mise en place d'une campagne de recrutement d'urgence sur les métiers du soin et de l'accompagnement, dans les secteurs sanitaire, du Grand Âge et du handicap.

Portant sur une durée de cinq ans, ce plan de mobilisation est construit à partir des sept thématiques :

1. L'attractivité des territoires ;
2. L'offre de formation par la voie scolaire ;
3. L'offre de formation par la voie de l'alternance ;
4. L'offre de formation en milieu professionnel ;
5. Les pratiques managériales ;
6. La qualité de vie au travail ;
7. Les recrutements d'urgence.

Chacune d'entre elles se décompose d'actions prioritaires, établies et revues annuellement par les partenaires du PLAM.

Ainsi, différentes instances ont été mises en place dans le cadre de l'élaboration de ce PLAM :

- Un comité de pilotage (COFIL) stratégique, se réunissant deux fois par an ;
- Un comité opérationnel, mis en place quatre fois par an, dont l'enjeu est de partager à un niveau opérationnel les travaux engagés ;
- Des comités de suivi réguliers entre les pilotes des thématiques, permettant de suivre l'avancée des différents travaux menés par les groupes de travail cités ci-dessous ;
- Sept groupes de travail portant sur les thématiques citées ci-dessus.

Depuis l'instauration de ce PLAM, la Région Pays de la Loire s'attache à participer aux travaux mis en place par l'ARS et la DREETS. Elle s'engage ainsi à poursuivre cette participation et à travailler plus particulièrement certaines actions, dont notamment celles sur la formation des professionnels paramédicaux, touchant directement aux compétences de la Région et s'inscrivant en parfaite synergie avec le SRFSS 2023/2028.

## Le périmètre des formations sanitaires et sociales (FSS) placées sous la responsabilité de la Région Pays de la Loire

- Les formations sanitaires

Les formations sanitaires placées sous l'égide régionale sont définies par le Code de la Santé publique. Il s'agit plus spécialement des formations paramédicales, à l'exception de la formation de sage-femme rattachée aux formations médicales. Par extension, la Région détient également une compétence sur les formations de spécialisation infirmière (anesthésiste – IADE, bloc opératoire -IBODE, puériculteur – IPDE) et sur la formation de cadre de santé.

**Les formations du secteur sanitaire placées sous la compétence régionale et dispensées en Pays de la Loire sont les suivantes :**

Niveau européen	Formations
Niveau 3	Ambulancier
Niveau 4	Aide-soignant Auxiliaire de puériculture
Niveau 6	Ergothérapeute Pédicure-podologue Infirmier Infirmier puériculteur Manipulateur en électroradiologie médicale Cadre de santé
Niveau 7	Sage-femme Infirmier anesthésiste Infirmier de bloc opératoire Masseur-kinésithérapeute



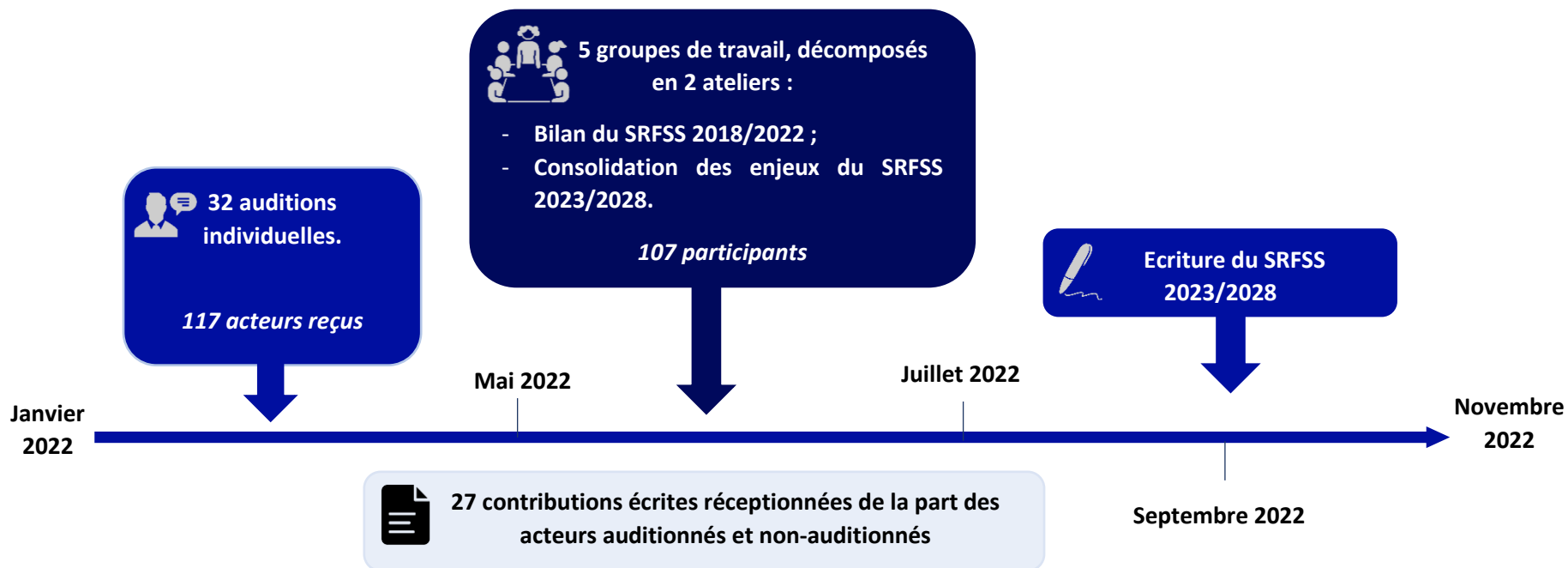
- Les formations sociales

Les formations sociales placées sous la compétence régionale sont définies dans le Code de l'action sociale et des familles. Au total, douze formations relevant des champs de l'accompagnement social, de la dépendance, du handicap, de la petite enfance et de l'encadrement sont régies par la Région.

**Les formations sociales placées sous la compétence régionale et dispensées en Pays de la Loire sont les suivantes :**

Niveau européen	Formations
Niveau 3	Accompagnant éducatif et social Assistant familial
Niveau 4	Moniteur-éducateur Technicien de l'intervention sociale et familiale
Niveau 6	Assistant de service social Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS) Conseiller en économie sociale et familiale Educateur de jeunes enfants Educateur spécialisé Médiateur familial
Niveau 7	Certificat d'aptitudes aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale (CAFDES) Diplôme d'Etat en ingénierie sociale (DEIS)

## Une démarche d'élaboration partagée du SRFSS 2023/2028<sup>13</sup>



<sup>13</sup> Le détail des acteurs auditionnés est indiqué en annexe 2.

Les thématiques et participants aux groupes de travail sont mentionnés à l'annexe 3.

Les acteurs ayant produit une contribution écrite sont listés à l'annexe 4.

## Les éléments de bilan du SRFSS 2018/2022

### ➤ Chiffres clés :



+ 500 places d'aides-soignants entre 2019 et 2023, passant de 1500 à 2000 places en IFAS.

+ 350 places en première année de formation en soins infirmiers entre 2019 et 2023, soit un total de 4 655 places en 2023 toutes années confondues.

+ 100 places financées dans la formation d'accompagnant éducatif et social, passant de 175 à 275 places en 2021.



5,1 M d'euros alloués aux bourses sanitaires et sociales en 2021, soit 2 M d'euros de plus qu'en 2017.

3,8 M d'euros alloués aux rémunérations publiques des stagiaires de la formation professionnelle continue en 2021, soit plus de 3 M d'euros de plus qu'en 2017.



52,7 M d'euros de subventions de fonctionnement attribuées aux instituts de formations sanitaires et sociales en 2022, soit plus de 11 M d'euros supplémentaires par rapport à 2017.

Quatre enjeux avaient été définis au sein du SRFSS 2018/2022 pour mieux répondre aux besoins en emploi et en qualification des professionnels sanitaires, sociaux et médico-sociaux :

Mieux faire connaître et valoriser les formations sanitaires et sociales, pour augmenter leur attractivité et diversifier les publics en formation

Développer l'innovation et l'inscrire dans une démarche de qualité de l'offre de formation



Privilégier les diplômes à fort taux d'insertion et faciliter les passerelles entre les diplômes et les formations

Répondre aux besoins des territoires par des compétences et des qualifications adaptées

## Enjeu n°1 : Mieux faire connaître et valoriser les formations sanitaires et sociales, pour augmenter leur attractivité et diversifier les publics en formation

- **Informier et communiquer sur les formations et les métiers**

Le sujet de l'attractivité des formations sanitaires et sociales constituait un chantier capital du SRFSS 2018/2022, particulièrement pour les formations en soins infirmiers, d'aides-soignants et du travail social. Certaines d'entre elles enregistraient une baisse importante du nombre d'inscrits entre 2015 et 2017. A titre d'exemple, la formation d'aide-soignant a vu son taux de pression (nombre de candidats pour une place) passer de 4,95 en 2015 à 3,45 en 2017<sup>14</sup>. A cette désaffection générale, s'ajoutait également une connaissance perfectible sur les métiers et les formations du secteur sanitaire et social.

A cet effet, de nombreux dispositifs en faveur de la découverte des métiers ont été installés par la Région Pays de la Loire à l'instar du site régional « Choisir mon métier », de la plateforme d'échanges « Rencontre un pro », des Orientibus, des pockets métiers, des olympiades des métiers, etc. S'adressant à tous les Ligériens, ces outils d'aide à l'orientation enregistrent de très bons résultats.



Depuis son lancement en mai 2021, trois métiers du secteur sanitaire et social sont fortement sollicités sur la plateforme « Rencontre un pro » : conseiller en économie sociale et familiale (CESF) avec 79 demandes formulées, aide-soignant avec 63 demandes comptabilisées et auxiliaire de puériculture avec 53 demandes recensées.

Au nombre de 121, les professionnels du secteur de « l'action sociale et médico-sociale – fonctions publiques, santé – enseignement, organisme de formation et accompagnement emploi » sont également les plus nombreux à s'être inscrits sur la plateforme régionale<sup>15</sup>. Plus précisément pour le secteur sanitaire et social, cette plateforme dénombre notamment trois aides-soignants, trois CESF, deux éducateurs spécialisés et une auxiliaire de puériculture.

De même, les acteurs régionaux du secteur sanitaire et social ont organisé un certain nombre d'événements dédiés à la connaissance et à la valorisation de ces formations et métiers (salons, conférences, webinaires, semaine des métiers du domicile dans le Maine-et-Loire, etc.). Jugées efficaces, ces actions demandent à être davantage coordonnées sur tous les territoires ligériens afin de faire face à la diminution et/ou la suppression de certains dispositifs préparatoires spécifiques aux formations sanitaires et sociales, servant auparavant de relais d'informations (exemple : préparations à l'entrée en formation ou aux concours).

<sup>14</sup> Région Pays de la Loire, « Bilan global des taux de pression pour toutes les formations – années 2015 à 2022 », 2022.

<sup>15</sup> CARIFOREF des Pays de la Loire, « Rencontre un pro : point d'étape 29-09-2022 », 2022.

En septembre 2020, la Région a également initié une campagne de communication spécifique au métier d'aide-soignant en partenariat avec l'ARS Pays de la Loire. Véritable illustration de l'action régionale volontariste, celle-ci a été renforcée un an plus tard par la création du site *deveniraidesoignant.fr*.



Figure 1 : Visuel du site *deveniraidesoignant.fr*

Durant les trois premiers mois suivant son lancement (21 septembre 2021), ce site a enregistré un total de 44 260 visites<sup>16</sup>. Sur l'ensemble de ces visites, un total de 3 000 clics de redirection vers les sites des instituts de formation a été comptabilisé. Ces derniers ont été les plus fortement observés au sein des départements de la Mayenne et de la Sarthe, qui enregistraient des taux de transformation respectifs de 28,4% et 23,3%<sup>17</sup>. Par ailleurs, une proportion importante d'hommes (41%) ainsi que des classes d'âges des 25-34 ans (plus de 30%) et 35-44 ans (près de 25%) était observée parmi les visiteurs du site.

Enfin, la Région affirmait son souhait d'accroître la mixité des apprenants au sein des formations sanitaires et sociales. Malgré l'ensemble des actions de promotion et de sensibilisation réalisées et citées ci-dessus, cet objectif nécessite d'être poursuivi. En effet, les diplômés des formations sanitaires et sociales sont toujours majoritairement des femmes en 2020 : 87% des diplômés des formations en travail social et 85% des diplômés des formations sanitaires<sup>18</sup>.

- **Sécuriser les parcours de formation pour prévenir les abandons, suspensions et arrêts en cours de formation**

D'autre part, la Région Pays de la Loire s'était fixée comme priorité de prévenir les abandons, suspensions et arrêts en cours de formation. S'inscrivant dans un contexte d'augmentation continue des arrêts de formation entre 2014 et 2017 (plus de 212 arrêts soit une hausse de deux points d'augmentation<sup>19</sup>), cette mesure posait également la question de la sécurisation des parcours de tous les apprenants des formations sanitaires et sociales (jeunes en poursuite de scolarité, personnes à la recherche d'un emploi, personnes en reconversion professionnelle). A ce titre, la Région Pays de la Loire a adopté une pluralité d'actions depuis 2017, dont :

- L'annulation des frais de sélection pour les candidats à l'entrée en formation aide-soignant (depuis 2020) et auxiliaire de puériculture (depuis 2021) ;
- La mensualisation des bourses sanitaires et sociales et la dématérialisation de la procédure de demande de bourse ;

<sup>16</sup> Nobolito, « Devenir aide-soignant : bilan opération 2020 », n. d. Un total de 44 260 visites sont dénombrées entre le 21 septembre 2021 (date de lancement du site *deveniraidesoignant.fr*) et le 22 décembre 2021.

<sup>17</sup> Le taux de transformation correspond au nombre de clics pour être redirigé vers les sites des centres de formation aide-soignant.

<sup>18</sup> DREES, Enquête Ecoles 2020, 2021.

<sup>19</sup> Région Pays de la Loire, « Etude sur les arrêts, suspensions, exclusions des élèves et étudiants en formation sanitaire et sociale signalés sur l'année civile 2014 ».

Région Pays de la Loire, « Etude sur les arrêts, suspensions, exclusions des élèves et étudiants en formation sanitaire et sociale signalés sur l'année civile 2017 ».

- L'alignement des montants des bourses sanitaires (2017) et sociales (2019) sur ceux prévalant dans l'enseignement supérieur. Au total, quatre autres revalorisations des montants de bourses sont intervenues entre 2019 et 2022.  
En outre, les bourses régionales sur critères sociaux permettent une exonération des frais de scolarité, un remboursement de la contribution à la vie étudiante (CVEC) et une ouverture de la tarification sociale de la restauration universitaire à 1€.
- L'ouverture à la rémunération publique des stagiaires de la formation professionnelle continue pour les élèves ne bénéficiant pas d'une indemnisation au titre de l'assurance chômage et poursuivant des formations de niveau bac et infra-bac en filière sanitaire (depuis 2017) et sociale (depuis 2019). Cette rémunération est attribuée selon des critères d'âge et de statut de l'apprenant. Des revalorisations des barèmes de rémunération sont intervenues en 2021 puis en 2022.
- L'extension du fonds social régional d'urgence des stagiaires de la formation professionnelle continue (FSU) aux formations sanitaires et sociales, pour faire face à des difficultés financières remettant en cause la participation des apprenants à leur formation ;
- La revalorisation des indemnités kilométriques de stage pour les étudiants en formation sanitaire et sociale<sup>20</sup>, désormais calculée sur la base d'un aller-retour journalier (et non plus hebdomadaire) pour les instituts de formation publics.

Durant la crise sanitaire, la Région Pays de la Loire a également fait preuve de réactivité en adoptant plusieurs mesures en faveur des conditions de vie des apprenants en formation sanitaire et sociale :

- La continuité du versement des bourses indépendamment de la présence effective en formation durant le premier confinement au printemps 2020 ;
- La mise en place d'un dispositif de soutien et de reconnaissance de la mobilisation des élèves aides-soignants et des étudiants en soins infirmiers stagiaires pendant la crise sanitaire (1 000€), en co-financement avec l'ARS et l'Etat ;
- La mise en place d'une mensualité de bourse complémentaire en décembre 2020 et février 2021 (150€), conformément au décret du 10 février 2021<sup>21</sup> ;
- L'octroi de la possibilité pour les apprenants aides-soignants et infirmiers de cumuler les aides régionales à la vie quotidienne (rémunérations et bourses) avec un contrat à durée déterminée (sans limitation de durée) dans un service de soins ou en EHPAD par exemple.  
Évaluée comme probante, cette expérimentation a été élargie à tous les apprenants en formation sanitaire et sociale, leur permettant désormais d'exercer une activité salariale d'une durée maximale de 15 heures par semaine en marge de la formation, et de 35 heures durant les périodes de congés.

<sup>20</sup> Le versement de ces indemnités kilométriques de stage concerne uniquement les étudiants en soins infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, ergothérapeutes et manipulateurs en électroradiologie médicale.

<sup>21</sup> Conformément au décret n° 2021-138 du 10 février 2021, portant majoration exceptionnelle du montant de l'aide accordée sous forme de bourse d'études par le conseil régional aux élèves et étudiants des formations sanitaires et sociales.



En 2022, la Région Pays de la Loire s'est par ailleurs engagée à verser une « prime inflation » de 100€ à tous les étudiants boursiers et élèves rémunérés éligibles des formations sanitaires et sociales<sup>22</sup>, ainsi qu'une « l'allocation exceptionnelle de solidarité » à tous les étudiants boursiers (100€ auxquels s'ajoutent 50€ par enfant à charge)<sup>23</sup>.



*« L'instauration de la possibilité de cumuler un parcours de formation sanitaire et social avec un contrat à durée indéterminée est une super bouée, car beaucoup de jeunes sont en situation de précarité ».*

Directeur d'un établissement de formation en travail social.

De même, la Région a lancé une expérimentation sur les cinq départements ligériens en 2022 dénommée « Noël pour les étudiants en situation précaire ». Engagée dans le cadre de l'adoption de la nouvelle Stratégie de la vie associative, cette initiative visait à mettre gratuitement à disposition des étudiants en situation de précarité des produits d'hygiène et de soin par le biais des établissements de formation. Pour mener à bien cette action, la Région Pays de la Loire s'est liée avec deux associations, L'Agence du Don en Nature et Dons Solidaires, qui collectent et redistribuent des produits neufs non-alimentaires à d'autres associations de lutte contre la précarité en France.

En 2021, le nombre d'arrêts de formation s'élève à 614 représentant 5,9% de l'offre de formation, soit + 0,4 points par rapport à 2017<sup>24</sup>. Si cette évolution n'est pas alarmante, si l'on tient compte de l'évolution de l'offre de formation depuis 2017, le travail doit être poursuivi pour prévenir et réduire les arrêts. Selon les nombreux acteurs concertés, ces efforts doivent notamment commencer par l'orientation et se poursuivre durant l'encadrement des apprenants, et ce plus particulièrement pendant les stages.

La situation doit aussi être observée formation par formation. A titre d'exemple, le taux d'arrêt dans la formation en soins infirmiers s'élève en 2021 à 7,5% des places, augmentant de 2 points par rapport à 2020, quand il baisse de 0,4 points dans la formation d'éducateur spécialisé.

## Enjeu n°2 : Privilégier les diplômés à fort taux d'insertion et faciliter les passerelles entre les diplômés et les formations

Tout au long du précédent SRFSS, le taux d'emploi des diplômés des formations sanitaires et sociales est demeuré haut, atteignant 90% en 2021<sup>25</sup>. Un resserrement de cet indicateur est par ailleurs constaté entre les différentes formations du secteur, s'échelonnant entre 75%<sup>26</sup> et 100% en 2021. Les disparités antérieurement constatées sur les taux d'emploi des diverses formations sanitaires et

<sup>22</sup> Conformément au décret n°2021-1623 du 11 décembre 2021 relatif aux modalités de versement de l'aide exceptionnelle prévue à l'article 13 de la loi n°2021-1549 du 1<sup>er</sup> décembre 2021 de finances rectificative pour 2021.

<sup>23</sup> Suivant le décret n°2022-1232 du 14 septembre 2022 portant attribution d'une aide financière exceptionnelle pour les étudiants boursiers.

<sup>24</sup> Région Pays de la Loire, « Etude sur les arrêts, suspensions, exclusions des élèves et étudiants en formation sanitaire et sociale signalés sur l'année civile 2021 », 2022.

<sup>25</sup> CARIFOREF Pays de la Loire, « Sanitaire et social, sortants de formation 2021 : une insertion record qui se poursuit et un écart entre les deux domaines qui se réduit », 2022.

<sup>26</sup> *Ibid.* Ce taux d'emploi correspond aux techniciens en intervention sociale et familiale (TISF). Compte-tenu du faible nombre de répondants pour cette formation, ce résultat est à considérer avec précaution.

sociales se sont ainsi résorbées, ne permettant plus de privilégier certains diplômes. Sur cette même année, le taux de conformité observé est également resté à un niveau particulièrement élevé avec une valeur égale à 97%<sup>27</sup>.



La crise sanitaire a impacté dans une certaine mesure le bon déroulement des formations sanitaires et sociales, ce qui n'a pas été sans conséquence sur l'insertion dans l'emploi des diplômés. Reprenant le taux d'emploi des sortants des formations sanitaires et sociales en 2020, celui-ci est plus élevé parmi ceux qui déclarent ne pas avoir rencontré de difficultés durant leur formation (90% contre 87%). De surcroît, les formés considérant que cette crise a eu un impact positif sur le déroulement de leur stage (90% contre 83%) et sur la confirmation de leur projet professionnel (88% contre 79%) sont le plus souvent en emploi en 2020<sup>28</sup>.

- **La nécessité de développer les passerelles entre les formations et les diplômes**

Outre cette priorisation sur les diplômés à fort taux d'insertion, la Région invoquait la nécessité de développer davantage les passerelles entre les formations et les diplômes dans une perspective d'individualisation des parcours et de lutte contre l'usure professionnelle.

Ainsi, certains acteurs de la formation sanitaire et sociale ont mis en œuvre ou projettent l'installation de passerelles. A titre d'exemple, le Département de la Mayenne a conçu une expérimentation visant le passage entre le métier d'assistant familial et celui d'accueillant familial. Celle-ci ambitionne à prévenir l'usure professionnelle de ces professionnels de plus en plus confrontés à des situations complexes (exemple : augmentation des pathologies chez les enfants accueillis). Également, l'Université d'Angers projette de développer très prochainement une passerelle entre la première année de médecine et la deuxième année de formation en soins infirmiers. Ce projet permettrait d'offrir une plus grande mobilité de parcours aux étudiants engagés dans une formation médicale et répondrait à la volonté de certains d'entre eux de se réorienter vers d'autres métiers du secteur sanitaire.

Néanmoins, les acteurs du secteur sanitaire et social jugent leur mise en œuvre globalement complexe en raison du cadre réglementaire strict entourant les formations sanitaires et sociales. D'autres, concertés dans le cadre de la préparation du SRFSS, estiment que les places conférées à ces passerelles sont insuffisantes au regard des candidatures reçues (exemple : cinq places disponibles pour la passerelle vers la formation de masseur-kinésithérapeute en 2022 pour un total de 125 candidatures réceptionnées au sein de l'institut régional de formation aux métiers de la rééducation et de la réadaptation des Pays de la Loire (IFM3R)).

---


<sup>27</sup> *Ibid.*

<sup>28</sup> CARIFOREF Pays de la Loire, « Sortants des formations sanitaires et sociales en 2020 : quelle insertion professionnelle ? », 2022.

- **La nécessaire coopération entre professionnels à initier dès la formation**

Les évolutions démographiques et épistémologiques recensées au cours du SRFSS 2018/2022 avaient encouragé la Région à inscrire l'initiation à la coopération interprofessionnelle en formation comme autre priorité du SRFSS 2018/2022.

Continuant de s'accélérer, ces mutations ont nécessité de développer de nouvelles compétences professionnelles impactant ainsi les pratiques pédagogiques mises en place au sein des instituts de formation. Un certain nombre d'entre eux ont par exemple déployé des actions de formation pluriprofessionnelles sous la forme d'une journée thématique.

 « Sur le temps d'une journée, notre établissement travaille en pluriprofessionnalité avec des apprenants assistants de service social et moniteurs-éducateurs sur l'accompagnement des personnes en situation de fragilité ».

Directeur d'un institut de formation d'aides-soignants.

Si celles-ci sont globalement appréciées des apprenants, une vigilance doit tout de même être portée sur le format de mise en œuvre de ces actions. Selon plusieurs acteurs, les actions pluriprofessionnelles s'appuyant sur la simulation seraient effectivement plus adaptées comparativement à d'autres modalités de formation davantage théoriques (exemple : cours magistraux).

D'autres événements dédiés à la pluriprofessionnalité sont organisés à l'échelle départementale, à l'instar de la journée inter-filières mise en œuvre en Mayenne ou encore en Vendée, mêlant ainsi instituts de formations sanitaires, sociales, et leurs apprenants.

- **La formation tout au long de la vie et le parcours professionnel : des exigences à prendre en compte**

Enfin, le SRFSS 2018/2022 souhaitait encourager toutes les initiatives visant à pérenniser dans l'emploi et à accompagner les pratiques des professionnels en poste. Toutefois, de nombreux acteurs soulignent les obstacles s'opposant à la mise en œuvre des dispositifs de formation tout au long de la vie (FTLV), comme la complexité du cadre juridique et les problématiques de financement de la formation pour les personnes souhaitant se reconverter.

Aussi, certains d'entre eux ont mis en évidence le défaut de reconnaissance de la validation des acquis de l'expérience (VAE), sa complexité de mise en œuvre et la méconnaissance des dispositifs de reconversion par alternance (Pro-A) au sein de certains domaines d'activité (exemple : la petite enfance).

### Enjeu n°3 : Répondre aux besoins des territoires par des compétences et qualifications adaptées

- **Former suffisamment de professionnels de la santé et de l'action sociale, sachant collaborer et coopérer au profit de la population et de la vitalité des territoires**

La survenue de la crise sanitaire a profondément transformé le contexte économique régional et plus particulièrement le marché du travail, augmentant les projets de recrutement sur le secteur sanitaire et social mais également les difficultés de recrutement pour les employeurs.

Entre 2017 et 2022, la région Pays de la Loire enregistre ainsi une croissance généralisée des besoins de recrutement sur le secteur sanitaire et social. En 2022, le métier d'aide-soignant (y compris les auxiliaires de puériculture, les aides médico-psychologiques - AMP, les assistants médicaux, etc.) arrive à la cinquième position des métiers connaissant le plus grand nombre de projets de recrutement avec 6 240 projets, et celui d'aides à domicile, aides ménagères et travailleuses familiales arrive à la dixième position avec 5 540 projets de recrutement recensés<sup>29</sup>.

Les professions d'infirmiers (+1 400 projets de recrutement) et d'éducateurs spécialisés (+800 projets de recrutement) sont celles qui dénombrent les plus grandes augmentations de projets de recrutement sur la période 2017 à 2022<sup>30</sup>.

Parallèlement, les taux de tension sur ces professions ont tous connu une augmentation. Ainsi, 77% des projets de recrutement sur le métier d'infirmier (comprenant également les cadres infirmiers et les puériculteurs) sont jugés difficiles en 2022, soit une augmentation de plus de 56 points par rapport à 2017. Un constat similaire est observé pour les aides-soignants (prenant en compte les auxiliaires de puériculture, les aides médico-psychologiques et les assistants médicaux) et les professionnels de l'action sociale, dont les difficultés de recrutement ont respectivement augmenté de 43,5 points et de 37,4 points<sup>31</sup> entre 2017 et 2022.

Au regard de ces données et des enjeux de santé posés par la crise de la Covid-19, la Région Pays de la Loire s'est fortement mobilisée pour créer 120 nouvelles places de formation en soins infirmiers et 200 places de formation d'aides-soignants (hors apprentissage) entre 2019 et 2021. Illustration concrète de l'agilité mise en œuvre par la Collectivité, ce déploiement a permis de s'adapter à l'évolution des besoins d'emplois et de compétences régionalement recensés.

Outre les formations sanitaires, la Région Pays de la Loire s'est également assurée de répondre avec agilité aux besoins de places supplémentaires dans les formations du travail social. Pour exemples, 100 places de formation d'accompagnants éducatifs et sociaux supplémentaires ont été financées par la Région dès 2021 et 25 places nouvelles de formation de techniciens en intervention sociale et familiale (TISF) ont été créées à Nantes en 2021, sur appui d'une demande forte exprimée par les employeurs du domicile et soutenue par la Commission paritaire régionale de l'emploi et de la formation (CPREFP).



*« Nous constatons une amélioration dans l'écoute de la Région pour monter des dossiers d'agrément au regard des besoins exprimés par les employeurs »*

Directeur d'un établissement de formation en travail social.

Pour répondre plus spécialement aux besoins de recrutement d'aides-soignants et sécuriser les parcours en amont de la formation, la Région Pays de la Loire a également mis en place l'action « *Je prépare mon parcours vers la formation d'aide-soignant* » en 2021 à titre expérimental. D'une durée de trois mois, cette action vise à préparer un maximum de personnes à entrer en formation au diplôme d'aide-soignant. Elle s'adresse aux publics les plus éloignés de l'emploi et/ou de la formation ainsi qu'aux personnes à la recherche d'un emploi de niveau bac non validé et infra-bac (CAP validé ou non-

<sup>29</sup> Pôle Emploi, « Besoins en main-d'œuvre 2022 », 2022.

<sup>30</sup> Pôle Emploi, « Besoins en main-d'œuvre 2017 », 2017.


Pôle Emploi, « Besoins en main-d'œuvre 2022 », 2022.

<sup>31</sup> Pôle Emploi, « Besoins en main-d'œuvre 2017 », 2017.

Pôle Emploi, « Besoins en main-d'œuvre 2022 », 2022.

validé et personnes sans diplôme). Elle leur permet de découvrir le métier d'aide-soignant et de les préparer à entrer en formation. Un accompagnement renforcé leur est dispensé, permettant notamment de lever tous les freins (économiques, matériels, personnels, etc.) s'opposant à la réalisation de leur projet professionnel. Le bilan de cette action révèle des résultats satisfaisants.

Ainsi, cette action permet d'affiner et de consolider les projets professionnels des candidats en amont de l'entrée en formation, en lien notamment avec leurs valeurs personnelles, et de limiter les ruptures de parcours.

 En 2021, l'action « *Je prépare mon parcours vers la formation d'aide-soignant* » a été mise en place sur les cinq départements ligériens. Sur un total de 166 participants, 41% sont entrés en formation d'aide-soignant et 26,5% envisageaient de passer les prochaines sélections. D'autres stagiaires ont également été recrutés directement comme agent de service hospitalier (ASH) dans des établissements sociaux et médico-sociaux (de type EHPAD)<sup>32</sup>. L'action a été reconduite en 2022, avec 122 participants accueillis dans le dispositif au niveau régional.

En 2022, 144 participants ont pris part à cette action préparatoire. Sur les sessions organisées au premier semestre, 40 des 64 participants se sont présentés aux sélections pour la formation d'aides-soignants et 26 sont effectivement entrés en formation au second semestre 2022, soit 40%. En outre, 29 personnes envisagent de se présenter aux sélections de janvier 2023.

- **Se coordonner dans l'évaluation des besoins en professionnels sur un territoire**

Depuis la mise en œuvre du SRFSS 2018/2022, trois dialogues sectoriels spécifiques au périmètre des formations sanitaires et sociales ont été installés : le dialogue sectoriel de la « santé », de la « cohésion sociale » et celui des « entreprises de proximité ».

Regroupant tous les acteurs économiques et institutionnels concernés (fédérations patronales des branches professionnelles, OPCO, Rectorat, ARS, Pôle Emploi, DREETS, observatoires de branches, etc.), ces derniers doivent permettre d'identifier les besoins en compétences des entreprises pour adapter ou compléter si nécessaire l'offre de formation professionnelle régionale, initiale et continue<sup>33</sup>.

Malgré la mise en place de ces dialogues sectoriels, les acteurs concertés dans le cadre du SRFSS 2023/2028 estiment que les différents diagnostics existants mériteraient d'être davantage partagés, particulièrement auprès des instituts de formation, des apprenants et des conseillers/professionnels de l'orientation. En effet, un manque de lisibilité et d'identification des besoins, des ressources et des formations est concédé notamment sur le champ du travail social.

---

<sup>32</sup> Région Pays de la Loire, « Action Je prépare mon parcours vers la formation d'aide-soignant – bilan 2021 (2 sessions) », 2022.

<sup>33</sup> Région Pays de la Loire, « Pacte régional d'investissement dans les compétences Pays de la Loire 2019-2022 ».

## Enjeu n°4 : Développer l'innovation et l'inscrire dans une démarche de qualité de l'offre de formation

- **Faire le pari de la réussite dans l'emploi par une formation adaptée en développant l'apprentissage**

Dans son SRFSS 2018/2022, la Région Pays de la Loire percevait l'apprentissage comme une voie d'innovation et de fidélisation participant à répondre aux besoins de recrutement du secteur. A l'état d'expérimentation dans les formations d'aides-soignants et d'accompagnants éducatifs et sociaux, elle misait sur son développement dans les formations sanitaires et sociales.

En 2022, douze formations du secteur sont proposées par la voie de l'apprentissage<sup>34</sup> dont huit formations du travail social et quatre formations sanitaires. La Région souhaite répondre favorablement aux instituts de formation souhaitant développer l'apprentissage, dès lors que cela répond aux besoins des employeurs. Ainsi, le développement de l'apprentissage dans les formations sanitaires et sociales en Pays de la Loire a été fort sur la période 2018 à 2022 :

- La formation d'aide-soignant comptabilise plus de 200 places supplémentaires par apprentissage entre 2019 et 2022 ;
- La formation TISF dénombre treize places de plus par apprentissage entre 2019 et 2021 ;
- La formation d'éducateur spécialisé passe de 22 places par apprentissage en 2020 à 57 places par apprentissage en 2022 ;
- La formation préparant au diplôme de moniteur éducateur passe de 48 places par apprentissage en 2019 à 73 en 2022.

En 2020, un total de 2 960 contrats d'apprentissage sont ainsi comptabilisés dans les métiers de la santé, de l'action sociale et de l'aide à la personne en Pays de la Loire, représentant une hausse de 21% par rapport à 2019<sup>35</sup>. Au regard de leur répartition, la majorité d'entre eux porte sur des formations de niveau bac (43%) et infra-bac (41%)<sup>36</sup>.

Par ailleurs, cette famille de métiers accueille une forte proportion de femmes apprenties (20%), se plaçant en seconde position de toutes les catégories de métiers accueillant le plus de femmes apprenties derrière le commerce et la vente (28%).

Malgré son déploiement récent, l'apprentissage semble être une réponse adaptée aux besoins de recrutement du secteur. En effet, 77% des apprentis des métiers de la santé, de l'action sociale et de l'aide à la personne sont en emploi à l'issue de leur formation en 2020<sup>37</sup>. Plusieurs acteurs concertés souhaiteraient ainsi développer cette voie au sein de la formation en soins infirmiers car encore inexpérimentée à ce jour dans la région. Celle-ci permettrait de contribuer à répondre aux fortes tensions de recrutement enregistrées sur ce métier.

---

<sup>34</sup> Ces douze formations sont : le diplôme d'Etat (DE) AES, DE AS, DE AP, DE ME, DE TISF, CAFERUIS, CAFDES, DE ES, DE ASS, DE EJE, le DE d'ambulancier et le DE d'ergothérapeute.

<sup>35</sup> CARIFOREF des Pays de la Loire, « L'alternance dans les Pays de la Loire en 2020 », 2021

<sup>36</sup> *Ibid.*

<sup>37</sup> *Ibid.*



« L'apprentissage est en plein essor et il faut encore aller plus loin. C'est une modalité de formation qui permet de former différemment. Il faut l'élargir aux formations en travail social et aux autres formations du secteur sanitaire. »

Acteur institutionnel.

Toutefois, les acteurs concertés évoquent certains risques dans la mise en œuvre de l'apprentissage tels que l'insuffisance du nombre de places de formation pour cette voie dans certaines formations, le manque d'employeurs prêts à accueillir des apprentis, le défaut d'encadrement des apprentis en milieu professionnel, etc.

- **Développer la formation continue pour répondre aux enjeux populationnels**

Outre le développement de l'apprentissage, la Région a tenu compte de l'évolution des besoins sur la période 2017/2022, et a su augmenter l'offre de formation en confortant la voie de la formation professionnelle continue. Il s'agit d'une réponse concrète pour développer le nombre de places dans certaines formations où la densité de professionnels pour 100 000 habitants apparaît trop faible. A titre d'exemple, en 2022, les offres de formation d'ergothérapeute et de manipulateur en électroradiologie médicale ont ainsi toutes deux connu une augmentation de cinq places en première année.

Ces places supplémentaires étant destinées à la formation professionnelle continue.

- **Mieux ancrer les établissements de formation sur leur territoire**

D'autre part, la Région exprimait sa volonté d'améliorer l'ancrage territorial des établissements de formations sanitaires et sociales dans le but principal de développer le maillage des instituts de formation, notamment dans les zones rurales, développant par là même leur attractivité auprès des futurs professionnels du secteur.

Dans cette perspective, la Collectivité s'est efforcée d'accroître le maillage de l'offre de formation durant toute la durée du SRFSS 2018/2022. Pour illustration, un certain nombre de places infirmiers, aides-soignants et AES nouvellement créées en 2020 ont été implantées au sein de territoires périphériques aux grandes villes :

- Une augmentation des capacités de formation en soins infirmiers a été initiée en 2021 à Saint-Jean-de-Monts (+5 places), Mayenne (+2 places) et à la Flèche (+8 places entre 2019 et 2022).
- Des nouvelles places de formation aides-soignants ont été déployées en 2020 à Fontenay-le-Comte (+8 places), aux Sables d'Olonne sur Mer (+4 places) et à Saint-Gildas-des-Bois (+20 places par apprentissage).
- Des places de formation AES supplémentaires ont été accompagnées financièrement par la Région dès 2021 : à Evron (+10 places) et La Ferrière (+ 14 places).

- **Poursuivre la réflexion autour du développement de pôles de formation sur des thématiques d'excellence**

Afin de renforcer davantage l'attractivité de ces territoires, la Région exprimait également sa volonté de poursuivre la réflexion autour du développement de pôles de formation d'excellence regroupant notamment les formations sanitaires et sociales.

Conformément à cet objectif, la Collectivité a co-financé avec l'Agglomération Saumur-Val-de-Loire et l'Etat l'implantation d'un pôle régional de formations mutualisées à Saumur. Inauguré en novembre 2021, « Le Plus » rassemble plus de 700 jeunes sur le même site parmi lesquels des apprentis tailleurs de pierre (relevant du centre de formation d'apprentis - CFA des compagnons du devoir), des étudiants en tourisme et hôtellerie (composante de l'Université d'Angers) ainsi que des étudiants en soins infirmiers et des élèves aides-soignants (dépendant du centre hospitalier de Saumur). D'une surface de 3 500 m<sup>2</sup>, ce nouveau pôle de formation constitue une importante source d'attractivité pour le territoire saumurois permettant d'offrir une plus grande visibilité aux formations dispensées en son sein. Particulièrement novateur, il se compose également d'un pôle de simulation accessible aux apprenants aides-soignants et infirmiers ainsi que d'espaces pédagogiques modulables favorisant la mise en place de pratiques en mode projet.

D'autres projets de modernisation et d'extension de locaux des instituts de formations sanitaires et sociales ont été réalisés, à l'image de l'agrandissement du Pôle régional de formations santé-social de Laval dont l'extension a été livrée à l'été 2021. Ce pôle regroupe plusieurs instituts de formation dont les instituts de formation en soins infirmiers, d'aides-soignants, de masseurs-kinésithérapeutes et d'ergothérapie du Centre hospitalier de Laval, la Croix-Rouge Française (dispensant la formation en soins infirmiers), l'association « Instituts de formation santé de l'Ouest » (IFSO, pour la formation d'aides-soignants) et le CEFRAS (pour les formations d'accompagnants éducatifs et sociaux et d'assistants familiaux). Co-financé par l'Etat, cet agrandissement sur deux niveaux de 770 mètres carrés de surface utile a permis l'intégration des formations d'ergothérapie, la quatrième année de kinésithérapie *via* un centre de simulation notamment, et l'accueil du Centre d'enseignement des soins d'urgence (CESU) du centre hospitalier de Laval. Au total, ce sont près de 600 élèves et étudiants qui fréquentent chaque année ce pôle de formation. A ce nombre, il convient de rajouter le personnel éducatif, administratif et technique qui travaille sur le site, représentant une quarantaine de salariés. Parallèlement, trois autres projets sont en cours de réalisation à Saint-Nazaire, Châteaubriant et Nantes (*cf. Objectif 4*).

Souhaitant poursuivre les efforts engagés, la Région porte également la maîtrise d'ouvrage du projet de construction du futur pôle d'excellence des formations sanitaires et sociales et de santé du Mans (*cf. Objectif 4*). Par ailleurs, ce projet est mis en œuvre en lien avec les collectivités locales de Le Mans Métropole et le Département de la Sarthe qui participent à son co-financement.

En définitive, le développement de ces grands pôles de formation répond aux enjeux d'excellence du secteur sanitaire et social. Disposant des meilleures technologies de pointe, ces infrastructures facilitent également les interactions inter filières, permettant ainsi aux apprenants d'être mieux préparés aux conditions d'exercice de leur futur métier, vouées à devenir de plus en plus pluriprofessionnelles.

- **Diffuser les bonnes pratiques de formation**

La Région Pays de la Loire encourageait la diffusion de bonnes pratiques entre les divers instituts de formations sanitaires et sociales ligériens, suivant l'objectif principal de s'adapter à l'évolution des profils des apprenants.

L'effectivité de cette orientation s'est notamment illustrée par la mise en place d'une organisation mutualisée de la sélection entre certains IFAS vendéens, qui se sont entendus et coordonnés pour se répartir les publics apprenants selon les cursus de formation à mettre en place. Concrètement, chacun

d'entre eux accueillent une typologie précise d'élèves (des élèves en cursus non-complets ou en cursus complet), permettant ainsi de faciliter leur organisation pédagogique interne et de répondre plus rapidement aux besoins des territoires. Une organisation similaire a été mise en place en Maine-et-Loire lors de la sélection d'automne 2022.

Cette concertation était également promue par la Région dans le cadre des stages, encourageant ainsi les collaborations entre les instituts de formation et les acteurs du territoire. Des liens entre certains employeurs du secteur et des établissements de formation se sont ainsi renforcés, à l'image du Département du Maine-et-Loire qui a conventionné avec l'école de sages-femmes du CHU d'Angers en 2019 dans le but d'accueillir davantage de stagiaires, et potentiellement les fidéliser au sein de la Collectivité.

Également, la Région Pays de la Loire souhaitait renforcer les relations entre les différents instituts de formation ligériens, qu'ils soient du secteur sanitaire et social ou non (exemple : secteur du sport, de l'animation, etc.).

La création du réseau SAM (Santé, Activité physique, Métiers de l'ingénierie et des sciences humaines), aujourd'hui porté par la communauté d'universités et établissements Angers-Le Mans, constitue un exemple probant de la réalisation de cet axe régional. Lancé en 2019 par les Universités d'Angers et du Mans en étroite collaboration avec le CHU d'Angers et les CH du Mans et de Laval, ce réseau promeut la mise en œuvre de « *collaborations interdisciplinaires et multisites dans les champs de la santé, du sport et de l'activité physique, des mondes de l'ingénierie et des sciences humaines* »<sup>38</sup>.

En outre, la Région a soutenu l'organisation de journées inter filières départementales, organisées par les instituts, à l'instar de celle organisée en Mayenne. Ces événements croisant les apprenants de différentes filières du secteur constituent une belle occasion pour les acteurs de partager leurs pratiques en favorisant les échanges entre apprenants de diverses formations.

Enfin, la Région a tenu à organiser chaque année, entre novembre et décembre, une rencontre des instituts de formations sanitaires et sociales, avec un temps institutionnel dans l'hémicycle ciblé sur l'actualité, et des groupes de travail collectifs l'après-midi à partir d'expériences réussies et innovantes d'instituts (exemples de thématiques abordées : « *Comment l'usage de nouveaux outils dans la formation peut renforcer l'attractivité des formations sanitaires et sociales ?* », « *L'usager expert, un nouveau partenaire de la formation* »).

- **Former à l'usage des nouvelles technologies et du numérique**

Le SRFSS 2018/2022 soulignait par ailleurs l'importance de former les apprenants des formations sanitaires et sociales à l'usage des nouvelles technologies et du numérique. D'abord motivée par l'évolution des pratiques professionnelles, l'effectivité de cette mesure s'est fortement accélérée avec la crise sanitaire.

En effet, cette période a profondément transformé le monde de la formation et plus particulièrement

---

<sup>38</sup> Université d'Angers, « Réseau SAM », disponible sur le site suivant : <https://www.univ-angers.fr/fr/acces-directs/facultes-et-instituts/faculte-de-sante/reseau-sam.html>

les formations sanitaires et sociales, contraignant les différents instituts à recourir à des modalités distancielles.

Garantissant une continuité pédagogique, la mise en place de ces nouvelles modalités a néanmoins nécessité une très forte mobilisation et adaptation de la part de tous les instituts de formation ligériens (investissement dans des nouveaux équipements, formation des équipes à l'utilisation de la pédagogie numérique, accueil d'apprenants dépourvus de l'équipement informatique nécessaire pour la continuité de la formation, etc.). Aussi, ces derniers ont dû déployer de nouvelles méthodes d'accompagnement à distance pour leurs apprenants.

Malgré cet engagement des lieux de formation, ces modalités distancielles ne se prêteraient pas identiquement à toutes les formations sanitaires et sociales selon les acteurs concertés (exemple : les cours à distance s'adaptent moins aux formations de l'aide à domicile). Leur usage nécessiterait également d'être adapté aux différentes typologies d'apprenants et à leur niveau de maîtrise des outils informatiques et numériques.

Pour accompagner les établissements de formation continue dans les transformations de leurs formations et la montée en compétence de leurs équipes pédagogiques, la Région a accordé son soutien à trois projets constituant les piliers de la politique régionale pour la modernisation de la formation continue.

- Accompagner les équipes pédagogiques dans leur montée en compétences sur la sécurisation des parcours et l'hybridation de leurs dispositifs

Pour faire face aux diverses mutations intervenues ces dernières années, la Région Pays de la Loire a lancé en 2019 une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la mise en œuvre d'un programme de professionnalisation des acteurs de la formation professionnelle continue. Portant sur une période de deux ans renouvelables, ce marché constitue une initiative s'inscrivant dans la droite ligne de l'exigence de qualité et de formation destinées aux encadrants, formateurs et dirigeants. Il vise à développer l'innovation dans la conception des formations, la construction et l'accompagnement vers, pendant et après les parcours de formation des apprenants. Le programme est ouvert à tous les acteurs de tous les organismes de formation de tous secteurs, dont les instituts de formations sanitaires et sociales.

La Région a ainsi défini, avec le Centre académique de formation continue (CAFOC), mandataire de cette AMO, plusieurs axes pour accompagner les organismes de formation partenaires de la Région dans les pratiques d'hybridation des dispositifs, la mise en place d'innovations pédagogiques, l'accompagnement au changement ou encore l'action de formation en situation de travail (AFEST). Plusieurs instituts de formations sanitaires et sociales ont participé, notamment sur les thématiques suivantes :

- La formation des nouveaux référents handicap ;
- La digitalisation de l'offre de formation à travers des formations et ateliers (exemples : animer une classe virtuelle, interagir pour favoriser la réussite des apprenants, e-transformer une formation en présentiel, etc.) ;
- L'action de formation en situation de travail.

➤ Encourager l'innovation pédagogique

La crise sanitaire a été un accélérateur d'innovation pour la formation professionnelle continue, avec un recours renforcé à des modalités pédagogiques innovantes. Ces circonstances particulières ont stimulé la créativité des modes, approches et usages de la formation. Afin de profiter de l'inventivité générée par les confinements issus de la crise Covid-19 et des avancées des dernières années dans le domaine de l'innovation pédagogique, la Région a également lancé en 2021 un appel à projet d'innovation pédagogique pour stimuler l'innovation en matière de formation continue.

Cet appel à projet constitue une initiative issue de la mesure n°24 du Plan régional de relance face à la pandémie de la Covid-19, s'inscrivant par ailleurs en conformité avec l'axe n°3 du Pacte régional pour l'investissement dans les compétences 2019-2022 signé avec l'Etat. Destiné aux publics en recherche d'emploi et aux personnes de premiers niveaux de qualification, celui-ci a pour objectifs d'encourager le partage de formules réussies et de mettre en place des expérimentations probantes au sein notamment des instituts de formations sanitaires et sociales. Concrètement, les approches pédagogiques soutenues dans le cadre de cet appel à projets doivent permettre des évolutions rapides, impactant positivement tous les publics apprenants, y compris ceux en situation de handicap.

Un premier appel à projet d'innovation pédagogique a été lancé en 2021 pour lequel un total de onze lauréats a été retenu. Ces derniers ont proposé des expérimentations sur l'ensemble des métiers en tension définis en Pays de la Loire ainsi que sur les différents moments du ruban pédagogique (orientation, connaissance métier, insertion professionnelle).



Parmi les onze lauréats retenus pour cet appel à projet d'innovation pédagogique, deux d'entre eux sont des instituts de formations sanitaires et sociales.

Le premier d'entre eux développe un projet de découverte des métiers du secteur médico-social et la compréhension des savoirs faire et être, sous un nouveau format de formations préparatoires via une plateforme e-learning. Des temps immersifs reconstitués sur des réalités professionnelles (simulation digitale) sont mis en place et complétés par des périodes de stage, des temps d'accompagnement individuels et collectifs, des entretiens individuels et des tests de positionnement sur les connaissances de base des métiers du secteur médico-social.

Le second institut souhaite poursuivre le développement de sa gamme de scénarii en réalité virtuelle, via une plateforme e-learning visant à aider les apprenants en travail social à se familiariser avec le milieu professionnel et ses spécificités, mais également à actualiser leurs connaissances et représentations des métiers par le biais d'une approche de formation distancielle.

➤ Soutenir massivement les structures de formation sur l'hybridation de leurs parcours de formation

Dans ce contexte de questionnements pour les structures de formation, la Région des Pays de la Loire a souhaité également expérimenter à plus grande échelle, et dans une approche globale, les dimensions de la transformation numérique des établissements en les prenant en compte de façon simultanée.

C'est ainsi que le Plan de modernisation de la formation a été lancé en mars 2022. Il s'agit également d'une initiative issue de la mesure n°24 du Plan régional de relance face à la pandémie de la Covid-19, s'inscrivant par ailleurs en conformité avec l'axe n°3 du Pacte régional pour l'investissement dans les compétences 2019-2022 signé avec l'Etat.

Celui-ci vise à transformer l'appareil de formation des structures ligériennes (organismes de formation, CFA, instituts de formations sanitaires et sociales) et se décompose en trois objectifs :


- Offrir aux organismes qui candidatent un outil simple et modulable pour la création de séquences de formation individualisées et hybridées ;
- Aider les formateurs à introduire un mixte pédagogique présentiel/distanciel dans leurs progressions pédagogiques à destination des apprenants ;
- Accompagner plus globalement les organismes de formation à introduire dans leur organisation quotidienne les dimensions d'hybridation et d'innovation pédagogique.

Plus précisément, deux phases caractérisent ce plan à savoir la réalisation d'un diagnostic de maturité (étape obligatoire) et l'accompagnement régional des organismes de formation selon leur projet et leur niveau de maturité (étape optionnelle).

La première étape est commune à tous les organismes de formation sélectionnés par la Région, après publication d'un appel à candidature. Une société spécialisée en ingénierie de projet et d'hybridation, retenue par la Région, réalise ainsi ce diagnostic (maturité digitale, compétences en pédagogie multimodale, compétences en ressources humaines, etc.) et procède au déploiement de licences permettant la digitalisation et numérisation des formations, avec un accompagnement individuel sur deux ans.

A l'issue et en fonction du diagnostic de maturité réalisé, une seconde phase d'accompagnement peut être mise en place avec l'appui des experts mobilisés. Elle est dédiée plus spécifiquement à la montée en compétences des équipes et à la réingénierie des parcours de formation.

Deux appels à candidatures, en 2022 et 2023, déclinent ainsi le Plan de modernisation de la formation.

 Un institut de formation sanitaire ayant candidaté lors du premier appel à candidatures lancé en juin 2022 bénéficiera d'un accompagnement global sur les deux phases, visant à accélérer la digitalisation, l'hybridation et l'individualisation de ses parcours de formation, et à accompagner ses ingénieries, ses formateurs et l'équipe dirigeante.

Plus globalement, l'évolution des pratiques intervenant dans les métiers du secteur sanitaire et social a conduit les instituts de formation ligériens à innover dans leurs modalités pédagogiques (utilisation de nouveaux supports et outils, apprentissage par des projets pluridisciplinaires, etc.). Certains outils expérimentés au sein des instituts de formations sanitaires et sociales ligériens ont enregistré des résultats très encourageants à l'instar des casques de réalité virtuelle, ayant permis de développer l'attractivité et la qualité des formations dispensées.

- **Développer la participation au sein des établissements de formation**

Pour terminer, la Région Pays de la Loire exprimait son souhait de promouvoir le développement de la participation des acteurs locaux et des usagers au sein des établissements de formation.

A cet effet, la Région a accompagné la mise en application des arrêtés du 17 avril 2018<sup>39</sup>, du 10 juin 2021<sup>40</sup> et du 29 juillet 2022<sup>41</sup> venus modifier les conditions de fonctionnement des instituts de formations sanitaires<sup>42</sup>.

En redéfinissant leur cadre de gouvernance, ces arrêtés ont précisé le périmètre d'application et la composition d'une nouvelle instance compétente pour les orientations générales des instituts (ICOGI) de formations sanitaires. Cette dernière, présidée par l'ARS, comprend notamment deux représentants de la Région (membres de droit) et des représentants des apprenants.

Cette entité se réunit au moins une fois par an pour émettre des avis sur une diversité de sujets (exemple : le budget de l'institut de formation – dont les propositions d'investissements, le rapport annuel d'activité pédagogique, les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens – CPOM, etc.) et valide notamment le projet de l'institut et son règlement intérieur.

De surcroît, tous les centres de formation d'apprentis (CFA) ligériens – dont ceux dispensant des formations sanitaires et sociales – doivent obligatoirement être composés d'une instance de gouvernance nommée « conseil de perfectionnement »<sup>43</sup>. Veillant sur l'organisation et le fonctionnement des instituts de formation, ce conseil est composé d'une pluralité d'acteurs inscrits au sein du règlement intérieur, parmi lesquels des représentants élus des apprentis<sup>44</sup>. En Pays de la Loire, l'ensemble des conseils de perfectionnement des CFA sont composés d'un élu régional. Constituant un véritable lieu d'échanges entre le monde professionnel et celui de la formation, il examine et débat sur une diversité de questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des CFA (exemples : le projet pédagogique, les conditions générales d'accueil et d'accompagnement des apprentis, les projets d'investissement, l'organisation et le déroulement des formations, etc.). La Région veille à sa participation active à cette instance, qui lui permet d'avoir une remontée du terrain, des instituts, des apprenants et des employeurs.

Parmi les autres formes de participation encouragées par la Région, se trouvait notamment l'intégration d'usagers-experts au sein des instituts de formations sanitaires et sociales.

Les usagers d'aujourd'hui ne sont plus seulement considérés comme des sujets à étudier ou un terrain d'apprentissage, mais avant tout comme des personnes qui, à partir de leurs expériences, développent des savoirs dont il apparaît utile de faire profiter les futurs professionnels du sanitaire et du social au cours de leur formation. Cette place est d'ailleurs revendiquée par bon nombre d'associations d'usagers, notamment par les associations de malades.

Quelques établissements de formation ligériens ont déployé des interventions de patients-experts. Le centre hospitalier de Laval invite ainsi chaque année un patient en situation de handicap à

---

<sup>39</sup> Arrêté du 17 avril 2018 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

<sup>40</sup> Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant sur diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

<sup>41</sup> Arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de fonctionnement des instituts de formation d'ambulancier.

<sup>42</sup> Définies initialement par l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

<sup>43</sup> Article L. 6231-3 du Code du travail, modifié par l'article 14 de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

<sup>44</sup> Article R. 6233-33 du Code du travail créé par le décret n° 2008-244 du 7 mars 2008 relatif au code du travail (partie réglementaire).



témoigner auprès de ses étudiants ergothérapeutes et masseurs-kinésithérapeutes, leur permettant d'appréhender ses difficultés du quotidien.

Face à la récente explosion médiatique du thème de la violence obstétricale, l'école de sages-femmes du CHU de Nantes a imaginé de faire intervenir l'association « Bien naître à Nantes » (B2N), au cours de l'année universitaire 2018-2019, sur le thème des droits des usagers. Cette action est une illustration de la place du patient-expert en tant que porteur d'une expérience sur le vécu des soins. Par là-même, il s'agit de nourrir la formation du professionnel de santé du ressenti de l'utilisateur, et de manière plus globale, de favoriser le développement d'actes de soins bienveillants, et donc de lutter contre la maltraitance.

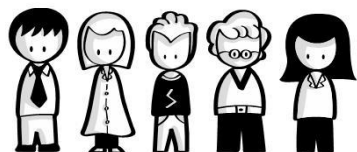
Dans le secteur social, il est possible de citer l'Association régionale pour l'institut de formation en travail social (ARIFTS) des Pays de la Loire qui a mis en place diverses actions : formation de ses formateurs par l'association ATD Quart Monde, mise en place d'une charte de l'intervention des usagers, mise en place d'une commission en charge de la participation des personnes accompagnées, en lien avec l'association « Grandir d'un monde à l'autre ».

Enfin lors de la rencontre annuelle des instituts de formation sanitaire et sociale en décembre 2018, un atelier avait été organisé sur le thème suivant : « L'utilisateur expert, un nouveau partenaire de la formation ? ». Celui-ci avait permis de partager les bonnes pratiques en la matière ainsi que les enjeux principaux identifiés par les instituts, parmi lesquels certains restent d'actualité :

- La complexité de la position de l'utilisateur face au professionnel ;
- Le rôle et l'implication des formateurs ;
- La prise en compte du savoir expérientiel dans le parcours de formation (évaluation).



## Infographie sur l'offre de formations sanitaires et sociales



11 289 places de formations sanitaires et sociales agréées par la Région Pays de la Loire en 2022.



79% des places agréées sont financées par la Région.



3 566 places de formation sociales agréées par la Région toutes années de formation confondues.



7 723 places de formation sanitaire autorisées par la Région toutes années de formation confondues.



550 places en apprentissage dans les formations sociales et plus de 275 places dans les formations sanitaires en 2022.



Les arrêts/interruptions de formation représentent 5,9% de l'offre de formations sanitaires et sociales régionale agréée/autorisée.



2 085 étudiants bénéficiaires d'une bourse régionale et 1 150 élèves bénéficiaires d'une rémunération publique de stagiaire de la formation professionnelle continue en 2021.



En 2021, 3 114 apprenants des formations sanitaires ont été diplômés en Pays de la Loire.

En 2020, 1 178 apprenants des formations sociales ont été diplômés en Pays de la Loire.



Près de 9 formés sur 10 occupent un emploi six mois après la fin de leur formation en 2021.

# AMBITION 1

ACCROITRE L'ATTRACTIVITE DES FORMATIONS  
ET DES METIERS DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL



# AMBITION 1 : ACCROITRE L'ATTRACTIVITÉ DES FORMATIONS ET DES MÉTIERS DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL

---

L'attractivité des formations sanitaires et sociales est au centre de toutes les préoccupations des acteurs du secteur.

Face à l'accroissement soutenu de la population ligérienne et à son vieillissement, les besoins en matière d'accès aux soins et d'accompagnement social augmentent de façon exponentielle. Ces besoins seraient notamment renforcés par la forte progression du nombre de naissances en 2021 (première augmentation depuis plus de dix ans) et l'accélération projetée du nombre de personnes âgées en situation de dépendance en Pays de la Loire à l'horizon 2023. Par ailleurs, les seniors ligériens sont de plus en plus nombreux à exprimer le souhait de vieillir à domicile, accentuant davantage la nécessité de mettre en place une offre de service adaptée.

➤ **Les chiffres clés<sup>45</sup> :**



Entre 2013 et 2019, les Pays de la Loire enregistrent un taux de croissance annuel de 0,7%, plaçant la région au second rang des régions métropolitaines enregistrant la plus forte progression démographique.



En 2021, 40 200 naissances seraient comptabilisées représentant une hausse de 1 200 naissances par rapport à 2020.

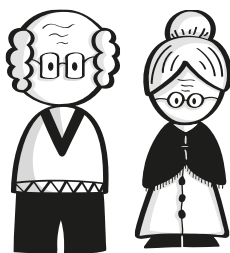
Le nombre de naissances augmente le plus fortement dans le Maine-et-Loire (+4,8%) et la Loire-Atlantique (+3,7%).

---

<sup>45</sup> INSEE, Dossier complet « Région des Pays de la Loire », 2022.

INSEE Flash Pays de la Loire, « La croissance démographique portée par les arrivées dans la région », 2022.

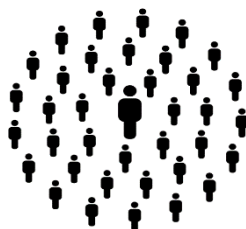
INSEE Analyses Pays de la Loire, « La hausse du nombre de seniors dépendants accélérerait à partir de 2023 », 2019.



En 2019, les personnes âgées de 65 ans ou plus représentent 20,4% de la population ligérienne.

Les départements de la Vendée et de la Sarthe enregistrent les plus grandes proportions de personnes âgées, avec respectivement une proportion de 24,3% et 21,8% de séniors âgés de 65 ans ou plus.

## D'ici 2050...



Les Pays de la Loire comptabiliseraient près de 4,5 M d'habitants d'ici 2050.



A l'horizon 2050, les personnes âgées de 65 ans ou plus représenteraient près de 28% de la population régionale, soit une hausse de dix points comparativement à 2013.

Les départements de la Vendée (35,7%), Sarthe (29,8%) et Mayenne (29,5%) seront les plus exposés à ce vieillissement populationnel.



Une augmentation annuelle de 2 600 personnes âgées en situation de dépendance sur la période 2015-2028, dont 300 en situation de dépendance sévère.

Les départements de la Loire-Atlantique et de la Vendée accueilleront les deux tiers supplémentaires des séniors sévèrement dépendants d'ici 2028.

Parallèlement à ce contexte, la baisse constatée du nombre de candidats souhaitant s'inscrire en formation témoigne d'une certaine désaffection pour le secteur, qui nécessite d'être mieux valorisé. Ainsi, certaines formations sanitaires et sociales connaissent une baisse du nombre de candidats alors que d'importants besoins de recrutement sont recensés sur les territoires. Reprenant les données produites sur la période 2017-2022, la formation d'aide-soignant se caractérise par une baisse importante du nombre de candidats (-999 candidatures entre 2017 et 2022) et une forte augmentation du nombre de places ouvertes, ayant entraîné une diminution majeure du taux de pression sur cette même période (passant de 3,4 en 2017 à 2 en 2022). Similairement, une baisse importante du nombre de candidats au sein de la formation d'auxiliaire de puériculture est constatée (-1 085 candidats entre 2017 et 2022<sup>46</sup>) pour un nombre de places ouvertes stable. Le taux de pression a chuté de façon très importante, passant de 24,5 en 2017 à 8,6 en 2022.

Ces deux métiers concentrent pourtant le plus grand nombre de projets de recrutement en 2022 (plus de 6 000 projets de recrutement en Pays de la Loire<sup>47</sup>), engendrant de grandes difficultés de recrutement pour l'ensemble des employeurs ligériens. En effet, plus de 80% des projets de recrutement régionaux sur ces métiers sont réputés difficiles, ce constat étant plus particulièrement remarqué en Loire-Atlantique<sup>48</sup>. L'audition de Nantes Métropole est venue confirmer ces éléments soulignant le contexte de pénurie de professionnels dans les domaines de la petite enfance et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). En cause, l'évolution du contexte social et le manque d'attractivité de ces métiers ayant pour conséquences de geler 130 places d'accueil dans les crèches ainsi que 10% des places au sein des EHPAD de la ville de Nantes<sup>49</sup>.

Cet exemple vient illustrer la nécessité de mettre en place des mesures efficaces afin d'accroître l'attractivité des formations et des métiers du secteur sanitaire et social, dont le suivi devra être assuré durant toute la durée du SRFSS 2023/2028. Il s'agira tout d'abord de moderniser la communication et l'information réalisée sur les formations et métiers du secteur, puis d'encourager le recours aux innovations dans le cadre des actions d'orientation mises en œuvre sur le territoire régional.

## **Objectif 1 : Moderniser la communication et l'information sur les formations et métiers du secteur sanitaire et social**

Dans la continuité des actions d'ores-et-déjà réalisées au cours du précédent schéma, la Région souhaite développer les initiatives promouvant et valorisant les métiers et les formations du secteur sanitaire et social.

Les métiers de ce secteur sont parfois méconnus ou associés à une image négative, impactant par conséquent leur attractivité. C'est pourquoi ce schéma vient réaffirmer, aux côtés des COS « santé », « cohésion sociale » et « entreprises de proximité », la nécessité de communiquer positivement sur

---

<sup>46</sup> En janvier 2022, 228 candidats étaient comptabilisés pour la formation d'auxiliaire de puériculture et 332 candidats en septembre 2022. En comparaison aux 1 645 candidats enregistrés en 2017, une baisse de 1 085 candidatures est mise en avant.

<sup>47</sup> Pôle Emploi, « Besoins en main d'œuvre 2022 », 2022. Au total, 6 000 projets de recrutement d'aides-soignants sont dénombrés, regroupant également les professions des auxiliaires de puériculture, des aides médico-psychologiques, des assistants médicaux, etc.

<sup>48</sup> *Ibid.*

<sup>49</sup> Audition de Nantes Métropole, en date du 16 mai 2022.

ces métiers, d'améliorer leur connaissance auprès du grand public et des structures de l'orientation. Outre la présentation des missions caractéristiques de ces métiers, il s'agit également d'exposer l'ensemble des opportunités d'emploi offertes par le secteur ainsi que les diverses perspectives d'évolution professionnelle et salariale possibles (à court et moyen terme) pour une seule et même formation.

Suivant cette finalité, la Région encourage la poursuite des travaux sur la communication réalisée à l'égard des métiers et formations du secteur sanitaire et social. S'inspirant des travaux des COS EFO « santé » et « cohésion sociale », cette démarche se traduit par :

- **La consolidation des informations sur les métiers et formations du secteur sanitaire et social pour mieux les promouvoir**

Selon le CESER des Pays de la Loire, « *certaines métiers [du secteur sanitaire et social] apparaissent trop peu connus* »<sup>50</sup> du grand public. Ce constat concerne plus particulièrement les professions du travail social malgré « *leur utilité indéniable pour construire les conditions d'une solidarité et d'une citoyenneté effective* »<sup>51</sup>.

S'appuyant sur l'avis du Conseil du conseil économique, social, environnemental (CESE), la Région soutient le renforcement des informations produites et communiquées sur les métiers et formations du secteur, et porte une attention particulière sur ceux dont la connaissance et l'identification s'avèrent perfectibles (exemple : technicien d'intervention sociale et familiale - TISF -et accompagnant éducatif et social - AES). A cet effet, la Région encourage la mobilisation des différents acteurs du secteur, parmi lesquels les structures employeuses et les branches professionnelles, afin d'enrichir les outils régionaux dédiés à l'orientation (exemple : la collection des *pockets métiers*, le site *choisirmonmetier.fr*, les *Orientibus*, etc.). En effet, ces derniers disposent de nombreux éléments d'information, de supports et d'outils de promotion des métiers. La consolidation des informations sur les métiers du secteur constitue également un objectif affiché dans les contrats d'objectifs sectoriels « cohésion sociale » et « santé ». Cette coordination permettra ainsi de mieux appréhender les réalités des métiers du secteur sanitaire et social sur le territoire ligérien. Comme le préconise également le CESER Pays de la Loire (préconisation n°4 présente au sein de sa contribution), l'utilisation des outils d'orientation de la Région doit permettre de « *renforcer la visibilité des métiers et des formations sanitaires et sociaux et de lutter contre l'image négative qui leur est attribuée* »<sup>52</sup>.

➤ Le site choisirmonmétier.fr

Pour rappel, le site internet *choisirmonmétier.fr-paysdelaloire.fr* est conçu et animé par le CARIFOREF des Pays de la Loire. Ce portail met à disposition de tous les publics (collégiens, lycéens, adultes en parcours de réorientation professionnelle, personnes à la recherche d'un emploi, etc.) une richesse d'informations fiables et lisibles sur les métiers et les formations



Figure 2 : site choisirmonmétier-paysdelaloire.fr

<sup>50</sup> Conseil économique, social, environnemental des Pays de la Loire, « Contribution au Schéma régional des formations sanitaires et sociales », 2022.

<sup>51</sup> Conseil économique, social, environnemental, « Les métiers de la cohésion sociale », 2022.

<sup>52</sup> Conseil économique, social, environnemental des Pays de la Loire, « Contribution au Schéma régional des formations sanitaires et sociales », 2022.



disponibles sur le territoire régional, leur permettant d'éclairer leur choix d'orientation et d'insertion professionnelle. Un total de plus de 500 fiches métiers descriptives sont ainsi disponibles, apportant également des précisions sur les débouchés, les secteurs, le salaire moyen et les zones de la région présentant les plus forts potentiels de recrutement. Plusieurs d'entre elles concernent le secteur sanitaire et social, parmi lesquelles la fiche « action sociale » (portant notamment sur les métiers de CESF et d'assistant de service social), « aide en puériculture » (se focalisant sur le métier d'auxiliaire de puériculture), « accompagnement médico-social » (s'intéressant en partie au métier d'accompagnant éducatif et social), « conduite de véhicules sanitaires » (portant sur le métier d'ambulancier), etc.

De même, plus de 20 000 fiches formation sont référencées sur ce site. Grâce à un moteur de recherche, les candidats peuvent trouver facilement la formation qui correspond le plus à leurs attentes et connaître les lieux de formation existants à l'échelle de la région. Rappelons également que l'offre de formation saisie dans SOFI est immédiatement visible des conseillers de Pôle emploi et des Missions locales.

### ➤ Le Pocket métier

S'alignant sur l'avis du CESER et les COS EFO « santé » et « cohésion sociale »<sup>53</sup>, la Région souligne également la nécessité d'accompagner le plus tôt possible le public scolaire (collégiens et lycéens) et les familles dans leur connaissance des métiers et des formations. Le secondaire constitue en effet une « période clé »<sup>54</sup> durant laquelle les projets professionnels se construisent et se perfectionnent, déterminant ainsi les choix d'orientation des élèves et leur réussite. En raison de la largeur et de la complexité des formations et métiers du secteur sanitaire et social, de nombreux acteurs souhaitent ainsi qu'un travail renforcé et coordonné soit entrepris afin d'accroître la connaissance de ces publics et offrir une vision concrète des différents métiers et formations, permettant de prévenir et d'éviter tout phénomène de « désillusion »<sup>55</sup>. De même, cette connaissance est essentielle pour rendre accessibles les formations du secteur et ainsi faire progresser leur attractivité.



Figure 3 : Pocket métier sur les métiers du paramédical - site [choisirmonmetier.fr](http://choisirmonmetier.fr)

Poursuivant cet objectif, la Région Pays de la Loire a tout d'abord mis en place une collection de *Pockets Choisir mon métier* dont l'objectif est de donner à ce jeune public un premier niveau d'information sur un secteur d'activité. Consultables sur le site [choisirmonmetier.fr](http://choisirmonmetier.fr), ces outils présentent le secteur d'activité au travers des données chiffrées, des exemples de parcours ainsi que par une sélection de métiers et de formations dispensées en Pays de la Loire. Volontairement non exhaustif, ce support doit susciter l'intérêt et la curiosité des jeunes Ligériens, les encourageant ensuite à se diriger vers d'autres ressources plus détaillées. Ainsi, trois pockets métiers concernent plus particulièrement le secteur sanitaire et social : « les métiers du paramédical », « les

<sup>53</sup> Les COS EFO « santé » et « cohésion sociale » sont composés d'une fiche action commune s'intitulant « Renforcer la connaissance de l'offre de formation et ses modalités d'accès auprès des acteurs de l'orientation, des élèves, étudiants, apprentis, demandeurs d'emploi et des familles ».

<sup>54</sup> Conseil économique, social, environnemental des Pays de la Loire, « Contribution au Schéma régional des formations sanitaires et sociales », 2022.

<sup>55</sup> *Ibid.*

*métiers du social* » et « *les métiers des services à la personne* ». Publiée courant novembre 2022, cette dernière pocket a été conçue par :

- La Fédération régionale des particuliers employeurs (FEPEM) et la Fédération des services à la personne et de proximité (FEDESAP) pour le secteur « Entreprises de proximité » ;
- Des employeurs du secteur social, médico-social et sanitaire privé à but non lucratif (NEXEM) ;
- La Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés solidaires (FEHAP) ;
- Les fédérations employeurs de la Branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile.

S'inspirant de nouveau des COS EFO « santé » et « cohésion sociale », la Région poursuit également l'objectif d'accroître la lisibilité des formations sanitaires et sociales et de leurs modalités d'accès auprès des différents professionnels de l'orientation exerçant dans l'enseignement secondaire (exemples : professeurs principaux, conseillers d'orientation, etc.). Accompagnant les jeunes dans leur choix de formation et de métier, ces derniers doivent effectivement disposer d'une bonne connaissance sur les professions du secteur sanitaire et social et maîtriser leurs caractéristiques, leurs missions ainsi que la diversité des lieux d'exercice possibles. Par ailleurs, cette finalité se transpose à l'ensemble des professionnels de la formation et de l'insertion (exemples : conseillers en évolution professionnelle, conseiller Pôle Emploi, etc.) s'adressant notamment à des publics salariés, personnes à la recherche d'un emploi et en reconversion professionnelle<sup>56</sup>. Enfin, les COS EFO « santé » et « cohésion sociale » mettent en exergue la nécessité d'accroître la connaissance des employeurs sur les différents dispositifs de formation existants au sein du secteur sanitaire et social<sup>57</sup>. En effet, ils doivent être sollicités le plus en amont possible pour être au cœur du système de formation afin de faciliter l'insertion professionnelle des publics à l'issue des formations, tout en permettant de répondre à leurs besoins de recrutement.

#### ➤ [Le site nosemplois.fr](https://nosemplois.fr)

En outre, la Région incite les employeurs ligériens du secteur sanitaire et social à créer un profil sur le site *nosemplois.fr* afin qu'ils puissent présenter leurs structures, leurs emplois, leurs carrières ainsi que leurs opportunités d'apprentissage et de stage. Cette même préconisation s'adresse aussi aux candidats, leur permettant d'accéder à des informations concrètes et réalistes sur les métiers du secteur.

Lancé en mai 2022 dans le cadre de la mobilisation régionale pour l'emploi, le site

*nosemplois.fr* est accessible gratuitement. Il s'adresse aux candidats, recruteurs mais également aux



Figure 4 : site *nosemplois.fr*

<sup>56</sup> Les COS EFO « santé » et « cohésion sociale » sont composés d'une fiche action commune s'intitulant « Renforcer la connaissance de l'offre de formation et ses modalités d'accès auprès des acteurs de l'orientation, des élèves, étudiants, apprentis, demandeurs d'emploi et des familles ».

<sup>57</sup> *Ibid.* Cette finalité d'inscrit également au sein de la fiche action « Renforcer la connaissance de l'offre de formation et ses modalités d'accès auprès des acteurs de l'orientation, des élèves, étudiants, apprentis, demandeurs d'emploi et des familles ».



partenaires de l'emploi et aux acteurs de la formation. Véritable solution web responsive, ce site porte l'ambition centrale d'accélérer la mise en relation entre les entreprises ligériennes et les candidats aux différentes étapes de leur parcours professionnel et ce, sans attendre la fin de leur formation. A cet effet, un service de mise en relation avec les futurs sortants de formation professionnelle continue inscrits sur les programmes de la Région Pays de la Loire est proposé, constituant une réelle valeur ajoutée. Aussi, cet outil offre la possibilité pour les entreprises de connecter directement leur logiciel de recrutement pour automatiser la publication de leurs offres d'emploi et les multidiffuser sur d'autres plateformes dédiées.

Au 20 octobre 2022, plus de 4 000 offres d'emploi spécifiques aux secteurs de la santé et des services à domicile ont été déposées sur *nosemplois.fr*.

#### ➤ Les dispositifs d'information spécifiques à certains métiers

En parallèle de ses propres dispositifs d'orientation, la Région exprime son soutien auprès des acteurs souhaitant mettre en place des actions d'information focalisées sur les métiers du secteur sanitaire et social.

Certains d'entre eux ont par ailleurs déjà déployé des dispositifs de promotion ciblés, à l'instar du Département du Maine-et-Loire ayant mis en place une campagne de communication sur le métier d'assistant familial. Sous forme de témoignages écrits et vidéos, des professionnels s'expriment ainsi sur leurs valeurs, les origines de leur orientation et les réalités de leur métier. Complétés par des témoignages de familles, d'enfants accueillis et de professionnels du Département, cette action offre une vision complète du métier d'assistant familial<sup>58</sup>.

D'autres acteurs du secteur, en accord avec une recommandation formulée par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), ont également évoqué l'intérêt d'« *associer des artistes pour promouvoir des valeurs, des missions et des réalités de travail [...]* »<sup>59</sup>. L'utilisation de ces productions culturelles (ciné-débats, danse, festival, etc.) permettrait effectivement « *d'améliorer l'image de ces métiers et [de] mieux en faire comprendre le sens et l'utilité au grand public* »<sup>60</sup>.

Enfin, l'utilisation des réseaux sociaux, est fortement plébiscitée par les partenaires concertés afin de communiquer auprès des publics scolarisés (collégiens et lycéens). Ancrés dans les habitudes de vie de cette jeune génération, ces outils numériques constituent une nouvelle voie d'information efficace promue par de nombreux acteurs du secteur. Une enquête réalisée par Diplomeo en 2022<sup>61</sup> confirme effectivement que trois des jeunes sur cinq âgés entre 16 et 25 ans utilisent ces outils dans le cadre de leur orientation. Ainsi, quatre plateformes sont davantage mobilisées dans cette perspective : LinkedIn (45%), Instagram (43%), Facebook (28%) et Twitter (11%). De même, cette étude met en exergue qu'un tiers des jeunes interrogés disent se servir de ces réseaux pour trouver un stage ou une alternance.

---

<sup>58</sup> Département du Maine-et-Loire, « Devenir assistant familial, histoire d'une reconversion », 2022. Disponible sur le site : <https://www.maine-et-loire.fr/actualites/toutes-les-actualites/devenir-assistant-familial-histoire-dune-reconversion>.

<sup>59</sup> Conseil économique, social et environnemental, « Les métiers de la cohésion sociale », 2022.

<sup>60</sup> *Ibid.*

<sup>61</sup> Blog du modérateur, « Etude : l'usage des réseaux sociaux par la génération Z en 2022 », 2022. Accessible sur : [https://www.blogdumoderateur.com/etude-usage-reseaux-sociaux-generation-z-2022/#:~:text=59%25%20des%20r%C3%A9pondants%20affirment%20se,LinkedIn%20\(45%20%25\)](https://www.blogdumoderateur.com/etude-usage-reseaux-sociaux-generation-z-2022/#:~:text=59%25%20des%20r%C3%A9pondants%20affirment%20se,LinkedIn%20(45%20%25))

L'étude a été réalisée auprès d'un panel de 3 838 personnes âgées de 16 à 25 ans.

- **L'utilisation de notions mobilisatrices**

A l'origine de nombreuses transformations sociétales, la crise sanitaire a été révélatrice d'un changement d'aspirations, notamment chez la nouvelle génération, venant ainsi réinterroger les pratiques de communication sur les métiers. De ce constat, la Région soutient la mise en avant de nouveaux arguments fédérateurs en remplacement d'un certain nombre de notions devenues obsolètes. Cette mesure s'aligne parallèlement à la préconisation n°1 du CESER Pays de la Loire, sur la construction d' « *une stratégie de communication "Métiers et formations sanitaires et sociales" sur le long terme* »<sup>62</sup>.

Selon les acteurs concertés dans le cadre des travaux du SRFSS, le « sens » attribué au travail a fortement été ravivé pendant cette pandémie, se substituant ainsi au terme de « vocation » au travers duquel plus aucun professionnel et apprenant ne se reconnaît désormais. Défini comme « *le croisement du sentiment d'utilité, de la cohérence éthique et du pouvoir d'action [...]* »<sup>63</sup>(Mathieu PAVAGEAU), la mise en avant de ce concept de « sens » est par ailleurs encouragée par le Conseil économique, social et environnemental (CESE) ainsi que par le Haut Conseil du travail social (HCTS). Ces deux instances soulignent en effet la nécessité de promouvoir auprès d'un large public (scolaires, étudiants, personnes à la recherche d'un emploi, etc.) « *le sens de l'engagement et l'utilité sociale des professionnels auprès des personnes vulnérables* »<sup>64</sup>.

Les différents acteurs rencontrés dans le cadre de l'élaboration de ce schéma souhaitent également que la notion de « parcours » soit davantage mise en avant dans les actions de communication, permettant ainsi d'insister sur le caractère évolutif et dynamique des formations et des métiers sanitaires et sociaux. Cette notion permettrait notamment de démontrer la diversité des lieux d'exercice et des spécialités possibles pour un seul et même diplôme, les évolutions de carrières envisageables ainsi que les passerelles existantes. En outre, elle constituerait l'illustration du changement de paradigme intervenu chez la nouvelle génération, exprimant un besoin de réalisation individuelle et d'épanouissement (professionnel et personnel).

Concomitamment, les métiers caractérisés « en tension » n'attirent plus en raison de la connotation négative attribuée par cette expression. Ne faisant que souligner les difficultés auxquelles ces derniers sont confrontés, il serait plus souhaitable de remplacer cette formulation par « métiers à fort potentiel de recrutement » selon certains acteurs consultés.

Enfin, ces mêmes acteurs rappellent l'importance de mettre en exergue les enjeux sociétaux et humains auxquels répondent les métiers sanitaires et sociaux, dont la technicité et l'expertise ont progressé pour un certain nombre d'entre eux (exemple : les aides-soignants).

---

<sup>62</sup> Conseil économique, social, environnemental des Pays de la Loire, « Contribution au Schéma régional des formations sanitaires et sociales », 2022.

<sup>63</sup> Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail, « Pouvoir agir est déterminant pour construire le sens au travail », 2022. Disponible sur : <https://www.anact.fr/pouvoir-agir-est-determinant-pour-construire-le-sens-au-travail>

<sup>64</sup> Conseil économique, social et environnemental, « Les métiers de la cohésion sociale », 2022.

## Des notions et concepts devenus obsolètes



- Des professionnels et apprenants qui ne se reconnaissent plus dans le concept de « **vocation** ».
- Un faible attrait pour les métiers décrits comme « **en tension** », présentés comme faisant l'objet de « besoins » **macro** et **populationnels**.

## Des notions et concepts nouveaux pour mobiliser



- Des métiers de **sens** au niveau **individuel**.
- Des métiers intégrés à un « **parcours professionnel** » (fluide, dynamique, souple et évolutif, bâti autour d'un **projet**).
- Des métiers **techniques** permettant de développer une **expertise**.
- Des métiers qui répondent à des enjeux **sociétaux** et **humains** forts.

- **Un travail d'adaptation des discours et des messages délivrés selon les publics ciblés (jeunes en poursuite de scolarité, personnes en reconversion professionnelle et personnes à la recherche d'un emploi)**

Pour être efficaces, les arguments mobilisés dans le cadre de la promotion des formations et des métiers du secteur sanitaire et social doivent être ajustés au public destinataire ainsi qu'à ses attentes. Cette observation est notamment défendue par le COS EFO « santé » et « cohésion sociale », soulignant la nécessité de cibler davantage les messages de communication sur les métiers et formations selon les publics visés.

Du point de vue des acteurs consultés dans le cadre de l'élaboration du SRFSS, les actions s'adressant aux jeunes en poursuite de scolarité doivent prioritairement insister sur le « sens », la dynamique des carrières, la réflexivité ainsi que sur la diversité des modes d'intervention possible. De plus, leur efficacité croît davantage lorsqu'elles sont portées par des pairs apprenants.

En comparaison, les actions se destinant aux personnes en reconversion professionnelle et aux personnes à la recherche d'un emploi doivent davantage s'appuyer sur les données d'insertion et mettre en avant certaines formations et métiers recensant des besoins de recrutement importants (exemple : accompagnant éducatif et social, assistant familial, etc.).

- **La déconstruction des représentations et des idées reçues sur les formations et les métiers du secteur sanitaire et social**

Depuis de nombreuses années, les formations et les métiers du secteur sanitaire et social font l'objet d'un certain nombre d'idées reçues par ailleurs renforcées durant la crise sanitaire.

Reprenant la contribution du CESER, les métiers de ce secteur sont historiquement associés à une image genrée. Anciennement occupées par des religieuses qui « y dédiaient leur vie entière »<sup>65</sup>, ces professions appelaient à mobiliser un certain nombre de qualités supposées « naturelles »<sup>66</sup> chez les femmes comme la patience, le dévouement et la minutie. Malgré les évolutions sociétales, ces principes demeurent encore aujourd'hui, portant défaut à l'attractivité de ces métiers chez les hommes. Pour preuve, le public masculin ne représente que 12% des formés ligériens en formation sociales et 9% des formés ligériens en formation sanitaire en 2021<sup>67</sup>. Face à ces observations, la Région entend soutenir les initiatives concourant à accroître l'attractivité des formations et des métiers du secteur sanitaire et social auprès de la population masculine.

Pour lutter contre ces représentations, la Région encourage également les professionnels du secteur, les instituts de formation et les apprenants à se mobiliser pour promouvoir leur formation et leur métier directement auprès des candidats. En effet, il est parfois difficile pour un jeune, une personne en recherche d'emploi, un salarié de caractériser son projet professionnel. La découverte d'un métier tient parfois à une rencontre avec un professionnel, qui sait valoriser son métier. Suivant l'avis du CESER, ces interventions ont plusieurs bénéfices. Elles perfectionnent la connaissance des candidats sur les métiers et les réalités d'exercice (en lien avec la préconisation n°2 formulée par le CESER Pays de la Loire « *Faire connaissance avec le métier avant de s'engager* »<sup>68</sup>), elles permettent en outre de préciser les projets professionnels des candidats (jeunes en poursuite d'études, personnes à la recherche d'un emploi et personnes en reconversion professionnelle) et ainsi de prévenir les abandons en cours et après formation. A cet effet, la Région promeut deux actions avancées au sein des Contrat d'objectifs sectoriel (COS) Emploi Formation Orientation (EFO) « santé » et « cohésion sociale », à savoir le développement d'un réseau d'ambassadeurs/référents métiers et la mise en place de rencontres entre les employeurs et futurs salariés.

En surplus, la Région encourage les apprenants des formations sanitaires et sociales à intervenir auprès des jeunes collégiens et lycéens. Ces actions sont soutenues par plusieurs acteurs concertés, dont la Fédération nationale des étudiants en sciences infirmières (FNESI). Elles permettent ainsi aux jeunes publics de s'identifier plus facilement aux discours soutenus par les apprenants qui témoignent librement et objectivement sur leurs ressentis, leurs expériences et les exigences de la formation. Par ailleurs, ces actions de communication sont l'occasion pour les apprenants mobilisés durant la crise sanitaire de valoriser les compétences acquises.

Plus globalement, la Région souhaite sensibiliser les jeunes et les adultes au monde de l'entreprise et leur faire prendre conscience des réalités de vie professionnelle. Pour cela, la Région s'appuie sur un ensemble de ressources et d'évènements à l'instar de la plateforme régionale « *Rencontre un pro* », des portes ouvertes organisées dans les instituts de formation, des salons d'orientation, des Olympiades des métiers, etc.

---

<sup>65</sup> Conseil économique, social, environnemental des Pays de la Loire, « Contribution au Schéma régional des formations sanitaires et sociales », 2022.

<sup>66</sup> *Ibid.*

<sup>67</sup> CARIFOREF Pays de la Loire, « Sanitaire et social, sortants de formation 2021 : une insertion record qui se poursuit et un écart entre les deux domaines qui se réduit », 2022.

<sup>68</sup> Conseil économique, social, environnemental des Pays de la Loire, « Contribution au Schéma régional des formations sanitaires et sociales », 2022.

➤ La Plateforme régionale « Rencontre un pro »

Depuis sa création en mai 2020, la plateforme « Rencontre un pro » recense plus de 500 professionnels volontaires exerçant dans une diversité de secteur d'activité, avec lesquels tous les candidats (lycéens, jeunes en poursuite de scolarité, personnes à la recherche d'un emploi et personnes en reconversion professionnelle) peuvent s'entretenir pour obtenir davantage d'informations sur leur métier. Avec une moyenne de 200 rencontres par mois, ce dispositif régional constitue une réelle opportunité pour accroître l'attractivité des formations et métiers du secteur. C'est pourquoi la Région souhaite renforcer les effectifs de professionnels sanitaires et sociaux inscrits sur cette plateforme. Pour rappel, trois aides-soignants, trois CESF, deux éducateurs spécialisés et une auxiliaire de puériculture sont notamment présents sur « Rencontre un pro ».



Figure 5 : Dispositif "Rencontre un pro", disponible sur le site [choisirmonmetier.fr](http://choisirmonmetier.fr)

➤ L'action régionale en faveur des portes ouvertes et salons de l'orientation

Aussi, la Région s'engage à renforcer l'information sur les opérations ponctuelles de portes ouvertes et soutient parallèlement les forums et les salons dédiés à l'orientation et à la promotion des métiers à forts potentiels de recrutement. Cet objectif est également identifié comme prioritaire par les COS EFO « santé » et « cohésion sociale ». Plus spécialement, elle souhaite renforcer la présentation de l'offre de formation sanitaire et sociale ligérienne au cours de ces événements<sup>69</sup>. De même, la Région encourage la participation d'un maximum d'employeurs du secteur, d'instituts de formation et d'apprenants à tous ces événements régionaux.

➤ Les événements dédiés à la découverte des métiers du secteur

Par ailleurs, la Région souhaite renforcer la coordination des actions d'information/orientation à l'échelle territoriale à l'instar des « rallyes des services aux personnes », mis en œuvre dans le cadre de la démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territorialisées (GPECT) des services aux personnes créés par cinq EPCI de Loire-Atlantique Nord<sup>70</sup>.

<sup>69</sup> Cet objectif est inscrit parmi les finalités de la fiche action des COS « santé » et « cohésion sociale » intitulée « Renforcer la connaissance de l'offre de formation et ses modalités d'accès auprès des acteurs de l'orientation, des élèves, étudiants, apprentis, demandeurs d'emploi et des familles ».

<sup>70</sup> Communauté de communes (CC) d'Erdre et Gesvres (CEEG), CC de Châteaubriant-Derval, CC du Pays d'Ancenis-COMPA, CC de Nozay, Pays de Blain communauté. Pilotée par la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres (CEEG) et soutenue par le CLEFOP 44 Nord, cette démarche GPECT dispose également d'un co-financement de la Région.

Plus globalement, les « rallyes des services aux personnes » constituent le résultat du partenariat entre les entreprises, les centres de formation et les représentants de la filière des services aux personnes. En octobre 2022, un total de 134 ateliers gratuits se sont mis en place sur quatre des cinq EPCI partenaires<sup>71</sup>. Animés par des professionnels exerçant dans le champ de l'accompagnement de la petite enfance, des personnes âgées ou personnes en situation de handicap, ces derniers ont été proposés aux lycéens, personnes à la recherche d'un emploi, apprenants, salariés en mobilité professionnelle ou de la filière. Sous une approche pédagogique et ludique, ces mini-ateliers visaient une découverte complète des services aux personnes :

- La découverte des employeurs et des situations de travail du secteur de l'aide à domicile ;
- La découverte et l'approfondissement des connaissances sur les missions et les tâches relatives aux métiers de l'aide à domicile ;
- La sensibilisation aux conditions de travail et aux techniques permettant de protéger sa santé au travail ;
- La compréhension des causes et des conséquences liées à la perte d'autonomie ;
- Le repérage des différentes formations permettant d'accéder aux métiers de l'aide à domicile, de monter en compétences tout au long de sa vie professionnelle et la découverte des parcours et évolutions professionnelles possibles.



Figure 6 : Affiche du rallye des services aux personnes - site internet de la CC du Pays d'Ancenis.

La Région se mobilisent également, aux côtés du Département du Maine-et-Loire, en faveur de l'attractivité des métiers des services à la personne. En octobre 2022, les deux Collectivités ont mis en place la deuxième édition du Tremplin des métiers du domicile aux côtés de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), d'Angers Loire Métropole, de la communauté de communes Loire Layon Aubance et de la communauté d'agglomération Mauges communauté. Durant quatre jours, des ateliers, tables rondes et témoignages se sont ainsi succédés sur plusieurs territoires avec pour finalité de faire découvrir les métiers des services à la personne. Une action intitulée « Osez les métiers du domicile ! » a par exemple été organisée à Angers, alliant rencontre avec des professionnels en poste, séance de théâtre-débat sur leur quotidien et expérience de réalité virtuelle offrant l'opportunité de découvrir le métier d'aide à domicile.

Afin de garantir une représentation de toutes les formations sanitaires et sociales lors de ces évènements, la Région incite également les acteurs de la formation et les employeurs du secteur à se coordonner davantage. En outre, elle les invite respectivement à faciliter la participation de leurs

<sup>71</sup> CCEG, communauté de communes de Châteaubriant-Derval, communauté de communes du Pays d'Ancenis-COMPA et la communauté de communes de Nozay.



apprenants et formateurs ainsi que de leurs professionnels. Par ailleurs, la Région reste vigilante quant au risque de concurrence entre IFSS et/ou les territoires pouvant émerger à partir de ces événements.



Figure 7 : Logo Worldskills France - site de la Région Pays de la Loire.

Pour terminer, la Région souhaite mobiliser plus amplement le secteur sanitaire et social lors de la compétition des métiers *Worldskills*, dont la 47<sup>ème</sup> édition aura lieu entre 2023 (finales régionales et nationales) et 2025 (finales internationales et européennes). Cette participation est par ailleurs promue dans les COS EFO « santé » et « cohésion sociale ».

Constituant une réelle opportunité pour faire rayonner les formations et les métiers sanitaires et sociaux tant au niveau régional qu'international, cet événement permet de démontrer les compétences, le savoir-faire professionnel et la détermination des apprenants.

## Mesure 1 : Promouvoir les métiers et les formations du secteur sanitaire et social en s'appuyant sur des notions mobilisatrices

### Contexte et présentation de l'action

Compte-tenu des tensions de recrutement recensées sur le secteur sanitaire et social, il apparaît primordial de renforcer les actions de communication et d'information portées sur les métiers et les formations qui s'y destinent.

L'efficacité de ces actions repose sur deux facteurs, à savoir l'utilisation d'arguments et concepts mobilisateurs et l'élaboration de discours ciblés et adaptés aux publics visés (notamment les jeunes en poursuite de scolarité, publics en reconversion professionnelle, personnes à la recherche d'un emploi).

### Objectifs de l'action

- Identifier et mettre en avant les notions mobilisatrices pour promouvoir les formations et métiers sanitaires et sociaux ;
- Soutenir les acteurs du secteur dans leurs actions de communication sur les métiers et formations sanitaires et sociaux, en ciblant des notions clés et mobilisatrices du « sens », de « l'utilité sociale » et de « l'intérêt commun » ;
- Valoriser la technicité de ces métiers ;
- Communiquer positivement et de façon réaliste sur les formations et métiers sanitaires et sociaux ;
- Adapter les actions de communication et d'information aux différents publics visés (jeunes, personnes éloignées de l'emploi, en parcours de reconversion professionnelle), et ce dès le secondaire (collège et lycée) ;
- Mettre en valeur les métiers et formations du secteur grâce aux outils d'orientation existants et développés par la Région (Pocket « Choisir mon métier », tablettes numériques et vidéos 360° dans les Orientibus, valorisation au sein des guides d'orientation, etc.) ;
- Utiliser les canaux de communication modernes et adaptés aux publics ciblés (exemple : les réseaux sociaux pour les jeunes publics scolaires) ;
- Promouvoir la diversité des parcours professionnels possibles (diversité des lieux d'exercice, évolutions professionnelles, spécialisations, etc.) ;
- Accroître la connaissance des professionnels chargés de l'orientation, de la formation et de l'insertion sur les formations et les métiers du secteur sanitaire et social ;

- Rendre visible les offres d'apprentissage et de stage ainsi que les offres d'emplois disponibles sur la plateforme régionale *nosemplois.fr* ;
- Inciter les employeurs publics et privés à présenter leurs établissements, emplois et carrières sur la plateforme *nosemplois.fr* en promouvant ses opportunités ;
- Encourager les apprenants à inscrire leur profil sur la plateforme régionale *nosemplois.fr*.

### Territorialité de l'action

Cette action porte sur l'ensemble du territoire ligérien.  
Des liens peuvent même être développés entre acteurs du sanitaire et du social, à l'échelle nationale.

### Public cible

L'ensemble des candidats potentiels aux FSS : les jeunes (collégiens et lycéens en orientation scolaire et en poursuite d'études), les personnes éloignées de l'emploi et les personnes en parcours de reconversion professionnelle, etc.

### Porteur(s) de l'action

- La Région ;
- Le CARIFOREF des Pays de la Loire.

### Partenaire(s) de l'action

- Le Rectorat ;
- La DRAAF ;
- L'ARS ;
- Les professionnels (Ordres, URPS) ;
- Pôle Emploi (pour les conseillers en formation et emploi) ;
- L'ARML et les missions locales ;
- Transition Pro ;
- Gérontopôle ;
- Les fédérations représentatives des employeurs ;
- Les employeurs publics ;
- Les cinq Départements ;
- Les IFSS.

### Conditions de réussite de l'action

- Construire les dispositifs de communication et d'information ciblés sur les typologies des candidats à la formation (un public, un message ciblé) ;
- S'appuyer sur les concertations des jeunes mises en place par la Région pour construire une communication adaptée aux publics collégiens et lycéens ;
- Veiller à ce que l'information s'adresse à la diversité des publics potentiellement intéressés par les formations et métiers sanitaires et sociaux ;
- Partager les bonnes pratiques et sensibiliser aux mauvaises approches ;
- Mobiliser l'ensemble des acteurs intervenant sur ces thématiques ;
- S'appuyer sur les points forts du secteur sans minimiser ses difficultés et sa réalité (transversalité inter filières pendant la formation, lien avec l'université, utilité du métier, diversité des lieux d'exercice, richesse des parcours professionnels possibles, etc.) ;
- Encourager les employeurs à inscrire leurs offres d'emploi, d'apprentissage et de stage sur la plateforme régionale *nosemplois.fr* ;
- S'assurer de la bonne connaissance et utilisation de la plateforme régionale *nosemplois.fr* par les employeurs (inscription de leurs offres d'emploi, d'apprentissage et de stage) et les apprenants du secteur sanitaire et social (inscription de leur profil).



## Indicateurs d'évaluation

### Indicateurs quantitatifs :

- Nombre d'évènements de concertation et de dialogue dédiés aux actions de communication et d'information, réunissant tous les acteurs du secteur sanitaire et social concernés ;
- Nombre d'offres d'emplois déposées sur la plateforme régionale *nosemplois.fr* ;
- Nombre d'offres de stage déposées sur la plateforme régionale *nosemplois.fr* ;
- Nombre d'offres d'apprentissage déposées sur la plateforme régionale *nosemplois.fr* ;
- Nombre de profils employeurs créés sur la plateforme régionale *nosemplois.fr* ;
- Nombre de profils apprenants créés sur la plateforme régionale *nosemplois.fr* ;
- Evolution du nombre d'entrées en formation sanitaire et sociale par typologie de public ;
- Evolution des interruptions de formation pour le motif de réorientation professionnelle ;
- Nombre de professionnels de l'orientation, de la formation et de l'insertion ayant suivi des actions de formation ou de sensibilisation aux métiers sanitaires et sociaux.

### Indicateurs qualitatifs :

- Retour des acteurs de l'orientation et de l'information sur les pratiques mises en œuvre en matière de communication.
- Identification et évolution des termes mobilisateurs pour promouvoir les formations et métiers sanitaires et sociaux.

## Calendrier de l'action

Sur toute la durée du SRFSS.

## Mesure 2 : Développer et encourager les dispositifs de communication par les pairs pour attirer plus fortement vers ces formations et métiers

Contexte et présentation de l'action
<p>La communication par les pairs est particulièrement efficace pour renforcer l'attractivité des métiers sanitaires et sociaux.</p> <p>Ces retours d'expérience mobilisent et permettent de donner une idée concrète du quotidien de ces professions de façon authentique et sans idéalisation. Il s'agit donc de renforcer le recours à ce type d'échanges, en encourageant les instituts de formations et les employeurs du secteur sanitaire et social à développer cette pratique.</p> <p>Des dispositifs s'inscrivant dans cette logique existent et s'adressent tout autant aux apprenants en formation initiale qu'aux publics en formation continue (rencontres entre apprenants des FSS et des collégiens/lycéens, portes ouvertes, salons, « <i>Rencontre un pro</i> », ambassadeurs, etc.).</p>
Objectifs de l'action
<ul style="list-style-type: none"><li>- Accroître le nombre d'actions de communication par les pairs auprès des jeunes publics et des adultes (personnes à la recherche d'un emploi, personnes en reconversion professionnelle) par :<ul style="list-style-type: none"><li>o Le nombre d'évènements faisant intervenir des pairs (exemple : les journées Orientibus) ;</li><li>o Le nombre de pairs mobilisés lors de ces évènements (apprenants, instituts de formation et professionnels en poste) ;</li><li>o Le nombre de participants à ces actions.</li></ul></li><li>- Encourager les présences mutualisées des instituts au sein des salons, et faciliter la présence d'apprenants (heures banalisées, mise en place de plannings rotatifs au sein des établissements, etc.) ;</li><li>- Mobiliser le secteur lors de la compétition des métiers Worldskills 2023, sur la partie compétition et/ou l'espace démonstration, couplée avec le Big bang de l'emploi en 2023, permettant de donner à voir et présenter les formations et les métiers du secteur sanitaire et social ;</li><li>- Inciter les acteurs et professionnels du secteur à s'inscrire sur l'outil « <i>Rencontre un pro</i> » hébergé sur la plateforme <i>Choisirmonmetier.fr</i>, qui permet aux usagers de rentrer en contact avec des professionnels témoignant de leur métier.</li></ul>
Territorialité de l'action
<p>Cette action porte sur l'ensemble du territoire ligérien, avec une clé d'entrée départementale voire infra-départementale.</p>
Public cible
<ul style="list-style-type: none"><li>- Les collégiens, les lycéens, étudiants et apprenants en réorientation ;</li><li>- Les personnes en reconversion professionnelle ;</li><li>- Les personnes à la recherche d'un emploi ;</li><li>- Les professionnels et apprenants du secteur sanitaire et social.</li></ul>
Porteur(s) de l'action
<p>La Région.</p>

### Partenaire(s) de l'action

- L'ARS ;
- Le Rectorat ;
- La DRAAF ;
- L'URADEL ;
- Pôle Emploi ;
- Transition Pro ;
- Missions locales ;
- Le Gérontopôle ;
- Les instituts de formations sanitaires et sociales ;
- Les établissements/fédérations employeurs du secteur ;
- Les employeurs publics ;
- Les URPS ;
- Les Départements.

### Conditions de réussite de l'action

- Identifier les évènements/actions permettant la communication par les pairs ;
- Fédérer, impliquer et coordonner les professionnels, les instituts de formations et les apprenants du secteur autour de ces évènements ;
- Renforcer les liens entre les instituts de formations, les établissements scolaires (collèges, lycées), les structures employeurs et les acteurs de l'emploi sur un territoire, pour accroître le maillage territorial des lieux d'échanges entre pairs ;
- Identifier et réduire les obstacles s'opposant à la participation des pairs (temps, transports, obligations de ne pas manquer des enseignements ou heures de travail).

### Indicateurs d'évaluation

#### Indicateurs quantitatifs :

- Nombre d'actions et d'évènements de communication par les pairs et son évolution ;
- Nombre d'actions menées auprès des collégiens et des lycéens ;
- Nombre d'actions menées auprès des personnes à la recherche d'un emploi et des personnes en reconversion professionnelle ;
- Nombre de candidats en formation sanitaire et sociale.

### Calendrier de l'action

- 2023-2024 : réalisation d'une cartographie/recensement de l'ensemble des dispositifs/évènements régionaux dédiés à l'orientation faisant intervenir des professionnels et apprenants du secteur (communication avec les IFSS, organismes et structures de l'orientation) ;
- 2023/2028 : suivi de l'évolution du nombre d'interventions et d'évènements mis en place

## Objectif 2 : Innover au service de l'attractivité des formations et métiers du secteur sanitaire et social

S'inscrivant en complémentarité avec l'objectif précédent, l'utilisation des nouvelles technologies s'avère aujourd'hui indispensable afin d'accroître l'attractivité des formations et des métiers du secteur sanitaire et social. Par leur grande diversité, ces outils s'adressent à un public large (jeunes collégiens, lycéens, apprenants, adultes en recherche d'emploi et/ou en réorientation professionnelle), permettant ainsi de capter un plus grand nombre de candidats potentiels. Sous la forme de témoignages vidéo publiés sur les réseaux sociaux, de scénarii de réalité virtuelle, de simulateur de vieillissement ou de films 360 degrés, ces dispositifs offrent une vision concrète des métiers du secteur en mettant en avant leur sens et leur utilité sociale ainsi que l'engagement des professionnels. En accord avec le COS EFO « santé » et « cohésion sociale », la Région souhaite promouvoir une communication innovante et adaptée aux publics pour promouvoir l'offre de formation ligérienne ainsi que les métiers du secteur<sup>72</sup>. Dans cette perspective, elle souhaite renforcer l'usage de ces outils au cours des différents évènements et/ou actions d'orientation mis en œuvre sur les territoires.



Figure 8 : les casques de réalité virtuelle utilisés dans le cadre des Orientibus - site [paysdelaloire.fr](http://paysdelaloire.fr)

- **Un recours renforcé aux dispositifs et outils novateurs dans le cadre des actions d'orientation**

Tout d'abord, la Région conforte sa volonté de promouvoir davantage les métiers du secteur sanitaire et social au sein de tous les outils régionaux innovants dédiés à l'orientation et à la présentation des métiers.

Elle souhaite ainsi agrandir l'éventail des métiers sanitaires et sociaux mis en avant au travers des casques de réalité virtuelle et des films 360 degrés présents au sein des cinq Orientibus. Déployés depuis janvier 2021, les Orientibus sont des dispositifs itinérants se déplaçant notamment dans les collèges, les lycées, les structures de l'emploi (exemple : missions locales, maisons de l'emploi, etc.), les établissements de formation et les évènements dédiés à l'orientation. Particulièrement novateurs, ils ont pour vocation d'accompagner les jeunes ligériens et les publics adultes dans la construction de leur parcours scolaire et professionnel. Leur objectif est d'améliorer la connaissance des différents publics (collégiens, lycéens, personnes à la recherche d'un emploi, étudiants, jeunes des missions locales, etc.) sur les métiers ainsi que sur les voies de formation et d'accès à l'emploi. A cet effet, ils proposent trois typologies d'ateliers :

---

<sup>72</sup> Reprenant l'une des finalités de la fiche action commune aux COS « santé » et « cohésion sociale » intitulée « Renforcer la connaissance de l'offre de formation et ses modalités d'accès auprès des acteurs de l'orientation, des élèves, étudiants, apprentis, demandeurs d'emploi et des familles ».

- L'immersion en entreprise grâce aux casques de réalité virtuelle et les films 360 degrés ;
- La connaissance de soi avec l'aide de quizz métier et orientation disponibles sur des tablettes numériques ;
- L'information sur les métiers et les formations également sur appui des tablettes numériques.

Plus spécifiquement, les films 360 degrés offrent la possibilité aux publics de découvrir la diversité des environnements de travail possibles pour un seul et même secteur, et leur donnent accès aux témoignages de nombreux professionnels en situation. Deux films centrés sur les professionnels des EHPADs et des structures de soins (Centre de médecine physique et de réadaptation de Saint-Jean-de-Monts) sont d'ores-et-déjà présents dans les Orientibus. Prochainement, ces dispositifs itinérants seront également dotés de deux nouveaux films sur les métiers d'aide à domicile et d'assistant de vie. Les projets développés par certains instituts de formations dans le cadre de l'appel à projet pour l'innovation pédagogique, soutenu par la Région, vont aussi permettre de développer de nouveaux formats de découverte des métiers, via des réalités professionnelles virtuelles reconstituées.

Par ailleurs, la Région manifeste ainsi son soutien au déploiement du programme *Immersive job discovery*, installé par le réseau des missions locales ligériennes. Née d'un appel à projet lancé par la Région<sup>73</sup>, cette expérimentation s'adresse au public bénéficiaire d'un contrat engagement jeune (CEJ) et aux collégiens (classes de quatrième et de troisième SEGPA). Se composant de plusieurs casques de réalité virtuelle immersifs, elle propose à ces jeunes de découvrir une pluralité de métiers grâce à un ensemble de scénarii, leur permettant d'appréhender les gestes professionnels. D'abord mis en place au sein de la mission locale du Choletais, ces casques de réalité virtuelle immersifs ne proposent néanmoins qu'un seul métier du secteur : celui d'agent polyvalent des services hospitaliers (hors champ des formations sanitaires et sociales). C'est pourquoi la Région souhaite que la représentation des formations sanitaires et sociales soit renforcée au sein de ce projet d'autant plus que celui-ci obtient de très bons résultats. En effet, ces casques sont de véritables outils d'attractivité pour les métiers sanitaires et sociaux car désormais 10% des jeunes réalisent un stage dans ces métiers contre seulement 1% avant leur déploiement.

- **Une augmentation du nombre d'événements favorisant la découverte des métiers de façon immersive**

La Région encourage également l'utilisation de ces technologies innovantes durant les différents événements consacrés à la découverte des métiers et formations, et ce plus particulièrement au cours du Big Bang de l'emploi.

Initié par la Région Pays de la Loire dans le cadre de sa mobilisation pour l'emploi, cet événement itinérant inédit permettra de valoriser la richesse des métiers et le dynamisme de l'emploi auprès des jeunes, des personnes à la recherche d'un emploi, et du grand public. Une attention particulière sera portée à la valorisation des métiers auxquels permettent d'accéder les formations sanitaires et sociales. De même, cette tournée offrira la possibilité pour les visiteurs de se plonger dans une succession d'expériences innovantes et inspirantes (numériques, physiques, sensorielles, virtuelles), leur permettant de découvrir et de se projeter de façon ludique et interactive dans la très grande

<sup>73</sup> Pour précision, le soutien financier régional a pris fin en juin 2022.

diversité des métiers et des environnements professionnels dans lesquels ils sont exercés. Traduction d'un concept innovant, cette manifestation sera organisée autour des axes suivants :

- Orientation-formation (en lien avec les Orientibus et les centres de formation qui disposent d'outils innovants) ;
- Découverte des métiers (plongées immersives dans des environnements métiers, démonstrations de professionnels, simulateurs, visites virtuelles d'entreprises, etc.) ;
- Recrutement (espaces de rencontres entreprises-candidats innovants, espace dédié à noemplois.fr, animation autour des *soft skills*, boîte à CV vidéo, etc.).

Pour sa première édition en 2023, le Big Bang de l'emploi sera déployé dans chacune des villes préfectorales de la région, à l'occasion d'une manifestation de deux jours dans chaque ville (vendredi et samedi), soit cinq événements successifs, du 3 mars au 1<sup>er</sup> avril 2023. Ainsi, la journée du vendredi sera principalement dédiée aux collégiens, lycéens, jeunes de l'enseignement supérieur/des centres de formations du territoire et aux personnes à la recherche d'un emploi. Le samedi sera, quant à lui, consacré au grand public (dont les adultes en reconversion professionnelle et les parents des jeunes publics en recherche d'orientation).

Parallèlement à ces nouvelles technologies, la Région témoigne son soutien au développement d'autres pratiques de promotion et d'orientation innovantes à l'instar des journées d'immersion organisées par le Centre hospitalier de Vendée. Organisées annuellement au sein de son institut de formation, ces journées permettent notamment aux futurs candidats de la formation en soins infirmiers de découvrir le quotidien de cette formation et d'être initiés à la prise de notes. A l'issue de cet événement, ces derniers se trouvent ainsi confortés ou non dans leur choix d'orientation.

En outre, la Région Pays de la Loire encourage la mise en place de périodes d'immersion au sein des différentes structures employeuses du secteur. Introduite par la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, la période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) s'adresse à toute personne faisant l'objet d'un accompagnement social et/ou professionnel personnalisé (salariés, personnes à la recherche d'un emploi, jeunes suivis dans le cadre d'un CEJ, bénéficiaires du RSA, personnes à la recherche d'un emploi reconnues travailleurs handicapés, etc.)<sup>74</sup>.

Si la PMSMP offre notamment à ces bénéficiaires la possibilité de découvrir des métiers/secteurs d'activité et de confirmer leur projet professionnel, elle constitue également une opportunité pour les employeurs de valoriser leurs métiers et secteurs d'activité, mais également de repérer un futur collaborateur. Pour faciliter le référencement des entreprises intéressées par l'accueil de personnes en immersion, une plateforme en ligne « *Immersion facilitée* »<sup>75</sup> est disponible et accessible au plus grand nombre.

---

<sup>74</sup> Pôle Emploi, « Réaliser une immersion professionnelle en entreprise », n. d. Disponible sur le site : <https://www.pole-emploi.fr/candidat/votre-projet-professionnel/definir-votre-projet-professionnel/realiser-une-immersion-professionnelle.html>

<sup>75</sup> [https://immersion-facile.beta.gouv.fr/?mc\\_cid=13ae923132&mc\\_eid=8c091566cc](https://immersion-facile.beta.gouv.fr/?mc_cid=13ae923132&mc_eid=8c091566cc)

- **La poursuite des actions d'accompagnement des acteurs de l'orientation et de l'emploi**

Enfin, la Région souhaite poursuivre les actions entreprises en faveur de l'accompagnement des acteurs de l'orientation.

Dans le cadre des travaux du contrat d'objectifs sectoriel « entreprises de proximité », plusieurs *flash métier* ont ainsi été organisés afin de soutenir les conseillers en évolution professionnelle (CEP) dans la valorisation des métiers du secteur et l'orientation des publics. Organisées en distanciel, ces séquences de trente minutes s'intègrent à la formation de ces CEP et leur permettent d'interroger directement les professionnels du secteur sur les différents métiers présentés. Plus spécialement, deux *flash métier* spécifiques aux services aux personnes se sont déroulés en 2022, dont le contenu est disponible sur le site gouvernemental « Mon conseil en évolution professionnelle »<sup>76</sup>.

Plus globalement, toutes ces expérimentations – actuelles et futures – devront être nécessairement suivies dans le temps dans le cadre d'une démarche évaluative.

### Mesure 3 : Renforcer le recours aux technologies et outils innovants dans les actions d'orientation

#### Contexte et présentation de l'action

Aujourd'hui, des nouvelles technologies innovantes sont utilisées pour faire découvrir les métiers du secteur sanitaire et social telles que des outils de simulation et d'immersion. Obtenant à priori de très bons résultats, leur utilisation est vouée à s'accroître dans l'avenir pour faire découvrir et attirer davantage les publics vers ces formations et ces métiers.

Pour répondre à cet enjeu, la Région des Pays de la Loire met en place un Big Bang de l'emploi dans chaque département en 2023 afin de présenter de manière attractive et innovante les formations et les métiers de différents secteurs, dont celui du sanitaire et social.

La Région peut également s'appuyer sur des ressources et dispositifs préexistants de grande qualité, à l'instar de l'Orientibus et des casques de réalité virtuelle immersive développés par les missions locales.

#### Objectifs de l'action

- Renforcer les équipements et leur usage (casques de réalité virtuelle, outils connectés, etc.) ;
- Renforcer la présence du secteur sanitaire et social dans les outils innovants de présentation des formations et des métiers : catalogue des vidéos 360° des Orientibus, outil immersif des missions locales, etc. ;
- Appuyer le projet *Immersive Job discovery* porté par le réseau des missions locales, pour diffuser le scénario de réalité virtuelle portant sur le métier d'agent polyvalent des services hospitaliers, voire développer d'autres projets de découverte des métiers par le *hand tracking* sur le secteur sanitaire et social ;
- Accroître l'utilisation de ces outils de présentation des métiers du secteur sanitaire et social au cours des événements sur l'orientation, et notamment lors des Big Bang de l'emploi ;
- Inciter au déploiement et à l'utilisation des outils de simulation et de réalité immersive pour présenter les métiers du secteur sanitaire et social, et notamment lors des Big Bang de l'emploi.

<sup>76</sup> Disponibles sur le site : <https://www.infocep.fr/webinaires/replay/>

<b>Territorialité de l'action</b>
Cette action porte sur l'ensemble du territoire ligérien.
<b>Public cible</b>
Les jeunes (collégiens, lycéens, étudiants et apprenants en réorientation), les personnes à la recherche d'un emploi et les personnes en reconversion professionnelle.
<b>Porteur(s) de l'action</b>
La Région.
<b>Partenaire(s) de l'action</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les instituts de formation sanitaire et sociale ;</li> <li>- L'ARS ;</li> <li>- Les fédérations employeurs ;</li> <li>- Les employeurs publics ;</li> <li>- Le Gérontopôle ;</li> <li>- Pôle Emploi ;</li> <li>- Les missions locales ;</li> <li>- Transition Pro.</li> </ul>
<b>Conditions de réussite de l'action</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Former les formateurs et professionnels de l'orientation à l'usage des outils innovants (réalité virtuelle) ;</li> <li>- Développer des liens entre les acteurs proposant ces nouvelles technologies, IFSS, Région, et employeurs ;</li> <li>- Utiliser ces outils dans le cadre d'une stratégie plus globale d'orientation, de dialogue et d'échanges avec les candidats à la formation, afin de préciser davantage leur projet professionnel ;</li> <li>- S'assurer de la participation active des employeurs et des instituts de formation au Big Bang de l'emploi ainsi qu'aux autres événements dédiés à l'orientation.</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>
<p><u>Indicateurs quantitatifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de casques de réalité virtuelle utilisés pour les actions d'orientation mises en place sur le territoire ligérien, et son évolution ;</li> <li>- Nombre d'évènements (salons, portes ouvertes, Big Bang de l'emploi, etc.) mobilisant ces outils à l'échelle de la région ;</li> <li>- Nombre de métiers du secteur SS présentés grâce à ces dispositifs dans l'Orientibus.</li> </ul>
<b>Calendrier de l'action</b>
Sur toute la durée du SRFSS.



Quelles sont les raisons qui vous ont encouragées à vous orienter vers la formation d'aide-soignant ?

*« Après avoir exercé pendant dix-huit ans en tant qu'ASH soins, repris mes études en 2015 et enchaîné diverses expériences professionnelles, je suis naturellement revenue vers ce que je savais faire de mieux : m'occuper des autres. Je me suis donc installée à mon compte et je me suis occupée à temps plein d'une personne fragile qui est subitement tombée malade. A partir de ce moment-là, je me suis rendue compte que je ne disposais pas des compétences nécessaires pour la prendre en soin. Je manquais d'expérience et de formation. [...] Je me suis donc engagée dans cette formation d'aide-soignant pour être compétente et avoir le diplôme. Cette formation nécessite beaucoup de motivation et de travail personnel, mais elle est très enrichissante. J'apprends beaucoup, notamment sur le plan technique, comment faire des aspirations, prendre la tension manuellement, détecter les signes infectieux [...]. Franchement, c'est génial.*

*Pour devenir aide-soignant, il faut aimer les gens, être à l'écoute et se remettre en question. Le fait d'exercer en collaboration avec l'infirmière est gratifiant. Tous les jours, ce n'est jamais la même chose et les patients nous apprennent toujours quelque chose sur nous. [...]*

*Souhaitant travailler en psychiatrie, l'obtention du diplôme d'aide-soignant me permettra aussi d'être plus facilement embauchée par un employeur.*

*Je suis fière de mon parcours et encore plus d'avoir osé entrer en formation à 45 ans. Je ne regrette absolument pas de m'être lancée dans cette aventure. »*

Christine, élève aide-soignante au sein de l'IFAS du CH Nord Mayenne.  
Ancienne agent de service hospitalier en reconversion professionnelle.



## AMBITION 2

ADAPTER L'OFFRE DE FORMATION POUR RÉPONDRE  
AUX BESOINS CROISSANTS DE LA POPULATION



## AMBITION 2 : ADAPTER L'OFFRE DE FORMATION POUR RÉPONDRE AUX BESOINS CROISSANTS DE LA POPULATION LIGÉRIENNE

Reprenant les éléments de diagnostic mis en avant par le Plan Région Santé 2022-2028, le secteur sanitaire et social connaît depuis plusieurs années des tensions récurrentes en matière de ressources humaines, accentuées par la crise sanitaire. En outre, les dynamiques démographiques recensées en Pays de la Loire (cf. ambition 1) accroissent les besoins d'accompagnement et de prise en soins des Ligériens, nécessitant davantage de professionnels dans les différentes structures sanitaires, sociales et médico-sociales.

Au regard des nombreux travaux produits sur le secteur et des concertations réalisées dans le cadre de la préparation du SRFSS 2023/2028, plus aucun domaine n'est exempté de cette montée en charge des besoins. Désormais, les projets de recrutement foisonnent tout autant dans les métiers du soin, de l'aide à domicile, de l'accompagnement social qu'au sein de la petite enfance.

### ➤ Les chiffres clés<sup>77</sup> :



En 2021, 36 470 infirmiers exercent en Pays de la Loire correspondant à une densité de 964 professionnels pour 100 000 habitants ligériens. Cette densité est inférieure de 16% comparativement à celle nationalement enregistrée (1 145 infirmiers pour 100 000 habitants).

Les départements de la Vendée et de la Mayenne disposent des plus faibles densités infirmières, avec respectivement 853 et 925 professionnels pour 100 000 habitants.



En 2021, les Pays de la Loire comptabilisent 1 763 manipulateurs en électroradiologie médicale, correspondant à une densité de 47 professionnels pour 100 000 habitants, contre 59 au niveau national.

Les départements de la Vendée et de la Mayenne comptabilisent les plus faibles densités, avec respectivement 35 et 36 manipulateurs en électroradiologie médicale pour 100 000 habitants.

<sup>77</sup> Observatoire régional de la santé, « Démographie et activité des infirmiers en Pays de la Loire – situation 2021 et évolution », 2021.

Observatoire régional de la santé, « Démographie des masseurs-kinésithérapeutes en Pays de la Loire – Chiffres clés », 2022.

DREES, Répertoire RPPS - Exploitation ORS

Pôle Emploi, « Besoins en main d'œuvre 2022 Pays de la Loire », 2022.

Commission paritaire nationale emploi-formation ALISFA, « Panorama thématique les emplois en tension – Région Pays de la Loire », n.d.



En 2020, les Pays de la Loire dénombre 4 591 masseurs-kinésithérapeutes correspondant à une densité de 121 praticiens pour 100 000 habitants. Cette densité est inférieure à celle mise en avant au niveau national (137 pour 100 000 habitants).

Les départements de la Mayenne et de la Sarthe sont les moins équipés en masseurs-kinésithérapeutes, enregistrant respectivement 70 et 86 professionnels pour 100 000 habitants.



Les projets de recrutement régionaux sont les plus forts sur les aides-soignants (6 240 projets comptabilisés en 2022), les aides à domicile (5 540 projets exprimés), les infirmiers (2 510 projets dénombrés) et les éducateurs spécialisés (1 310 projets comptabilisés).



Ces mêmes métiers sont également sujets à des projets de recrutement difficiles en Pays de la Loire, à hauteur de :

- Plus de 90% pour les aides à domicile ;
- 81% pour les aides-soignants – au sens large (auxiliaires de puériculture, aides médico-psychologiques, etc.) ;
- 77% pour les infirmiers, cadres infirmiers et puéricultrices ;
- 61% pour les éducateurs spécialisés.



A l'échelle nationale, les métiers de la petite enfance sont aussi concernés par des difficultés de recrutement majeures : 62% des projets de recrutement d'auxiliaires de puériculture et 57% des projets de recrutement d'éducateurs de jeunes enfants sont réputés être difficiles.

En 2022, la Région Pays de la Loire agréé plus de 11 200 places de formations sanitaires et sociales et finance près de 79% d'entre elles. Pour rappel, ce total comprend les augmentations capacitaires d'ores-et-déjà initiées entre 2019 et 2021 concernant la formation en soins infirmiers (120 places nouvellement créées en première année), la formation d'aide-soignant (200 places supplémentaires installées) et la formation d'accompagnant éducatif et social (financement de 100 places existantes). Ces évolutions, débutées avant la crise sanitaire, ont permis de répondre le plus rapidement et le plus justement possible aux difficultés de recrutement observées sur le secteur, constituant ainsi une première preuve de l'agilité régionale.

Plus concrètement, deux cartographies de l'appareil de formations sanitaires et sociales sont présentées ci-dessous, reprenant les dernières données actualisées sur l'offre régionale. Celles-ci permettent ainsi de confronter l'offre de formation territorialement disponible avec les besoins d'emploi prioritairement identifiés lors des dialogues sectoriels. Ces cartographies répondent ainsi à l'une des ambitions d'une fiche action commune aux COS EFO « santé » et « cohésion sociale » intitulée « *Renforcer la connaissance de l'offre de formation et ses modalités d'accès auprès des acteurs de l'orientation, des élèves, étudiants, apprentis, demandeurs d'emploi et des familles* ». De même, elles permettent aux employeurs de s'approprier davantage l'offre de formation professionnelle existante en région, de repérer les nouvelles compétences et les sortants de formation. Afin d'offrir une vision de l'offre de formation sanitaire et sociale en temps réel, la Région renforcera la mise à jour régulière des données afférentes sur la plateforme LIGEO, et rendra plus accessible cet outil numérique à l'externe.

Face aux besoins importants actuellement recensés et projetés en Pays de la Loire, la Région souhaite tout d'abord poursuivre les actions jusque-là entreprises en renforçant davantage l'agilité et la souplesse de l'offre de formation sanitaire et sociale. Puis, elle accompagnera et soutiendra le déploiement d'un ensemble de réponses variées et innovantes permettant de satisfaire les exigences quantitatives et qualitatives des différents acteurs du secteur.

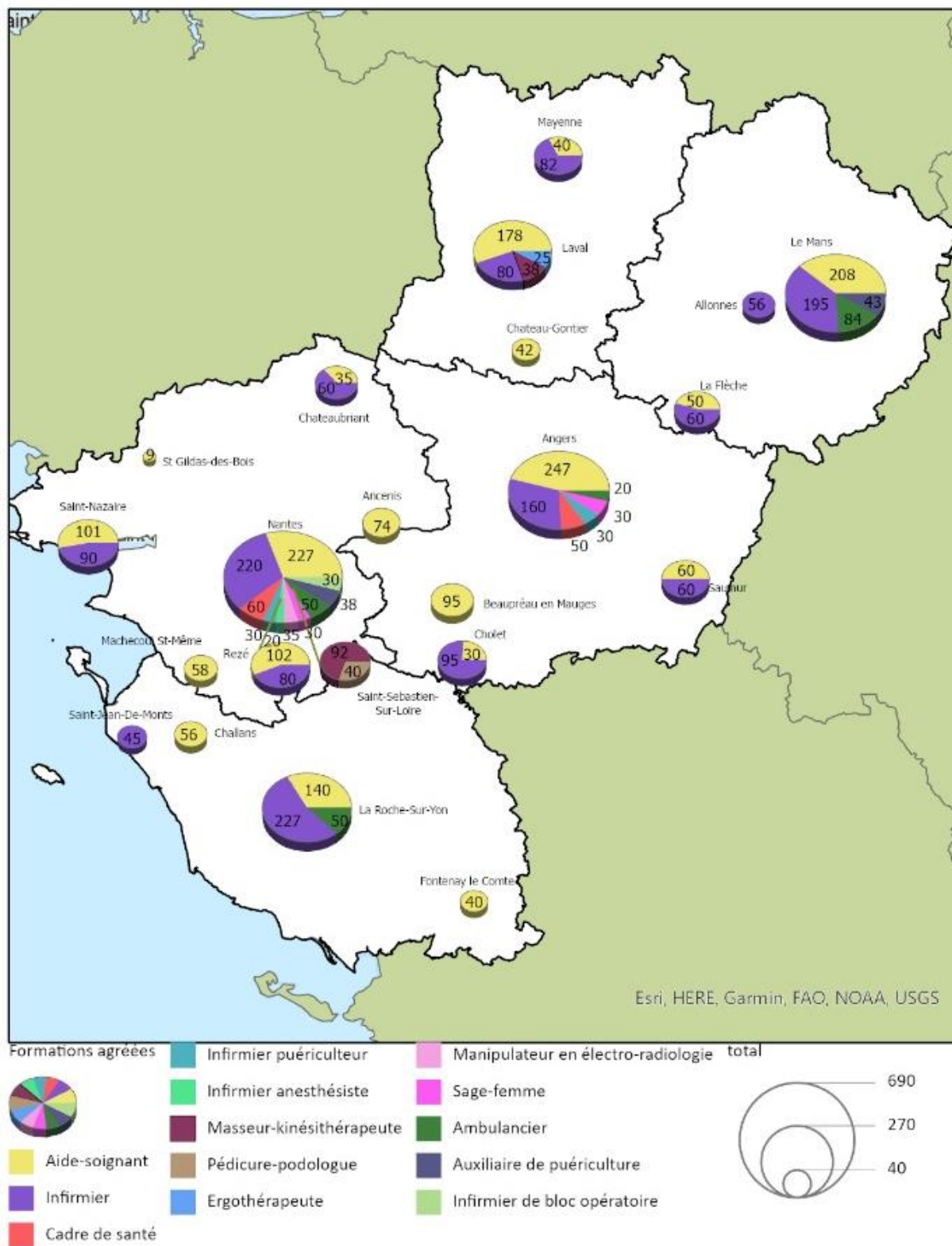
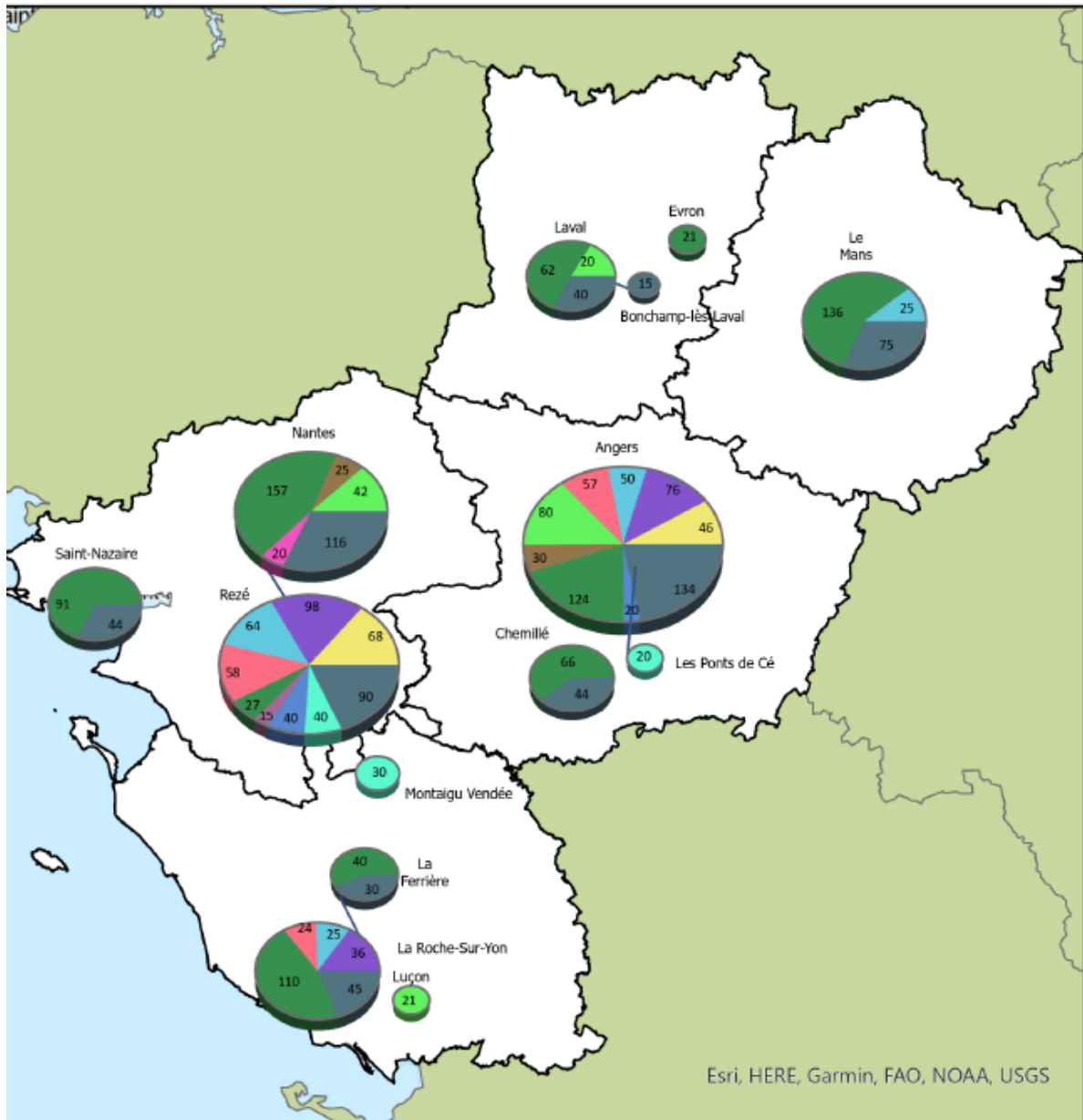


Figure 9 : Cartographie des places autorisées en première année par la Région Pays de la Loire en 2022 au sein des instituts de formation sanitaire.





Formations sociales agréées



- Educateur de jeunes enfants
- Educateur spécialisé
- Moniteur-éducateur
- Assistant de Service social

- Conseiller en économie sociale et familiale\*
- Technicien en intervention sociale et familiale
- Accompagnant éducatif et social
- Ingénierie sociale
- Médiateur familial
- CAFDES
- CAFERUIS

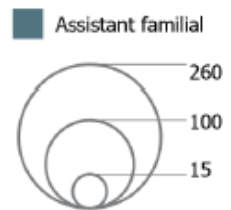


Figure 10: Places agréées en première année par la Région Pays de la Loire en 2022 au sein des établissements de formation en travail social.



### Objectif 3 : Renforcer l'agilité et la souplesse de l'offre de formation sanitaire et sociale en lien avec l'évolution des besoins de la population ligérienne

La formation professionnelle initiale et continue est un outil essentiel au service des Ligériens, leur permettant de trouver leur voie et de s'insérer durablement dans l'emploi. Elle permet également de satisfaire au mieux les besoins en compétences exprimés et ainsi préparer l'avenir.

S'alignant sur les volontés exprimées par les différents acteurs concertés dans le cadre de l'élaboration de ce schéma, cet objectif ambitionne de rapprocher davantage l'appareil de formation des besoins perçus et vécus par les acteurs économiques du secteur sanitaire et social et au plus près des territoires. Il s'articule parallèlement avec la fiche action commune aux COS EFO « santé » et « cohésion sociale » intitulée « *Adapter et optimiser l'offre de formation en réponse aux besoins du secteur et des mutations* ».

- **Une observation des besoins partagée**

En premier lieu, il convient de rappeler que la Région procède systématiquement à l'observation préalable des besoins sectoriels, populationnels et territoriaux pour définir l'offre de formation sanitaire et sociale. Indispensable, cette étape est permise grâce à l'appui du CARIFOREF des Pays de la Loire qui collecte, analyse et croise une grande diversité de données sur le secteur<sup>78</sup>.

Pour rappel, trois contrats d'objectifs sectoriel EFO concernent le secteur sanitaire et social, à savoir le COS « santé », « cohésion sociale » et « entreprises de proximité ». Initiés par la Région, ces documents contractuels constituent l'aboutissement du travail partenarial avec les différents acteurs concernés. Traitant des questions relatives à l'emploi, la formation et l'orientation professionnelle, ils se composent plus spécialement d'un premier axe dédié à l'observation au sein duquel est présenté un portrait sectoriel produit par le CARIFOREF.

Régulièrement actualisé, ce portrait offre un panorama régional complet notamment sur la situation d'emploi, le marché du travail, les besoins de recrutement, les modalités de formation et l'insertion professionnelle. Il constitue un véritable outil de dialogue permettant d'éclairer les décideurs dans leurs prises de décision. A ses côtés, le CARIFOREF met également en place des fiches métiers apportant de plus grandes précisions statistiques.

En complément de ces portraits sectoriels et des fiches métiers, le CARIFOREF met à disposition des acteurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (EFOP) la plateforme « Repères »<sup>79</sup>. Composée de trois onglets (explorer, comparer et agir), celle-ci offre une vision partagée

---

<sup>78</sup> En lien avec les objectifs mis en avant au sein de la préconisation n°5 du CESER Pays de la Loire « *Créer un comité des métiers du sanitaire et social* ».

<sup>79</sup> Ce dispositif est accessible sur le site internet : <https://pro.choisirmonmetier-paysdelaloire.fr/metier/outils-en-ligne/Onglet/Reperes>

et territoriale des questions de l'emploi, de la formation et de l'orientation grâce à un ensemble d'indicateurs liés au marché du travail, à la dynamique d'emploi, aux besoins en compétences et à l'offre de formation disponible.

Enfin, le CARIFOREF Pays de la Loire mène chaque année une enquête sur l'insertion professionnelle des sortants de formations sanitaires et sociales. Objectivant les parcours post-formation des professionnels sanitaires et sociaux<sup>80</sup>, cette étude présente tout d'abord un ensemble d'indicateurs (dont le taux d'insertion et le taux d'emploi) permettant de mesurer l'entrée sur le marché du travail des sortants de formations sanitaires et sociales, d'évaluer les caractéristiques des emplois exercés (part d'emploi à durée indéterminée) ainsi que le lien formation-emploi (aussi nommé « taux de conformité »). Parallèlement, elle s'attache à détailler ces résultats par formation et à mettre en exergue les difficultés rencontrées par les formés durant leur parcours de formation.

Offrant une veille globale du secteur, l'ensemble de ces éléments d'aide à la décision du CARIFOREF participent à éclaircir les débats, à élaborer les stratégies en matière de formations sanitaires et sociales et à mettre en œuvre les politiques d'orientation, d'emploi et de formation professionnelles. C'est pourquoi la Région se positionne en faveur d'une plus large diffusion de ces différents travaux auprès de tous les acteurs du secteur sanitaire et social ainsi qu'auprès des apprenants.

En outre, les projets d'évolution de l'offre de formation professionnelle initiale scolaire et continue s'inscrivent dans un processus coordonné entre la Région et les autorités académiques (DRAAF et Rectorat), en concertation avec les partenaires sociaux et les branches professionnelles. Il s'agit notamment d'identifier la nature des formations demandées, leur localisation territoriale et leur typologie (formation initiale scolaire ou initiale par apprentissage, formation continue des adultes). Ainsi, leur mise en œuvre peut s'appuyer sur les analyses des différents dispositifs existants au regard des résultats en termes d'insertion dans l'emploi, avec notamment la participation des comités locaux emploi, formation et orientation professionnelles (CLEFOP) et des Comités locaux Éducation-Économie (CLEE), mais aussi sur l'analyse des besoins. Pour exemple, un certain nombre de partenaires émettent des productions sur le secteur sanitaire et social à l'instar des fonds de formation (les opérateurs de compétences – OPCO, l'Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier – ANFH), des branches professionnelles et des fédérations employeurs. En raison de la richesse de ces données, la Région encourage leurs auteurs à accentuer leur partage afin de consolider davantage les



Figure 11 : Enquête sur l'insertion professionnelle des sortants des formations sanitaires et sociales en 2020.

<sup>80</sup> Action préconisée dans le cadre du comité opérationnel du PLAM, en date du 29 septembre 2022 : « Mieux objectiver les parcours post-formation des professionnels de santé ».

divers outils d'observation existants, parmi lesquels ceux du CARIFOREF. Cette préconisation s'avère d'autant plus importante pour le secteur du travail social.

Dans cette même perspective, la Région Pays de la Loire souhaite renforcer les liens entre les employeurs, les instituts de formations sanitaires et sociales et les acteurs de l'emploi afin d'améliorer la diffusion et l'interconnaissance des besoins recensés sur les territoires. Plus particulièrement, la Région souligne la nécessité d'accroître l'appropriation des diagnostics par les conseillers et professionnels de l'orientation et de l'emploi afin qu'ils soient davantage au fait des réalités du secteur et des métiers à forts potentiels de recrutement.

Par ailleurs, l'instance régionale du CREFOP participe à renforcer et à répandre la connaissance des besoins du secteur, grâce notamment à ses fonctions de diagnostic et d'étude. Conjointement présidée par le préfet de Région et la Présidente du Conseil régional, le CREFOP des Pays de la Loire assure la coordination entre les acteurs des politiques d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi ainsi que la cohérence des programmes de formation dans la région.

L'action du CREFOP est territorialement déployée au sein des dix-huit CLEFOP, instances de concertation visant à articuler les réponses locales aux problématiques d'emploi, de formation et d'orientation professionnelle. Présidés par les sous-préfets et les conseillers régionaux délégués, et composés de multiples partenaires, les CLEFOP pilotent des plans d'action locaux.

A l'instar du rapport « *Les métiers 2030* » établi par France Stratégie et la Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (DARES)<sup>81</sup>, la Région Pays de la Loire promeut également la mise en place de réflexions et de travaux à visée prospective. Face aux mutations de plus en plus nombreuses (crise économique, sanitaire, démographique, etc.), l'anticipation des besoins de recrutement des employeurs devient effectivement une capacité essentielle pour accroître la souplesse et l'agilité de l'offre de formations sanitaires et sociales.

En complément de ces réalisations et conformément à la volonté du CESER, la Région restera tout au long de la durée du SRFSS 2023/2028 à l'écoute de l'ensemble des acteurs du secteur afin d'accroître davantage l'agilité de l'offre de formations sanitaires et sociales ligérienne.

- **Des déploiements forts de places de formation déjà initiés**

La Région a d'ores et déjà fait preuve d'agilité en augmentant, sans attendre, l'offre de formation sanitaire ligérienne entre 2019 et 2021. Compte-tenu du retard de densité de professionnels toujours observé sur certaines professions (exemple : infirmiers), des départs à la retraite projetés et de l'attractivité importante des Pays de la Loire, la Région a poursuivi cette politique volontariste en 2022 et la continuera en 2023, avec la création de :

- 230 nouvelles places en première année de formation en soins infirmiers (dont 60 places en 2022 et 170 places en 2023) ;
- 300 nouvelles places en formation d'aide-soignant (dont 100 places en 2022 et 200 places en 2023).

---

<sup>81</sup> DARES, France Stratégie, « Les métiers 2030 », 2022. Disponible sur : <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/dossier/les-metiers-en-2030>

S'opérant dans le cadre d'une compensation pérenne par l'Etat, l'ensemble de ces augmentations représente une hausse de 500 places au sein de la formation aide-soignant (1 500 à 2 000 places) et de 350 places en formation de soins infirmiers (1 350 à 1 700 places) entre 2019 et 2023. Leur répartition s'est réalisée sur l'appui de nombreux dialogues avec les instituts de formations ligériens, initiés par la Région. Ces derniers visaient premièrement à vérifier la possibilité pour ces structures d'accueillir un nombre plus conséquent d'apprenants, puis à déterminer le nombre de places attribué. Face à ce développement important, la Région portera une attention toute particulière à l'évolution de l'offre de stage (nombre, diversité) ainsi qu'à l'accompagnement et l'encadrement des étudiants et élèves (cf. mesure 11).

- **Un suivi attentif au remplissage des places et au nombre de candidats à la formation**

Par ailleurs, la Région organise un suivi rigoureux de ces augmentations capacitaires et de leur effectivité, grâce tout d'abord à la mise en place d'un tableau de suivi des quotas permettant de rendre compte en temps réel de l'évolution des places de formation. A partir de ce recensement, la Région s'engage à poursuivre et mieux valoriser les cartographies de l'appareil de formations sanitaires et sociales et à les actualiser régulièrement, permettant ainsi d'identifier en temps réel les places disponibles selon leur voie d'accès (scolaire, alternance, etc.).

En outre, deux autres outils sont déployés par la Région, à savoir les enquêtes annuelles « taux de pression » et « effectifs jour de rentrée ». La première d'entre elles traite du nombre de candidats à la formation (ou « vœux confirmés » pour les formations postbac concernées par la procédure PARCOURSUP), permettant de calculer le taux de pression<sup>82</sup>. Pour exemple, la formation en soins infirmiers a enregistré en Pays de la Loire plus de 52 000 vœux confirmés pour la rentrée de septembre 2021/ février 2022. Malgré une baisse de 1 179 vœux par rapport à l'année précédente, cette formation dispose d'un taux de pression très élevé de 35,53<sup>83</sup>. Quant à la formation d'aide-soignant, elle enregistre une forte diminution du nombre de candidats pour la rentrée de septembre 2022 (-30,49% par rapport à septembre 2021). Sur la période 2017 à 2022, le taux de pression passe de 3,45 à 2,07<sup>84</sup>.

Puis, la seconde enquête porte sur le nombre d'apprenants effectivement présents le jour de la rentrée. En 2022, 4 132 étudiants sont entrés au sein de la formation en soins infirmiers, représentant ainsi un taux de remplissage de 94%. Quant à la formation d'aide-soignant, celle-ci enregistre un taux de remplissage de 61% pour la voie scolaire sur cette même année (tous publics confondus, dont les apprentis, le nombre d'entrées s'élève à 1 926 élèves)<sup>85</sup>.

Pour faire face à la multiplication des besoins de recrutement dans un contexte global de baisse de candidats, la Région promeut la convergence des forces. Concrètement, le déploiement de places supplémentaires ne pourra se réaliser qu'à la condition de mettre en place des efforts collectifs et partagés.

---

<sup>82</sup> Le taux de pression correspond au nombre de candidats pour une place de formation disponible.

<sup>83</sup> Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, « Explorer les données de Parcoursup 2021 », 2022.

<sup>84</sup> Région Pays de la Loire, « Bilan global années 2015 à 2022 – Nombre d'inscriptions aux concours/sélections IFAS-IFSI-IFAP-IFA-IFPP et taux de pression », 2022.

<sup>85</sup> Région Pays de la Loire, « Effectifs et arrêts 2020, 2021, 2022 », 2022.

➤ Des places de formation développées au plus près des besoins

La Région entend poursuivre les réflexions en faveur de l'installation ponctuelle ou pérenne d'antennes de formation dans des sites annexes, pour répondre à des besoins sur certains territoires, à l'image de l'antenne de l'IFAS de l'IFSO de Nantes installée à Saint Gildas des Bois, au sein du lycée Gabriel Deshayes. Des réflexions sont en cours sur certains territoires, comme à Guérande par exemple.

De la même manière, les doubles rentrées constituent aussi une réponse intéressante pour permettre des sorties de diplômés à différentes périodes de l'année, et ainsi répondre aux besoins des employeurs. En Pays de la Loire, les formations d'aide-soignant et en soins infirmiers sont concernées par les doubles rentrées. En 2022, douze IFAS ont ainsi organisé une rentrée en janvier et vingt-cinq en septembre. De la même manière, trois IFSI ont réalisé une rentrée en février 2022, et treize en septembre. La formation d'accompagnant éducatif et social connaît également une double rentrée, en avril et septembre.

Il s'agira ainsi de travailler ces modalités organisationnelles tout au long de la durée du SRFSS, en lien étroit avec les instituts de formation, et de veiller à leur articulation avec les dates de jurys de diplôme, organisés par la DREETS.

➤ La dématérialisation des procédures d'autorisation et d'agrément

Des groupes de travail se sont tenus tout au long de l'année 2022 sur le déploiement d'un module autorisations et agréments dans l'outil SolSTISS, déjà utilisé pour le suivi des apprenants et le suivi financier dans l'ensemble des Régions. Ce module permettra de dématérialiser les procédures de dépôt de demandes, renouvellements et modifications d'autorisations et agréments des instituts de formations sanitaires et sociales, et des directeurs et responsables de formation.

La livraison de cette brique "Autorisations et agréments" dans SolSTISS est prévue pour l'année 2023.

## Mesure 4 : Observer l'évolution des besoins du secteur et partager les diagnostics

### Contexte et présentation de l'action

Des observations des secteurs de la « santé », de « la cohésion sociale » et « des entreprises de proximité » sont réalisées dans le cadre des contrats d'objectifs sectoriels (COS)EFO conclus entre la Région, les fédérations professionnelles de branche et leurs OPCO. Ces contrats permettent d'aboutir à des portraits sectoriels et à des analyses partagées des besoins.

De plus, le CARIFOREF des Pays de la Loire compte plusieurs grands axes d'intervention parmi lesquels l'observation du champ de l'emploi et de la formation, orientée vers l'aide à la décision. Pour cela, il s'appuie sur l'ensemble des données disponibles, des outils de diagnostic, de prospective et d'évaluation.

### Objectifs de l'action

- Diffuser largement les portraits sectoriels des COS « santé », « cohésion sociale » et « entreprises de proximité » auprès de tous les acteurs de la formation sanitaire et sociale, des acteurs de l'orientation, des employeurs ligériens et des apprenants ;

- Renforcer plus particulièrement le partage et la compilation d'éléments de diagnostic relatifs au secteur social, dans le cadre du COS « cohésion sociale » et « entreprise de proximité » ;
- Faciliter l'accès à des données consolidées, par branche, métier et territoire (à l'échelle départementale ou des bassins de vie/d'emploi) recensant les besoins et les ressources du secteur sanitaire et social ;
- Identifier clairement les territoires et les métiers recensant les besoins de recrutement les plus importants afin d'accentuer les actions d'orientation vers ces derniers.

#### **Territorialité de l'action**

Action à porter sur l'ensemble du territoire ligérien, et plus spécialement sur les bassins d'emploi.

#### **Public cible**

Les IFSS, notamment ceux appartenant au réseau de l'UNAFORIS s'agissant du travail social.

#### **Porteur(s) de l'action**

La Région.

#### **Partenaire(s) de l'action**

- L'ARS ;
- Les IFSS ;
- Les employeurs et leurs réseaux de représentants ;
- Les collectivités (Départements, EPCI, communes) ;
- La Région ;
- Pôle Emploi ;
- Les OPCO (Uniformation, Santé, EP) ;
- Le CARIFOREF ;
- L'Observatoire régional de la santé (ORS) ;
- L'ANFH.

#### **Conditions de réussite de l'action**

- S'assurer de l'implication de tous les acteurs régionaux disposant de données de diagnostic sur le secteur sanitaire et social ;
- Collecter régulièrement des données actualisées sur le secteur sanitaire et social auprès des divers acteurs ligériens, et portant sur l'ensemble des territoires régionaux ;
- Communiquer sur la mise à jour des diagnostics partagés sur le secteur auprès des employeurs et acteurs de la FSS.

#### **Indicateurs d'évaluation**

##### Indicateurs quantitatifs :

- Nombre de communications assurées par la Région auprès des instituts de formations pour rendre visibles les portraits sectoriels ;
- Publication de ces portraits sur les sites internet des IFSS et des représentants des réseaux des IFSS.

#### **Calendrier de l'action**

- Action itérative sur toute la durée du SRFSS 2023/2028.

## Mesure 5 : Accroître l'agilité et l'adaptation de l'appareil de formation

### Contexte et présentation de l'action

Sous l'empire du précédent Schéma régional des formations sanitaires et sociales (SRFSS), la Région a fait preuve d'agilité face à la crise sanitaire en adoptant des mesures fortes pour répondre aux besoins exponentiels en professionnels sanitaires et sociaux (*cf. Les éléments de bilan du SRFSS 2018/2022*).

A ce titre, et pour répondre aux besoins forts de professionnels notamment dans le secteur paramédical, des déploiements de places supplémentaires dans les formations en soins infirmiers et aides-soignants ont été engagés et sont en cours dans le cadre d'une contractualisation passée avec l'Etat, initiée en lien avec le Ségur de la Santé. Par ailleurs, la Région se tient prête à poursuivre le travail avec l'Etat pour faire évoluer la carte des formations sanitaires et sociales selon les directives nationales d'ici à 2028.

De même, la Région souhaite assurer l'agilité de son appareil de formations en restant à l'écoute des besoins relayés par les acteurs tout au long du SRFSS, et en poursuivant les simplifications de la procédure d'agrément.

Par ailleurs, et en lien avec les objectifs précédents visant à développer une bonne orientation des apprenants, il convient de cartographier l'offre de formation sur la région et de la rendre visible auprès de l'ensemble des acteurs (en lien avec la mesure n°4).

### Objectifs de l'action

- Dématérialiser les procédures d'agrément via l'outil SolSTISS, développé pour l'ensemble des Régions ;
- Adapter l'offre de formations sanitaires et sociales et sa cartographie aux besoins recensés au sein de la population et des structures employeuses ;
- Poursuivre le déploiement complémentaire des places de formation en soins infirmiers et aides-soignants, et mesurer le taux d'occupation des places déployées (avec une attention particulière sur les différentes voies de formation : voie scolaire et alternance) ;
- Ajuster si nécessaire l'offre de formations sanitaires et sociales en mettant en place des mesures spécifiques telles que l'alternance.
- Etudier la possibilité d'augmenter les places de formation sur d'autres filières qu'infirmier et aide-soignant selon l'évolution des besoins des territoires, en s'appuyant sur l'alternance et la formation continue.

### Territorialité de l'action

Action portant sur l'ensemble du territoire ligérien, avec une attention particulière sur les territoires sous-dotés.

### Publics cibles

- Les instituts de FSS ;
- Les employeurs du secteur sanitaire et social.

### Porteur(s) de l'action

- La Région ;
- L'ARS.

### Partenaire(s) de l'action

- La DREETS ;



- Le Ministère des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées ;
- Le Ministère de la santé et de la prévention ;
- Le prestataire de SolSTISS.

#### Conditions de réussite de l'action

- S'appuyer sur les besoins recensés via les outils de diagnostic du CARIFOREF, sur les portraits sectoriels, et sur les besoins recensés par les employeurs (projets de recrutement, taux de tension, données prospectives sur les besoins en professionnels par domaine d'activité, etc.) ;
- Diversifier et augmenter l'offre de stage en corrélation avec les augmentations capacitaires ;
- Augmenter le nombre de candidats souhaitant entrer en formation sanitaire et sociale ;
- Accompagner la mise en place de « SolSTISS Agrément » pour les instituts de formations sanitaires et sociales.

#### Indicateurs d'évaluation

##### Indicateurs quantitatifs :

- Evolution du délai de traitement des demandes d'agrément/autorisation ;
- Date de mise en place du module « Agrément » dans l'outil SolSTISS ;
- Nombre de procédures d'agrément gérées dans l'outil « SolSTISS Agrément » ;
- Evolution de la cartographie de l'offre de formation ;
- Nombre de places supplémentaires autorisées par la Région ;
- Evolution du nombre de candidats à l'entrée en formation ;
- Evolution du nombre d'entrées en formation.

#### Calendrier de l'action

Action itérative sur toute la période du SRFSS 2023/2028.

## Objectif 4 : Poursuivre le déploiement de réponses variées et innovantes au service de la qualité des formations sanitaires et sociales

De nombreux acteurs concertés dans le cadre de la préparation du SRFSS 2023/2028 ont fait part de la nécessité d'augmenter les capacités de formations sanitaires et sociales. Cette demande concerne plus particulièrement les champs de la petite enfance et du travail social qui enregistrent des besoins de recrutement importants en Pays de la Loire. Pour illustration, le Département de la Sarthe projette de forts besoins notamment sur les métiers d'assistant familial (AF), d'assistant de service social (ASS) et de conseiller en économie sociale et familiale (CESF), avec respectivement 175, 55 et 26 postes laissés libres sur les cinq prochaines années<sup>86</sup>. Ce même constat est également observé dans les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), parmi lesquels les crèches associatives, qui ne parviennent plus à recruter suffisamment d'auxiliaires de puériculture et d'éducateurs de jeunes enfants<sup>87</sup>.

<sup>86</sup> Selon la contribution du Département de la Sarthe pour le Schéma régional des formations sanitaires et sociales 2023/2028, datée du 11 mai 2022.

<sup>87</sup> Selon l'audition de la branche professionnelle des acteurs du lien social et familial (ALISFA), en date du 11 mars 2022. Pour rappel, les établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) doivent respecter les dispositions indiquées au sein de l'article R2324-42 du Code de la santé publique indiquant que 40% au moins de

Parallèlement à cet élargissement des besoins, le secteur sanitaire et social est touché par une révolution technologique donnant lieu à d'importantes mutations dans les pratiques professionnelles et les services mis en œuvre. Reprenant le Livre vert du travail social, l'usage et la généralisation du numérique, engendrés par la crise sanitaire et les confinements, ont effectivement nécessité de repenser l'accompagnement des personnes ainsi que la posture des professionnels<sup>88</sup>.

Face à ces constats, la Région Pays de la Loire apporte des réponses fortes et concrètes. La Collectivité promeut ainsi le déploiement de l'alternance, décrit « *comme une nécessité dans les secteurs sanitaire et social* »<sup>89</sup> par le CESER. Elle poursuit également son soutien au déploiement des projets pédagogiques innovants, à l'hybridation des formations et à la professionnalisation des acteurs de la formation au sein des instituts de formations ligériens. Enfin, la Région continue l'installation des projets immobiliers portés au cours du précédent Schéma régional des formations sanitaires et sociales 2018/2022 afin d'offrir aux apprenants des enseignements et des équipements pédagogiques de pointe, en accord avec les transformations du secteur.

- **Le développement de l'alternance dans les formations sanitaires et sociales**

La Région Pays de la Loire soutient la promotion et le développement de l'alternance dans les formations sanitaires et sociales. Face à la problématique de recrutement dans le secteur, l'alternance constitue effectivement une réponse intéressante aux problèmes de sourcing. Plus particulièrement, les COS EFO « santé » et « cohésion sociale » souhaitent favoriser le lien formation-entreprise, et promouvoir cette voie de formation auprès des établissements du secteur comme un levier aux problématiques d'attractivité des métiers. S'appuyant notamment sur les résultats de l'enquête menée par l'OPCO Santé<sup>90</sup>, plusieurs métiers sont particulièrement recherchés par les établissements employeurs ligériens dans le cadre des contrats d'alternance, à l'instar des aides-soignants (63%), des moniteurs-éducateurs (18%), des éducateurs spécialisés (17%), des infirmiers (12%), et des éducateurs de jeunes enfants (7%)<sup>91</sup>. Aussi, l'alternance est plébiscitée par les employeurs qui souhaitent prioritairement préparer de futures embauches (96%), transférer des compétences (53%), bénéficier des avantages financiers (31%) et aider les jeunes (12%)<sup>92</sup>. Enfin, cette enquête révèle que 45% des alternants sont destinés à être embauchés à l'issue de leur alternance, mettant en exergue l'insertion simplifiée de ces derniers<sup>93</sup>.

Largement promue par le CESE, le CESER, les COS EFO « santé » et « cohésion sociale » et le PLAM, cette voie de formation se présente sous trois formes : l'apprentissage, le contrat de professionnalisation et le dispositif Pro-A.

---

l'effectif doivent être titulaires du diplôme d'Etat de puéricultrice, d'éducateur de jeunes enfants, d'auxiliaires de puériculture, d'infirmier ou de psychomotricien. Les 60% de personnels restant doivent détenir une « *qualification définie par arrêté du ministre chargé de la famille, qui doivent justifier d'une expérience ou bénéficier d'un accompagnement définis par le même arrêté* ».

<sup>88</sup> Haut Conseil du travail social, « Livre vert 2022 du travail social », 2022.

<sup>89</sup> Conseil économique, social, environnemental des Pays de la Loire, « Contribution au Schéma régional des formations sanitaires et sociales », 2022.

<sup>90</sup> OPCO Santé, « Etude de l'Observatoire OPCO Santé - Besoins de recrutement – Région Pays de la Loire », 2022.

<sup>91</sup> *Ibid.*

<sup>92</sup> *Ibid.* Ce taux est significativement supérieur à la France (5%).

<sup>93</sup> *Ibid.*

## ➤ L'apprentissage

En premier lieu, il convient de rappeler que les Régions ne sont plus chargées du pilotage de l'apprentissage depuis la loi « *Pour la liberté de choisir son avenir professionnel* » du 5 septembre 2018. En effet, ce texte a provoqué une modification profonde de la gouvernance et du financement de l'apprentissage. Désormais, toute structure de formation a la possibilité de développer une activité de formation par apprentissage moyennant une déclaration d'activité et l'obtention d'une certification qualité. Les organismes de formation sont alors financés au contrat, sur la base d'un niveau de prise en charge fixé par la branche professionnelle de l'employeur, validé par France Compétences, et versé par l'opérateur de compétences (OPCO).

Néanmoins, les Régions conservent un rôle de financement en fonctionnement et en investissement<sup>94</sup>. Elles peuvent ainsi contribuer au financement des centres de formation d'apprentis (CFA) quand des besoins d'aménagement du territoire et de développement économique sont identifiés et le justifient. En conséquence, les Régions sont autorisées :

- En matière de dépenses de fonctionnement, à majorer la prise en charge des contrats d'apprentissage assurée par les OPCO ;
- En matière de dépenses d'investissement, à verser des subventions.

Ces missions sont financées par des fonds octroyés par France Compétences, après un vote annuel en Loi de Finances. En Pays de la Loire, l'enveloppe attribuée pour le soutien au fonctionnement des CFA est notamment nécessaire pour viabiliser des formations à petit effectif (métiers en tension, formations rares, zones rurales...). Aussi, la Région perçoit une enveloppe annuelle dédiée à l'investissement. En définitive, l'apprentissage bénéficie de leviers de financements nationaux, fournissant ainsi un cadre aux organismes et instituts pour décider de nouvelles implantations au plus près des bassins de population et d'emploi.

Depuis 2018, les Pays de la Loire se positionnent comme la première région de France pour la part d'apprentissage parmi les 16-29 ans (6,7% contre 5,5% en France métropolitaine et DROM)<sup>95</sup>. Entre 2019 et 2020, une hausse importante du nombre de nouveaux contrats d'apprentissage, toutes familles de métiers confondues, est régionalement démontrée (+38%<sup>96</sup>), en raison notamment de la mise en place de l'aide unique à l'embauche<sup>97</sup> par l'Etat.

---

<sup>94</sup> Article L. 6211-3 du code du travail, modifié par l'article 76 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (JORF n° 0302 du 29 décembre 2019).

<sup>95</sup> CARIFOREF Pays de la Loire, « L'alternance dans les Pays de la Loire en 2020 », 2022.

<sup>96</sup> *Ibid.*

<sup>97</sup> L'aide unique à l'embauche est accordée aux entreprises de moins de 250 salariés qui recrutent des apprentis préparant un diplôme ou un titre à finalité professionnelle de niveau inférieur ou égal au bac (bac+2 pour les départements et régions d'Outre-mer). A partir de janvier 2023, cette aide sera de 4 125€ pour la première année d'exécution du contrat, 2 000€ la deuxième année, 1 200€ pour la troisième année (et la quatrième année si le contrat dépasse trois ans) selon le site officiel d'information administrative pour les entreprises.

Plus spécialement, la famille des métiers de la santé, de l'action sociale et de l'aide à la personne comptabilise 2 960 contrats d'apprentissage en 2020, correspondant à une hausse de 21% par rapport à l'année antérieure<sup>98</sup>.

Cette croissance est par ailleurs confirmée par Uniformation, faisant état de 394 contrats d'apprentissage conclus en Pays de la Loire en 2021. Une augmentation de 14% est ainsi observée par rapport à 2020 (345 contrats)<sup>99</sup>. Ces contrats sont les plus nombreux sur les diplômes de niveau 4 (baccalauréat) et 5 (brevet de technicien supérieur - BTS, diplôme universitaire de technologie – DUT). De même, les branches des acteurs du lien social et familial (ALISFA) et de l'aide à domicile font partie de celles qui enregistrent le plus grand nombre de contrats.

Poids de l'apprentissage  
parmi les 16-29 ans  
en 2020 (en %)



Figure 12 : Poids de l'apprentissage parmi les 16-29 ans en 2020 - CARIFOREF Pays de la Loire "L'alternance dans les Pays de la Loire en 2020".

Ces observations s'inscrivent dans un contexte d'accroissement du nombre de places d'apprentissage au sein des formations sanitaires et sociales. Avec 550 places par apprentissage au sein des formations en travail social<sup>100</sup> et 275 places dans les formations sanitaires<sup>101</sup> en 2022, les Pays de la Loire connaissent une augmentation très forte de cette voie entre 2017 et 2022.

Pour précision, la Région délivre des agréments aux instituts de formation en travail social comprenant le nombre de places réservées à l'apprentissage. A contrario, les places de formation sanitaire par apprentissage ne sont plus déterminées par la Région, même si l'agrément des instituts de formation reste obligatoire. Autrement dit, la Région ne fixe plus le nombre de places attribuées à cette voie de formation.

Reprenant les besoins exprimés par les acteurs concertés dans le cadre de la préparation du SRFSS, plusieurs formations sont jugées prioritaires au développement de l'apprentissage :

- La formation en soins infirmiers ;
- La formation d'aide-soignant ;
- La formation d'auxiliaire de puériculture ;
- La formation d'éducateur de jeunes enfants ;
- La formation d'assistant de service social ;
- La formation d'éducateur spécialisé ;

<sup>98</sup> CARIFOREF Pays de la Loire, « L'alternance dans les Pays de la Loire en 2020 », 2022.

<sup>99</sup> Uniformation, « L'alternance en 2021 en Pays de la Loire », 2022.

<sup>100</sup> Au moment de la rédaction du présent schéma.

<sup>101</sup> Selon les informations communiquées par les instituts de formation au moment de la rédaction du schéma.

- La formation de technicien en intervention sociale et familiale ;
- La formation d'accompagnant éducatif et social ;
- La formation de conseiller en économie sociale et familiale.

En outre, la « culture de l'apprentissage reste à assoir »<sup>102</sup>, nécessitant d'être promue et valorisée auprès des employeurs du secteur (privés et publics) et des candidats. Souffrant effectivement d'un « manque de visibilité »<sup>103</sup> selon le CESER, sa promotion permettrait « d'attirer [des] apprenants en demande d'acquisition de compétences par le biais de la pratique »<sup>104</sup>. Cette même instance considère également cette voie de formation comme « l'une des pistes de solutions aux problèmes rencontrés par les secteurs contribuant à la cohésion sociale »<sup>105</sup>, c'est la raison pour laquelle elle préconise de « reconnaître et valoriser »<sup>106</sup> davantage cette voie de formation dans les formations sanitaires et sociales ligériennes (préconisation n°11 formulée par le CESER). S'appuyant notamment sur l'avis du CESE, la voie de formation par apprentissage « permet [effectivement] de recruter, former et à moyen terme, de consolider les équipes professionnelles »<sup>107</sup> des structures et services employant des travailleurs sociaux.

Obtenant des résultats probants, l'apprentissage est fortement sollicité par de nombreux acteurs concertés dans le cadre de la préparation de ce schéma. En effet, la mise en œuvre des contrats d'apprentissage dans les formations sanitaires et sociales offre la possibilité aux apprenants de se former sur le terrain et de gagner en maturité professionnelle. L'accompagnement délivré par les maîtres d'apprentissage expérimentés leur permet ainsi d'appréhender les gestes, les postures et les comportements à adopter.

Également, ces contrats offrent le statut de salarié aux apprentis conférant ainsi « une place particulière aux apprentis »<sup>108</sup> et la garantie d'un salaire. Ce second facteur participe d'une part à accroître l'attrait de certaines formations et métiers recensant de forts besoins de recrutement, et d'autre part à fournir une autonomie financière aux apprentis améliorant leurs conditions de vie.

Par ailleurs, le CESER Pays de la Loire estime que l'apprentissage facilite l'insertion professionnelle<sup>109</sup>. Cette affirmation est d'autant plus vérifiée pour les métiers de la santé, de l'action sociale et de l'aide à la personne qui enregistrent un taux d'emploi 77% pour les sortants 2018-2019, dépassant ainsi le taux d'emploi régional égal à 71% (toutes familles de métiers confondues)<sup>110</sup>. Plus globalement, l'apprentissage donne lieu à des conditions d'embauche favorables puisque 52% des sortants 2018-2019 occupent un emploi en CDI six mois après la fin de leur formation<sup>111</sup>.

<sup>102</sup> Conseil économique, social, environnemental des Pays de la Loire, « Contribution au Schéma régional des formations sanitaires et sociales », 2022

<sup>103</sup> *Ibid.*

<sup>104</sup> *Ibid.*

<sup>105</sup> *Ibid.*

<sup>106</sup> *Ibid.*

<sup>107</sup> Conseil économique, social, environnemental, « Les métiers de la cohésion sociale », 2022.

<sup>108</sup> *Ibid.*

<sup>109</sup> Conseil économique, social, environnemental des Pays de la Loire, « Contribution au Schéma régional des formations sanitaires et sociales », 2022

<sup>110</sup> CARIFOREF Pays de la Loire, « L'alternance dans les Pays de la Loire en 2020 », 2022.

<sup>111</sup> *Ibid.*

De surcroît, cette voie permet de former à la culture de la structure d'accueil et offre la possibilité pour les professionnels des structures employeuses d'enrichir leurs missions en leur permettant de devenir maîtres d'apprentissage. Selon le CESE, « *le rôle des maîtres d'apprentissage est fondamental dans la mise en œuvre du processus de formation tant dans l'accompagnement de l'apprenti [...] que dans son intégration dans les équipes* »<sup>112</sup>.

Au regard de ces éléments, la Région promeut le renforcement de l'apprentissage au sein des formations sanitaires et sociales en s'engageant à soutenir le démarrage des formations sanitaires et sociales par apprentissage. Cette aide au lancement sera assurée, sur une période transitoire, dans le cadre du mécanisme de majoration des contrats d'apprentissage en fonctionnement, avec l'appui de France Compétences, pour les établissements qui en manifesteraient le besoin au moment des campagnes de soutien au fonctionnement des CFA.

Parallèlement, la Région s'attache à lever certains freins d'accès à cette voie de formation, en favorisant la constitution d'un fonds social dans les CFA, par exemple, à veiller au respect du cadre réglementaire de l'apprentissage (dont les droits des apprentis) ainsi qu'à la qualité de l'encadrement et de l'accompagnement pédagogique (*cf. mesure 11*). De même, elle porte une attention particulière à ce que ce déploiement se réalise de façon complémentaire avec la voie de formation initiale et non pas à son dépens.

---

<sup>112</sup> Conseil économique, social, environnemental, « Les métiers de la cohésion sociale », 2022.

### Quels sont les avantages de la voie de l'apprentissage ?

*« L'apprentissage constitue une belle marque de reconnaissance, valorisant mon parcours. L'apprenant ne se sent pas seul dans sa démarche de formation, le suivi avec les tuteurs se fait en proximité dans une relation de confiance.*

*Le financement constitue également un avantage de l'apprentissage. Au moment de débiter ma formation, j'avais 26 ans et je savais que j'étais financée à 100% ce qui m'a permis de sécuriser mes revenus. En tant qu'apprentie, je bénéficie aussi de cinq jours supplémentaires pour la révision d'examen et d'un ordinateur au début de ma formation, ce qui est très pratique pour les temps de formation à distance.*

*Aussi, j'ai le même statut que les salariés de ma structure d'accueil au niveau des congés et je me sens pleinement intégrée à l'équipe professionnelle. L'apprentissage participe grandement à l'insertion professionnelle car il permet de se projeter plus facilement dans l'exercice de nos futures fonctions. »*

Wendie, élève apprentie en deuxième année de moniteur-éducateur au CEFRAS du Mans.

Diplômée des beaux-arts, ayant réalisé un service civique dans un accueil de jour pour les personnes en situation d'isolement.



#### ➤ Les contrats de professionnalisation

Relevant de la formation continue, le contrat de professionnalisation est accessible à trois typologies de publics : les jeunes âgés de 16 à 25 ans, les personnes à la recherche d'un emploi de 26 ans et plus ainsi que les bénéficiaires de certains dispositifs (allocation de solidarité spécifique, allocation adulte handicapé, revenu de solidarité active). Il permet l'acquisition d'une qualification professionnelle (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle, etc.) reconnue par l'Etat et/ou la branche professionnelle. Son objectif est donc l'insertion professionnelle ou le retour à l'emploi des jeunes et des adultes.



En Pays de la Loire, ces contrats sont davantage mis en place auprès des plus de 30 ans, composant le tiers des effectifs des nouveaux entrants entre 2020. Ces derniers courent en moyenne sur une durée plus courte (quatorze mois) que les contrats d'apprentissage (vingt mois). Toutes familles de métiers confondues, leur nombre a fortement diminué entre 2019 et 2020 au profit des contrats d'apprentissage (-49%<sup>113</sup>), qui ont bénéficié de la mise en place de plusieurs mesures financières avantageuses instituées par la loi du 5 septembre 2018. Néanmoins, la famille de la santé, de l'action sociale et de l'aide à domicile fait preuve d'exception car elle est la seule à avoir maintenu ses effectifs en 2020 (+2%), avec 1 381 contrats de professionnalisation<sup>114</sup>.

En outre, le taux d'emploi des apprenants en contrat de professionnalisation est relativement élevé puisque les trois quart d'entre eux sont en emploi six mois après leur formation. Avec 63% de sortants occupant un emploi durable (CDI, CDD de plus de six mois, titularisation de la fonction publique, etc.), ce dispositif permet également d'offrir des conditions d'emploi favorables à son issue<sup>115</sup>.

Au regard de ces résultats, la Région soutient également le développement du contrat de professionnalisation au sein des formations sanitaires et sociales ligériennes.

#### ➤ Le dispositif Pro-A

Introduit par la loi du 5 septembre 2018, la promotion ou reconversion par alternance (Pro-A) est un dispositif s'adressant aux publics salariés détenteurs d'un CDI (dont d'un contrat unique d'insertion à durée indéterminée – CUI-CDI), aux sportifs ou entraîneurs professionnels en CDD ainsi qu'aux salariés placés en activité partielle<sup>116</sup>. Elle leur offre la possibilité de pouvoir « *changer de métier ou de profession, ou de bénéficier d'une promotion sociale ou professionnelle par des actions de formation* »<sup>117</sup>. D'autre part, la Pro-A permet aux employeurs de répondre à leurs obligations de formation et d'adaptation des salariés<sup>118</sup>.

S'inscrivant en complémentarité avec Plan de développement des compétences de l'entreprise et du compte personnel de formation (CPF), la Pro-A est mise en place à l'initiative du salarié ou de l'employeur. Ce dispositif vise l'obtention :

- D'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle enregistré au sein du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ;
- D'un certificat de qualification professionnelle (CQP) ;
- D'une qualification reconnue dans les classifications d'une convention collective nationale de branche ;
- D'une validation des acquis de l'expérience (VAE) ;

<sup>113</sup> CARIFOREF des Pays de la Loire, « L'alternance dans les Pays de la Loire en 2020 », 2022.

<sup>114</sup> *Ibid.*

<sup>115</sup> *Ibid.*

<sup>116</sup> Ces salariés ne doivent pas avoir atteint un niveau de qualification sanctionné par une certification professionnelle inscrite dans le Répertoire national de certification professionnelle (RNCP) et correspondant au grade de licence (Bac +3), selon l'article D6324-1-1 du Code du travail.

<sup>117</sup> Article L6324-1 du Code du travail, modifié par l'article 28 de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 et l'article 1 de l'Ordonnance n°2019-861 du 21 août 2019.

<sup>118</sup> OPCO Santé, « La reconversion et promotion par alternance Pro A », accessible sur : <https://www.opco-sante.fr/la-reconversion-et-promotion-par-lalternance-pro-0>

- D'un certificat CléA ou CléA numérique (attestant l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences professionnelles)<sup>119</sup>.

D'une durée s'échelonnant généralement entre six et douze mois (hormis quelques exceptions<sup>120</sup>), ce dispositif est pris en charge par les opérateurs de compétences, finançant tout ou partie des frais pédagogiques ainsi que les frais de transport et d'hébergement engagés au titre de la Pro-A. Plus précisément, le montant pris en charge est fixé par accord de branche étendu<sup>121</sup>. Durant sa formation, le salarié profite d'une protection sociale en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles. Aussi, il peut continuer de percevoir une rémunération si la formation prend place sur le temps de travail<sup>122</sup>.

Dans le cadre du Plan de relance, l'OPCO Santé a perçu une enveloppe financière de 74 M d'euros de la part du Gouvernement destinée à financer entièrement 2 000 parcours Pro-A de formation d'aide-soignant et d'accompagnant éducatif et social en 2021 et 2022 (1 000 diplômés d'Etat d'aide-soignant et 1 000 diplômés d'Etat d'accompagnant éducatif et social)<sup>123</sup>. Parmi les nombreuses formations du secteur sanitaire, social et médico-social à but non-lucratif, la Pro-A peut être mobilisée afin de préparer le diplôme d'Etat d'infirmier en bloc opératoire (IBODE). Néanmoins, seuls les infirmiers diplômés avant 2012 sont éligibles à ce dispositif<sup>124</sup>. Ces mêmes conditions s'appliquent également au secteur de l'hospitalisation privée. Également, les ASS, ES, EJE et les CESF diplômés avant 2018 sont concernés par ce dispositif<sup>125</sup>.

Enfin, les résultats d'une enquête menée par l'OPCO Santé<sup>126</sup> démontrent une méconnaissance de la Pro-A parmi les établissements employeurs ligériens du secteur de la santé. En effet, plus de 60% d'entre eux ne connaissent pas le dispositif Pro-A<sup>127</sup>. Ce défaut est particulièrement observé parmi les établissements comptabilisant moins de cinquante salariés (53,09%). De même, certains champs d'activité tels que celui de la petite enfance ne seraient pas au fait de ce dispositif<sup>128</sup>. Face à ces constats, la Région encourage ainsi la mise en place d'actions visant à promouvoir et à faire connaître

<sup>119</sup> Direction de l'information légale et administrative, « Reconversion ou promotion par alternance (Pro-A) », 2021. Accessible sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13516>

<sup>120</sup> *Ibid.* Dans le cadre des VAE et des certifications CléA, aucune durée n'est définie.

<sup>121</sup> Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion, « Reconversion ou promotion par alternance, Pro-A », 2022. Accessible sur : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/pro-a>

<sup>122</sup> OPCO Santé, « La reconversion et promotion par alternance Pro A », accessible sur : <https://www.opco-sante.fr/la-reconversion-et-promotion-par-lalternance-pro-0>

<sup>123</sup> OPCO Santé, « Un financement exceptionnel à 100% pour vos formations DEAS et DEAES », 2021. Accessible sur : <https://www.opco-sante.fr/sanitaire-social-medico-social-prive-non-lucratif/employeur/formation/un-financement-exceptionnel-100-pour-vos-formations-deas-et-deaes>

<sup>124</sup> *Ibid.* En effet, les personnes diplômées infirmiers avant 2012 ne dispose pas du grade de licence en application du décret n° 2010-1123 du 23 septembre 2010 relatif à la délivrance du grade de licence aux titulaires de certains titres ou diplômes relevant du livre III de la quatrième partie du Code de la santé publique.

<sup>125</sup> *Ibid.* En application de l'arrêté du 27 mars 2017 portant classification de certains diplômes du travail social selon la nomenclature des niveaux de formation. Effectivement, le grade de licence n'a été octroyé qu'aux diplômés entrés en formation à partir de septembre 2018.

<sup>126</sup> OPCO Santé, « Enquête alternance Pays de la Loire », 2022.

<sup>127</sup> Sur un échantillon de 128 établissements.

<sup>128</sup> Selon un acteur concerté dans le cadre de la préparation du SRFSS 2023/2028.

ce dispositif auprès des acteurs du secteur sanitaire et social, dont plus particulièrement les employeurs.

- **Le soutien aux innovations pédagogiques développées au sein des instituts de formations sanitaires et sociales ligériens, à l'hybridation des formations et la professionnalisation des acteurs de la formation**

La survenue de la crise sanitaire a profondément accéléré la transformation des pratiques pédagogiques et professionnelles. Ces mutations n'ont pas exempté les formations sanitaires et sociales, concernées par un renforcement des modalités d'enseignement à distance. Non sans impact, celles-ci ont exigé un investissement élevé de la part des équipes pédagogiques afin d'équiper et de former leurs apprenants et leurs formateurs aux outils informatiques.

Désormais, l'utilisation de ces équipements numériques occupe une place majeure (exemples : le développement de la télémédecine, la mise en place de dossiers médicaux partagés, etc.), nécessitant de poursuivre le perfectionnement des connaissances et des compétences auprès des apprenants et des équipes formatrices<sup>129</sup>. Ce constat s'aligne notamment à l'une des préconisations mises en exergue par le CESER Pays de la Loire (préconisation n°13) qui souhaite « *accompagner les acteurs de la formation aux nouvelles technologies* »<sup>130</sup> et plus particulièrement étendre l'usage des outils numériques pendant la formation.

S'inscrivant dans cette finalité, un arrêté du 10 novembre 2022<sup>131</sup> pose l'obligation pour les instituts de formations sanitaires délivrant des formations postbac<sup>132</sup> de dispenser à tous leurs étudiants et alternants une « *formation au numérique en santé* » à partir de la rentrée universitaire 2024. Dans l'attente de cette date, ces derniers sont d'ores-et-déjà invités à délivrer cette formation, conformément au référentiel socle des compétences et connaissances prévu en annexe de cet arrêté.

Aussi, la Région poursuit tout d'abord son action visant à accompagner les équipes pédagogiques dans la montée en compétences sur la sécurisation des parcours et l'hybridation des dispositifs. Puis, elle s'attache à mettre en place des actions destinées à soutenir les structures de formation sur l'hybridation des parcours.

Par ailleurs, la Région souhaite capitaliser et essaimer les projets innovants développés dans le cadre de l'appel à projets d'innovation pédagogique (APIP).

- Le renouvellement du marché sur l'AMO destiné à mettre en œuvre un programme de professionnalisation des acteurs de la formation professionnelle continue

Dans la continuité des actions mises en œuvre, la Région Pays de la Loire a procédé au lancement d'un nouveau marché avec le CAFOC pour 2023. Pour rappel, ce programme se veut être un outil au service

<sup>129</sup> Selon les acteurs concertés dans le cadre de la préparation de ce schéma.

<sup>130</sup> Conseil économique, social, environnemental des Pays de la Loire, « Contribution au Schéma régional des formations sanitaires et sociales », 2022. Il est question ici de la préconisation 13.

<sup>131</sup> Arrêté du 10 novembre 2022 relatif à la formation socle au numérique en santé des étudiants en santé.

<sup>132</sup> Plus précisément, les formations en soins infirmiers, d'ergothérapeutes, de sages-femmes, de manipulateurs en électroradiologie médicale, de pédicures-podologues et de masseurs-kinésithérapeutes sont concernées par cet arrêté.

de tous les acteurs de la formation professionnelle et de l'alternance, intervenant ou non dans le cadre des dispositifs financés par la Région, afin de les soutenir dans la conception pédagogique, la modularisation de la formation ou encore le distanciel. Il s'adresse notamment aux directeurs des instituts de formations sanitaires et sociales et à toutes les équipes non-enseignantes, aux responsables pédagogiques, aux formateurs (salariés ou indépendants) et aux référents handicap présents au sein des IFSS.

Sur la période 2022-2023, plusieurs thématiques essentielles sous-tendent ce programme de professionnalisation :

- La conception de dispositifs modularisés de développement des compétences afin de sécuriser les parcours professionnels ;
- L'hybridation des dispositifs, des situations apprenantes liées au travail réel, à la digitalisation des situations de formation ;
- La consolidation des principaux jalons du parcours de professionnalisation en collaboration étroite avec tous les acteurs concernés.

➤ La relance du Plan de Modernisation de la formation 2022-2023 de la Région Pays de la Loire

Dans le cadre du PACTE, la Région Pays de la Loire a lancé un Plan de Modernisation de la formation portant sur les années 2022 et 2023. Celui-ci vise à appuyer les structures de formations ligériennes, dont les instituts de formations sanitaires et sociales, dans l'hybridation et l'individualisation des parcours de formation. Ainsi, cet appui permet à ces structures de s'adapter à la diversité des apprenants (dont les personnes en reconversion professionnelle et les personnes à la recherche d'un emploi) et de trouver le bon équilibre entre les activités synchrones et asynchrones ainsi qu'entre les modalités de formation présentielle et distancielles. Cette mesure est d'autant plus importante puisque certaines formations ne seraient pas adaptées aux modalités en distanciel selon les acteurs concertés, dont celles d'accompagnant éducatif et social et d'assistant familial.

Doté d'une enveloppe de 1,7 M€, déployée en 2022, ce plan repose sur la volonté d'accompagner tous les organismes de formations ligériens volontaires (financés ou non par la Région) au regard des enjeux, des compétences et des mutations régionalement recensés. Ainsi, un premier appel à candidatures a été publié en juin 2022, avec pour objectifs :

- « D'offrir aux organismes de formation qui le souhaitent un outil simple et modulable pour la création de séquences de formations individualisées et hybridées » ;
- « D'aider les formateurs à introduire un mixte pédagogique dans leurs progressions pédagogiques à destination des apprenants » ;
- « D'accompagner plus globalement les instituts de formation à introduire dans leur organisation quotidienne les dimensions d'hybridation et d'innovation pédagogique »<sup>133</sup>

---

<sup>133</sup> Gérontopôle Pays de la Loire, « Lancement du plan de modernisation de la formation en Pays de la Loire », n. d. Accessible sur : <https://www.gerontopole-paysdelaloire.fr/actualites/lancement-du-plan-de-modernisation-de-la-formation-en-pays-de-la-loire>

Dans le cadre renouvelé de la convention cadre entre la Région et l'Association nationale de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH), le Plan de Modernisation a également été complété pour faciliter l'hybridation de la formation auprès des publics en situation de handicap.

Un total de 79 établissements a été retenu dans le cadre de cet appel à candidatures, représentant plus de 102 500 apprenants en Pays de la Loire<sup>134</sup>. Deux étapes composent ainsi cet accompagnement<sup>135</sup> :

- Une première phase commune à tous les instituts de formation, se caractérisant par un diagnostic flash de maturité digitale. Celui-ci permet de dresser un état des lieux et d'identifier le niveau de développement de chaque établissement de formation ainsi que leurs besoins en accompagnement ;
- Une seconde étape consiste à mettre en place une solution de suivi adaptée et un accompagnement des organismes selon l'avancée du projet.

Plus spécialement sur le secteur sanitaire et social, un institut de formation a été retenu dans le cadre de cet appel à candidatures : l'Institut de formation santé de l'Ouest (IFSO). Projetant la création d'un E-IFAS, cette structure bénéficie d'un accompagnement sur deux années. Organisé autour d'une digitalisation de 70% (correspondant au maximum autorisé par le cadre réglementaire du référentiel DEAS), ce projet d'envergure permettra d'accroître la couverture territoriale de la formation d'aide-soignant (sans implanter d'antennes ou d'IFAS physiques). De même, il contribuera à renforcer l'hybridation des dispositifs pédagogiques actuellement utilisés au sein des vingt-huit IFAS ligériens. Plus précisément, ce projet se décompose en deux phases :

- Une première étape d'identification des contenus pédagogiques qui ne peuvent aucunement être digitalisés ;
- Une seconde étape de construction d'une architecture pédagogique efficiente, articulant de façon optimale les modalités distancielles et présentiels<sup>136</sup>.

Afin de poursuivre la dynamique engagée, la Région Pays de la Loire relance son Plan de modernisation en 2023 pour un montant de 1,2 M€, issu du PACTE. Celui-ci vise à identifier de nouveaux candidats intéressés par l'accompagnement en conduite de changement.

➤ La capitalisation sur les projets innovants mis en place grâce à l'appel à projet d'innovation pédagogique

Comme évoqué précédemment, la Région Pays de la Loire a lancé un appel à projet d'innovation pédagogique en 2021 pour accélérer l'innovation au sein de la formation continue. Issu du Plan régional de relance face à la pandémie de la Covid-19, celui-ci devait premièrement inciter les structures de formations ligériennes (dont les instituts de formations sanitaires et sociales) à développer des expérimentations probantes, puis favoriser le partage d'une pluralité de réalisations

<sup>134</sup> CARIFOREF Pays de la Loire, « Lancement du plan de modernisation de l'appareil de formation en Pays de la Loire », 2022. Accessible sur : [https://www.cdr-copdl.fr/index.php?lvl=notice\\_display&id=62666](https://www.cdr-copdl.fr/index.php?lvl=notice_display&id=62666)

<sup>135</sup> Région Pays de la Loire, « Règlement de l'appel à candidature auprès des établissements de formation continue des Pays de la Loire – Modernisation de l'appareil de formation des établissements de formation ligériens 2022-2023 », 2022.

<sup>136</sup> Eléments repris de la candidature déposée par l'IFSO en 2022.

réussies. Ainsi, deux instituts de formations sanitaires et sociales ont été retenus dans le cadre de cet appel à projet, à savoir l'IFSO et l'ARIFTS.

Le premier d'entre eux a d'ores-et-déjà commencé à installer son projet, dénommé « Qual'IFSO ». S'adressant aux publics en recherche d'emploi, celui-ci se présente sous la forme d'un jeu sérieux et vise la découverte de la formation et du métier d'aide-soignant. Au travers d'un scénario immersif portant autour de la formation en EHPAD, les stagiaires répondent ainsi à plusieurs questions sur le quotidien d'un aide-soignant (exemple : questions sur la prise de médicaments, les règles d'hygiène, la sécurité, etc.). Très concret, ce jeu reproduit toutes les composantes physiques (exemples : chambre des résidents, hall d'accueil, poste de soins, salle à manger, etc.) et humaines (exemples : présence des familles, résidents, soignants, personnels administratifs, etc.) de l'établissement, offrant ainsi la possibilité aux stagiaires de se déplacer dans un environnement virtuel réaliste. Afin d'accroître davantage son efficacité, l'IFSO prévoit par ailleurs d'accompagner la totalité des publics à la prise en main de ces outils informatiques. Se terminant en mai 2023, celui-ci est voué à être complété par d'autres jeux sérieux et outils de positionnement des acquis.

Depuis juin 2022, l'Association régionale du réseau des instituts de formation en travail social (ARIFTS) Pays de la Loire a également débuté ses travaux sur la mise en œuvre de son projet d'innovation pédagogique. En partenariat avec la plateforme d'emploi ETTIC (plateforme d'emploi du secteur sanitaire, social, médico-social), l'ADAPEI 44 et l'APAJH 44, l'association pilote un projet de formation immersif qui vise à répondre aux besoins de recrutement de ces établissements en favorisant la montée en compétences des personnels en poste ou professionnels en devenir, tout garantissant un accompagnement sécurisé des résidents. S'adressant notamment aux personnels intérimaires non diplômés intervenant dans des structures de travail social et aux personnes à la recherche d'un emploi, ce dispositif se caractérise par un modèle de formation alternant entre temps de formation sur le terrain, modules de formation en distanciel asynchrones et des temps de formation à distance synchrones (en présence d'un formateur et d'autres participants). Plus précisément, des modules en réalité virtuelle reproduisent des environnements de travail capturés par les équipes de l'ARIFTS grâce à une caméra 3D. Les participants pourront ainsi explorer ces environnements et apprendre grâce à des vidéos qui seront intégrées aux différents lieux explorés.

Parallèlement, le suivi des apprenants pourrait être assuré par la société ETTIC, s'occupant de la dimension accompagnement des parcours, du bon suivi des modules par les bénéficiaires et de la mise en place du tutorat. S'achevant en juin 2023, ce dispositif constitue une porte d'entrée vers le secteur du travail social et n'est aucunement voué à remplacer les diplômés d'Etat.

Au-delà de ces deux projets, la Région continue d'encourager les établissements de formation dans le développement de formats pédagogiques novateurs (exemples : contenus de formation s'appuyant sur le jeu, classes inversées, simulation, etc.).

S'inscrivant dans les lignes du rapport de l'Observatoire de l'OPCO Santé<sup>137</sup>, la Région soutient plus particulièrement le déploiement d'actions de formation pluriprofessionnelles et inter filières. Les nombreuses évolutions sociétales, sociales, environnementales, démographiques et technologiques

---

<sup>137</sup> OPCO Santé, « Prospective des métiers de la santé à l'horizon 2040 », 2020.

nécessitent en effet la mise en œuvre de nouvelles configurations coopératives et organisationnelles entre les différents métiers, pouvant impacter les formations du secteur. Si plusieurs acteurs concertés promeuvent la mise en œuvre d'actions de simulation dans le cadre de la mise en œuvre des actions pluriprofessionnelles, l'OPCO Santé préconise quant à lui la « mise en place d'apprentissages croisés entre apprenants [...] selon la logique de la classe inversée et les principes d'intelligence collective »<sup>138</sup>.

Pour illustrer cette seconde option, le centre hospitalier de Laval a mis en place une expérimentation pédagogique s'adressant aux apprenants ergothérapeutes, kinésithérapeutes et aides-soignants. Construite sur le principe de formation par les pairs, ce dispositif offre la possibilité aux apprenants de se transmettre réciproquement leurs connaissances et compétences. Ainsi, les étudiants en ergothérapie sensibilisent aux situations de handicap, les élèves aides-soignants témoignent sur l'approche relationnelle de la personne en cours de soins et les étudiants masseurs-kinésithérapeutes diffusent leurs savoirs sur les complications liées à la locomotion<sup>139</sup>.

- **La poursuite des projets d'investissements immobiliers lancés par la Région Pays de la Loire**

Selon la loi du 13 août 2004, la Région définit dans le cadre d'une délibération spécifique du Conseil régional sa participation aux dépenses d'investissement, d'entretien et de fonctionnement des locaux hébergeant des formations sociales.

Concernant les formations sanitaires et de sages-femmes, cette même loi émet une distinction entre celles relevant du secteur public et celles dépendant du secteur privé. Si ce texte dispose que « la Région a la charge du fonctionnement et de l'équipement des écoles et instituts lorsqu'ils sont publics »<sup>140</sup>, il ne définit aucunement cette obligation pour les établissements privés. Pour ces derniers, la Région « peut participer au financement du fonctionnement et de l'équipement de ces établissements lorsqu'ils sont privés »<sup>141</sup>.

En outre, cette loi ne prévoit aucune compensation financière de l'Etat, que ce soit pour les formations sanitaires ou les formations sociales. C'est ainsi que la Région Pays de la Loire, dans le cadre d'une démarche volontariste, a décidé de créer un programme « investissement sanitaire et social » afin de pouvoir soutenir les opérations d'investissement et d'équipement nécessaires dans les locaux des instituts de formations.

Lors du précédent Schéma régional des formations sanitaires et sociales, la Région Pays de la Loire a ainsi engagé plusieurs projets d'investissement immobiliers qu'elle entend poursuivre sur la période 2023/2028.

---

<sup>138</sup> Ibid.

<sup>139</sup> Centre hospitalier de Laval, « Les spécificités », n. d. Accessible sur : <https://www.chlaval.fr/centre-hospitalier-laval-instituts-de-formation-les-specificites.phtml>

<sup>140</sup> Article L. 4383-5 du Code de la santé publique, modifié par l'article 21 de la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale.

<sup>141</sup> Ibid.



### ➤ Le Pôle d'excellence des formations sanitaires, sociales et de santé du Mans

Plus encore que dans le reste du territoire régional, les bâtiments des formations paramédicales situés au sein de la métropole du Mans nécessitent à court ou moyen terme des investissements lourds d'entretien ou de rénovation, voire de reconstruction. Face à ce constat, une étude a été menée en partenariat avec les acteurs concernés. Elle a permis de définir les contours d'un pôle mutualisé, réunissant les principales formations sanitaires et sociales présentes sur le territoire manceau ainsi que la première année de médecine (la voie parcours d'accès spécifique santé – PASS). S'appuyant sur un important travail de recensement des besoins et d'optimisation des surfaces, la Région s'est ainsi engagée à construire un bâtiment d'environ 10 000 mètres carrés de surface de plancher aux côtés de l'ensemble des partenaires, dont l'ouverture est prévue en 2026.

Concrètement, le Pôle d'excellence des formations sanitaires, sociales et de santé du Mans a pour objectif de réunir sur un même site l'ensemble des formations de ces secteurs pour encourager la pluridisciplinarité et diffuser des pratiques pédagogiques innovantes. Ainsi, sept structures de formation sanitaire, sociale et de santé, seront accueillies dans ce pôle, à savoir :

- Le centre hospitalier du Mans ;
- L'Établissement public de santé mentale (EPSM) de la Sarthe ;
- L'association Croix Rouge Française ;
- L'association IFSO (site du Mans) ;
- La Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Le Mans Sarthe ;
- Le Centre de formation et de recherche à la relation d'aide et de soins (CEFRAS) ;
- Le Mans Université/Université d'Angers.

Au total, une quinzaine de formations sera dispensée au sein du futur Pôle d'excellence du Mans parmi lesquelles la formation en soins infirmiers, d'aide-soignant, d'ambulancier, d'auxiliaire de puériculture, d'accompagnant éducatif et social, de moniteur-éducateur et la première année de santé (la voie parcours d'accès spécifique santé – PASS). Plus de 2 000 apprenants et près de 130 personnels (administratifs et formateurs) sont ainsi attendus sur ce site.

Co-financé par Le Mans Métropole et le Département de la Sarthe, ce projet architectural exemplaire permettra d'offrir des conditions matérielles d'études de qualité, de mettre en valeur ces formations, d'accroître leur attractivité et de fidéliser les futurs apprenants en Sarthe. Plus spécialement, sa véritable plus-value réside dans sa dimension collective et mutualisée. Facilitant le développement des collaborations et des interactions entre les organismes de formation, ce pôle encouragera également l'interconnaissance des futurs professionnels des domaines sanitaire, social et de la santé qui seront amenés à travailler ensemble.

➤ Le Quartier hospitalo-universitaire (QHU), porté par le centre hospitalier universitaire de Nantes<sup>142</sup>

Depuis plus de dix ans, le travail sur l'aménagement d'un nouveau quartier hospitalo-universitaire (QHU) sur l'île de Nantes est engagé. Représentant un axe majeur de développement et d'attractivité de la Métropole, ce futur quartier se destine à renforcer davantage les liens entre le CHU et l'Université sur les enjeux soins-formation-recherche dans le domaine de la santé. Ainsi, le QHU regroupera :

- Les activités de court séjour du CHU de Nantes, actuellement réparties sur deux sites (l'Hôtel-Dieu et l'Hôpital Nord Laennec) ;
- L'institut de cancérologie de l'Ouest (ICO) ;
- L'institut de recherche en santé (l'IRS 2020) ;
- L'Établissement Français du Sang ;
- Le « volet formation en santé ».

S'agissant plus spécifiquement du « volet formation en santé », un ensemble immobilier collectif et mutualisé d'une superficie environnant 28 000 mètres carrés est co-financé par l'État, la Région Pays de la Loire, Nantes Métropole, l'Union européenne, Nantes Université et le CHU de Nantes pour un montant de 206 M€ TTC. Ainsi, la Région Pays de la Loire assure la maîtrise d'ouvrage unique de cette opération immobilière, dont les travaux débiteront en 2025. Elle travaille étroitement avec de nombreux partenaires institutionnels parmi lesquels l'État, le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS), Nantes Université, le CHU de Nantes, Nantes Métropole et la Société d'aménagement de la Métropole Ouest Atlantique (SAMOA).

Une fois sa construction achevée à l'horizon de la rentrée scolaire 2030, le « volet formation » appartiendra à l'État et sera exploité par Nantes Université, qui mettra à disposition des usagers, du CHU et de l'institut de formation aux métiers de rééducation et de réadaptation des Pays de la Loire (IFM3R) les locaux qui leur seront nécessaires.

Ce « volet formation en santé » se composera de locaux dédiés à la formation et à la recherche (salles de cours, plateaux techniques, espaces administratifs) ainsi que d'un restaurant universitaire et d'un parking public. Plus précisément, il regroupera :

- Au niveau de Nantes Université<sup>143</sup> :
  - L'UFR de médecine (dont l'orthophonie et l'orthoptie) ;
  - L'UFR d'odontologie ;
  - L'UFR de pharmacie (uniquement la cinquième année du deuxième cycle et le troisième cycle du parcours Officine) ;
  - La formation continue en santé de l'Université de Nantes, pour chacun des trois UFR.
- Le plateau technique « recherche-simulation-école de chirurgie ».
- Au niveau du CHU de Nantes :

<sup>142</sup> Région Pays de la Loire, « Volet formation santé du Quartier hospitalo-universitaire de Nantes (QHU) - Programme fonctionnel, environnemental et technique détaillé – Tome 1 : Prescriptions fonctionnelles », 2022.

<sup>143</sup> Il est à noter néanmoins que la première année de PASS ne sera pas dispensée dans ces nouveaux locaux.

- Le Département des instituts de formation, composé de onze instituts de formations sanitaires et sociales : les instituts de formation en soins infirmiers, des infirmiers spécialisés, des cadres de santé, des manipulateurs en électroradiologie médicale, l'école de sages-femmes ainsi que l'institut de formation des métiers d'aide (IFMA – regroupant les instituts de formation d'aides-soignants, d'auxiliaires de puériculture, d'accompagnants éducatifs et sociaux et d'ambulanciers).
- Le formation continue du Département des instituts de formation et du centre d'enseignement des soins d'urgence (CESU) ;
- Les locaux administratifs du Département de formation continue (DFC) et du Centre de formation permanente du CHU de Nantes, ainsi que certaines formations utilisant la plateforme de simulation du plateau technique « recherche-simulation-école de chirurgie ».
- L'IFM3R, dispensant la formation initiale et continue en pédicure-podologie et masso-kinésithérapie.

Il réunira près de 7 000 étudiants en formation initiale (médicale, sanitaire, sociale et paramédicale), plus de 9 000 professionnels en formation continue et environ 1 000 personnels administratifs et techniques, formateurs et chercheurs.

Ainsi, la création de ce pôle d'excellence universitaire permettra de favoriser l'interaction entre le soin, les formations en santé et la recherche développée par l'Université de Nantes. Plus précisément, le regroupement de ces formations et spécialités en santé ambitionne tout d'abord de faire émerger un pôle d'excellence en matière de santé de renommée internationale. Puis, il poursuit l'objectif de développer les synergies entre les différentes formations, permettant notamment le déploiement de la multidisciplinarité des filières et de l'interprofessionnalité en santé. Enfin, ce projet place la simulation au centre de la pédagogie, participant ainsi à améliorer l'apprentissage des compétences techniques et non techniques chez les futurs professionnels et professionnels en exercice, à favoriser l'interprofessionnalité et à renforcer le lien entre le CHU et l'Université.

Concernant plus spécifiquement ce dernier point, ce nouveau pôle de formations prévoit la mise en place d'une plateforme de simulation de pointe se composant de trois typologies d'espaces :

- Des espaces de « basse fidélité », avec des mannequins, des enceintes d'entraînement en chirurgie, endoscopie et radiologie ;
- Des espaces de « haute-fidélité », avec des mannequins associés à des outils informatisés reproduisant des pathologies programmables et leur évolution, sous l'effet des actions mises en œuvre par l'étudiant ;
- Des espaces de simulation humaine, faisant appel à des patients standardisés ou simulés, à des jeux de rôle, etc. Dans ce cadre, le patient standardisé est un patient volontaire ou un acteur, sollicité sur appui d'un scénario préétabli et d'une description détaillée de son rôle. Cette mise en situation permet au formé d'acquérir des compétences en matière de communication avec le patient (exemple : annonce d'un diagnostic pessimiste, information bénéfique/risque, etc.) et autorise notamment la mise en place de consultations simulées.

➤ Les projets de construction des écoles de formations de Châteaubriant et Saint-Nazaire

- Le pôle de formations de Saint-Nazaire, destiné à accueillir les apprenants infirmiers et aides-soignants

Les instituts de formations sanitaires du Centre hospitalier de Saint-Nazaire occupent un bâtiment des années 1920, réaménagé trente ans plus tard afin d'accueillir les instituts de formations en soins infirmiers et d'aides-soignants. Rénové en 1976 et régulièrement entretenu depuis, ce bâtiment exigeait de nombreux travaux de remise aux normes de sécurité et d'accessibilité, ainsi que des travaux de remise en état des toitures et du chauffage.

Face à ces exigences, des études techniques et fonctionnelles ont été initiées par le Centre hospitalier de Saint-Nazaire en 2019, avec le soutien financier de la Région. Celles-ci ont conclu à l'intérêt de la construction d'un bâtiment neuf plutôt qu'à la réhabilitation du site actuel. Soutenue par l'ensemble des acteurs concernés (Centre hospitalier, communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire – CARENE-, la ville de Saint-Nazaire et la Région Pays de la Loire), l'implantation d'un nouveau bâtiment était perçue comme un facteur facilitant les interactions et mutualisations sur le campus universitaire d'Heinlex.

Ainsi, le projet de construction d'un nouveau pôle de formation paramédicale pour la Presqu'île et l'Estuaire par le Centre hospitalier de Saint-Nazaire a été lancé lors de la session du Conseil régional de décembre 2020.

Livré pour la rentrée de 2025, ce nouveau bâtiment est piloté par le Centre hospitalier assurant sa maîtrise d'ouvrage et fournissant le foncier de celui-ci à titre gracieux. La Région Pays de la Loire se positionne quant à elle comme un partenaire majeur au regard de sa compétence sur les formations sanitaires et sociales, et apporte son soutien financier à cette opération.

- L'école de formations paramédicales du Centre hospitalier de Châteaubriant

Construit en 1975, le bâtiment des écoles paramédicales du Centre hospitalier de Châteaubriant-Nozay-Pouancé (regroupant la formation en soins infirmiers et la formation d'aide-soignant) est relativement ancien. Au regard de cette antériorité, une importante opération de rénovation et de mise aux normes était initialement envisagée par le Centre hospitalier en 2016. Or, des investigations complémentaires ont fait apparaître un coût de rénovation complet du bâtiment très supérieur aux seuls travaux thermiques, de sécurité et d'accessibilité prévus à l'origine, interrogeant par conséquent la pertinence même de cette action.

Deux ans plus tard, une étude de faisabilité et de préprogramme d'un projet de construction neuve des écoles paramédicales a démontré l'intérêt d'une telle opération. Le Centre hospitalier de Châteaubriant-Nozay-Pouancé s'est ainsi engagé pleinement dans ce projet par la prise en charge d'un ensemble de coûts et un apport direct au plan de financement. De même, la Région s'est positionnée en faveur d'un accompagnement financier de ce projet lors de sa commission permanente de septembre 2018.

La première pierre de ce futur bâtiment a été posée le 17 mars 2022. Cette opération immobilière, pour laquelle le centre hospitalier est maître d'ouvrage, permettra d'accueillir les élèves aides-soignants et infirmiers dès la rentrée de septembre 2023. Moderne et plus spacieux, cette nouvelle école accueillera un plus grand nombre d'apprenants et leur offrira les meilleures conditions d'études possibles. Plus précisément, l'institut de formation d'aides-soignants (IFAS) proposera une capacité d'accueil de 40 places en 2023. Quant à l'institut de formation en soins infirmiers (IFSI), celui-ci accueillera 60 étudiants par année de formation, soit un total de 180 étudiants infirmiers sur tout le cursus de formation.

- **L'universitarisation des formations sanitaires et sociales**

Tout au long de ce Schéma, la Région s'engage à poursuivre le travail engagé sur l'universitarisation des formations sanitaires et sociales, à la fois sur le plan pédagogique pour les formations postbac notamment, mais également pour ce qui concerne plus spécifiquement les droits et services universitaires dont peuvent bénéficier les apprenants. Il s'agit aussi de consolider les liens entre les différents instituts et les trois universités ligériennes. Ce travail pourra être poursuivi par le biais notamment des conventions qui lient les instituts de formations, les universités et la Région.

## Mesure 6 : Poursuivre le développement de l'alternance dans les formations sanitaires et sociales

Contexte et présentation de l'action
L'alternance, et notamment l'apprentissage, constitue une voie particulièrement intéressante pour faire évoluer l'offre de formations sanitaires et sociales, d'un point de vue quantitatif et qualitatif. De fait, l'apprentissage permet de sécuriser les parcours de formation en proposant des durées plus longues, en assurant une rémunération et en favorisant l'insertion professionnelle. Il constitue aussi une solution concrète pour augmenter l'offre de formation et répondre aux besoins des employeurs. La Région souhaite ainsi poursuivre le développement de l'alternance dans les formations sanitaires et sociales.
Objectifs de l'action
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Répondre aux besoins aigus en professionnels du secteur sanitaire et social, recensés sur certains territoires en diversifiant les voies d'accès (exemple : les professionnels de la petite enfance sur le département de la Loire-Atlantique) ;</li> <li>- Développer l'apprentissage et les contrats de professionnalisation dans les formations sanitaires et sociales ;</li> <li>- Promouvoir et accroître le nombre de dispositifs Pro-A dans les formations sanitaires et sociales ;</li> <li>- Expérimenter des parcours de formation par alternance.</li> </ul>
Territorialité de l'action
Action à développer sur l'ensemble de la région, mais ciblant prioritairement les territoires recensant d'importants besoins de recrutement.
Public cible
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les employeurs ligériens du secteur sanitaire et social ;</li> <li>- Les apprenants des formations sanitaires et sociales.</li> </ul>
Porteur(s) de l'action
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La Région ;</li> <li>- L'ARS ;</li> </ul>

- Les IFSS.

### Partenaire(s) de l'action

- OPCO ;
- ANFH ;
- CNFPT ;
- Pôle Emploi ;
- Les Départements ;
- Les réseaux d'employeurs ;
- La DREETS ;
- Transition Pro.

### Conditions de réussite de l'action

- S'assurer de la bonne coordination des employeurs et des acteurs de la formation sanitaire et sociale présents sur un même bassin d'emploi (sourcing, offre d'alternance et visibilité de l'offre) ;
- Veiller à ce que les structures employeuses offrent du temps et des moyens aux maîtres d'apprentissage pour encadrer et former les alternants ;
- S'assurer de la complémentarité de l'apprentissage et de la formation initiale ;
- Adapter le calendrier d'alternance aux besoins des établissements employeurs et de la formation ;
- Respecter le cadre réglementaire de l'apprentissage et des contrats de professionnalisation (droits des apprenants, place dans la structure, etc.) ;
- Encourager le partage d'expériences positives entre employeurs sur l'accueil d'alternants (apprentis, contrats de professionnalisation et Pro A) ;
- S'appuyer sur les résultats des expérimentations des parcours de formation par alternance ;
- Mettre en place une charte régionale de l'alternance ;
- Communiquer sur les aides existantes auprès des apprentis.

### Indicateurs d'évaluation

#### Indicateurs quantitatifs :

- Nombre et localisation des places de formations sanitaires et sociales par apprentissage créées en Pays de la Loire ;
- Evolution du nombre d'alternants (apprentis, contrats de professionnalisation, publics bénéficiaires du dispositif Pro-A) au sein des formations sanitaires et sociales ;
- Evolution du nombre de contrats d'alternance ;
- Taux d'emploi des personnes en alternance 6 mois après leur sortie de formation ;
- Nombre de formations nouvellement ouvertes à l'apprentissage.

### Calendrier de l'action

Tout au long de la durée du SRFSS.

## Mesure 7 : Encourager le déploiement des innovations pédagogiques et des expérimentations, l'hybridation des formations et la professionnalisation des acteurs, en accord avec l'évolution des pratiques du secteur

Contexte et présentation de l'action
<p>Afin de permettre aux structures de s'adapter à la diversité des apprenants, mais également de trouver le bon équilibre entre activités synchrones et asynchrones, présentielles et distancielles, la Région Pays de la Loire dans le cadre de sa politique de modernisation de la formation apporte son soutien au déploiement des dispositifs pédagogiques innovants dans les formations sanitaires et sociales ligériennes.</p> <p>Elle se positionne en faveur de l'accélération de l'hybridation, de l'individualisation des parcours de formation et de la professionnalisation des acteurs de la formation.</p> <p>Aussi, la Région souhaite valoriser le développement des innovations pédagogiques, l'hybridation des formations et la montée en compétences des équipes au sein des instituts de formation sanitaire et sociale afin d'accroître la qualité des formations dispensées sur les territoires ligériens.</p>
Objectifs de l'action
<ul style="list-style-type: none"><li>- Former les formateurs à l'usage du numérique : l'enjeu est à la fois pédagogique (utiliser des contenus innovants, tirer parti d'un usage encadré de la classe hybride) et professionnel (accoutumer les futurs professionnels à l'usage d'outils qui vont être de plus en plus mobilisés) ;</li><li>- Favoriser la mise en place d'outils pédagogiques innovants améliorant la qualité de formation : <i>serious games</i>, classe inversée, travail « en mode projet », etc. ;</li><li>- Continuer à développer et à capitaliser sur les expérimentations ;</li><li>- Faire monter en qualité les formations sanitaires et sociales, permettant aux futurs professionnels de répondre aux besoins de demain ;</li><li>- Former les futurs professionnels aux pratiques et outils professionnels émergents, voués à se normaliser dans l'exercice professionnel ;</li><li>- Profiter des dispositifs innovants pour dynamiser et pour sécuriser davantage les parcours de formation.</li></ul>
Territorialité de l'action
Action portée sur l'ensemble du territoire ligérien.
Public cible
<ul style="list-style-type: none"><li>- Les IFSS ;</li><li>- Les formateurs ;</li><li>- Les équipes pédagogiques.</li></ul>
Porteur(s) de l'action
La Région.
Partenaire(s) de l'action
<ul style="list-style-type: none"><li>- L'Etat via le PACTE ;</li><li>- L'ARS ;</li><li>- Des experts et consultants en hybridation, professionnalisation des acteurs et nouvelles pédagogies.</li></ul>



### Conditions de réussite de l'action

- S'assurer que tous les IFSS s'inscrivent dans une dynamique d'amélioration continue de leurs pratiques de formation ;
- Suivre les expérimentations mises en place et les inscrire dans une démarche évaluative et critique.

### Indicateurs d'évaluation

#### Indicateurs quantitatifs :

- Nombre de nouvelles expérimentations/innovations pédagogiques mises en place dans le cadre du SRFSS 2023/2028 ;
- Nombre d'actions de formation des formateurs aux usages des nouvelles technologies et innovations dans le cadre de l'AMO pilotée par la Région

#### Indicateurs qualitatifs :

Résultats des expérimentations et leur impact sur la qualité de la formation (points de vue des apprenants, des professionnels et des formateurs).

### Calendrier de l'action

Action transversale au SRFSS 2023/2028.

## AMBITION 3

FAVORISER LA RÉUSSITE DES APPRENANTS  
EN FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE



# AMBITION 3 : FAVORISER LA RÉUSSITE DES APPRENANTS EN FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE

---

Dans le prolongement des actions régionalement promues pour adapter l'offre de formation aux besoins de la population ligérienne, la Région Pays de la Loire souligne la nécessité d'offrir aux apprenants des formations sanitaires et sociales les meilleures chances de réussite.

Cette ambition s'inscrit dans un contexte de baisse du nombre de diplômés dans les formations sociales en Pays de la Loire et d'augmentation du nombre d'arrêts/interruptions de parcours pour certaines formations. Plusieurs facteurs peuvent ainsi être avancés afin d'expliquer ces deux phénomènes, parmi lesquels la hausse du coût de la rentrée et plus largement de la vie, le vécu parfois difficile des expériences de stage et l'évolution des modalités d'inscription / de sélection (l'intégration de certaines formations sanitaires et sociales sur la plateforme Parcoursup par exemple).

➤ **Les chiffres clés<sup>144</sup> :**



En 2021, 3 114 apprenants des formations sanitaires ont été diplômés en Pays de la Loire, représentant une hausse de 52 diplômés par rapport à 2017.

En 2020, 1 178 apprenants des formations sociales ont été diplômés en Pays de la Loire, soit 223 diplômés de moins qu'en 2017.



En 2021, les arrêts/interruptions de formation représentent 5,9% de l'offre régionale de formations sanitaires et sociales agréée/autorisée.

---

<sup>144</sup> DREES, « La formation aux professions de santé non médicales et à la profession de sage-femme en 2017 », 2017.

DREES, « La formation aux professions sociales en 2020 – données écoles », 2021.

Région Pays de la Loire, « Etude sur les arrêts, suspensions, exclusions des élèves et étudiants en formation sanitaire et sociale signalés sur l'année civile 2021 », 2022.

Région Pays de la Loire, « Arrêts par établissement de formation en 2017 », 2018.

FNESI, « Dossier de presse - Le coût de la rentrée 2022 », 2022.

FNEK, « Dossier de presse – Coût de la rentrée 2022 », 2022.

Région Pays de la Loire, « Action « Je prépare mon parcours vers la formation d'aide-soignant – bilan 2021 (2sessions) », 2022.

Région Pays de la Loire, « Historique des montants moyens bourses et rémunération 2010-2021 », 2022.

Région Pays de la Loire, « Rémunérations formations sanitaires et sociales 2015-2021 », 2022.

Région Pays de la Loire, « Chiffres clés mensuels conditions de vie des apprenants – décembre 2021 », 2022.



En 2022, le coût de rentrée est estimé à 2 674€ pour un étudiant en soins infirmiers non boursier et décohabitant, et à 6 424€, pour un étudiant en masso-kinésithérapie.

Ce coût a respectivement augmenté pour ces deux formations de 102€ et 233€ par rapport à 2021.



2 085 étudiants bénéficiaires d'une bourse régionale et 1 150 élèves bénéficiaires d'une rémunération publique de stagiaire de la formation professionnelle continue en 2021.

Les montants notifiés des bourses s'élèvent à 5,1 M€.

Les montants notifiés des rémunérations représentent 3,8 M€.



166 participants ont pris part à l'action « *Je prépare mon parcours vers la formation d'aide-soignant* » en 2021.

41% de ces participants sont entrés en formation d'aide-soignant, représentant un total de 68 personnes.

Pour lutter contre ces arrêts/interruptions de formation, la Région Pays de la Loire poursuit et renforce son engagement afin d'offrir des conditions d'accueil et de vie satisfaisantes à l'ensemble des apprenants engagés dans un parcours de formation sanitaire et sociale. Ce premier objectif vise tout d'abord à favoriser la mixité et l'accessibilité des formations sanitaires et sociales, puis à poursuivre les efforts en faveur d'un environnement de formation propice au bien-être des apprenants et à leur réalisation personnelle et professionnelle. En ce sens, la Région Pays de la Loire conduit d'ores et déjà un certain nombre d'actions de soutien financier pour lutter contre la précarité des apprenants. Elle mène également une politique forte et volontariste en faveur de l'accessibilité des instituts de formation aux personnes en situation de handicap.

De même, elle soutient l'accompagnement et le suivi des apprenants en amont des parcours de formation autant que possible. Dans cette perspective, la Région renouvelle notamment son action « *Je prépare mon parcours vers la formation d'aide-soignant* » en 2023, offrant la possibilité pour les apprenants d'affiner et de consolider leur projet professionnel avant leur entrée en formation d'aide-soignant. Elle maintient par ailleurs une attention particulière sur le suivi des arrêts/interruptions de formation, et encourage la progression ainsi que la consolidation des actions visant à sécuriser les parcours de formation.

## **Objectif 5 : Garantir des conditions d'accueil et de vie satisfaisantes aux apprenants durant leur parcours de formation**

Au travers de cet objectif, la Région Pays de la Loire promeut une pluralité de mesures destinées à assurer l'épanouissement personnel et professionnel des apprenants des formations sanitaires et sociales, indispensable pour le bon déroulement de leur cursus et leur réussite.

- **La poursuite des mesures d'accessibilité des formations sanitaires et sociales**

Grande cause du mandat de Christelle Morançais, le handicap fait l'objet d'un Engagement régional voté en session du Conseil régional en octobre 2022. Posant un regard optimiste, engagé et déterminé sur ce sujet du handicap, cette feuille de route se compose de vingt mesures établies en lien étroit avec les politiques publiques de la Région.

Dans le cadre du service public régional de la formation professionnelle, la Région est plus particulièrement chargée de l'accès à la formation et de la qualification professionnelle des personnes en situation de handicap. Ainsi, elle défend prioritairement l'accessibilité des formations ligériennes, parmi lesquelles les formations sanitaires et sociales.

En lien avec cette obligation, la Région Pays de la Loire et l'AGEFIPH portent une action volontariste d'accueil des apprenants en situation de handicap, s'inscrivant dans un mouvement régional historique « *qui vise à développer l'intégration des personnes en situation de handicap en milieu ordinaire de formation et de travail* »<sup>145</sup>. Ambitionnant le « *vivre ensemble partout et pour tous* »<sup>146</sup>, cette démarche repose sur le principe d'accès de droit commun dans tous les centres de formations régionaux, pour les apprenants en situation de handicap. Elle s'appuie plus spécialement sur les fondements de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et répond aujourd'hui aux exigences d'accueil et d'accompagnement fixées par la certification Qualiopi. Concrètement, cette démarche vise à mettre en exergue les mesures de compensation et d'adaptation nécessaires pour rendre plus accessible l'ensemble des formations aux personnes en situation de handicap.

---

<sup>145</sup> Région Pays de la Loire, AGEFIPH, Ressource handicap formation, « Charte pour l'accueil des apprenants en situation de handicap », 2022.

<sup>146</sup> *Ibid.*

Soucieuse d'offrir une chance pour tous et un avenir pour chacun, la Région a signé avec l'AGEFIPH une Charte d'accueil des apprenants en situation de handicap le 18 novembre 2021. Etabli par une pluralité d'acteurs de l'orientation, de la formation professionnelle continue, du service public de l'emploi et des structures médico-sociales, et signé par les têtes de réseaux, ce document présente plusieurs engagements afin de sécuriser le parcours de formation des personnes en situation de handicap. En outre, les instituts de formations sanitaires et sociales souhaitant s'engager dans cette démarche peuvent adhérer à cette charte de manière volontaire.

Plus globalement, cette Charte s'inscrit dans une perspective de progrès, et répond à la volonté collective des acteurs signataires de collaborer pour mieux appréhender les situations individuelles et ainsi parvenir à un accueil adapté au sein des structures de formation. Plus de 125 structures ont ainsi approuvé cette feuille de route en mai 2022, parmi lesquelles certains instituts de formations sanitaires et sociales (exemple : l'IFSO et l'IFSI du CHU de Nantes).



Figure 13 : Charte d'accueil des apprenants en situation de handicap - Engagement handicap.

Au travers de cette charte, la Région invite les instituts de formations sanitaires et sociales à s'inscrire dans une démarche continue de progrès de leur accessibilité, se traduisant à minima par :

- La présence de lieux de formation accessibles. A cet effet, la Collectivité régionale poursuit son travail de mise aux normes d'accessibilité des bâtiments de formation, et construit de nouveaux lieux de formation dans le respect des normes en vigueur ;
- La nomination d'un référent handicap dans chacun des instituts de formations sanitaires et sociales ligériens, dont les missions et le positionnement en interne sont précisément définis. Celui-ci peut intégrer le réseau des référents handicap animé par cinq coordonnateurs départementaux. Ces derniers constituent des acteurs incontournables de l'animation de l'écosystème emploi, formation, orientation pour notamment sécuriser les parcours de formation des apprenants en situation de handicap. Concrètement, cette intégration permet aux référents handicap d'accéder à l'ensemble des informations, outils et expertises déployés pour favoriser l'accueil des stagiaires en situation de handicap. Plus particulièrement, certaines thématiques générales sont abordées, comme la sensibilisation des équipes aux troubles « dys », la sensibilisation aux différentes typologies de handicap, la mobilisation des formateurs et la connaissance des outils. Des actions spécifiques de professionnalisation peuvent également être construites, en lien avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) ou l'association Objectif emploi des travailleurs handicapés (OETH). Au total, 1 395 interventions de ces coordonnateurs ont été dénombrées en 2021 et 882 aménagements de parcours ont été mis en œuvre à l'issue d'un diagnostic partagé.

Cette coopération renforcée entre la Région Pays de la Loire et la Délégation régionale de l'AGEFIPH affiche des résultats satisfaisants. De fait, une augmentation significative de la part des personnes en situation de handicap est perceptible au sein de l'offre de formation régionale (+4,2 points entre 2008 et 2019, représentant 10,9% des apprenants ligériens en 2019). Plus spécialement, les formations sanitaires et sociales ont comptabilisé 130 apprenants en situation de handicap sur l'année scolaire

2021-2022. Concernant les centres de formation d'apprentis (CFA), près de 800 apprentis en situation de handicap ont été accueillis en 2019 (+73% en six ans), plaçant les Pays de la Loire comme première région de France pour cet accueil<sup>147</sup>.

Souhaitant poursuivre cette dynamique, un nouvel accord cadre Région-AGEFIPH a été présenté en session du Conseil régional en octobre 2022. Celui-ci s'attache à maintenir les axes de collaboration fondateurs tout en développant la coopération dans les domaines de l'orientation et de l'emploi<sup>148</sup>.

Par ailleurs, la Région assure la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle ne bénéficiant pas d'indemnités de l'assurance chômage. Elle est également compétente pour verser une rémunération publique aux apprenants détenant une reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH) à leur entrée en formation et bénéficiant de droits au titre de l'assurance chômage. Ce droit d'option permet ainsi aux travailleurs en situation de handicap de prétendre à une rémunération avantageuse. En outre, la Région encourage les différents acteurs (OETH, AGEFIPH, FIPHP, Relais Handicap des Universités, etc.) à coopérer davantage afin d'aboutir à un système plus homogène de prise en charge des mesures de compensation.

En définitive, la sécurisation des parcours de formation par anticipation et la mise en place de mesures de compensation constituent les conditions principales de réussite des apprenants en situation de handicap. C'est pourquoi les instituts de formations sont incités à mettre en œuvre de façon indifférenciée les moyens de compensation nécessaires dès les phases de sélection des candidats, et ce quel que soit le statut des apprenants. Parallèlement, la Région s'engage à continuer le travail partenarial co-piloté avec l'ARS sur l'accessibilité des formations sanitaires et sociales, et souhaite articuler son action avec les Départements, en charge des politiques de l'action sociale et de l'autonomie. Dans le cadre du partenariat mené avec l'ARS sur ce point, un recensement des difficultés et besoins des instituts de formation en matière d'accueil d'apprenants en situation de handicap a été mené en 2022 par l'Agence. Les résultats de cette enquête donneront lieu dès 2023 à la mise en place d'actions concrètes venant en appui aux instituts.

Par ailleurs, il est important de permettre l'adaptation des parcours de formation et des épreuves de certification, à l'instar des travaux menés dans le cadre de la réforme de la validation des acquis de l'expérience (VAE) pour faciliter la mise en œuvre des projets de certification et de reconnaissance des compétences.

Enfin, la Région Pays de la Loire encourage les instituts de formations à développer le recours aux intervenants-pairs en situation de handicap dans la perspective de sensibiliser davantage les apprenants des formations sanitaires et sociales sur ces enjeux et de leur enseigner les postures et gestes professionnels adaptés.

---

<sup>147</sup> Région Pays de la Loire « Engagement handicap », 2022.

<sup>148</sup> *Ibid.*



- **Promouvoir les actions visant à lutter contre la précarité des apprenants au sein des formations sanitaires et sociales ligériennes**

La Région porte une action forte et volontariste en faveur des conditions de vie des apprenants ligériens. La crise sanitaire, l'émergence des conflits internationaux et les taux d'inflation historiquement hauts sont venus aggraver le phénomène de précarité dans lequel se trouvaient d'ores et déjà un certain nombre d'apprenants des formations sanitaires et sociales.

Afin d'illustrer ce constat, l'Union nationale des étudiants de France (UNEF) a réalisé une enquête sur l'évolution du coût de la vie étudiante, révélant une augmentation de 10,72% du coût de la vie étudiante depuis 2017. Généralisé à toutes les régions de France, cet accroissement concerne également les Pays de la Loire. De fait, le reste à charge mensuel des étudiants a augmenté dans les trois grandes villes ligériennes en 2021<sup>149</sup> :

- A Nantes, le reste à charge mensuel est de 905,40€, représentant une hausse de 11,82€ par rapport à 2020 ;
- A Angers, ces dépenses mensuelles s'élèvent à 846,74€, soit une augmentation de 18,49€ en comparaison à 2020 ;
- Au Mans, le reste à charge mensuel des étudiants est égal à 803,39€, progressant ainsi de 6,49€ au regard de l'année antérieure.

Au-delà des territoires, cette augmentation concerne également la plupart des formations sanitaires et sociales. En effet, la FNEK et de la FNESI mettent en exergue la problématique prégnante de l'instabilité financière au sein de la population étudiante en soins infirmiers et en masso-kinésithérapie. Pour exemple, l'enquête Bien-être 2022 produite par la FNESI révèle que 52,8% des étudiants en soins infirmiers qualifient effectivement leur santé financière de « *mauvaise* » ou « *très mauvaise* »<sup>150</sup>, obligeant un grand nombre d'entre eux à travailler en parallèle de leurs études (58,1%). Comme évoqué précédemment, ces chiffres s'expliquent en grande partie par le phénomène inflationniste ayant induit une augmentation significative des frais de la vie courante, comprenant notamment les dépenses liées aux loyers, à l'alimentation et aux transports. Reprenant l'analyse des coûts de rentrée 2022 de la FNEK, ces frais ont crû de 9,5% par rapport à 2021, passant de 1 120€ à 1 228€ par mois<sup>151</sup>.

Ce contexte d'augmentation générale des prix impacte logiquement le quotidien des apprenants. En effet, la FNESI avance que 29% des étudiants en soins infirmiers se sont déjà retrouvés confrontés à choisir entre manger ou payer leur loyer, et une étudiante sur huit exprime avoir déjà rencontré des difficultés pour se procurer des protections périodiques<sup>152</sup>. De même, cette Fédération révèle que le manque d'argent engendre une dégradation de l'alimentation pour un bon nombre d'étudiants<sup>153</sup>.

---

<sup>149</sup> Ces données sont calculées à partir de quatre critères : le socle fixe commun à tous les étudiants (comprenant les frais d'inscription, la contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC), la contribution audiovisuelle publique, les frais de restauration, l'électricité, l'assurance habitation, internet, etc.), les loyers moyens des logements étudiants privés dans chaque ville universitaire, le coût annuel des transports en commun pour les étudiants non boursiers et le montant des allocations personnalisées au logement (APL).

<sup>150</sup> FNESI, « Dossier de presse - Le coût de la rentrée 2022 », 2022.

<sup>151</sup> FNEK, « Dossier de presse – Coût de la rentrée 2022 », 2022.

<sup>152</sup> FNESI, « Dossier de presse - Le coût de la rentrée 2022 », 2022.

<sup>153</sup> FNESI, « Dossier de presse – Enquête bien-être #NousSoigneronsDemain », 2022. Sur 49,4% des participants ayant répondu positivement à la question « Depuis le début de la formation, ton alimentation s'est dégradée », 39% l'explique par un manque d'argent.

Plus globalement, ce phénomène de précarisation génère des conséquences dramatiques sur le parcours de formation des apprenants en formation sanitaire et sociale. Si certains apprenants remettent en question la poursuite de leurs études, affirmant avoir déjà pensé à arrêter leur parcours de formation, d'autres décident d'y mettre un terme. Selon les conclusions de l'enquête Bien être de la FNESI, 12% des arrêts de formation en soins infirmiers sont dus aux difficultés financières vécues par les étudiants<sup>154</sup>.

Pleinement consciente de cette montée en charge de la précarité étudiante, la Région Pays de la Loire n'a pas attendu pour agir contre ce fléau et a adopté une pluralité de mesures visant à sécuriser financièrement les parcours des apprenants des formations sanitaires et sociales ligériennes (celles-ci sont développées plus amplement dans la partie bilan du SRFSS 2018/2022). Ces différentes actions régionales, exposées ci-après, répondent à la préconisation n°6 du CESER des Pays de la Loire « *Lever les freins périphériques à la formation et à l'emploi* »<sup>155</sup>. En effet, elles participent à favoriser l'égalité d'accès aux formations sanitaires et sociales, y compris pour les personnes en situation de difficultés financières, agissent en faveur de l'égalité des chances et contribuent à réduire les arrêts/interruptions de formation.

➤ Le versement des bourses et rémunérations régionales aux apprenants éligibles des formations sanitaires et sociales

Dès 2017, les Pays de la Loire ont ainsi décidé d'aligner les montants des bourses régionales à ceux délivrés dans l'enseignement supérieur, augmentant en conséquence les montants attribués. De fait, le total des montants versés en 2021 s'élève à 5,1 M€ (équivalent à une bourse mensuelle moyenne de 245€), représentant une croissance d'environ 2 M€ depuis 2017. En outre, cette expansion s'explique notamment par l'accroissement du nombre d'étudiants boursiers sur cette même période, passant de 1 516 en 2017 à 2 085 en 2021.

De surcroît, cette précarité n'exclut pas les apprenants des formations bac et infra-bac. C'est la raison pour laquelle la Région Pays de la Loire a décidé d'agréer les formations sanitaires et sociales de niveau 3 et 4 à la rémunération publique des stagiaires de la formation professionnelle continue. Selon leur statut et leur âge, les élèves ne bénéficiant pas d'une indemnisation au titre de l'assurance chômage peuvent ainsi prétendre à cette aide régionale. En 2021, 1 150 élèves ont pu profiter de cette rémunération représentant un montant total de 3,8 M€ (représentant une rémunération mensuelle moyenne de 606€). Ces chiffres sont en augmentation par rapport à 2017, année au cours de laquelle 479 apprenants ont été rémunérés pour un montant total d'environ 746 k€. De même, 89 stagiaires du dispositif « *Je prépare mon parcours vers la formation d'aide-soignant* » ont bénéficié d'une rémunération en 2021.

Parallèlement au versement de ces bourses et rémunérations, la Région a décidé d'octroyer la possibilité pour les apprenants en formation sanitaire et sociale d'exercer une activité salariale d'une durée maximale de quinze heures par semaine en marge de la formation, et de trente-cinq heures

<sup>154</sup> FNESI, « Dossier de presse – Enquête bien-être #NousSoigneronsDemain », 2022.

<sup>155</sup> Conseil économique, social, environnemental des Pays de la Loire, « Contribution au Schéma régional des formations sanitaires et sociales », 2022.

durant les périodes de congés. Permettant d'accroître davantage le pouvoir d'achat des apprenants des formations sanitaires et sociales, cette mesure récente n'est pas encore bien connue de tous les acteurs concernés. C'est pourquoi la Région s'engage à renforcer davantage sa communication afin d'améliorer la connaissance de cette nouvelle modalité.

➤ L'octroi du fonds social d'urgence (FSU) pour les personnes éligibles

Dès 2015, la Région Pays de la Loire s'est dotée d'un fonds social d'urgence, s'adressant aux publics en recherche d'emploi qui rencontrent des difficultés financières susceptibles de les mener à abandonner leur formation. Pour rappel, le FSU est accessible pour les apprenants présents dans les formations sanitaires et sociales depuis 2019. D'un montant forfaitaire de 250€, cette allocation ponctuelle concerne notamment :

- Les publics en recherche d'emploi indemnisés par l'assurance chômage présents dans les formations sanitaires et sociales postbac ;
- Les publics en recherche d'emploi financés, totalement ou partiellement par la Région, et engagés sur des formations agréées à la rémunération publique de stagiaires de la formation professionnelle continue.

Elle doit ainsi permettre de répondre rapidement aux situations d'urgence sociale et participer aux dépenses imprévues survenues depuis l'entrée en formation du stagiaire. En 2021, dix-huit stagiaires des formations sanitaires et sociales et six personnes présentes dans le dispositif « *Je prépare mon parcours vers la formation d'aide-soignant* » ont reçu un avis favorable à leur demande de FSU.

➤ Le financement des indemnités de stage et des frais de déplacement pour les étudiants éligibles

Afin de renforcer davantage les conditions de vie des apprenants en formation sanitaire et sociale, la Région Pays de la Loire finance également les indemnités de stage et les frais de déplacement des étudiants éligibles infirmiers, manipulateurs en électroradiologie médicale, ergothérapeutes et masseurs-kinésithérapeutes.

Les indemnités de stage sont ainsi versées aux étudiants pendant la durée des stages réalisés dans le cadre de la formation, des stages complémentaires prévus dans le référentiel et des stages de rattrapage. Conformément aux dispositions inscrites au sein de l'arrêté du 16 décembre 2020<sup>156</sup>, la Région a appliqué une augmentation de ces indemnités de stage pour toutes les années de formation :

- Les étudiants de première année perçoivent une indemnité de stage s'élevant à 36€ par semaine, contre 28€ antérieurement (pour les quatre formations citées ci-dessus) ;
- Les étudiants de deuxième année reçoivent une indemnité de stage de 46€ hebdomadaire, contre 38€ auparavant (pour les quatre formations citées ci-dessus) ;
- Les étudiants de troisième année bénéficient d'une indemnité de stage de 60€ par semaine, contre 50€ antérieurement (pour les quatre formations citées ci-dessus) ;

---

<sup>156</sup> Arrêté du 16 décembre 2020 relatif aux indemnités de stage versées aux étudiants inscrits dans les instituts de formation de certaines professions de santé.

- Les étudiants de quatrième année (masseurs-kinésithérapeutes) sont également éligibles à une indemnité de stage de 60€.

En parallèle, les aides financières régionales attribuées pour les frais de déplacement des étudiants éligibles de ces quatre formations ont connu une importante révision. L'instruction interministérielle du 30 octobre 2019<sup>157</sup>, s'appliquant initialement qu'aux étudiants en soins infirmiers présents dans les IFSI publics et associatifs, a effectivement procédé à une modification des calculs des frais de déplacement désormais mesurés selon un aller-retour journalier et non plus hebdomadaire. Poursuivant son engagement en faveur des conditions de vie des apprenants, la Région Pays de la Loire a immédiatement étendu cette revalorisation aux étudiants en masso-kinésithérapie, en ergothérapie et en électroradiologie médicale, apprenant au sein d'un établissement public. En outre, elle a décidé de déployer cette disposition auprès des instituts de formation privés ayant exprimé leur souhait de bénéficier de cet élargissement, permettant ainsi de garantir un traitement équitable de tous les formés.

Ainsi, l'ensemble de ces mesures ont eu pour effet d'abonder le budget de fonctionnement régional alloué aux instituts de formations sanitaires et sociales de 2,5 M€ depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, prouvant définitivement la politique volontariste et engagée de la Région Pays de la Loire.

Afin de perfectionner la connaissance de l'ensemble de ces dispositifs de financement régionaux, la Région souhaite en outre consolider son travail avec le CARIFOREF des Pays de la Loire, afin qu'il puisse délivrer des informations actualisées sur le financement des formations sanitaires et sociales ainsi que sur les nombreuses aides régionales existantes.

- Les autres dispositifs régionaux soutenant les conditions de vie des apprenants présents au sein des formations sanitaires et sociales ligériennes

Par ailleurs, d'autres dispositions ont été instaurées par la Région Pays de la Loire afin de soutenir les conditions de vie des apprenants ligériens. Ces dernières sont notamment accessibles pour les apprenants des formations sanitaires et sociales éligibles.

Tout d'abord, la Région Pays de la Loire a mis en place une prime de 200€ pour tous les jeunes âgés de moins de vingt-six ans cumulant emploi et études sur le territoire ligérien. Pour précisions, l'activité rémunérée doit être exercée sur une durée minimale de 300 heures (hors stage, contrat d'apprentissage et préprofessionnalisation) durant l'année scolaire. Par cette aide, la Collectivité souhaite ainsi soutenir les apprenants dans le bon déroulement de leur parcours d'études, mais également encourager l'emploi dans des secteurs qui connaissent des difficultés de recrutement.

Au travers de son Plan de bataille pour l'emploi<sup>158</sup>, la Région s'est également engagée à lever les freins périphériques à l'emploi et notamment ceux liés à la mobilité. Elle souhaite ainsi faciliter la mobilité des personnes à la recherche d'un emploi engagées dans un dispositif préparatoire, une formation et le cas échéant durant une période d'essai suivant cette formation. A cet effet, elle soutient la mise en œuvre des plateformes de mobilité dans chacun des cinq départements ligériens. S'inscrivant en

<sup>157</sup> Instruction interministérielle n° DGOS/RH1/DGESIP/A1-4/DFS/2019/230 du 30 octobre 2019 relative au régime juridique applicable en matière de droits d'inscription, d'indemnisation de stage et de remboursement de frais de transport pour les étudiants en soins infirmiers.

<sup>158</sup> Région Pays de la Loire, « Plan de bataille pour l'emploi 2018/2022 ». Ici, il est question de la mesure 34 visant à « faciliter dans chaque département la mobilité des demandeurs d'emploi engagés dans une formation, puis dans une période d'essai ».

complémentarité avec les dispositifs existants sur les territoires, ces plateformes jouent un rôle d'interface territoriale entre les différents acteurs chargés de la mobilité, et proposent une offre globale avec un accompagnement sur mesure des bénéficiaires. Les conseillers présents au sein de ces plateformes identifient ainsi l'ensemble des solutions de transport possibles à l'échelle d'un territoire et orientent les usagers vers celle paraissant la plus adaptée à leur situation (exemples : utilisation des transports en commun, location de deux-roues motorisés ou non, location de voiture, etc.).

Pour illustration, le Département de la Loire-Atlantique propose un conseil à la mobilité pour toutes les personnes qui rencontrent des difficultés à se déplacer (stagiaires de la formation professionnelle, allocataires du revenu de solidarité active, jeunes suivis par les missions locales, personnes accompagnées par Cap Emploi, etc.). Ainsi, cinq conseils en mobilité sont répertoriés à l'échelle de ce département :

- Déclic mobilité sur l'agglomération nantaise ;
- Inseretz sur le Pays de Retz ;
- Cap Formation pour le Vignoble, Châteaubriant et la communauté de communes de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois ;
- La Carene sur son territoire ;
- Erdre Loire initiatives pour le Pays d'Ancenis.

Cet accompagnement par les conseillers des plateformes constituant une véritable solution à l'obstacle de la mobilité, la Région encourage les référents de formation à se mettre en lien avec leur plateforme de rattachement, dès les premiers signes de difficultés rencontrées par un apprenant afin de prévenir et limiter le risque d'arrêt en cours de formation.



Figure 14 : E Pass culture sport - site [paysdelaloire.fr](http://paysdelaloire.fr)

Enfin, la Région Pays de la Loire souhaite faciliter l'accès à la culture et au sport pour les jeunes Ligériens grâce au E-Pass culture-sport. S'adressant aux 15 à 19 ans, ce pass délivre plus de 130€ d'avantages culturels en contrepartie d'une cotisation de 8€ par an. Ces avantages peuvent ainsi se porter sur le cinéma, les spectacles, les festivals, les événements sportifs ou les chantiers de jeunes bénévoles.

- Une nécessaire amélioration de l'accessibilité des aides et services universitaires pour les étudiants des formations sanitaires et sociales

Au travers de la nouvelle Stratégie régionale Enseignement supérieur, recherche et innovation 2021-2027, la Région affirme sa volonté de développer un apprentissage attractif et propice à la réussite de tous les apprenants et s'engage dans cette perspective à mener des consultations auprès des associations étudiantes.

En sa qualité de chef de file de l'enseignement supérieur et de la recherche, la Région pilote par ailleurs une nouvelle instance de gouvernance partagée : le Comité des territoires académiques (COTAC). Cette organisation de dialogue et d'échanges réunit les acteurs du monde académique et les collectivités territoriales intéressées par les thématiques en lien avec l'enseignement supérieur. Ce COTAC travaille d'ores et déjà sur les problématiques des conditions de vie des étudiants, et plus particulièrement sur la question du logement.

Constituant le chantier prioritaire du COTAC, le logement est un sujet de préoccupation central. Si les cités universitaires ligériennes disposent d'un bon niveau de confort, les parcs de logements restent toutefois insuffisants. C'est pourquoi la Région a entamé un travail plus étroit avec les services de l'Etat (avec le Rectorat en particulier), acteur compétent sur la question du logement étudiant. Par ailleurs, il conviendra de s'interroger sur un accompagnement d'initiatives locales permettant de favoriser les conditions d'accueil des étudiants et élèves stagiaires dans les territoires (exemple : investissements dans des logements/maisons pour étudiants en santé) et ce, dans le cadre d'un dialogue avec les universités et sans doute plus largement sur la question du logement de l'ensemble des étudiants.

En outre, la Région a inscrit un programme d'investissements immobiliers dans le volet « vie étudiante » du Contrat de plan Etat-Région (CPER) concernant l'offre de restauration. Trois projets de constructions de restaurants universitaires (RU) sont ainsi prévus sur le territoire régional :

- Un RU pour la faculté de Santé à Nantes ;
- Un RU sur le site d'Heinlex à Saint-Nazaire ;
- Un RU à Vaurouzé au Mans.

Dans le cadre du CPER 2021-2027 ou d'un conventionnement complémentaire ad hoc avec les Universités, la Région participera également à un programme ambitieux de rénovation et de construction de restaurants universitaires pour les prochaines années.

Concernant plus spécialement les pôles de formations sanitaires et sociales, elle s'est ainsi emparée de la problématique de la restauration existante au sein du Pôle santé-social de Laval et de la cité Marion Cahour. Souhaitant ainsi stabiliser une solution d'urgence à Laval, la Collectivité a impulsé des concertations avec le CROUS de Nantes Pays de la Loire et Laval Agglomération. Dans l'attente d'une solution pérenne, un CROUS-truck a été installé, donnant accès aux étudiants aux tarifs CROUS et deux salles équipées de micro-ondes sont mises à disposition des apprenants à proximité du pôle de santé. Pour ce qui concerne la cité Marion Cahour, une salle équipée de micro-ondes est en cours de réfection pour accueillir les apprenants.

En réponse aux sollicitations des acteurs concertés dans le cadre de ce Schéma, la Région Pays de la Loire souhaite plus généralement faciliter et harmoniser l'accès des étudiants sanitaires et sociaux aux infrastructures et services universitaires. Pour ce faire, elle poursuit ses dialogues avec les Universités, le CROUS de Nantes Pays de la Loire et les instituts de formations sanitaires et sociales, ainsi que son travail de conventionnement (*cf. universitarisation des formations sanitaires et sociales*).

Pareillement, la Région souligne la nécessité de communiquer davantage sur l'accessibilité des aides du CROUS pour les étudiants des formations sanitaires et sociales. En effet, certains acteurs concertés dans le cadre de la préparation de ce Schéma ont remonté que les étudiants n'ont pas toujours connaissance de cette possibilité.

➤ Les autres aides et dispositifs existants, mis en place par les acteurs du secteur

La Région encourage les acteurs du secteur à renforcer la promotion de leurs dispositifs et actions de soutien à l'égard des apprenants en formation sanitaire et sociale, parmi lesquels le Département de la Mayenne. Attribuant jusqu'alors une aide financière à tous les externes, internes et étudiants de dernière année d'odontologie réalisant un stage de longue durée sur son territoire, le Département

étend désormais ce dispositif d'aide financière aux étudiants masseurs-kinésithérapeutes et sages-femmes<sup>159</sup>.

## Mesure 8 : Accroître l'accessibilité des formations sanitaires et sociales pour les personnes en situation de handicap

<b>Contexte et présentation de l'action</b>
<p>La Région encourage les instituts de formations sanitaires et sociales à s'inscrire dans une démarche continue de progrès de leur accessibilité (accessibilité des bâtiments de formation, construction de nouvelles structures de formation respectant les normes en vigueur, etc.).</p> <p>En outre, la sécurisation des parcours de formation par anticipation et la mise en place de mesures de compensation constituent les conditions principales de réussite des apprenants en situation de handicap. C'est pourquoi les instituts de formations sont incités à mettre en œuvre les moyens de compensation nécessaires dès les phases de sélection des candidats.</p> <p>Par ailleurs, la Région encourage également le recours aux intervenants-pairs et/ou patients-experts en situation de handicap au sein des FSS afin de sensibiliser les apprenants à ces enjeux.</p>
<b>Objectifs de l'action</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Promouvoir les formations et les métiers du secteur sanitaire et social auprès des publics en situation de handicap (jeunes en poursuite de scolarité, personnes à la recherche d'un emploi, personnes en reconversion) ;</li><li>- Augmenter le nombre d'apprenants en situation de handicap au sein des formations sanitaires et sociales ;</li><li>- Sécuriser les parcours des apprenants en situation de handicap en permettant l'adaptation des parcours de formation et des épreuves de certification ;</li><li>- Faire converger les différentes parties prenantes (AGEFIPH, OETH, FIPHFP, Relai Handicap des Universités, etc.) vers un système plus homogène de prise en charge des mesures de compensation ;</li><li>- Sensibiliser les publics en formation aux enjeux du handicap ;</li><li>- Approfondir les volets « handicap » des formations en généralisant l'organisation d'interventions de patients-experts et d'intervenants-pairs au sein des formations ;</li><li>- Encourager les initiatives en faveur de la réussite des apprenants en situation de handicap (exemple : favoriser les échanges entre apprenants en situation de handicap de niveaux de formations différents pour permettre le partage d'expérience et l'émergence de solutions) ;</li><li>- Adapter les terrains de stage à l'accueil des apprenants en situation de handicap ;</li><li>- Tendre vers une présence généralisée des référents handicap dans tous les IFSS.</li></ul>
<b>Territorialité de l'action</b>
Cette action porte sur l'ensemble du territoire ligérien.
<b>Public cible</b>
Les apprenants en FSS ou candidats en situation de handicap.

<sup>159</sup> Département de la Mayenne, « Etats généraux de la santé en Mayenne – fiches actions », 2022. Plus amples informations sur ces aides sont indiquées sur le site suivante : <https://lamayenne.fr/page/egsante>



### Porteur(s) de l'action

- La Région ;
- L'AGEFIPH.

### Partenaire(s) de l'action

- L'ARS ;
- Les Départements ;
- La DREETS ;
- Les IFSS ;
- Le FIPHFP ;
- L'OETH.

### Conditions de réussite de l'action

- Encourager et accompagner la démarche d'accueil des apprenants en situation de handicap dans les IFSS.
- Veiller à la présence de référents handicap dans tous les IFSS ligériens ;
- Mettre en place des mesures de compensation dès les phases d'admission ;
- Informer et communiquer sur les mesures de mise en accessibilité des FSS auprès du public pour renforcer leur attractivité auprès des personnes en situation de handicap ;
- Identifier précisément les difficultés auxquelles sont confrontées les publics concernés ;
- Mobiliser les aides et les mesures de compensation existantes pour adapter les parcours de formation ;
- Aménager les épreuves d'évaluation et de certification ;
- Promouvoir les parcours de formation réussis.

### Indicateurs d'évaluation

#### Indicateurs quantitatifs :

- Nombre d'établissements de formations signataires de la Charte d'accueil des apprenants en situation de handicap ;
- Nombre d'établissements de formations avec un référent handicap et son évolution ;
- Nombre d'apprenants en situation de handicap au sein des FSS et son évolution ;
- Nombre d'aménagements de parcours ;
- Taux de diplômés parmi les apprenants en situation de handicap ;
- Nombre d'intervenants-pairs et/ou de patients-experts en situation de handicap intervenant dans les FSS ligériennes.

### Calendrier de l'action

Action suivie sur l'ensemble de la temporalité du SRFSS.

## Mesure 9 : Poursuivre les efforts pour prévenir et lutter contre la précarité des apprenants en formation sanitaire et sociale

<b>Contexte et présentation de l'action</b>
<p>A l'échelle des Pays de la Loire, un certain nombre d'aides et dispositifs existent pour limiter et lutter contre le phénomène de précarité des apprenants en FSS. Il s'agit de les valoriser afin d'éviter les phénomènes de non-recours.</p> <p>Aussi, la Région confirme son souhait de poursuivre son soutien en faveur des conditions de vie des apprenants.</p> <p>Enfin, elle souhaite participer à améliorer les conditions de vie et d'études des apprenants, en renforçant notamment l'accès à des services de restauration.</p>
<b>Objectifs de l'action</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Accroître la connaissance des apprenants sur l'ensemble des typologies d'aides régionales et territoriales (financières et en nature) pouvant être mobilisées ;</li><li>- Assurer à un maximum d'apprenants en FSS une sécurisation financière de leur parcours de formation ;</li><li>- Permettre un accès unifié aux services universitaires pour tous les apprenants en FSS s'acquittant de la CVEC ;</li><li>- Promouvoir les différentes typologies d'aides existantes ainsi que leurs modalités d'accès ;</li><li>- Faire connaître et valoriser le site du CARIFOREF des Pays de la Loire, recensant plus de 300 aides ainsi que son numéro vert auprès d'un grand nombre d'apprenants des FSS ;</li><li>- Améliorer le niveau d'information des ayant droits grâce à :<ul style="list-style-type: none"><li>o La délivrance d'informations actualisées par les IFSS ;</li><li>o Une information auprès des instances représentatives des apprenants en FSS (exemple : syndicats nationaux, délégués de promotion, etc.) ;</li><li>o Un perfectionnement de l'information sur des éléments de précision (exemple : la possibilité de cumul des aides du CROUS et des aides régionales) ;</li></ul></li><li>- Mettre en œuvre des actions de renseignement, d'orientation et d'accompagnement par les centres communaux d'action sociale (CCAS), les services du CROUS, les missions locales, Pôle Emploi, etc. ;</li><li>- Solliciter les différents acteurs en lien avec leurs compétences (communautés d'agglomérations, communes, CROUS, etc.) pour trouver des solutions de restauration variées sur les sites qui en sont dépourvus.</li></ul>
<b>Territorialité de l'action</b>
Cette action porte sur l'ensemble du territoire ligérien.
<b>Public cible</b>
Les apprenants des FSS.
<b>Porteur(s) de l'action</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- La Région ;</li><li>- Le CARIFOREF des Pays de la Loire ;</li><li>- Le CROUS Nantes Pays de la Loire ;</li><li>- Communautés d'agglomération, communes, etc.</li></ul>
<b>Partenaire(s) de l'action</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- L'ARS ;</li><li>- Les Universités ;</li></ul>

- Les IFSS ;
- Les instances représentatives des apprenants en FSS (syndicats nationaux, délégués de promotion, etc.) ;
- Les associations locales ;
- Les Foyers jeunes travailleurs (FJT).

#### Conditions de réussite de l'action

- Etablir des cartographies territorialisées de l'ensemble des aides mobilisables par les apprenants ;
- Favoriser la mise en coordination et le partage d'informations entre l'ensemble des acteurs de l'action et de l'aide sociale ;
- Favoriser les actions « allant vers » les apprenants, pour toucher les personnes les plus en difficulté ;
- Identifier les facteurs de non-recours chez les apprenants en FSS ;
- Mettre en place des concertations entre tous les acteurs impliqués par le sujet de la restauration.

#### Indicateurs d'évaluation

##### Indicateurs quantitatifs :

- Nombre d'apprenants sous le seuil de pauvreté ;
- Nombre de bénéficiaires des aides aux conditions de vie régionales ;
- Accessibilité des apprenants en FSS aux services universitaires, par institut ;
- Solutions de restauration mises en place dans les pôles de formation jusque-là dépourvus ou insuffisamment équipés.

#### Calendrier de l'action

Action suivie sur l'ensemble de la temporalité du SRFSS.

## Objectif 6 : Renforcer l'accompagnement et le suivi régulier des apprenants sur l'ensemble de leur parcours de formation

Suivant l'avis des différents acteurs concertés dans le cadre de la préparation de ce Schéma, la réussite des apprenants présents au sein des formations sanitaires et sociales dépend en grande partie de l'accompagnement et du suivi mis en place tout au long de leur parcours de formation.

- **Les actions préparatoires à l'entrée en formation sanitaire et sociale**

Représentant 26,4% des arrêts/interruptions de formation dans la filière sanitaire et sociale déclarés par les instituts en 2021, le motif « réorientation professionnelle » interroge de prime abord la connaissance des apprenants sur le secteur sanitaire et social ainsi que la concordance entre leur projet professionnel et la réalité des métiers. C'est la raison pour laquelle, la Région défend, au-delà de la nécessité des différentes mesures de communication mises en exergue dans ce Schéma (*cf. ambition 1*), l'importance des dispositifs préparatoires. Reposant sur le principe de l'alternance entre périodes de stage et périodes d'enseignement théorique, ces actions préparatoires permettent ainsi aux stagiaires de se confronter à la réalité des métiers, d'affiner leur projet professionnel et d'acquérir les prérequis nécessaires pour l'entrée en formation.

➤ Les dispositifs PRÉPA Avenir et PRÉPA Clé organisés et financés par la Région des Pays de la Loire au titre du dispositif RÉGION FORMATION

Les actions de formation, de découverte des métiers et de validation des projets professionnels financées par la Région dans le cadre des dispositifs « préparatoires » accueillent des personnes à la recherche d'un emploi, jeunes ou adultes, perdues dans leur orientation professionnelle ou souhaitant se réorienter. S'appuyant sur la pédagogie de l'alternance, ces formations préparatoires offrent la possibilité pour les stagiaires de découvrir prioritairement les métiers qui recrutent et leurs conditions réelles d'exercice, mais également d'expérimenter les premiers gestes professionnels sur plateaux techniques et lors de stages en entreprise.

Au cours des trois dernières années, 20% des projets professionnels validés correspondent à un métier du secteur paramédical, travail social ou soin à la personne. Alors que ce chiffre prouve l'intérêt des stagiaires pour les métiers sanitaires et sociaux, les différents acteurs intervenant sur le dispositif PRÉPA disent rencontrer de réelles difficultés pour trouver des lieux de stage de découverte dans les secteurs santé/social. Ce constat est plus particulièrement observé sur le métier d'aide-soignant, qui pourtant semblerait intéresser sérieusement un certain nombre de stagiaires accompagnés.

La Région des Pays de la Loire souhaite organiser des solutions emploi-formation-orientation professionnelle au plus près des besoins des entreprises et des ligériens. Au sein de RÉGION FORMATION, un enjeu majeur est celui d'assurer le continuum entre la formation préparatoire et la formation qualifiante, c'est le lien PRÉPA-VISA, afin répondre à la logique de parcours sans couture, qui guide l'intervention régionale.

Dans cette même perspective, la Région encourage fortement les organismes de formations préparatoires et qualifiants, y compris les instituts de formations sanitaires et sociales, à collaborer chaque fois que cela est possible dans le but de sécuriser les parcours de formation des stagiaires et éviter les ruptures.

➤ L'action « Je prépare mon parcours vers la formation d'aide-soignant ».

En complémentarité avec les actions susmentionnées, la Région souhaite poursuivre la mise en œuvre de l'action « *Je prépare mon parcours vers la formation d'aide-soignant* » en 2023.

Si ce dispositif facilite effectivement l'entrée des participants en formation d'aide-soignant, il est également jugé essentiel pour maximiser les chances de réussite par un grand nombre d'entre eux. De fait, il leur permet notamment de réaliser une introspection sur leurs motivations et leurs attentes, de briser les fausses représentations du métier et de leur apporter l'ensemble des prérequis nécessaires pour entrer et poursuivre sereinement leur formation.

En définitive, la Région promeut la mise en place d'actions préparatoires en amont de l'entrée en formation et encourage la continuité de parcours entre les dispositifs PRÉPA et les formations sanitaires et sociales. La complémentarité de ces dispositifs préparatoires est d'autant plus importante au regard de l'évolution de la diversité grandissante des profils des entrants en formation sanitaire et sociale, engendrée en partie par l'introduction de Parcoursup.

**Que vous a apporté le dispositif « Je prépare mon parcours vers la formation d'aide-soignant » ?**

*« Suite à l'interruption de mon année de terminale scientifique en raison de la crise sanitaire, j'ai suivi le dispositif « Je prépare mon parcours vers la formation d'aide-soignant » de septembre à novembre 2021, pour intégrer par la suite la formation d'aide-soignant en janvier 2022.*

*J'ai voulu entrer dans ce dispositif après un événement familial qui m'a encouragé à découvrir la formation d'aide-soignant, le métier et toutes ses composantes. Pour cela, j'ai été accompagnée par ma référente Garantie Jeunes qui m'a soutenu dans mes recherches et qui m'a orienté vers cette formation. [...]*

*La première semaine a été très intense et mouvementée car cette action est vraiment centrée sur la connaissance de soi, ses forces et ses limites. Les différents exercices mis en place m'ont beaucoup appris sur moi-même et ont fait bouger mes représentations sur le métier. Auparavant, je croyais que ce métier ne consistait qu'à réaliser des toilettes et à accompagner les personnes dans les actes de la vie quotidienne. En fait, c'est bien plus que cela : on appuie les gens dans leur vie sociale, on accompagne leur famille, on réalise des animations et on contribue à prévenir tous les risques pouvant être associés aux conditions de vie de la personne.*

*La formation prépare aussi aux prérequis pour entrer dans la formation d'aide-soignant, à savoir le français, les mathématiques et la biologie. J'avais déjà des bases solides mais pour d'autres élèves cet accompagnement est essentiel pour passer la sélection d'entrée en formation d'aide-soignant. Pendant le parcours, j'ai aussi réalisé des stages dans des endroits différents, ce qui m'a permis de confirmer mon projet professionnel, et d'avoir une vision réaliste du métier. [...]*

*Je me sens plus armée et mieux préparée pour réussir ma formation et j'apporte aujourd'hui mon aide aux autres élèves qui n'ont pas participé au dispositif ».*

Lola, élève aide-soignante au sein de l'IFAS de l'Institut de formation aux professions de santé (IFPS) du Centre hospitalier départemental de Vendée.



- **Une attention forte à maintenir sur les arrêts et les interruptions de formation**

Dans la continuité des études annuelles réalisées depuis 2015 sur les interruptions et les arrêts de formation, la Région va poursuivre d'ici à 2028 l'observation attentive des interruptions de parcours.

Afin d'éclairer ces questionnements et d'y apporter des réponses concrètes, l'ARS et la Région Pays de la Loire ont confié la mission au Gérontopôle de mener une étude sur les motifs de rupture de parcours de formation. Cette délégation s'inscrit dans le cadre des travaux du PLAM (Plan d'attractivité des métiers), du Plan Région Santé 2023/2028 et de ce Schéma. Plus précisément, cette étude qualitative vise à examiner les hypothèses explicatives des interruptions et des arrêts dans les formations d'aides-soignants, d'accompagnants éducatifs et sociaux et d'infirmiers, les leviers d'actions possibles, les freins ainsi que les actions concrètes à mettre en place pour prévenir les risques de rupture.

De façon opérationnelle, une réunion de lancement de ces travaux a eu lieu en décembre 2022. Deux phases principales caractériseront ensuite ces travaux, à savoir :

- Une première étape d'entretiens exploratoires avec un panel d'instituts de formations sanitaires et sociaux, destinée à construire la méthodologie de l'étude ;
- Une seconde étape d'entretiens semi-directifs, complétés de temps d'immersion dans les instituts de formation de soins infirmiers, d'aides-soignants et d'accompagnants éducatifs et sociaux.

La finalisation de cette étude est prévue pour septembre-octobre 2023. Dans l'intervalle, ces travaux seront ponctués par plusieurs points réguliers entre la Région, l'ARS et le Gérontopôle.

En outre, les acteurs mobilisés dans le cadre de la préparation de ce Schéma ont mis en évidence la nécessité d'insister davantage sur la notion d'interruption en place de celle d'abandon. La période d'interruption constitue souvent un sas qui ne se traduit pas nécessairement par un arrêt définitif de la formation. C'est la raison pour laquelle la Région encourage le renforcement de leur encadrement et accompagnement dans le but d'éviter des situations de ruptures définitives.

- **Des actions en faveur du bien-être des apprenants à promouvoir**

En mai 2022, la FNEI a dévoilé sa nouvelle étude sur le bien-être des étudiants en soins infirmiers révélant l'aggravation de leur état de santé mentale. En effet, 61,4% d'entre eux affirment que leur santé mentale s'est détériorée en 2022, soit 8,9 points de plus qu'en 2017<sup>160</sup>. Ainsi, les troubles vécus par les étudiants (crises d'angoisses, dépression, idées suicidaires, etc.) ont connu un accroissement important sur ces cinq dernières années, engendrant par conséquent une hausse du nombre de consultations de professionnels de santé. Ce même constat est observé au sein de la population des étudiants sages-femmes, où sept étudiants sur dix présentent des symptômes dépressifs<sup>161</sup>.

Bien que la crise sanitaire ait accru l'importance de ces phénomènes, elle a également permis de mettre en lumière et de faire resurgir un certain nombre de problématiques identifiées depuis plusieurs années. Ces observations sont valables pour les apprenants des autres formations du secteur.

---

<sup>160</sup> FNEI, « Dossier de presse – Enquête bien-être #NousSoigneronsDemain », 2022.

<sup>161</sup> ANESF, « Enquête bien-être étudiant de l'ANESF », 2018.

En outre, il est constaté dans certaines formations une évolution dans les profils des apprenants (âge, formation antérieure, etc.), découlant d'évolutions récentes dans les modes de sélection d'entrée en formation, et de réforme de référentiels de formation. Ce phénomène induit un besoin accru d'accompagnement individuel de certains apprenants par les instituts, dans un contexte de crise sanitaire ayant fragilisé certains étudiants ou élèves pendant leur parcours.

Consciente de l'importance de favoriser la réussite et le bien-être des étudiants et élèves en formation sanitaire et sociale, la Région soutient les instituts de formation pour développer des dispositifs et projets en faveur du bien-être des apprenants en formation sanitaire et sociale (exemples : actions de suivi psychologique par un accès facilité à un psychologue et/ou sophrologue, actions sur la confiance et l'estime de soi, etc.), tels que promus par les acteurs concertés dans le cadre de l'élaboration de ce Schéma.

Il est également à rappeler que des premiers échanges sur la santé étudiante ont eu lieu avec l'ARS Pays de la Loire, les services de médecine préventive et de promotion de la santé des étudiants (SUMPPS), la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) et l'Observatoire régional de santé (ORS) des Pays de la Loire en 2020 et 2021. Un soutien fléché sur la lutte contre la détresse psychologique des étudiants a été octroyé en 2021 aux établissements d'enseignement supérieur dans le cadre du plan de relance contre la crise sanitaire. La réflexion sur la thématique devrait être poursuivie dans le cadre du Comité des territoires académiques (COTAC), en lien étroit avec l'Etat, acteur compétent dans le domaine. Elle pourra être amenée à lancer une étude permettant de qualifier les problématiques de santé rencontrées par le public étudiant sur le territoire régional.

- **L'importance de l'accueil, de l'encadrement et du suivi des apprenants durant leurs périodes de stage**

Les formations sanitaires et sociales se caractérisent par un ancrage fort dans le milieu professionnel, fondé sur le principe de l'alternance, avec des stages représentant près de la moitié du temps de formation. Les stages sont souvent l'occasion pour les apprenants de conforter leur orientation professionnelle durant la formation et de découvrir la diversité des lieux d'exercice existants.

Néanmoins, le CESER des Pays de la Loire met en évidence la difficulté de l'accès aux stages pour les apprenants de certaines formations sanitaires et sociales, alors même qu'ils sont obligatoires dans la plupart des cursus<sup>162</sup>. Plusieurs raisons peuvent ainsi être avancées afin d'expliquer ce phénomène, parmi lesquelles des capacités d'accueil parfois insuffisantes au sein des établissements employeurs.

Afin de pallier cette difficulté, l'ARS Pays de la Loire travaille actuellement, en lien avec la Région sur un projet expérimental d'installation de RH Partners afin de soutenir notamment la recherche de terrains de stage dans les départements. La Région sera ainsi attentive à ce projet et s'attachera à collaborer avec l'ARS pour sa mise en place. La Collectivité encourage également la mutualisation des terrains de stage entre instituts de formation ainsi que le développement des lieux de stage dans les zones géographiques éloignées des grandes villes, le plus souvent en tension en matière d'accès aux

---

<sup>162</sup> Conseil économique, social, environnemental des Pays de la Loire, « Contribution au Schéma régional des formations sanitaires et sociales », 2022.



soins (exemple : dans des structures d'exercice coordonné telles que des maisons de santé pluridisciplinaires - MSP)<sup>163</sup>.

Au-delà de la dimension capacitaire, l'accueil et l'accompagnement des apprenants sur les lieux de stage doivent faire l'objet d'efforts importants. En effet, ces deux dimensions sont essentielles pour limiter les interruptions et les arrêts de formation ainsi que pour fidéliser les apprenants au sein des territoires et structures employeuses ligériennes. Plus particulièrement, ces attentions sont importantes au regard des discours avancés par des formés aides-soignants et infirmiers, remontant « *des conditions de formation en stage difficiles* »<sup>164</sup> aux membres du CESER des Pays de la Loire.

Ainsi, les déficits de personnels ne permettent pas toujours aux professionnels présents dans les structures d'accorder le temps d'accompagnement optimal, néanmoins nécessaire pour garantir la qualité de la formation. En conséquence, les stagiaires se trouvent confrontés aux mêmes difficultés quotidiennes que les professionnels en poste, ce qui peut dissuader un certain nombre d'entre eux de poursuivre leur parcours de formation.

Pour faire face à ces constats, la Région souhaite renforcer les modalités d'accueil, d'accompagnement et d'encadrement des stagiaires. En ce sens, elle encourage les initiatives prises par certains instituts de formation, à l'image de l'institut de formation des manipulateurs en électroradiologie médicale du CHU de Nantes, qui a mis en place des webinaires de présentation et d'acculturation à la fonction tutorale, au cours desquels se rencontrent des tuteurs/encadrants de stagiaires et d'autres professionnels en poste intéressés par ces missions. Plus globalement, la Région souhaite renforcer le travail coopératif engagé entre les instituts de formations et les structures employeuses, dans le but de faire prendre conscience aux professionnels du secteur qu'ils ne sont pas seulement des professionnels d'actes, mais aussi et surtout des maillons importants de la chaîne de transmission des savoirs et des compétences.

Outre cette sensibilisation à la fonction tutorale, la Région souligne l'importance de valoriser et de former davantage les professionnels à la fonction tutorale (exemple : former aux nouveaux référentiels). S'alignant à la préconisation n°8 formulée par le CESER, la Région encourage ainsi la mise en place de « *modules de formation pour les professionnels en charge des apprenants (tuteurs, maîtres de stage, etc.)* »<sup>165</sup> dans l'objectif de perfectionner la qualité des stages pratiques et d'apporter les meilleures conditions de stage et d'appréhension du métier possibles aux apprenants. Parallèlement, ces actions constituent une opportunité pour les professionnels des structures employeuses de monter en compétences dans leurs missions d'accompagnement et d'envisager éventuellement des pistes d'évolution professionnelle. Enfin, cette formation encourage les différents établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux à offrir un meilleur accueil aux formés.

De surcroît, la Collectivité encourage les partages d'expériences et de bonnes pratiques inter-employeurs sur les stages. Plus particulièrement, la Région porte une vigilance accrue sur le

---

<sup>163</sup> Région Pays de la Loire, « Plan Région Santé 2022-2028 ».

<sup>164</sup> Conseil économique, social, environnemental des Pays de la Loire, « Contribution au Schéma régional des formations sanitaires et sociales », 2022.

<sup>165</sup> *Ibid.*

management des stagiaires, qui ne sont pas des salariés et qui ne doivent donc aucunement être considérés comme tels.

Prouvant le caractère essentiel de ce sujet, les contrats d'objectifs sectoriels EFO « santé » et « cohésion sociale », rappellent également l'importance du lien formation-entreprise au travers d'une fiche engagement éponyme<sup>166</sup> portant notamment pour objectifs :

- D'attirer et de fidéliser les stagiaires se formant aux métiers du secteur ;
- D'orienter les entreprises en recherche de compétences vers les organismes de formation, au regard des actions mises en œuvre sur leur territoire ;
- D'encourager l'appropriation de l'offre de formation professionnelle par les structures employeuses en recherche de compétences ;
- De développer le tutorat au sein de ces établissements.

Pour précisions, l'ensemble de ces préconisations concerne également la voie de l'apprentissage (cf. objectif 4), qui souffre de manière similaire d'un « manque d'offre de la part des employeurs »<sup>167</sup>. Aussi, les maîtres d'apprentissage sont faiblement reconnus selon le CESER des Pays de la Loire, les amenant très souvent à délaisser cette mission tutorale auprès des apprentis.

- **Le développement du tutorat entre pairs**

Dans le prolongement du renforcement et de la consolidation des actions d'accompagnement sur les lieux de stage, la Région Pays de la Loire souhaite promouvoir et encourager le tutorat entre pairs. Dans cette perspective, elle soutient l'émergence et la duplication des initiatives d'entraide entre les apprenants au sein des instituts de formations sanitaires et sociales ligériens, et encourage leur valorisation à l'instar des attestations de reconnaissance des compétences délivrées par l'IFSI du CHU de Nantes.

---

<sup>166</sup> Les COS EFO « santé » et « cohésion sociale » portent conjointement la même fiche engagement intitulée « Favoriser le lien formation-entreprise ».

<sup>167</sup> Conseil économique, social, environnemental des Pays de la Loire, « Contribution au Schéma régional des formations sanitaires et sociales », 2022.

### Quelles sont selon vous les conditions idéales du tutorat ?

*« Il est tout d'abord essentiel que les apprenants soient acteurs de leur formation et qu'ils s'inscrivent dans leurs stages, en les préparant et en questionnant leur référent et leur équipe sur tous les aspects et concepts qui leur posent question. Aussi, il est nécessaire que la structure prépare l'accueil du stagiaire en amont de son arrivée. Cet accueil doit être pensé en équipe et non pas seulement par la hiérarchie. La structure doit également identifier en amont le référent de stage et ne pas attendre le jour de l'arrivée du stagiaire pour le définir. [...]*

*Si les apprenants doivent s'engager pleinement dans leur formation, il est également primordial que les terrains de stage s'engagent à leur tour pour nous accueillir et nous accompagner dans les meilleures conditions. [...] Il est nécessaire que les structures d'accueil dégagent du temps de travail rémunéré pour leurs professionnels accompagnants afin qu'ils puissent réaliser les activités de tutorat et les évaluations de stage qui sont deux besoins essentiels de l'apprenant en formation ; puisque le parcours de professionnalisation se construit sur le principe de l'alternance. Il ne faut pas oublier que nous sommes en formation pour prendre le relais sur les métiers. Si on ne favorise pas la qualité de la formation et des conditions d'apprentissage satisfaisantes pour les futurs travailleurs sociaux, alors on crée des professionnels déjà en souffrance avant d'entrer en poste et ces derniers ne pourront pas accompagner correctement les usagers. Les conditions d'accueil et de suivi de l'apprenant participent également aux questions d'attractivité du secteur. Il en va de sa survie. »*

Victor JAVEL, étudiant en troisième année de formation d'éducateur spécialisé à l'ARIFTS Rezé.

Anciennement bénévole dans une association qui accueille des personnes en situation de grande précarité.



## Mesure 10 : Consolider les actions d'accompagnement en amont de la formation

<b>Contexte et présentation de l'action</b>
<p>Les publics en formation sanitaire et sociale se caractérisent notamment par la diversité des profils (âge, parcours de formation, statut, etc.). Cette diversité est accentuée par l'évolution des modes de sélection, notamment avec l'introduction de la plateforme Parcoursup pour certaines formations postbac, qui amène de nouveaux profils en formation.</p> <p>Il en résulte un besoin important d'accompagnement des publics pendant la formation, mais aussi en amont de la formation. La phase préalable à l'entrée en institut est en effet cruciale, elle doit permettre de bien appréhender la formation qui va être dispensée, et lever les freins à la formation autant que possible (mobilité, garde d'enfant, situation financière, etc.), évitant ainsi d'éventuelles interruptions dans le parcours.</p>
<b>Objectifs de l'action</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Renforcer la connaissance sur les formations et métiers du secteur sanitaire et social auprès des futurs apprenants grâce à la transmission d'informations concrètes et conformes au quotidien des professionnels et à la réalité du terrain ;</li><li>- Prévenir et réduire les interruptions et les arrêts de formation, en renforçant la validation des parcours professionnels en amont ;</li><li>- Poursuivre et promouvoir les actions préparatoires en amont de l'entrée en formation ;</li><li>- Mieux intégrer les formations sanitaires et sociales aux dispositifs régionaux PREPA.</li></ul>
<b>Territorialité de l'action</b>
<p>Cette action porte sur l'ensemble du territoire ligérien.</p>
<b>Public cible</b>
<p>L'ensemble des candidats à l'entrée FSS ou des personnes potentiellement intéressées par ces métiers.</p>
<b>Porteur(s) de l'action</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- La Région ;</li><li>- Les IFSS.</li></ul>
<b>Partenaire(s) de l'action</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- L'ARS ;</li><li>- Le Gérotopôle ;</li><li>- Les missions locales ;</li><li>- Pôle emploi ;</li><li>- Cap Emploi ;</li><li>- Les organismes titulaires des marchés PREPA de la Région.</li></ul>
<b>Conditions de réussite de l'action</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Repérer et aller vers les publics qui souhaitent s'orienter vers ces formations, avec une attention particulière sur les publics dont le risque d'interruptions ou d'arrêts est important ;</li><li>- Réaliser une étude sur les facteurs limitant ou facilitant les parcours, permettant d'objectiver les mesures correctrices à mettre en place ;</li><li>- Etablir un bon partenariat entre les IFSS et les acteurs du service public de l'emploi.</li></ul>

### Indicateurs d'évaluation

#### Indicateurs quantitatifs :

- Nombre d'arrêts et d'interruptions de formation durant la première année, voire les premiers mois de formation ;
- Nombre de bénéficiaires des dispositifs PREPA inscrits dans les formations sanitaires et sociales ;
- Nombre d'actions préparatoires à l'entrée en formation aide-soignant mises en place sur la région :
  - o Nombre de participants à ces actions ;
  - o Nombre d'entrée en formation aide-soignant (par la voie scolaire et l'alternance).

### Calendrier de l'action

Action sur toute la durée du SRFSS 2023/2028.

## Mesure 11 : Renforcer l'accueil, le suivi et l'accompagnement des apprenants, notamment durant leurs périodes de stage

### Contexte et présentation de l'action

Les périodes de stage sont fondamentales pour les apprenants en FSS sur plusieurs points :

- Elles déterminent souvent la suite ou les arrêts de formation, selon la manière dont les apprenants sont accueillis et accompagnés ;
- Elles permettent l'acquisition de connaissances et compétences pratiques et cliniques ;
- Elles peuvent très fortement encourager les apprenants à exercer au terme de leur formation au sein des établissements d'accueil, si le stage s'est bien déroulé.

Pour ces raisons, il convient de renforcer les modalités d'accompagnement des apprenants en stage.

### Objectifs de l'action

- Renforcer les modalités d'accueil, de suivi et d'encadrement des apprenants en stage ;
- Diversifier les terrains de stage, en encourageant les mutualisations de terrains de stage entre instituts, etc. ;
- Prévenir les situations au cours desquelles les stagiaires seraient des faisant-fonctions ;
- Faire monter en charge la formation et la valorisation du tutorat auprès des professionnels en poste et entre apprenants (tutorat entre pairs) ;
- Expérimenter une gestion territorialisée de l'offre de stages ;
- Faciliter la rencontre entre les apprenants et les lieux de stage grâce notamment à la plateforme régionale *nosemplois.fr*.

### Territorialité de l'action

Action pertinente sur l'ensemble du territoire ligérien en portant une attention sur les territoires où les lieux de stage sont saturés.

### Public cible

- Les formateurs / tuteurs de stage ;
- Les apprenants en formation sanitaire et sociale.

### Porteur(s) de l'action

- La Région ;
- L'ARS ;
- Les IFSS.

### Partenaire(s) de l'action

- Les fédérations d'employeurs du secteur sanitaire et social ;
- Les employeurs publics ;
- Les collectivités accueillant des stagiaires (Départements, EPCI, communes).

### Conditions de réussite de l'action

- S'assurer de l'engagement et de l'investissement des employeurs et des professionnels dans les actions de tutorat ;
- Garantir les meilleures conditions d'accueil, d'encadrement et de réussite possibles pour les apprenants en formation sanitaire et sociale ;
- Mobiliser les apprenants de deuxième, troisième, quatrième et cinquième année à accompagner les nouveaux entrants en formation.

### Indicateurs d'évaluation

#### Indicateurs quantitatifs :

- Nombre d'abandons constatés suivant un stage ;
- Nombre d'actions de formation de tuteurs / formateurs ;
- Nombre d'étudiants/élèves tuteurs formés et accompagnés ;
- Nombre de nouvelles places de stages ouvertes ;
- Evolution de la typologie des terrains de stage.

#### Indicateurs qualitatifs :

- Retours des instituts et/ou apprenants sur la qualité de l'accueil et de l'encadrement au sein des lieux de stage.

### Calendrier de l'action

Action suivie sur l'ensemble de la temporalité du SRFSS.

## AMBITION 4

PENSER L'INSTALLATION DURABLE DES FUTURS  
PROFESSIONNELS AU SEIN DES TERRITOIRES  
LIGÉRIENS





## AMBITION 4 : PENSER L'INSTALLATION DURABLE DES FUTURS PROFESSIONNELS AU SEIN DES TERRITOIRES LIGÉRIENS

---

Au travers de cette dernière ambition, la Région Pays de la Loire souhaite poursuivre et renforcer son engagement et ses actions en faveur de l'accompagnement des apprenants des formations sanitaires et sociales, jusqu'à leur entrée dans la vie professionnelle. Elle souhaite ainsi faciliter leur insertion professionnelle et les encourager à s'installer au sein des territoires ligériens, recensant d'importants besoins de recrutement. Également partagée par le Plan Région Santé 2022-2028, cette première finalité dépend d'une pluralité de facteurs, parmi lesquels l'accueil et le suivi mis en place durant les stages (cf. mesure 11) et la qualité de vie offerte sur les territoires ligériens (mobilité, logement, accès aux infrastructures, garde d'enfants, etc.) et en emploi, en lien étroit avec les employeurs.

Parallèlement à l'installation des néo-diplômés, la Région porte une politique forte destinée à fidéliser les professionnels dans le secteur sanitaire et social, et sur les territoires ligériens. Dans cette perspective, elle souligne l'importance de développer des parcours professionnels évolutifs, à l'appui de formations professionnelles et de certifications permettant le développement de compétences et l'évolution des parcours (exemple : la validation des acquis de l'expérience - VAE).

Enfin, la Région souhaite faciliter les parcours de reconversion professionnelle au sein du secteur sanitaire et social, apportant une réponse supplémentaire aux besoins de recrutement enregistrés sur le secteur.

### ➤ Les chiffres clés<sup>168</sup> :



Près de 9 formés sur 10 occupent un emploi six mois après la fin de leur formation en 2021.



51% des diplômés des formations sanitaires et sociales ligériennes occupent un emploi à durée indéterminée en 2021 (50% pour les formations sanitaires et 52% pour les formations en travail social).

<sup>168</sup> CARIFOREF Pays de la Loire, « Sanitaire et social, sortants de formation 2021 : une insertion record qui se poursuit et un écart entre les deux domaines qui se réduit », 2022.

DREES, « La formation aux professions de santé non médicales et à la profession de sage-femme en 2021 – données écoles », 2022.

DREES, « La formation aux professions sociales en 2020 – données écoles », 2021.

Transition Pro Pays de la Loire, « Formations sanitaires et sociales », 2022.



21% des formés du travail social occupent un emploi à temps partiel en 2021, contre 10% chez les formés des formations sanitaires.



Près de 7 sortants des formations sanitaires et sociales sur 10 envisagent de se former à nouveau dans les années à venir. Pour la moitié d'entre eux, il s'agirait d'évoluer professionnellement.



Plus de 4 formés infirmiers sur 10 en emploi ont été stagiaires dans l'établissement d'accueil dans lequel ils travaillent.

Plus d'un tiers des formés aides-soignants et AES en emploi ont été stagiaires dans la structure dans laquelle ils travaillent.

Près de 30% des formés assistants de service social et moniteurs-éducateurs en emploi ont été stagiaires dans l'établissement dans lequel ils travaillent.



64 diplomations par la VAE dans les formations sanitaires en 2021 ;  
199 diplomations par la VAE dans les formations sociales en 2020.



En 2021, les secteurs des services à la personne et de la santé réunissent respectivement 18% et 7% des demandes de projets de transition professionnelle en Pays de la Loire.

Suivant ces différents objectifs, la Région Pays de la Loire promeut la mise en place d'actions visant à fidéliser les futurs professionnels sur les territoires. Concrètement, elle encourage la consolidation des relations entre les instituts de formations sanitaires et sociales, les employeurs du secteur et les collectivités locales. Puis, elle souhaite simplifier et fluidifier l'accès à la formation tout au long de la vie ainsi que les parcours de reconversion professionnelle dans le secteur.

## **Objectif 7 : Fidéliser les futurs professionnels du secteur sanitaire et social sur les territoires**

Face à l'accroissement des besoins de recrutement dans le secteur sanitaire et social, les différents acteurs concertés dans le cadre de la préparation de ce Schéma ont mis en exergue plusieurs leviers d'action visant à encourager les sortants des formations sanitaires et sociales à exercer en Pays de la Loire, puis à y rester.

- **Un partage de bonnes pratiques renforcé entre les instituts de formations sanitaires et sociales et les employeurs du secteur**

Reprenant la contribution du CESER Pays de la Loire, un « *changement du rapport au travail* »<sup>169</sup> est mis en avant par les établissements employeurs ligériens, relatant « *une transformation du rapport au travail [et] au métier* » ainsi qu'un « *attachement aux structures* »<sup>170</sup> modifié chez les professionnels du secteur sanitaire et social. Certains d'entre eux préfèrent ainsi exercer « *par le biais de l'intérim, du libéral ou [en] contrat à durée déterminée* »<sup>171</sup> afin d'être plus libres et d'avoir plus de temps pour leur vie privée.

Face à ces observations, la Région Pays de la Loire incite les instituts de formations sanitaires et sociales et les employeurs du secteur à consolider leurs liens, afin de favoriser le partage de bonnes pratiques de fidélisation des professionnels et des stagiaires. Bénéficiant d'un bon ancrage au sein du bassin d'emploi local, les organismes de formations constituent également de véritables ambassadeurs de leurs formés. En raison du contact quotidien entretenu avec leurs apprenants, ceux-ci ont effectivement accès à leurs aspirations et peuvent ainsi les relayer aux structures employeurs. Cette transmission d'informations s'avère ainsi essentielle pour ces dernières, qui peuvent adapter en conséquence leurs pratiques, attirer et fidéliser davantage de professionnels.

- **La poursuite du travail sur la marque employeur des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux**

En outre, les acteurs concertés ont soulevé la primordialité de développer davantage la marque employeur des différents établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux ligériens. En cela, ils préconisent la création ou le renforcement d'instances de dialogue entre les personnels de ces

---

<sup>169</sup> Conseil économique, social, environnemental des Pays de la Loire, « Contribution au Schéma régional des formations sanitaires et sociales », 2022.

<sup>170</sup> *Ibid.*

<sup>171</sup> *Ibid.*

établissements, dans la perspective de concevoir et de diffuser des pratiques porteuses en matière d'attractivité et de fidélisation des néo-diplômés et professionnels formés. Suivant cette finalité, la Région promeut les pratiques de référencement inter-établissements, auprès des différents employeurs du secteur.

S'alignant à la préconisation n°15 du CESER « *Accompagner les nouveaux professionnels entrant dans un établissement* »<sup>172</sup>, la Région encourage par ailleurs les établissements employeurs et les structures de formation à accompagner et à suivre conjointement les nouveaux professionnels dans leur prise de poste, en développant par exemple des temps d'analyse des pratiques.

Enfin, la Région exprime son soutien aux démarches d'« aller vers » les diplômés, mises en place par les structures employeurs lors des différents événements dédiés à l'entrée dans la vie professionnelle des professionnels sanitaires et sociaux (salons, interventions dans les instituts de formation, etc.).

- **Un accompagnement régional aux intercommunalités pour qu'elles attirent davantage de professionnels de santé et médico-sociaux**<sup>173</sup>

Inscrit dans le Plan Région Santé 2022-2028, cet objectif tend à amplifier le soutien régional aux intercommunalités qui se retrouvent souvent en première ligne, avec les communes, face à des situations parfois complexes d'accès aux soins. Aussi, elles peuvent jouer un rôle essentiel pour fédérer les acteurs du territoire, créer les conditions favorables à l'émergence de projets de coopération en santé et favoriser l'installation de professionnels.

Au cœur des dynamiques de développement local, les intercommunalités possèdent de véritables savoir-faire en animation territoriale et en promotion de l'attractivité de leur territoire. Ces compétences doivent être renforcées et adaptées aux spécificités du champ de la santé.

Portant une pluralité de mesures (*cf. Plan Région Santé 2022-2028*), la Région entend ainsi conseiller et accompagner prioritairement les intercommunalités (en tenant compte des situations locales), quel que soit l'état d'avancement de leur réflexion et des démarches déjà entreprises, en lien avec les autres acteurs institutionnels et les professionnels de santé, afin qu'elles se dotent d'une feuille de route en santé, partagée et opérationnelle.

La Région entend tout d'abord renforcer son dispositif d'accompagnement des projets locaux de santé, dédié prioritairement aux territoires les plus touchés par les difficultés d'accès aux soins, et visant à accélérer la mise en œuvre effective de solutions. Puis, elle soutiendra financièrement le recours à de l'ingénierie en santé mobilisée par les collectivités concernées. Dans tous les projets soutenus une attention particulière sera portée à l'accessibilité aux personnes en situation de handicap.

---

<sup>172</sup> *Ibid.*

<sup>173</sup> Région Pays de la Loire, « Plan Région Santé 2022-2028 ».

- **Le développement des modalités d'exercice pluriprofessionnelles sur les territoires ligériens<sup>174</sup>**

- Le soutien à l'installation des équipes de soins de proximité pour mieux répondre aux besoins de santé des ligériens

Dans le cadre de son nouveau Plan Région Santé 2022-2028, la Région Pays de la Loire souhaite également poursuivre son soutien au développement de structures d'exercice coordonné pluriprofessionnel, telles que les maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) et les centres de santé pluriprofessionnels. Ces équipes de soins primaires permettent en effet d'améliorer les prises en charge en valorisant les ressources et compétences de chaque professionnel de santé et d'améliorer les conditions de travail (meilleure organisation, soutien entre pairs, locaux adaptés, convivialité d'une équipe, etc.).

Ainsi, les Pays de la Loire recensent 113 MSP en fonctionnement au 1<sup>er</sup> janvier 2022, réparties sur 61 communautés de communes. Souhaitant accroître leur couverture territoriale, la Région poursuit l'enjeu de développer un maillage plus fin des locaux de MSP sur son territoire. En outre, elle encourage les extensions de ces structures au sein des territoires où les dynamiques de MSP attirent des professionnels.

Par ailleurs, ces établissements constituent une piste intéressante pour développer les terrains de stage pour les étudiants et élèves en formation.

- Le soutien régional au développement du projet du Pôle fédératif des soins primaires, porté par la Faculté de médecine de Nantes

La Région entend ainsi renforcer le lien entre installation et formation. Elle soutient notamment l'initiative de la Faculté de médecine générale de Nantes de créer un Pôle fédératif des soins primaires, qui a pour objectif de valoriser et de développer l'exercice pluriprofessionnel dans les cursus de formation des étudiants en santé ainsi que lors des stages en maisons de santé universitaires.

- **La montée en charge des dispositifs de validation, de certification de compétences et d'évolution professionnelle**

Reprenant les apports du CESER Pays de la Loire, un accroissement du taux de démissions en cours de carrière est constaté au sein du secteur sanitaire et social, et plus particulièrement dans le champ médico-social. Non sans conséquences, cette élévation du nombre de départs impacte la durée moyenne de travail des professionnels dans le secteur. Pour exemple, les professionnels exerçant au sein de l'Association de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (ASEA) 49 ne resteraient que cinq ans dans la structure. Outre la complexité des conditions de travail, plusieurs causes peuvent être avancées pour expliquer ce phénomène, parmi lesquelles « *les difficultés à évoluer au sein du*

---

<sup>174</sup> *Ibid.*

secteur »<sup>175</sup>. Ces difficultés peuvent notamment s'expliquer par le « *contexte d'emploi très tendu* »<sup>176</sup> qui ne permet pas aux employeurs de remplacer leurs personnels en formation.

Pleinement consciente de cette problématique, la Région souhaite ainsi faciliter davantage l'accessibilité à la formation professionnelle continue (FPC). Selon les apports du CESE, la FPC poursuit trois objectifs complémentaires, à savoir une « *évolution de carrière* »<sup>177</sup>, une « *réflexivité et une amélioration quotidienne de la pratique professionnelle* »<sup>178</sup> ainsi qu'une « *remise à niveau des connaissances et l'adaptation des gestes professionnels aux évolutions du contexte* »<sup>179</sup>. Grâce aux certifications et/ou diplômes délivrés, elle atteste ainsi des qualifications, des compétences et des connaissances acquises par les professionnels.

Conformément à la préconisation n°20 du CESE « *Investir dans la formation continue* »<sup>180</sup>, la Région invite aussi les partenaires sociaux à renforcer leurs investissements dans le système de la formation continue. Constituant « *un enjeu très important d'amélioration des pratiques et de la qualité des prises en charge* »<sup>181</sup>, ces formations permettent ainsi de prévenir et de lutter contre les phénomènes d'usure professionnelle et par conséquent de limiter les arrêts de carrière précipités.

#### ➤ Un recours simplifié à la VAE pour les professionnels sanitaires et sociaux

Agée de vingt ans<sup>182</sup>, la VAE a été créée afin d'offrir la possibilité pour « *toute personne engagée dans la vie active de valider les acquis obtenus de ses expériences, notamment professionnelles, par l'obtention d'un diplôme, d'un titre ou d'une certification* »<sup>183</sup>. Encore aujourd'hui trop peu connu et trop faiblement utilisé, notamment dans le secteur sanitaire et social, ce dispositif souffre également d'un certain nombre de « *complexités administratives* »<sup>184</sup>, selon le rapport « *De la VAE 2022 à la REVA 2020 – Libérer la VAE et reconnaître l'expérience tout au long de la vie* ».

Partageant ces conclusions, les acteurs concertés dans le cadre de la préparation de ce Schéma prônent le renforcement et l'adaptation de l'accompagnement délivré aux candidats à la VAE. Pour la plupart très motivés, ces postulants se retrouvent parfois confrontés à des obstacles (exemple : difficultés de rédaction), nécessitant de les remettre en confiance et de les suivre de façon plus importante.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, la Région Pays de la Loire s'aligne à la préconisation n°16 « *Donner des perspectives de carrières en levant les freins* »<sup>185</sup> formulée par le CESER Pays de la Loire, et encourage plus particulièrement la généralisation et la facilitation du recours à la VAE afin de

---

<sup>175</sup> Conseil économique, social, environnemental des Pays de la Loire, « Contribution au Schéma régional des formations sanitaires et sociales », 2022.

<sup>176</sup> *Ibid.*

<sup>177</sup> Conseil économique, social et environnemental, « Les métiers de la cohésion sociale », 2022.

<sup>178</sup> *Ibid.*

<sup>179</sup> *Ibid.*

<sup>180</sup> *Ibid.*

<sup>181</sup> *Ibid.*

<sup>182</sup> Loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale (JORF 18 janvier 2002).

<sup>183</sup> CARIFOREF Pays de la Loire, « 20 ans après, vers un renouveau de la VAE ? », 2022.

<sup>184</sup> Khecha, C., Soubien, Y. & Rivoire, D., « De la VAE 2022 à la REVA 2020 – Libérer la VAE et reconnaître l'expérience tout au long de la vie », 2022.

<sup>185</sup> Conseil économique, social, environnemental des Pays de la Loire, « Contribution au Schéma régional des formations sanitaires et sociales », 2022.

« favoriser l'épanouissement professionnel du personnel des secteurs sanitaire et social »<sup>186</sup> et de prévenir la survenue de départs précoces.

En outre, la Région restera attentive aux évolutions législatives ainsi qu'aux résultats des dispositifs nationaux mis en place, à l'image du dispositif de la VAE renforcée mis en place en Nouvelle-Aquitaine pour la formation d'auxiliaire de puériculture et de l'expérimentation REVA installée dans d'autres régions de France pour les diplômés d'Etat d'AES et de TISF.

➤ Des passerelles-métiers à soutenir dans le cadre de la formation professionnelle continue

S'inspirant de la définition de l'ANFH, des passerelles métiers peuvent être mises en place lorsque des compétences communes et transférables sont identifiées entre deux professions. Ces dispositifs ne nécessitent aucunement de parcours de reconversion et constituent une autre solution pour lutter contre l'usure professionnelle et les départs anticipés.

Constituant une réponse innovante aux problématiques d'usure professionnelle, ce dispositif est en cours de projet par le Département de la Mayenne, qui envisage la mise en place d'une passerelle entre le métier d'accueillant familial et d'assistant familial. Toutes deux de niveau 3, ces deux professions remplissent des missions communes, dont celles de l'hébergement, de l'aide à l'autonomie et de l'accompagnement à la participation à la vie de famille.

Afin de fidéliser les professionnels au sein du secteur sanitaire et social, la Région encourage le déploiement de ces passerelles-métiers. Ce soutien s'inscrit en corrélation avec la préconisation n°9 du CESER « Promouvoir l'expérimentation de passerelles-métier dans le cadre de la formation continue »<sup>187</sup>.

➤ Des projets de reconversion professionnelle à faciliter au sein du secteur sanitaire et social

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le projet de transition professionnelle (PTP) a substitué le Congé individuel de formation (CIF). Ce PTP offre ainsi la possibilité aux salariés « de s'absenter de leur poste de travail pour suivre une formation certifiante, destinée à leur permettre de changer de métier ou de profession »<sup>188</sup>. Ainsi, Transition Pro Pays de la Loire assure la prise en charge des frais pédagogiques ainsi que le maintien du salaire des bénéficiaires tout au long de la formation.

En 2021, 116 dossiers de PTP ont été reçus en 2021 par Transition Pro Pays de la Loire pour des actions de formation d'aide-soignant, d'accompagnant éducatif et social et d'infirmier (ce chiffre est en augmentation de 36% par rapport à 2020). Si cette progression s'est répercutée sur le nombre de dossiers acceptés pour la formation d'aide-soignant (50 dossiers acceptés par Transition Pro, soit 17 de plus qu'en 2020), les deux autres formations connaissent néanmoins une baisse du nombre de dossiers acceptés<sup>189</sup>. En cause, les difficultés de sécurisation des parcours des publics salariés. Pour exemple, seule la première année de formation en soins infirmiers est prise en charge par France Compétences.

---

<sup>186</sup> Ibid.

<sup>187</sup> Conseil économique, social, environnemental des Pays de la Loire, « Contribution au Schéma régional des formations sanitaires et sociales », 2022

<sup>188</sup> Service-public.fr, « Projet de transition professionnelle », 2022.

<sup>189</sup> Ibid.



De ce constat, la Région souhaite engager un travail collaboratif avec Transition Pro Pays de la Loire pour répondre à la demande sociale en progression sur ces trois diplômes et sécuriser davantage les parcours de reconversion des salariés.

**Quels sont les facteurs qui vous encourageraient à exercer en Pays de la Loire ?**

*« Mes stages, et plus particulièrement le tutorat mis en place dans les différents établissements d'accueil, sont vraiment déterminants pour construire mon projet professionnel [...]. La grande diversité des structures d'exercice en Pays de la Loire, qu'elles soient privées ou publiques, et les nombreux secteurs d'activité comme la chirurgie, la psychiatrie ou l'hospitalisation à domicile que j'aimerais découvrir, me confortent aussi à travailler dans la région.*

*Concrètement, j'aurais plutôt envie de postuler dans des lieux dans lesquels je me suis senti épanoui en stage. La dynamique d'équipe, l'esprit de solidarité et l'ambiance de travail sont des critères essentiels et permettent de contrebalancer les horaires contraignants.*

*[...] Je rajouterais aussi la mixité dans les équipes, qui est très importante dans le rapport aux patients. [...] L'exercice pluridisciplinaire, le rythme et l'environnement de travail sont aussi déterminants. La présence d'équipements de dernière génération constitue un autre critère de motivation (rails, lits médicalisés, lève-personnes). Pour terminer, j'aimerais avoir du temps au contact des patients [...], afin de garantir la continuité des parcours de soins.*

*[...]»*

Laurent, élève aide-soignant au sein de l'IFSO d'Angers.  
Ancien animateur sportif et socio-culturel en reconversion professionnelle.



## Mesure 12 : Encourager les échanges entre les instituts de formations sanitaires et sociales et les employeurs du secteur, en lien avec les collectivités locales soucieuses de l'attractivité de leur territoire, pour favoriser l'installation des futurs professionnels

<b>Contexte et présentation de l'action</b>
<p>Les instituts de formations sanitaires et sociales sont de véritables relais des futurs professionnels auprès des employeurs du territoire, en raison de leur connaissance des critères de satisfaction et d'épanouissement des apprenants ainsi que de leurs objectifs de carrière. Aussi, ils participent aux retours d'expérience des stagiaires.</p> <p>De même, les IFSS bénéficient d'un bon ancrage au sein du bassin d'emploi local, constituant un facteur positif et parfois décisif pour l'installation professionnelle de leurs formés. Il s'agit ainsi de maintenir et renforcer les liens entre instituts et employeurs afin de favoriser une mise en emploi positive et durable des apprenants à l'issue de leur formation.</p> <p>Pour fidéliser les futurs professionnels et prévenir leur usure, il convient enfin de construire des parcours évolutifs et dynamiques prenant appui sur la diversité des activités (formation tout au long de la vie, activités de tutorat, exercice pluriprofessionnel, etc.), des lieux d'exercice et des perspectives de progression possibles à moyen et long terme dans le secteur sanitaire et social (promotions, évolutions).</p>
<b>Objectifs de l'action</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Encourager l'installation professionnelle des diplômés sortants des IFSS ligériens en Pays de la Loire ;</li><li>- Renforcer la durée de vie professionnelle des professionnels du secteur sanitaire et social ;</li><li>- Resserrer les liens entre les instituts de formations sanitaires et sociales et les employeurs du territoire ligérien pour favoriser l'installation des futurs professionnels, notamment en rendant plus visibles les perspectives d'évolution professionnelles possibles.</li></ul>
<b>Territorialité de l'action</b>
Action pertinente sur l'ensemble de la région, avec toutefois une attention sur les territoires enregistrant des taux de fuite importants.
<b>Public cible</b>
Les futurs professionnels du secteur.
<b>Porteur(s) de l'action</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- La Région ;</li><li>- Les IFSS ;</li><li>- Les employeurs.</li></ul>
<b>Partenaire(s) de l'action</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- L'ARS ;</li><li>- Les collectivités (Départements, EPCI et communes).</li></ul>
<b>Conditions de réussite de l'action</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- S'assurer du bon ancrage local des instituts de formations sanitaires et sociales sur les territoires ;</li><li>- Veiller à maintenir un discours positif et réaliste sur les perspectives de carrières possibles.</li></ul>

### Indicateurs d'évaluation

#### Indicateurs quantitatifs :

- Evolution de la durabilité dans l'emploi des travailleurs du secteur sanitaire et social au sein de la région et des cinq départements ligériens ;
- Evolution du taux de fuite des apprenants en formation sanitaire et sociale ;
- Nombre de sortants de formation qui s'installent en Pays de la Loire.

### Calendrier de l'action

Action transversale au SRFSS 2023/2028.

## Mesure 13 : Simplifier et fluidifier l'accès à la formation tout au long de la vie (FTLV) et les reconversions professionnelles

### Contexte et présentation de l'action

Au sein d'un secteur sanitaire et social soumis à de fortes tensions, la Région soutient les parcours de reconversion et la montée en compétences tout au long de la carrière.

La validation des acquis de l'expérience (VAE) constitue un dispositif à fort potentiel, permettant à des professionnels salariés ou diplômés d'Etat, de faire reconnaître leurs qualifications et leurs expériences. Ce dernier constitue ainsi une opportunité pour les professionnels du secteur sanitaire et social souhaitant monter en compétences et en qualifications. De même, ce dispositif permet d'augmenter les effectifs sur les métiers où de forts besoins sont recensés (exemple : auxiliaire de puériculture).

La Région promeut également le recours aux aides mises en place par Transition Pro, offrant aux salariés la possibilité de se former et d'accéder à de nouvelles compétences.

Ces dispositifs permettent ainsi de répondre en partie aux besoins de recrutement à l'échelle régionale et de lutter contre l'usure des professionnels du secteur sanitaire et social.

### Objectifs de l'action

- Promouvoir le dispositif de la VAE et informer les professionnels sur ses modalités ;
- Faciliter la mise en œuvre de la VAE en s'appuyant sur sa rénovation engagée dans le cadre de l'expérimentation REVA ;
- Proposer un accompagnement aux personnes souhaitant s'engager dans un projet de VAE : encadrement, bilan, aide à la rédaction et à l'entraînement à la présentation du dossier, etc. ;
- Engager un travail collaboratif entre la Région et Transition Pro sur la sécurisation des parcours de formation des salariés en reconversion.

### Territorialité de l'action

Action portée sur l'ensemble du territoire ligérien.

### Public cible

- Les professionnels du secteur sanitaire et social en poste (salariés, diplômés d'Etat) souhaitant évoluer ;
- Les professionnels hors secteur souhaitant se reconvertir.

### Porteur(s) de l'action

- La Région ;
- Les OPCO ;
- Transition Pro.

### Partenaire(s) de l'action

- Les fédérations employeurs/employeurs ;
- Les instituts de formations sanitaires et sociales ;
- L'ARS.

### Conditions de réussite de l'action

- Communiquer sur le dispositif de la VAE auprès des professionnels qui souhaitent s'y inscrire et auprès des employeurs ;
- Veiller au financement global des parcours de reconversion professionnelle, avec une attention particulière portée sur les formations longues ;
- Prendre en compte les difficultés et parcours spécifiques des publics cibles.

### Indicateurs d'évaluation

#### Indicateurs quantitatifs :

- Evolution du nombre de parcours VAE mis en place dans les formations sanitaires et sociales ligériennes ;
- Evolution du nombre de parcours de reconversion professionnelle dans les formations sanitaires et sociales ;
- Evolution de la durée en emploi des travailleurs du secteur sanitaire et social au sein de la région et des cinq départements ligériens.

### Calendrier de l'action

Action transversale au SRFSS 2023/2028.

# LE PILOTAGE ET L'ANIMATION DU SRFSS 2023/2028



# LE PILOTAGE ET L'ANIMATION DU SRFSS 2023/2028

---

## **Initier un pilotage du SRFSS 2023/2028 en transversalité avec l'ensemble des politiques publiques de la Région**

Sous l'autorité de Christelle Morançais, Présidente du Conseil régional des Pays de la Loire, ce schéma est piloté par André Martin, 5<sup>ème</sup> Vice-Président du Conseil régional et Nathalie Poirier, Éluée régionale en charge des formations sanitaires et sociales.

En outre, les élus du Conseil régional concernés par les formations sanitaires et sociales seront étroitement associés à ce pilotage.

## **Mettre en place un suivi régulier du schéma régional des formations sanitaires et sociales sur toute sa durée**

Face aux enjeux majeurs du secteur sanitaire et social et la diversité des acteurs concernés, la Région souhaite procéder à la mise en place d'une animation et d'un suivi rigoureux de ce schéma. Pour ce faire, toutes les mesures figurant dans ce SRFSS seront évaluées sur appui d'un ensemble d'indicateurs permettant de démontrer leur pertinence, leur efficacité, leur efficience, leur cohérence et leur utilité.

Par ce pilotage du SRFSS 2023/2028, la Région entend s'inscrire en conformité avec la préconisation n°18 du CESER des Pays de la Loire, insistant sur l'importance de « *construire avec l'ensemble des partenaires une démarche de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du Schéma régional des formations sanitaires et sociales* »<sup>190</sup>. Ainsi, la Collectivité poursuivra tout au long de la durée de ce schéma la dynamique collaborative et collective engagée lors de son élaboration.

De plus, la Région procédera à la mise en place d'un comité de pilotage réunissant la Région, l'ARS et la DREETS. Ce temps de concertation permettra notamment de faire le lien entre les différentes stratégies institutionnelles touchant aux formations sanitaires et sociales, et de procéder à divers arbitrages (sur l'évolution de l'offre de formation par exemple).

Enfin, des groupes de travail pourront être mis en place pour faciliter la mise en œuvre et le suivi de certaines actions.

---

<sup>190</sup> Conseil économique, social, environnemental des Pays de la Loire, « Contribution au Schéma régional des formations sanitaires et sociales », 2022.

# GLOSSAIRE



# GLOSSAIRE

---

- AES : accompagnant éducatif et social ;
- AGEFIFH : Association nationale de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées ;
- AF : assistant familial ;
- ALISFA : Branche professionnelle des acteurs du lien social et familial ;
- AMO : assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- AMP : aide médico-psychologique ;
- ANDEP : Association nationale des directeurs d'écoles paramédicales ;
- ANESF : Association nationale des étudiants sages-femmes ;
- ANFH : Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier ;
- AP : auxiliaire de puériculture ;
- ARIFTS : Association régionale pour l'institut de formation en travail social ;
- ARML : Association régionale des missions locales ;
- ARS : Agence régionale de santé ;
- ASEA : Association de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence ;
- ASH : agent de service hospitalier ;
- ASS : assistant de service social ;
- BTS : brevet de technicien supérieur ;
- CAFDES : certificat d'aptitudes aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale ;
- CAFERUIS : certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale ;
- CAFOC : Centre académique de formation continue ;
- CARENE : Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire ;
- CASF : code de l'action sociale et des familles ;
- CC : communauté de communes ;
- CCEG : Communauté de communes d'Erdre et Gesvres ;
- CCI : Chambre de commerce et d'industrie ;
- CDD : contrat à durée déterminée ;
- CDI : contrat à durée indéterminée ;
- CEFIEC : Comité d'entente des formations infirmières et cadres ;
- CEJ : contrat engagement jeune ;
- CEP : conseiller en évolution professionnelle ;
- CESE : Conseil économique, social et environnemental ;
- CESU : centre d'enseignement des soins d'urgence ;
- CESF : conseiller en économie sociale et familiale ;
- CFA : centre de formation d'apprentis ;
- CH : centre hospitalier ;
- CHU : centre hospitalier universitaire ;
- CLEE : comité local école-entreprise ;
- CLEFOP : conseil local emploi, formation et orientation professionnelles ;
- CNFPT : centre national de gestion de la fonction publique territoriale ;
- COS : contrat d'objectifs sectoriels ;
- COTAC : Comité des territoires académiques ;

- CNFPT : Centre national de la fonction publique territoriale ;
- CPF : compte personnel de formation ;
- CPOM : contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens ;
- CPRDFOP : contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles ;
- CQP : certificat de qualification professionnelle ;
- CREFOP : comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles ;
- CROUS : Centre régional des œuvres universitaires et scolaires ;
- CUI : contrat unique d'insertion ;
- CUI-CDI : contrat unique d'insertion à durée indéterminée ;
- DAFPIC : Délégation académique à la formation professionnelle initiale et continue ;
- DARES : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques ;
- DEFPA : Direction de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'apprentissage ;
- DEIS : diplôme d'Etat en ingénierie sociale ;
- DFC : Département de formation continue ;
- DRAAF : Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt ;
- DREES : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques ;
- DREETS : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;
- DUT : diplôme universitaire de technologie ;
- EAJE : établissement d'accueil du jeune enfant ;
- EAM : établissement d'accueil médicalisé ;
- EFOP : emploi, formation, orientation professionnelle ;
- EHPAD : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ;
- EJE : éducateur de jeunes enfants ;
- EPCI : établissement public de coopération intercommunale ;
- EPSM : Etablissement public de santé mentale ;
- FAM : foyer d'accueil médicalisé ;
- FEDESAP : Fédération des services à la personne et de proximité ;
- FEPEM : Fédération des particuliers employeurs ;
- FHF : Fédération hospitalière de France ;
- FHP : Fédération de l'hospitalisation privée ;
- FIPHFP : Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;
- FJT : foyer jeunes travailleurs ;
- FNEI : Fédération nationale des étudiants en sciences infirmières ;
- FNEK : Fédération nationale des étudiants en kinésithérapie ;
- FPC : formation professionnelle continue ;
- FSS : formations sanitaires et sociales ;
- FSU : Fonds social d'urgence ;
- FTLV : formation tout au long de la vie ;
- GERACFAS : Groupement d'études, de recherche et d'action pour la formation d'aides-soignants ;
- GPECT : gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territorialisée ;
- IADE : infirmier anesthésiste
- IBODE : infirmier en bloc opératoire
- ICF : indice conjoncturel de fécondité ;
- ICOGI : instance compétente pour les orientations générales de l'institut ;
- IFA : institut de formation d'ambulancier ;
- IFAP : institut de formation d'auxiliaire puériculteur ;

- IFAS : institut de formation d'aide-soignant ;
- IFIP : institut de formation d'infirmier puériculteur ;
- IFMA : institut de formation des métiers d'aide ;
- IFPP : institut de formation des pédicures-podologues ;
- IFPS : institut de formation aux professions de santé ;
- IFSI : institut de formation en soins infirmiers ;
- IME : institut médico-éducatif ;
- INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques ;
- ITEP : institut thérapeutique, éducatif et pédagogique ;
- MAS : maison d'accueil spécialisée ;
- MSP : maison de santé pluridisciplinaire ;
- OETH : Objectif emploi des travailleurs handicapés ;
- OFSS : organisation des formations sanitaires et sociales (pôle) ;
- OPCO : opérateur de compétences ;
- ORS : Observatoire régional de la santé ;
- PASS : parcours d'accès spécifique santé ;
- PTP : projet de transition professionnelle ;
- PRDF : plan régional de développement des formations professionnelles ;
- PRO A : promotion et reconversion par alternance ;
- RNCP : Répertoire national des certifications professionnelles ;
- RU : restaurant universitaire ;
- SAMOA : Société d'aménagement de la Métropole Ouest Atlantique ;
- SAMSAH : service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés ;
- SAP : services aux personnes ;
- SAVS : service d'accompagnement à la vie sociale ;
- SESSAD : service d'éducation spécialisée et de soins à domicile ;
- SPASAD : service polyvalents d'aide et de soins à domicile ;
- SPRO : service public régional de l'orientation ;
- SRDEII : schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation ;
- SREFOP : stratégie régionale de l'emploi, formation et orientation professionnelles ;
- SRFSS : schéma régional des formations sanitaires et sociales ;
- SSIAD : service de soins infirmiers à domicile ;
- TISF : technicien en intervention sociale et familiale ;
- VAE : validation des acquis de l'expérience ;
- UNAFORIS : Union nationale des acteurs de formation et de recherche en intervention sociale ;
- UNEF : Union nationale des étudiants de France ;
- URADEL : Union régionale diocésaine de l'enseignement libre ;
- URPS : Union régionale des professionnels de santé ;
- USLD : unité de soins de longue durée.

# ANNEXES

# ANNEXES

## Annexe 1 : Le diagnostic régional emploi-formation sur le secteur sanitaire et social

Afin de construire ce nouveau SRFSS, la Région s'est attachée à dresser un diagnostic régional complet sur les formations et métiers du sanitaire et du social, reposant sur une analyse fine et synthétique du contexte démographique, sociodémographique et socioéconomique ligérien.

### Les grands indicateurs démographiques des Pays de la Loire

- Une croissance démographique régionale soutenue, marquée par une répartition inégale de la population sur les territoires

Les Pays de la Loire comptabilise 3 806 461 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2019, représentant 5,8% de la population nationale<sup>191</sup>. Avec un taux de croissance annuel de 0,7% entre 2013 et 2019, la région se situe bien au-delà du niveau nationalement établi (0,4%) et se positionne au second rang des régions métropolitaines enregistrant la plus forte progression démographique<sup>192</sup>.

Ce phénomène est essentiellement soutenu par le solde migratoire régional (égal à 0,4% entre 2013 et 2019), traduisant l'attractivité exponentielle des Pays de la Loire. Quant au solde naturel (0,2% entre 2013 et 2019), celui-ci participe de manière moins significative à cette croissance en raison de sa diminution continue depuis 2006<sup>193</sup>.

Par ailleurs, les Pays de la Loire connaissent un ralentissement de leur croissance démographique depuis plusieurs années à l'instar de la plupart des régions françaises. En cause, l'abaissement du solde naturel ayant atteint un niveau historiquement bas de +2200 habitants en 2020<sup>194</sup>. Malgré cette

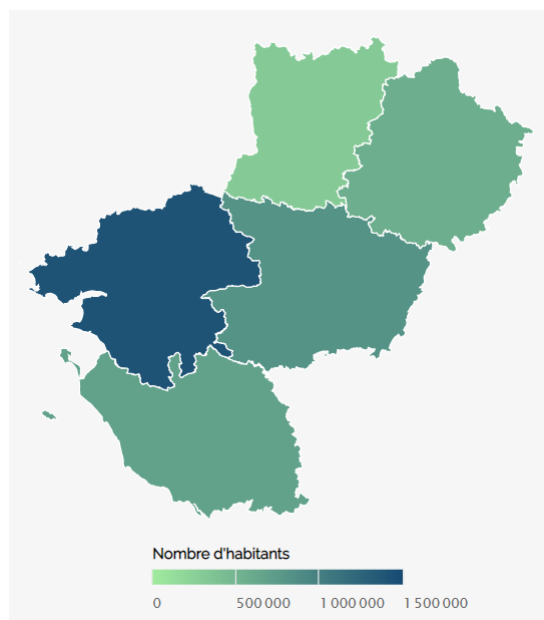


Figure 15 : Insee, recensements de la population – traitement CARIFOREF Pays de la Loire.

<sup>191</sup> INSEE, Dossier complet « Région des Pays de la Loire », 2022.

<sup>192</sup> *Ibid.*

<sup>193</sup> *Ibid.*

<sup>194</sup> INSEE, « Recul de la natalité et de l'espérance de vie en 2020 », Insee Flash Pays de la Loire n°113, mai 2021.

décélération, des études prospectives démontrent une persistance de la dynamique de croissance durant les prochaines décennies. Près de 4,5 millions de personnes habiteraient ainsi dans les Pays de la Loire d'ici 2050<sup>195</sup>. Ce phénomène s'expliquerait principalement par d'importants flux migratoires, et plus particulièrement par l'arrivée d'une frange populationnelle jeune.

En outre, la répartition de la population demeure contrastée entre les différents départements ligériens. En effet, 59% de la population régionale réside en Loire-Atlantique et en Maine-et-Loire<sup>196</sup>. D'autre part, les dynamiques démographiques locales viennent accentuer ce déséquilibre. Si la Loire-Atlantique affiche un gain de population moyen de 1,2 % par an<sup>197</sup> entre 2013 et 2019, la Sarthe (-0,1%) et la Mayenne (0%) enregistrent quant à eux des variations annuelles nulles voire négatives<sup>198</sup>.

Département	Nombre d'habitants (2019)	Poids de la population départementale (2019)
<b>Loire-Atlantique</b>	1 429 272	37,5%
<b>Maine-et-Loire</b>	818 273	21,5%
<b>Mayenne</b>	307 062	8,1%
<b>Sarthe</b>	566 412	14,9%
<b>Vendée</b>	685 442	18%
<b>Pays de la Loire</b>	3 806 461	100%

Tableau 1 : INSEE, Recensement de la population.

- Un vieillissement de la population en continuation

En 2019, la région des Pays de la Loire enregistre près de 778 000 personnes âgées de 65 ans ou plus, représentant 20,4% de population de la régionale. Comparativement à 2008, ce sont 179 148 personnes âgées supplémentaires qui sont ainsi dénombrées, soit une augmentation de 3,3 points de pourcentage<sup>199</sup>.

Département	Nombre de personnes âgées de 65 ans et plus (2019)	Indice de vieillissement (2019)
<b>Loire-Atlantique</b>	259 221	71,2
<b>Maine-et-Loire</b>	161 292	76,2
<b>Mayenne</b>	67 474	87,8
<b>Sarthe</b>	123 562	89,1
<b>Vendée</b>	166 332	105
<b>Pays de la Loire</b>	777 881	81,9

Tableau 2 : Insee, Recensement de la population, exploitation principale.

<sup>195</sup> INSEE, « A l'horizon 2050, plus d'un quart de personnes âgées de 65 ans ou plus dans les Pays de la Loire », 2017.

<sup>196</sup> INSEE, Dossiers complets « Département de la Loire-Atlantique » et « Département du Maine-et-Loire », 2022.

<sup>197</sup> INSEE, Dossiers complets « Département de la Loire-Atlantique », 2022.

<sup>198</sup> INSEE, Dossiers complets « Département de la Sarthe » et « Département de la Mayenne », 2022.

<sup>199</sup> INSEE, Recensement de la population, exploitation principale.

Localement, la Vendée est le département le plus vieillissant de la région avec un rapport de 105 personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 personnes de moins de 20 ans en 2018. Le territoire vendéen comptabilise ainsi 166 332 séniors, équivalent à près d'un quart de sa population totale (24,3%).

A l'inverse, le département de la Loire-Atlantique est le département le plus jeune à l'échelle régionale avec 71,2 personnes âgées de 65 ou plus pour 100 personnes âgées de moins de 20 ans. Bien qu'il enregistre le nombre de séniors le plus élevé de la région (259 221 personnes âgées de 65 ou plus), ces derniers constituent seulement 18,1% de la population départementale.

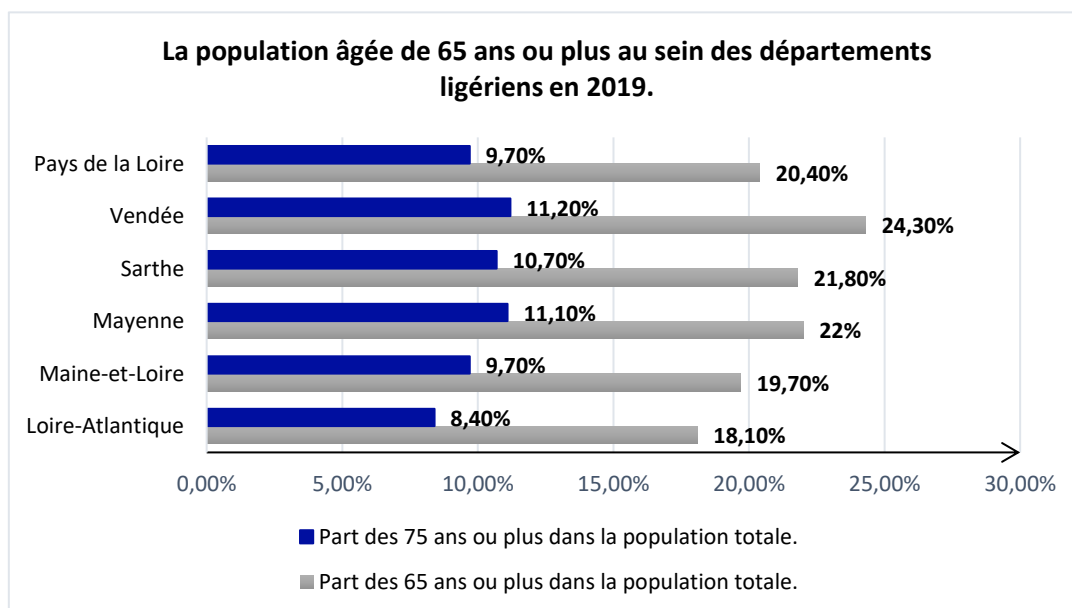


Figure 16 : Insee, Recensement de la population, exploitation principale.

Dans la continuité de ces constats, les Pays de la Loire ont également vu leur part de personnes âgées de 75 ans ou plus s'accroître, passant de 8,9% à 9,7% de la population ligérienne entre 2008 et 2019<sup>200</sup>. Plus localement, les départements de la Mayenne et de la Vendée comptabilisent le plus de personnes âgées de 75 ans et plus, représentant 11% de leur population.

#### ➤ Les projections à l'horizon 2050

Les projections à 2050 prévoient un renforcement du vieillissement de la population ligérienne avec une proportion de personnes âgées de 65 ans ou plus égale à 28%, soit une hausse de 10 points par rapport à 2013<sup>201</sup>. Cet accroissement se concrétiserait par 610 000 ligériens supplémentaires âgés de 65 ans ou plus. Ainsi, la région enregistrerait une évolution positive de sa population âgée de 1,8% en moyenne annuelle, soit 0,3 points de plus comparativement à l'échelle nationale.

<sup>200</sup> INSEE, Dossier complet « Région des Pays de la Loire », 2022.

<sup>201</sup> INSEE, « A l'horizon 2050, plus d'un quart de personnes âgées de 65 ans ou plus dans les Pays de la Loire », 2017.



Ce vieillissement serait la conséquence de trois facteurs : la hausse de l'espérance de vie régionale, l'avancée en âge des *baby-boomers* et l'attractivité des zones littorales.

Selon les départements, la part des personnes âgées de 65 ans ou plus serait plus ou moins importante divisant la région en deux groupements :

- Les populations de la Loire-Atlantique et du Maine-et-Loire seraient caractérisées par un vieillissement moins marqué qu'au niveau national (27%), avec respectivement des taux de 25% et 26,1% de personnes âgées de 65 ans ou plus.
- La Mayenne, la Sarthe et la Vendée dénombreraient de leur côté une proportion de séniors plus conséquente, avec des taux respectifs de 29,5%, 29,8% et 35,7% de personnes âgées de 65 ans ou plus<sup>202</sup>.

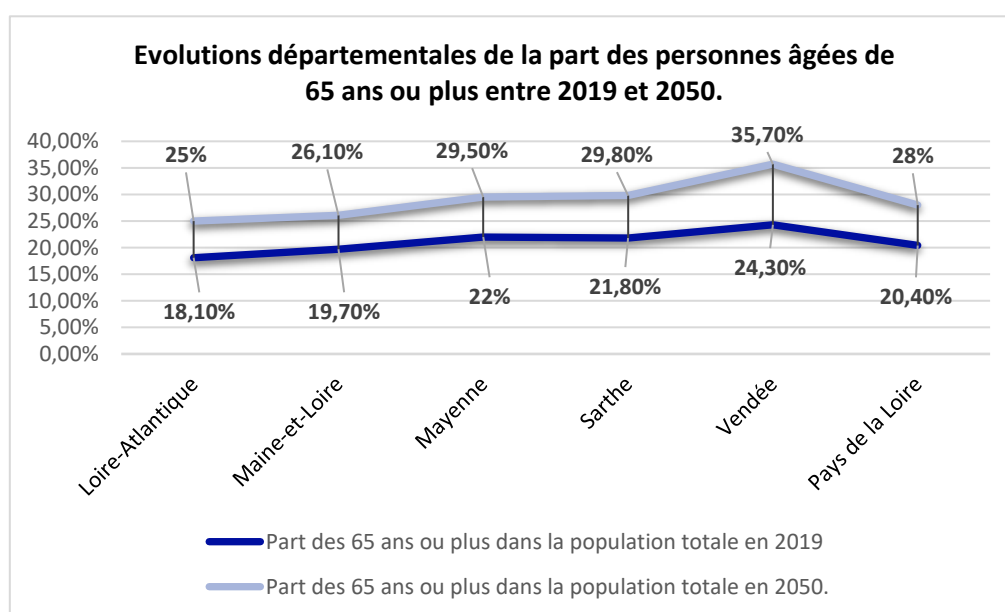


Figure 17 : Insee, Omphale

Ces évolutions s'accompagneraient également d'une hausse du nombre de personnes âgées en situation de dépendance à partir de 2023. A l'horizon 2028, 168 600 séniors seraient en situation de dépendance dans les Pays de la Loire, signifiant une augmentation annuelle de leur effectif de 2 600 personnes supplémentaires sur la période 2015/2028. Ce scénario devrait persister sur les dix années suivantes avec une hausse annuelle de 4 000 personnes âgées dépendantes<sup>203</sup>.

Un phénomène similaire devrait être remarqué pour la dépendance sévère. Sur les 2 600 séniors en situation de dépendance supplémentaires projetés annuellement entre 2015 et 2028, 300 seraient concernés par une dépendance sévère. Soumise à des variations, cette hausse devrait se confirmer et

<sup>202</sup> *Ibid.*

<sup>203</sup> INSEE, « La hausse du nombre de séniors dépendants accélérerait à partir de 2023 », 2019.

s'accélérer entre 2028 et 2038 en atteignant une croissance annuelle moyenne de 800 personnes âgées en situation de grande dépendance<sup>204</sup>.

A l'échelle départementale, ce sont la Loire-Atlantique et la Vendée qui connaîtraient les plus fortes augmentations du nombre de personnes âgées dépendantes (modérées ou sévères). D'ici 2028, ces deux départements devraient accueillir les deux tiers supplémentaires de séniors sévèrement dépendants<sup>205</sup>.

- Une espérance de vie élevée au sein des Pays de la Loire

En 2021, l'espérance de vie à la naissance des hommes ligériens s'établit à 79,9 ans (contre 79,4 ans à l'échelle nationale). Les femmes ligériennes vivent quant à elles en moyenne 86,1 ans, soit 0,7 années supplémentaires que l'ensemble des femmes françaises<sup>206</sup>.

Après un épisode de stabilisation de l'espérance de vie entre 2019 et 2020, la région connaît depuis une progression tant chez les hommes que chez les femmes<sup>207</sup>.

A l'échelle départementale, le Maine-et-Loire et la Mayenne enregistrent les plus hautes espérances de vie masculines et féminines. A l'inverse, le département de la Sarthe est caractérisé par les plus faibles espérances de vie : 79,3 ans pour les hommes et 85,3 ans pour les femmes.

- Une baisse du nombre de naissances en Pays de la Loire

En 2021, l'indice conjoncturel de fécondité<sup>208</sup> (ICF) calculé en Pays de la Loire est de 188 enfants pour 100 femmes, soit 8 enfants de plus qu'en France métropolitaine. La région se classe ainsi au second rang des régions enregistrant l'ICF le plus élevé, à égalité avec le Centre-Val-de-Loire.

Sur cette même année, le taux de natalité<sup>209</sup> régional est de 10,4 pour 1000 habitants<sup>210</sup> (10,7 pour 1 000 habitants en France métropolitaine). Au total, 38 974 naissances ont été dénombrées en 2020 à l'échelle régionale<sup>211</sup>. En perpétuelle diminution depuis 2010 (-6 988 naissances en onze années), ce nombre connaîtrait une hausse en 2021 en atteignant le seuil des 40 200 naissances<sup>212</sup>.

---

<sup>204</sup> *Ibid.*

<sup>205</sup> *Ibid.*

<sup>206</sup> INSEE, « Espérance de vie en 2021 comparaisons régionales et départementales », 2022.

<sup>207</sup> L'agence de développement économique Solutions&co, « La santé », juillet 2022. Disponible sur le site : <https://www.paysdelaloire-eco.fr/ressources-analyses/sante/>

<sup>208</sup> L'indice conjoncturel de fécondité mesure « le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés » selon l'INSEE.

<sup>209</sup> Le taux de natalité correspond au « rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population moyenne de l'année » selon l'INSEE.

<sup>210</sup> INSEE, « Taux de natalité et âge moyen de la mère à la naissance en 2021, et nombre de naissances en 2020 », 2022.

<sup>211</sup> *Ibid.*

<sup>212</sup> INSEE, « La croissance démographique portée par les arrivées dans la région », 2022.

En 2021, la Loire-Atlantique (11,4‰) et le Maine-et-Loire (10,7‰) disposent de taux de natalité supérieurs à celui régionalement établi. Les autres départements enregistrent néanmoins des taux inférieurs, plus particulièrement la Vendée où un taux de natalité de 8,7‰ est calculé<sup>213</sup>.

## Les données sociales de la région Pays de la Loire

- Une pauvreté moins importante qu'à l'échelle nationale<sup>214</sup>

A l'échelle régionale, un peu plus de 400 000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté (1 102€ par mois et unité de consommation), représentant 10,7% de la population ligérienne en 2019 (14,5% à l'échelle nationale). Les Pays de la Loire constituent ainsi la région la moins pauvre de France à *ex aequo* avec la Bretagne.

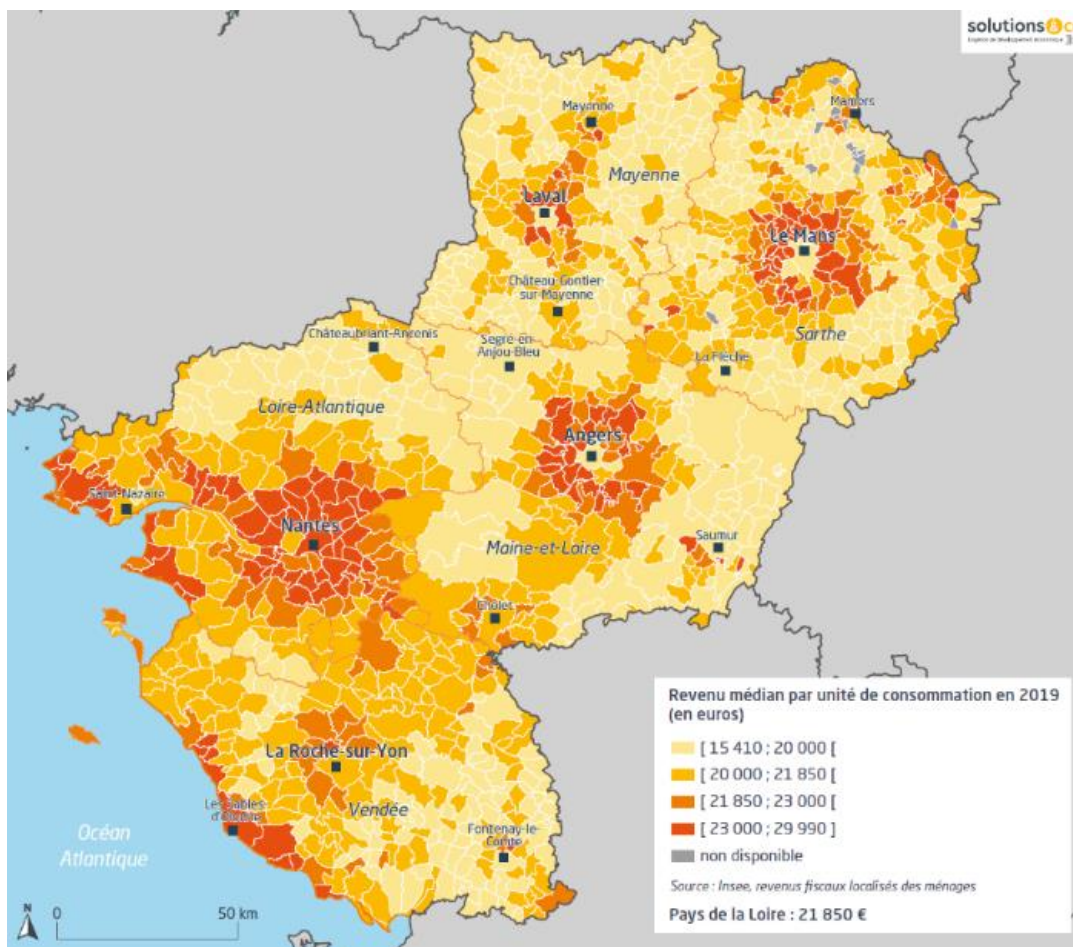


Figure 18 : INSEE, revenus fiscaux localisés des ménages.

<sup>213</sup> INSEE, « Taux de natalité et âge moyen de la mère à la naissance en 2021, et nombre de naissances en 2020 », 2022.

<sup>214</sup> Solutions&co, « Quel niveau de vie en Pays de la Loire ? Des revenus parfois modestes mais une pauvreté peu développée », 2022.

Quel que soit l'âge, la région est globalement moins fréquemment touchée par la pauvreté. En comparaison avec les autres régions françaises, les ligériens âgés de moins de 30 ans sont les moins concernés par le phénomène de la pauvreté (18,3% vivent sous le seuil de pauvreté en Pays de la Loire contre 22,7% à l'échelle nationale).

Il en est de même pour les 60-74 ans (7% vivent sous le seuil de pauvreté en Pays de la Loire, soit 3 points de pourcentage de moins qu'en France métropolitaine). Cette observation est plus particulièrement vraie en Loire-Atlantique (6,7%) et Vendée (6,2%) qui se situent parmi les trois départements affichant le plus faible taux de pauvreté des 60-74 ans<sup>215</sup>.

Par ailleurs, le revenu disponible par unité de consommation des Pays de la Loire est le 4<sup>e</sup> plus élevé de toutes les régions de France (21 850€ en 2019)<sup>216</sup>. Les habitants des départements de la Loire-Atlantique et de la Vendée disposent des revenus médians les plus élevés de la région, avec respectivement 22 910€ et 21 550€<sup>217</sup>. A l'opposé, la Mayenne affiche le revenu médian le plus bas (21 000€).

Quelques nuances sont perceptibles entre les cinq départements ligériens et plus spécifiquement en Sarthe, où le taux de pauvreté est le plus élevé (13,2%).

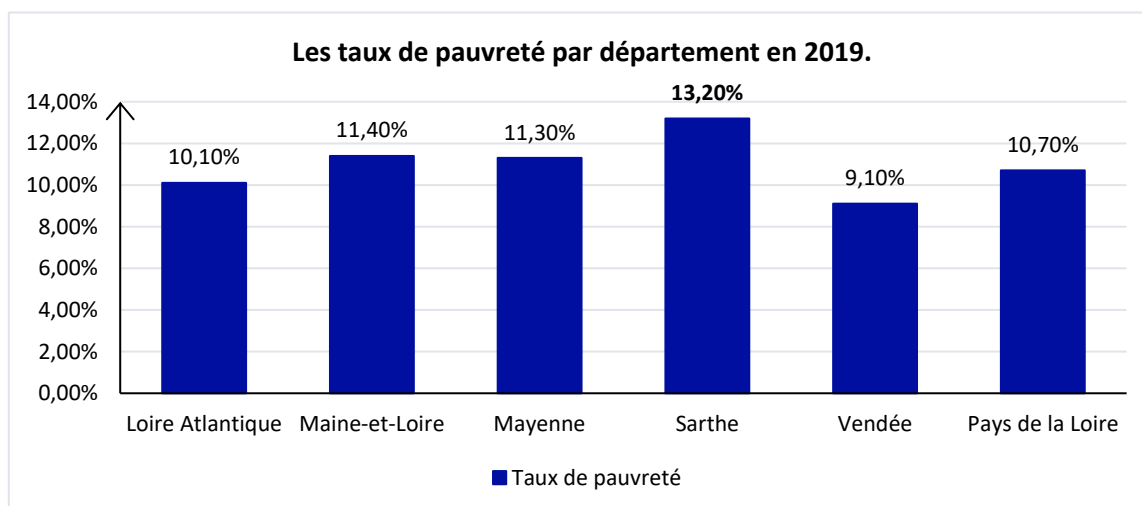


Figure 19 : Insee, 2019.

Plus précisément, ce sont les grandes agglomérations (Nantes, Angers et Le Mans) et les territoires à faible densité de population qui sont les plus exposés au phénomène de pauvreté (nord Mayenne, sud-est et nord Sarthe, nord Loire-Atlantique, l'est du Maine-et-Loire et l'est Vendée).

Concentrant près de 37% des personnes pauvres sur leur territoire, les grandes agglomérations recensent d'importants taux de pauvreté (18% au Mans, 14% à Angers et 12% à Nantes). L'existence de nombreux parcs de logement sociaux, permettant à des personnes modestes de se loger à moindre

<sup>215</sup> INSEE, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi).

<sup>216</sup> *Ibid.*

<sup>217</sup> Le niveau de vie médian se définit comme « la valeur du niveau de vie qui partage la population en deux parties égales » selon l'INSEE.

coût, constitue une des explications de cette observation.

Parallèlement, certains territoires sont marqués par la prédominance des secteurs d'activités liés à l'industrie et à l'agriculture, engendrant une représentation importante des catégories socio-professionnelles des ouvriers et des employés<sup>218</sup>.

Globalement, cette pauvreté concerne principalement<sup>219</sup> :

- Les familles monoparentales : un tiers des personnes vivant au sein d'une famille monoparentale sont pauvres. Ce constat est plus important lorsque le parent est une femme (4 familles monoparentales pauvres sur 5) et lorsque le référent fiscal est âgé entre 25 et 29 ans.
- Les enfants : une personne pauvre sur trois est un enfant de moins de 18 ans en Pays de la Loire, représentant un total de 124 000 enfants ligériens.
- Les personnes seules, et plus spécialement la tranche d'âge des 50-64 ans (21% des personnes seules de cet âge sont concernées par la pauvreté).

Aussi, les jeunes âgés entre 25 et 29 ans vivant dans les grandes agglomérations sont plus exposés à la pauvreté comparativement à la moyenne régionale (14%). Au Mans, 27% des personnes dont le référent fiscal est âgé entre 25 et 29 ans sont en situation de pauvreté.

- Un taux de chômage en perpétuel recul

Département	Effectif de personnes à la recherche d'un emploi catégories A, B et C			Evolution annuelle (en pourcentages)
	3 <sup>e</sup> trimestre 2021	2 <sup>e</sup> trimestre 2022	3 <sup>e</sup> trimestre 2022	
Loire-Atlantique	119 310	109 510	<b>109 080</b>	<b>-8,6</b>
Maine-et-Loire	71 100	66 110	66 050	-7,1
Mayenne	20 060	18 610	18 550	-7,5
Sarthe	48 630	44 650	44 370	-8,8
Vendée	52 570	47 820	47 930	-8,8
<b>Pays de la Loire</b>	<b>311 660</b>	<b>286 710</b>	<b>285 990</b>	<b>-8,2</b>

Tableau 3 : Pôle emploi-Dares, STMT.

Au deuxième trimestre 2022, le taux de chômage de la région atteint 6%<sup>220</sup> (contre 7,4% à l'échelle nationale). Les Pays de la Loire se classent ainsi en seconde position des régions affichant le plus faible taux de chômage derrière la Bretagne.

A l'échelle des départements, la Mayenne détient le taux de chômage le plus faible (5,1%) se distinguant de la Sarthe (7,4%) et du Maine-et-Loire (6,5%)<sup>221</sup>.

En parallèle, le nombre de personnes à la recherche d'un emploi des catégories A, B et C est estimé à 285 990 au troisième trimestre 2022, soit une baisse de 8,2% en un an<sup>222</sup>. Cette décroissance est supérieure à celle observée en France métropolitaine (-7,3%).

<sup>218</sup> L'agence de développement économique Solutions&co, « Le niveau de vie des habitants », 2022.

<sup>219</sup> INSEE, « 400 000 personnes pauvres en 2018, dont 124 000 enfants », 2021.

<sup>220</sup> INSEE, « Emploi et taux de chômage qui stables, l'activité ralentit en juillet – 2<sup>e</sup> trimestre 2022 – 3<sup>e</sup> trimestre 2022 », 2022.

<sup>221</sup> INSEE, taux de chômage localisés et taux de chômage au sens du BIT.

<sup>222</sup> Pôle Emploi Pays de la Loire et DREETS Pays de la Loire, « Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi dans les Pays de la Loire au troisième trimestre 2022 », 2022.

Ce phénomène de baisse est davantage marqué pour les personnes à la recherche d'un emploi de catégorie A. S'élevant désormais à 141 230 au troisième trimestre 2022, leur nombre a diminué de 11,4% sur la même période<sup>223</sup>.

Les baisses les plus importantes du nombre de personnes à la recherche d'un emploi de catégorie A sont survenues au sein des départements de la Loire-Atlantique (-12,7%) et de la Sarthe (-12%)<sup>224</sup>.

## Les données régionales relatives à l'emploi dans le secteur sanitaire et social

- Les effectifs et densités de professionnels sanitaires et sociaux en Pays de la Loire

**Les densités territoriales des professionnels du secteur sanitaire (pour 100 000 habitants) <sup>225</sup> :**

	Effectifs régionaux (tous modes d'exercice confondus)	Densité régionale	Densité nationale
<b>Ergothérapeutes**</b>	800	21	22
<b>Infirmiers**</b>	36 470	964	1 145
<b>Manipulateurs en électroradiologie médicale**</b>	1 763	47	59
<b>Masseurs- kinésithérapeutes*</b>	4 591	121	137
<b>Pédicures-podologues**</b>	807	21	18
<b>Sages-femmes**</b>	1 269	80	82

Tableau 4 : DREES, Répertoire Adeli - exploitation ORS.

\*Données de 2020. \*\*Données de 2021.

Les données précisées ci-dessus démontrent une sous dotation régionale dans la plupart des professions sanitaires, à l'exception des pédicures-podologues. Cette observation est particulièrement marquée sur les métiers d'infirmiers et de masseurs-kinésithérapeutes.

Avec 964 infirmiers pour 100 000 habitants en 2021, les Pays de la Loire enregistrent une densité d'infirmiers inférieure de 16% à la moyenne nationale. Plus localement, des disparités interdépartementales sont constatées et corrélées avec l'offre en établissements de santé. La Vendée et la Mayenne enregistrent ainsi les plus faibles densités d'infirmiers, avec respectivement 853 et 925 professionnels pour 100 000 habitants. A l'opposé, le Maine-et-Loire dispose de la plus grande densité d'infirmiers, avec 1 092 infirmiers pour 100 000 habitants<sup>226</sup>.

La Région Pays de la Loire dispose également d'une plus faible densité de masseurs-kinésithérapeutes comparativement à l'échelle nationale (-12%). Toutefois, la Loire-Atlantique fait exception et comptabilise 159 masseurs-kinésithérapeutes pour 100 000 habitants. Quant aux autres départements ligériens, ils sont tous dotés d'une densité inférieure à celles régionalement et

<sup>223</sup> Ibid.

<sup>224</sup> Ibid.

<sup>225</sup> Selon les données actualisées de l'Observatoire régional de la santé (ORS). Les données figurant sur ce diagnostic comprennent tous les modes d'exercice (libéral, mixte et salariés).

<sup>226</sup> Observatoire régional de santé, « Démographie et activité des infirmiers en Pays de la Loire », 2021.

nationalement établies. Plus précisément, la Mayenne et la Sarthe sont les moins équipés en masseurs-kinésithérapeutes, avec respectivement 70 et 86 professionnels pour 100 000 habitants<sup>227</sup>.

- [Les portraits sectoriels de la santé et de la cohésion sociale](#)

En 2020, près de 141 000 professionnels seraient présents en Pays de la Loire dans le secteur de la santé<sup>228</sup> et plus de 56 000 dans le secteur de la cohésion sociale<sup>229</sup>. En outre, près de 20 000 professionnels en exercice libéral sont recensés sur cette même année parmi lesquels 293 sages-femmes, 4 300 infirmiers et 3 761 masseurs-kinésithérapeutes<sup>230</sup>.

➤ Le secteur de la santé<sup>231</sup>

Le secteur de la santé regroupe l'ensemble des professionnels exerçant au sein de structures employeurs privées ligériennes, et relevant de l'une des 4 branches de l'OPCO Santé :

- Le sanitaire, médico-social et social privé à but non lucratif ;
- Les services de santé au travail interentreprises ;
- L'hospitalisation privée ;
- Le thermalisme.

Il comptabilise aussi les agents médicaux et paramédicaux de la fonction publique territoriale ainsi que l'ensemble du personnel de la fonction publique hospitalière.

Une pluralité de métiers exercés dans le secteur de la santé relève du champ de compétences régionales<sup>232</sup> :

- Les aides-soignants (27 948 professionnels salariés, soit 19,8% des métiers recensés du secteur) ;
- Les aides médico-psychologiques – désormais fusionnés avec les assistants de vie sociaux sous la dénomination d'accompagnants éducatifs et sociaux (5 436 salariés, soit 3,9% des métiers recensés du secteur) ;
- Les infirmiers en soins généraux (20 220 salariés, soit 14,3% des métiers recensés du secteur) ;
- Les éducateurs spécialisés (3 864 salariés, soit 2,7% des métiers du secteur) ;
- Les cadres infirmiers et assimilés (2 280 salariés, soit 1,6% des métiers recensés du secteur).

<sup>227</sup> Selon les données actualisées de l'Observatoire régional de la santé (ORS).

<sup>228</sup> CARIFOREF Pays de la Loire, « Portrait sectoriel Santé », 2022.

<sup>229</sup> CARIFOREF Pays de la Loire, « Portrait sectoriel Cohésion sociale », 2022.

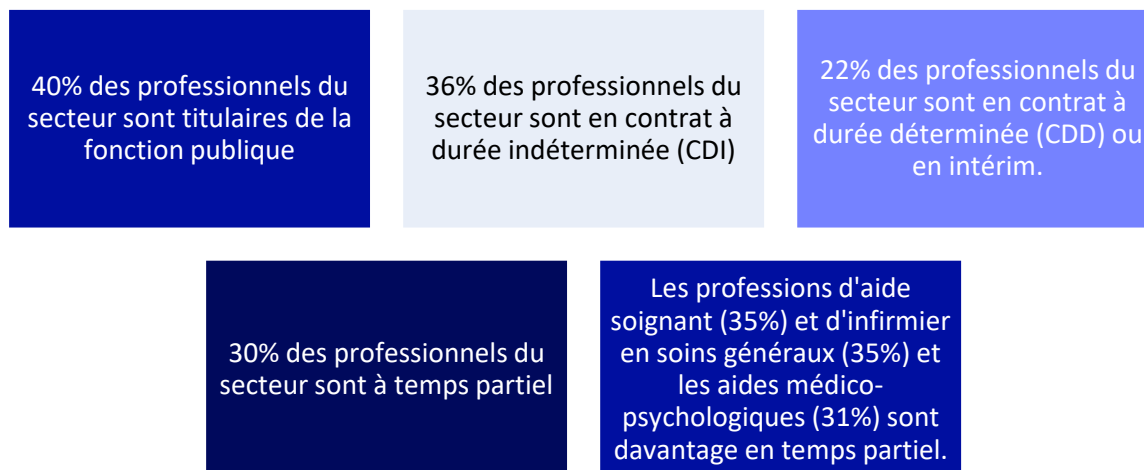
<sup>230</sup> Selon les données de l'Observatoire régional de la santé publiées en 2021.

<sup>231</sup> CARIFOREF Pays de la Loire, « Portrait sectoriel Santé », 2022.

<sup>232</sup> Sont énoncés les métiers entrant dans le périmètre de formations sous la responsabilité régionale.



### Les conditions de travail recensés dans le secteur de la santé<sup>233</sup>



### Les caractéristiques socio-démographiques des principaux métiers du secteur de la santé<sup>234</sup> :

Le secteur de la santé est particulièrement féminisé. En effet, 80% des professionnels de ce secteur sont des femmes (contre seulement 49% tous les secteurs confondus).

De même, ce secteur est caractérisé par une proportion non négligeable de personnes âgées de plus de 50 ans (27%). Cela n'est pas sans conséquence pour le secteur, qui se trouvera confronté à un nombre important de départs à la retraite durant les prochaines années.

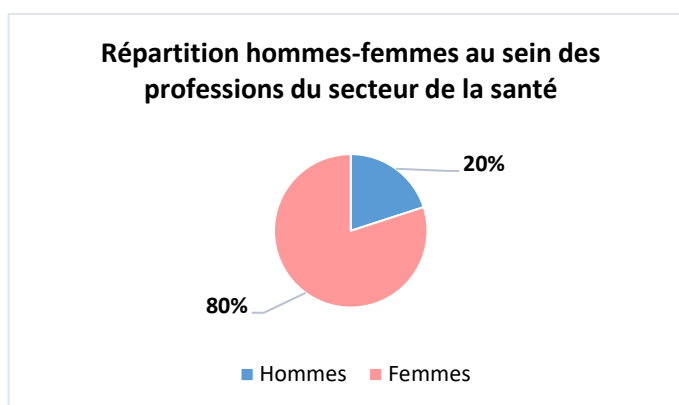


Figure 20 : DSN 2019, base salariés au 1/12, traitement CARIFOREF

Précisément, trois professions se distinguent par leur part importante de personnels âgés de plus de 50 ans : les cadres infirmiers et assimilés (45%), les aides médico-psychologiques – désormais dénommés accompagnants éducatifs et sociaux (27%) et les aides-soignants (26%).

Parallèlement, les aides-soignants sont composés d'une part légèrement plus importante de personnels âgés de moins de 23 ans que le reste du secteur (7% contre seulement 5% dans tout le secteur).

Enfin, trois agents de service hospitalier (ASH) sur dix sont âgés de plus de 50 ans et 15% sont âgés de moins de 23 ans.

<sup>233</sup> *Ibid.*

<sup>234</sup> *Ibid.*

➤ Le secteur de la cohésion sociale<sup>235</sup>

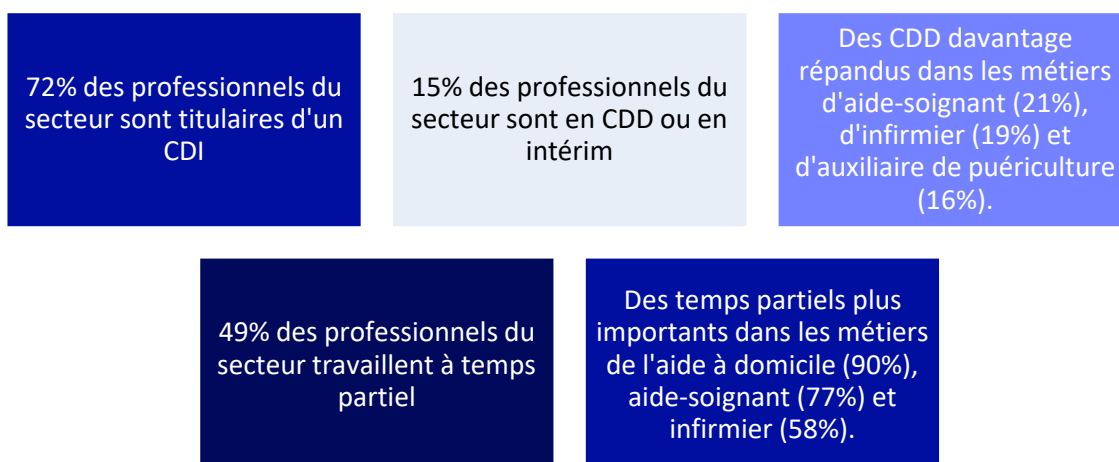
Le secteur de la cohésion sociale réunit dix-neuf branches professionnelles relevant de l'OPCO Uniformation, sur les champs de :

- L'aide à domicile – intervention sociale et familiale ;
- L'emploi et insertion ;
- La protection sociale ;
- L'habitat social ;
- La vie civile ;
- L'accompagnement social et éducatif – jeunesse – loisirs.

Plusieurs métiers recensés dans ce secteur relèvent de la compétence régionale<sup>236</sup> :

- Les aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales (10 176 professionnels salariés, représentant 21% des métiers de l'OPCO Uniformation) ;
- Les auxiliaires de puériculture (816 professionnels salariés, soit 2% des métiers de l'OPCO) ;
- Les infirmiers en soins généraux (576 professionnels salariés, soit 1% des métiers de l'OPCO) ;
- Les aides-soignants (516 professionnels salariés, soit 1% des métiers de l'OPCO) ;
- Les assistants de service social (372 professionnels salariés, soit 1% des métiers de l'OPCO).

Les conditions de travail dans ce secteur<sup>237</sup> :



<sup>235</sup> CARIFOREF Pays de la Loire, « Portrait sectoriel Cohésion sociale », 2022.

<sup>236</sup> Sont énoncés les métiers entrant dans le périmètre de formations sous la responsabilité régionale.

<sup>237</sup> CARIFOREF Pays de la Loire, « Portrait sectoriel Cohésion sociale », 2022.

### Les caractéristiques socio-démographiques des principaux métiers du secteur de la cohésion sociale<sup>238</sup> :

Similairement au secteur de la santé les métiers de la cohésion sociale sont composés en majorité de femmes (76% de femmes).

Le secteur de la cohésion sociale compte également 28% de professionnels âgés de plus de 50 ans, exposant ce secteur à des départs en retraite au cours des prochaines années.

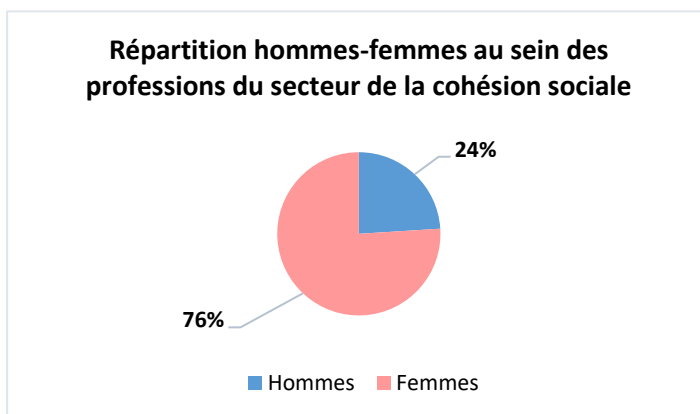


Figure 21 : INSEE, RP 2017, traitement CARIFOREF

Plus spécifiquement, les aides à domicile, aides ménagères et travailleuses familiales, les aides-soignants ainsi que les assistants de service social sont les plus sujets à ce risque de départs car ils dénombrent respectivement 40%, 33% et 30% de personnels âgés de plus de 50 ans.

A contrario, les jeunes sont proportionnellement plus nombreux au sein des professions d’infirmiers en soins généraux salariés et d’auxiliaire de puériculture, comptabilisant respectivement 58% et 54% de personnels âgés entre 23 et 38 ans contre 34% pour tout le secteur.

- Les projets de recrutement et les tensions de recrutement envisagés sur le secteur sanitaire et social en Pays de la Loire<sup>239</sup>

En Pays de la Loire, les projets de recrutement dans le secteur sanitaire et social portent majoritairement sur les quatre métiers figurant dans le graphique ci-dessous.

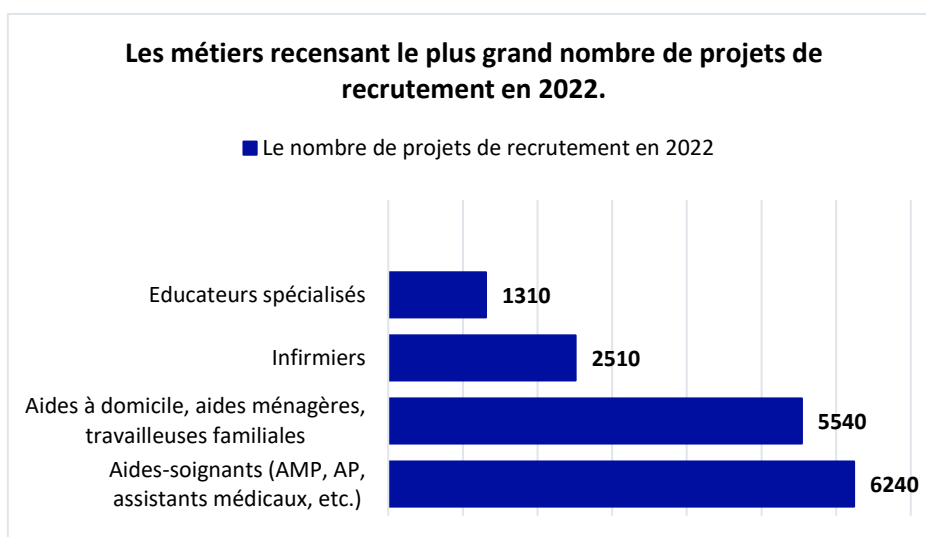


Figure 22 : Pôle Emploi, enquête besoins en main d'œuvre 2022.

<sup>238</sup> Ibid.

<sup>239</sup> Pôle Emploi, portail statistique sur l'enquête besoins en main d'œuvre 2022.

Par ailleurs, ces métiers sont exposés à de fortes tensions de recrutement en Pays de la Loire. Pour preuve, neuf projets de recrutement sur dix d'aides à domicile et d'aides ménagères sont estimés difficiles par les employeurs du secteur. Quant aux autres professions du secteur sanitaire et social, les employeurs prévoient également des difficultés de recrutement importantes :

- 81,1% des projets de recrutement des aides-soignants - au sens large (auxiliaires de puériculture, aides médico-psychologiques, etc.) – sont jugés difficiles.
- 77,3% des projets de recrutement des infirmiers, cadres infirmiers et puéricultrices sont estimés difficiles.
- 61,1% des projets de recrutement des éducateurs spécialisés sont considérés difficiles.

En outre, 30 projets de recrutement de sages-femmes sont envisagés au cours de l'année 2022 en Pays de la Loire et la totalité d'entre eux sont sujets à de fortes difficultés de recrutement<sup>240</sup>.

De même, 470 projets de recrutement de professionnels de l'action sociale sont recensés en 2022 et 57,4% d'entre eux sont jugés difficiles. Ces tensions sont particulièrement accrues dans les métiers de l'intervention socio-éducative (comprenant les métiers d'éducateurs spécialisés et de moniteurs-éducateurs), de l'intervention sociale et familiale (dont les techniciens en intervention sociale et familiale - TISF) et de l'accompagnement médico-social (rassemblant les AES)<sup>241</sup>.

Enfin, les métiers de la petite enfance sont sujets à des tensions de recrutement très importantes à l'échelle nationale<sup>242</sup>. En effet, 62% des projets de recrutement d'auxiliaires de puériculture et 57% des projets de recrutement d'éducateurs de jeunes enfants sont réputés être difficiles. Parmi les raisons invoquées, se trouvent le manque de publics possédant le diplôme recherché et le caractère contraignant des conditions de travail. Ces constats sont également valables au niveau régional.

#### Focus sur la fonction publique hospitalière :

Au-delà de ces besoins recensés, la fonction publique hospitalière ligérienne éprouve d'importantes difficultés pour recruter des masseurs-kinésithérapeutes. En effet, plus de six établissements sur dix concernés par ce métier expriment des difficultés de recrutement<sup>243</sup>, le situant en deuxième position des professions les plus en tension derrière les aides-soignants.

Certains départements sont davantage exposés à ces difficultés de recrutement sur le secteur sanitaire et social. Plusieurs exemples illustrent ces contrastes<sup>244</sup> :

- Le département de la Mayenne et la Loire-Atlantique enregistrent respectivement un taux de tension de 100% et 94,2% pour les métiers de l'aide à domicile, aides ménagères et travailleuses familiales (soit respectivement 9,4 et 3,6 points de pourcentage de plus comparé à la région).
- La Loire-Atlantique est légèrement plus exposée à des difficultés de recrutement pour le métier d'aide-soignant (avec un taux de tension de 83,7%).
- La Loire-Atlantique et le Maine-et-Loire ont plus de difficultés pour recruter des infirmiers que les autres départements (taux de tension de 83,5% et 80,7%).

<sup>240</sup> *Ibid.*

<sup>241</sup> Pôle Emploi, « Portrait sectoriel action sociale – Pays de la Loire au 31/12/2021 », 2021.

<sup>242</sup> Commission paritaire nationale emploi formation ALISFA, « Panorama thématique – Les emplois en tensions Région Pays de la Loire », 2022.

<sup>243</sup> ANFH, « Cartographie 2020 des métiers de la fonction publique hospitalière Pays de la Loire », 2020.

<sup>244</sup> Pôle Emploi, portail statistique sur l'enquête besoins en main d'œuvre 2022.

- La Sarthe est davantage soumise à des difficultés pour recruter des éducateurs spécialisés sur son territoire (taux de tension égal à 75%, soit près 14 points de plus qu'à l'échelle régionale).

## L'offre régionale en établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux

- L'offre régionale en établissements de santé<sup>245</sup>

Les Pays de la Loire comptent près de 47 hôpitaux publics (dont deux centres hospitaliers universitaires – CHU) et 64 établissements de santé privés (à but lucratif ou d'intérêt collectif) répartis sur 156 sites.

### ➤ L'offre médico-sociale relative au vieillissement en Pays de la Loire<sup>246</sup>

Les Pays de la Loire sont particulièrement bien dotés en établissements d'hébergement pour personnes âgées.

Avec 579 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et 47 191 places installées au 31 décembre 2020, la région dispose d'un taux d'équipement supérieur à l'échelle nationale (124,1 places pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus contre 96,9 en France métropolitaine). Si tous les départements ligériens sont mieux équipés qu'au niveau national, ce sont les départements de la Mayenne (133,5) et de la Vendée (131,3) qui recensent les plus forts taux d'équipement.

La région dispose également de 169 résidences autonomes, comprenant 8 482 places au 31 décembre 2020. Le département du Maine-et-Loire est le mieux doté en résidences autonomes, avec 49 établissements et 3 488 places. A l'inverse, le département de la Mayenne ne dispose que d'un très faible nombre de résidences, avec 12 structures et 424 places.

Les Pays de la Loire recensent également sur leurs territoires 40 unités de soins de longue durée (USLD), et 1 771 places en leur sein. Le département de la Loire-Atlantique compte le plus d'USLD, avec 15 unités et 625 places au 31 décembre 2020. A contrario, la Mayenne dispose seulement que de quatre unités et de 188 places d'accueil.

Similairement aux EHPADs, le taux d'équipement régional en établissements non-EHPAD<sup>247</sup> (28,5 places pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus) est supérieur à celui mesuré à l'échelle nationale (24,9). Les départements du Maine-et-Loire et de la Sarthe enregistrent les plus grands taux d'équipement pour ces structures, avec respectivement 45,1 et 40,5 places pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus. Inversement, la Loire-Atlantique est faiblement équipée de places en établissements non-EHPAD avec seulement 17,6 places pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus.

---

<sup>245</sup> Région Pays de la Loire, Plan Région Santé 2022-2028.

<sup>246</sup> DREES, « Panorama statistiques cohésion sociale - Travail -Emploi », 2021.

<sup>247</sup> Cette donnée comprend les places non en EHPAD, les logements des résidences autonomie et les places USLD).

Enfin, les Pays de la Loire disposent de 111 services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD) au 31 décembre 2020, représentant un total de 6 964 places. Contrairement aux structures précédemment évoquées, la région est inférieurement équipée en SSIAD et SPASAD comparativement à la France métropolitaine (18,3 places contre 19,9 places pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus). Les départements de la Sarthe et de la Mayenne disposent des plus hauts taux d'équipement en SSIAD et SPASAD, avec chacun 20 et 19,7 places pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus. Quant au Maine-et-Loire, seules 17,7 places sont disponibles pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus.

➤ L'offre médico-sociale pour les publics en situation de handicap<sup>248</sup>

Les établissements et services pour les adultes en situation de handicap :

Concernant les publics adultes en situation de handicap, les Pays de la Loire disposent d'une pluralité d'établissements et services, parmi lesquels les maisons d'accueil spécialisées (MAS), les foyers d'accueil médicalisés (FAM)/ établissements d'accueil médicalisés (EAM) ainsi que les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et les services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH).

La région Pays de la Loire dénombre 46 MAS sur son territoire, comprenant un total de 1 990 places au 31 décembre 2020. Son taux d'équipement en place d'accueil spécialisé pour adultes handicapés est semblable à celui calculé en France Métropolitaine (1 place pour 1 000 personnes âgées entre 20 et 59 ans). Seul le département de la Sarthe détient un taux d'équipement supérieur à l'échelle nationale (1,5).

Près de 67 FAM/EAM sont également dénombrés sur le territoire ligérien, représentant un total de 1 840 places d'accueil. Pareillement que pour les MAS, la région dispose du même taux d'équipement que la France métropolitaine le 31 décembre 2020 (1 place pour 1 000 personnes âgées de 20 à 59 ans). La Vendée fait preuve d'exception, avec un taux d'équipement de 1,7 places.

Enfin, 113 SAVS/SAMSAH sont comptabilisés sur le territoire régional, représentant 3 075 places au 31 décembre 2020. Le département de la Loire-Atlantique comptabilise le plus grand nombre de ces services (37), avec 1 115 places. En comparaison, la Mayenne ne dispose que de 9 SAVS/SAMSAH, pour un total de 384 places.

Les établissements et services pour les enfants et adolescents en situation de handicap :

Pour ce qui est des enfants et adolescents en situation de handicap, plusieurs établissements et services sont répertoriés en Pays de la Loire, dont les instituts médico-éducatifs (IME), les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP) et les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD).

La région dénombre ainsi 69 IME sur son territoire, comprenant 3 476 places au 31 décembre 2020. Le département de la Loire-Atlantique compte la plus grande capacité, avec 27 établissements et 1 144 places. A contrario, le département de la Mayenne ne comptabilise que 5 structures et seulement

---

<sup>248</sup> *ibid.*

236 places.

Les Pays de la Loire décompte 27 ITEP et 1 014 places au 31 décembre 2020. Encore une fois, la Loire-Atlantique survole les autres départements en enregistrant 15 structures sur son territoire et 422 places. Les départements de la Mayenne et de la Sarthe ne disposent que de 2 ITEP, avec respectivement 43 et 124 places.

Au regard de ces données, la région se caractérise par un taux d'équipement<sup>249</sup> de 5,7 places pour 1 000 enfants âgés de moins de vingt ans, se situant en-dessous du taux nationalement calculé (6,8). Les départements du Maine-et-Loire et de la Sarthe dépassent ainsi le taux d'équipement régional, avec respectivement 6,4 et 5,9 places pour 1 000 enfants de moins de vingt ans. A l'inverse, la Mayenne détient le taux d'équipement le plus faible (4,4).

Pour terminer, les Pays de la Loire comptabilisent 125 SESSAD, pour un total de 4 110 places. Le taux d'équipement régional se situe au-dessus de celui recensé en France métropolitaine (4,4 places pour 1 000 enfants âgés de moins de vingt ans contre 3,3 à l'échelle nationale). Plus spécialement, la Mayenne et la Loire-Atlantique sont les plus grandement équipés en places dans les SESSAD, avec respectivement 5,1 et 4,6 places pour 1 000 enfants de moins de vingt ans.

- L'offre d'établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)<sup>250</sup>

En 2019, les Pays de la Loire recensent près de 734 EAJE sur son territoire et 16 623 places d'accueil. Celles-ci se répartissent entre les différents départements ligériens de la façon suivante :

- 345 EAJE et 8 565 places d'accueil en Loire-Atlantique.
- 193 EAJE et 3 899 places d'accueil dans le Maine-et-Loire.
- 35 EAJE et 862 places d'accueil en Mayenne.
- 58 EAJE et 1 298 places d'accueil en Sarthe.
- 103 EAJE et 1 999 places d'accueil en Vendée.

Parmi l'ensemble de ces départements, la Vendée est celui qui a connu la plus forte progression de son nombre d'EAJE entre 2011 et 2019 (+66%), devant la Loire-Atlantique (+49%) et le Maine-et-Loire (+43%).

Sur la même période, le territoire vendéen est également celui qui recense la plus grande augmentation de ses capacités d'accueil (+45%) devant la Loire-Atlantique (+43%) et la Sarthe (+30%).

---

<sup>249</sup> Correspond au taux d'équipement en places dans les établissements pour enfants en situation de handicap (hors SESSAD, centres médico-psychologiques pédagogiques - CMPP, centres d'action médico-sociale précoce – CAMPS, jardins d'enfants spécialisés et places d'accueil temporaire).

<sup>250</sup> Commission paritaire nationale emploi formation ALISFA, « Panorama thématique – Les emplois en tensions Région Pays de la Loire », 2022.



## L'offre des formations sanitaires et sociales ligériennes et leurs apprenants



11 289 places de formations sanitaires et sociales agréées par la Région Pays de la Loire en 2022.



79% des places agréées sont financées par la Région



3 566 places de formation sociales agréées par la Région toutes années de formation confondues



7 723 places de formation sanitaire autorisées par la Région toutes années de formation confondues

- L'offre régionale des formations sanitaires et sociales

Places de formations sanitaires et sociales autorisées/agréées toutes années confondues en 2022	
Formations sanitaires	
Aide-soignant	1826
Infirmier	4370
Auxiliaire de puériculture	81
Ambulancier	204
Sage-femme	217
Masseur kinésithérapeute	520
Ergothérapeute	65
Manipulateur en électroradiologie médicale	100
Pédicure-podologue	120
IBODE	30
IADE	20
IFIP	60
Cadre de santé	110
<b>TOTAL sanitaire</b>	<b>7723</b>

Formations sociales	
Accompagnant éducatif et social	834
Assistant familial	633
Moniteur éducateur	320
Technicien de l'intervention sociale familiale	85
CAFERUIS	90
CAFDES	60
Assistant de service social	417
Educateur spécialisé	575
Educateur de jeunes enfants	354
Conseiller en économie sociale familiale	163
Ingénieur social	15
Médiateur familial	20
<b>TOTAL social</b>	<b>3566</b>
<b>TOTAL sanitaire et social</b>	<b>11289</b>

Tableau 5 : Région Pays de la Loire, Direction de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'apprentissage – DEPPA, service formations sanitaires et sociales – pôle OFSS.

Entre 2017 et 2022, l'offre de formation paramédicale et de sages-femmes a donc progressé de près de 12%. En 2017, les formations sociales étaient enregistrées auprès des services de l'Etat. Les procédures d'agrément des établissements de formation en travail social ont débuté en 2018.

Pour précision, le nombre de places agréées est en cours d'augmentation pour les formations en soins infirmiers et aides-soignants, conformément à l'ouverture de 530 places supplémentaires votées sur 2022 et 2023. Au total, ce seront 230 nouvelles places de formation en soins infirmiers et 300 nouvelles places de formation aides-soignants qui seront ainsi comptabilisées en 2023<sup>251</sup>.

Ces augmentations font suite à celles entreprises dès 2020-2021, se concrétisant par 200 nouvelles places de formation aide-soignant et 120 places supplémentaires au sein de la formation en soins infirmiers. Également, 100 places supplémentaires en formation AES ont été soutenues par la Région sur cette même période.

<sup>251</sup> Région Pays de la Loire, communiqué de presse « La Région vote l'ouverture de 530 places supplémentaires en formation sanitaire et sociale en Pays de la Loire », 2022.

- L'évolution du nombre de candidats au sein des formations sanitaires<sup>252</sup>

Lors de chaque rentrée, la Région Pays de la Loire réalise une enquête destinée à recenser l'évolution des taux de pression dans les formations sanitaires et sociales, c'est-à-dire le nombre de candidats souhaitant entrer en formation pour une place. Le périmètre de cette enquête a évolué progressivement, afin d'intégrer d'autres formations.

A titre d'exemple, depuis 2022, la Région intègre à l'enquête les formations en travail social (accompagnant éducatif et social, CESF, moniteur-éducateur, CAFERUIS, CAFDES, TISF). Ce suivi permettra de suivre avec une plus grande précision l'évolution de leur attractivité.

Reprenant les données produites sur la période 2017/2022, la formation d'aide-soignant se caractérise par une baisse importante du nombre de candidats (-999 candidatures entre 2017 et 2022) et une forte augmentation du nombre de places ouvertes, ayant entraîné une diminution majeure du taux de pression sur cette même période (passant de 3,4 en 2017 à 2 en 2022).

Également, une baisse importante du nombre de candidats au sein de la formation d'auxiliaire de puériculture est constatée (-1 085 candidats entre 2017 et 2022<sup>253</sup>) pour un nombre de places ouvertes stable. Le taux de pression a chuté de façon très importante, passant de 24,5 en 2017 à 8,6 en 2022.

Enfin, un décroissement du nombre de candidatures au sein de la formation d'ambulancier<sup>254</sup> est perceptible (-51 candidats<sup>255</sup>) avec un abaissement du taux de pression de 1,9 en 2017 à 1,4 en 2022.

- Le nombre d'inscrits en première année au sein des formations sanitaires et sociales

En 2020, 1 412 nouveaux apprenants étaient inscrits en première année des formations en travail social<sup>256</sup>, représentant 21 personnes supplémentaires en comparaison à 2017<sup>257</sup>. Les formations d'assistant familial (+82,3%), d'assistant de service social (+8%) et de conseiller en économie sociale et familiale (+8%) enregistrent les plus fortes hausses d'inscriptions sur cette période.

En outre, 4 099 apprenants étaient inscrits en première année de formation sanitaire en 2021<sup>258</sup>, soit 500 apprenants supplémentaires par rapport à 2017<sup>259</sup>. Les formations d'aide-soignant (326 inscrits en

<sup>252</sup> Région Pays de la Loire, DEFPA - service formations sanitaires et sociales – pôle organisation des formations sanitaires et sociales - « Bilan global années 2015 à 2022 – Nombre d'inscriptions aux concours/sélections IFAS-IFSI-IFAP-IFA-IFPP et taux de pression », 2022.

<sup>253</sup> En janvier 2022, 228 candidats étaient comptabilisés pour la formation d'auxiliaire de puériculture et 332 candidats en septembre 2022. En comparaison aux 1 645 candidats enregistrés en 2017, une baisse de 1 085 candidatures est mise en avant.

<sup>254</sup> Pour précisions, le CHU de Nantes réalise deux rentrées pour la formation d'ambulancier et les candidatures pour ces deux rentrées sont comptabilisées au sein de ces données.

<sup>255</sup> En 2022, 190 de candidats en formation d'ambulancier sont comptabilisés contre 241 en 2017, représentant une baisse de 51 candidats.

<sup>256</sup> DREES, « La formation aux professions sociales en 2020 – données écoles », 2021.

<sup>257</sup> DREES, « La formation aux professions sociales en 2017 – données écoles », 2017.

<sup>258</sup> DREES, « La formation aux professions de santé non médicales et à la profession de sage-femme en 2021 – données écoles », 2022.

<sup>259</sup> DREES, « La formation aux professions de santé non médicales et à la profession de sage-femme en 2017 », 2017.

plus) et d'infirmier (134 inscrits supplémentaires) dénombrent les plus fortes augmentations sur cette période.

- Les entrées en formation sanitaire et sociale<sup>260</sup>

En 2022, un total de 9 561 personnes sont entrées au sein des formations sanitaires et sociales, dont 7 535 au sein des formations sanitaires et 2 026 dans les formations en travail social.

Plus précisément, les cinq formations qui réunissent le plus grand nombre d'entrées (tous statuts confondus) sont :

- La formation en soins infirmiers, avec un effectif entrant de 4 172 personnes ;
- La formation d'aide-soignant, avec un effectif entrant de 1 959 personnes ;
- La formation de masseurs-kinésithérapeutes, avec un effectif entrant de 555 personnes ;
- La formation d'éducateurs spécialisés, avec un effectif entrant de 531 personnes ;
- La formation d'accompagnants éducatifs et sociaux, avec un effectif de 414 personnes.

Ces effectifs sont largement supérieurs à ceux comptabilisés en 2017, année au cours de laquelle 7 296 apprenants sont entrés dans une formation sanitaire et sociale (6 035 apprenants en formation sanitaire et 1 261 en formation sociale). Néanmoins, ces données sont à comparer avec précaution car les données de 2022 intègrent les effectifs de certaines formations qui n'étaient pas recensés cinq années auparavant.

- Les arrêts de formation répertoriés dans les formations sanitaires et sociales ligériennes<sup>261</sup>

Un total de 614 arrêts/interruptions de formation sont recensés dans les formations sanitaires et sociales en 2021, représentant 5,9% de l'offre de formation.

Si cette donnée paraît significative, elle doit néanmoins être nuancée par l'évolution de l'offre de formation depuis 2017. En tenant compte de l'évolution du nombre de places, les arrêts/interruptions n'ont augmenté que de 0,8 points comparativement à 2017<sup>262</sup>. Par ailleurs, la situation doit être observée à l'échelle de chaque formation car la situation diffère d'un diplôme à un autre.

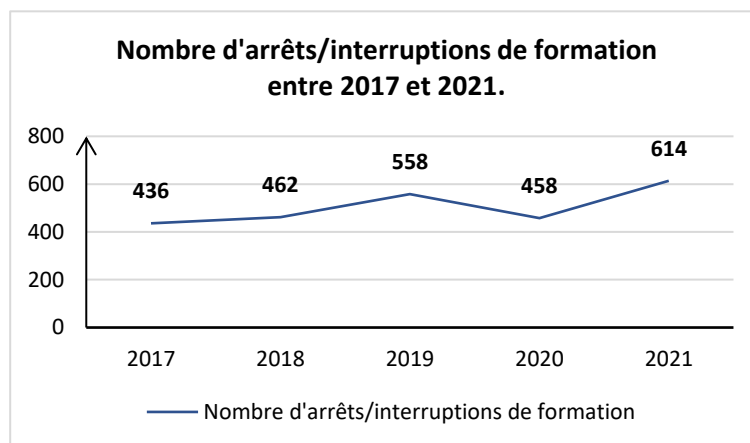


Figure 23 : Région Pays de la Loire, DEFFPA, Service des formations sanitaires et sociales.

<sup>260</sup> Région Pays de la Loire, « Effectifs présents en formation au 15 septembre 2017 », 2017.

Région Pays de la Loire, « Effectifs et arrêts 2020, 2021, 2022 », 2022.

<sup>261</sup> Région Pays de la Loire, service formations sanitaires et sociales, pôle organisation des formations sanitaires et sociales, « Etude sur les arrêts, suspensions, exclusions des élèves et étudiants en formation sanitaire et sociale signalés sur l'année civile 2021 », 2022.

<sup>262</sup> *Ibid.* Les arrêts/interruptions de formations représentaient 5,1% de l'offre de formation en 2017.

Plus précisément, trois diplômes sont principalement concernés par une croissance des interruptions<sup>263</sup> :

- La formation de sage-femme. Alors qu'en 2017 les arrêts/interruptions de formation représentaient seulement 0,96% des places autorisées, les interruptions déclarées par les écoles en 2021 correspondent désormais à 6,2% de l'offre de formation régionalement autorisée (+5,2 points de pourcentages).
- La formation d'éducateur de jeunes enfants. Les arrêts/interruptions de formation équivalent à 6,8% des places agréées en 2021, soit 4,4 points de plus qu'en 2017.
- La formation en soins infirmiers. Les arrêts de formation constituent 7,5% des places de formation autorisées en 2021, soit un pourcentage supérieur de 2,3 points comparativement à 2017.

S'agissant des formations en travail social, la comparaison avec l'année 2017 n'est pas possible car ces formations n'étaient pas agréées par la Région, mais enregistrées par les services de l'Etat. Les arrêts étaient observés uniquement par rapport aux places financées par la Région.

Enfin, la répartition de ces arrêts de formation en 2021 démontre que ceux-ci se déroulent principalement autour du mois de septembre (70 arrêts/interruptions de formation) ainsi que sur les mois de janvier (94 arrêts/interruptions) et février (65 arrêts/interruptions).

- [Les bourses et rémunérations régionales versées aux apprenants des formations sanitaires et sociales ligériennes](#)<sup>264</sup>

#### ➤ Les bourses régionales

En 2021, 2 085 étudiants en formation sanitaire et sociale ont bénéficié d'une bourse régionale versée par la Région Pays de la Loire (rentrées de février et septembre incluses), pour un montant annuel moyen de 2 465€. Ce chiffre est largement supérieur à 2017, au cours de laquelle 1 516 boursiers étaient comptabilisés, pour un montant moyen de 2 049€.

Plus précisément, plus de 1 759 étudiants en formation sanitaire ont perçu une bourse de la part de la Région Pays de la Loire. Les formations en soins infirmiers (1 417), masseurs-kinésithérapeutes (154) et sages-femmes (93) sont celles qui dénombrent le plus de notifications.

Sur cette même année, plus de 326 étudiants en formation sociale ont obtenu une bourse régionale. Les notifications favorables sont les plus nombreuses en formation assistant de service social (110 notifications), éducateurs spécialisés (105) et éducateurs jeunes enfants (89).

---

<sup>263</sup> *Ibid.*

<sup>264</sup> Région Pays de la Loire, données relatives aux conditions de vie des apprenants, 2022.

## ➤ Les rémunérations régionales

En 2021, 1 150 rémunérations publiques de stagiaires de la formation professionnelle continue ont été attribuées, pour un montant annuel de 5 655€. Ce chiffre est en augmentation par rapport à 2017, année au cours de laquelle 479 rémunérations étaient versées.

En formation sanitaire, 957 élèves ont perçu une rémunération en 2021 parmi lesquels une majorité d'élèves aides-soignants (893), 22 élèves ambulanciers et 42 élèves auxiliaires de puériculture.

En formation sociale, 193 élèves ont perçu une rémunération en 2021 dont 138 élèves AES, 44 élèves moniteurs-éducateurs et 11 TISF.

### • Les diplômés des formations sanitaires et sociales ligériennes

Près de 3 114 apprenants des formations sanitaires ont été diplômés en 2021, représentant près de 4,8% des diplômés de France métropolitaine<sup>265</sup>. La région enregistre ainsi une hausse de 52 diplômés par rapport à 2017<sup>266</sup>, majoritairement expliquée par la hausse du nombre de diplômés recensée dans les formations d'aides-soignants (+94 diplômés), manipulateurs en électroradiologie médicale (+12 diplômés) et d'infirmiers en bloc opératoire (+9 diplômés) entre 2017 et 2021.

En 2020, 1 178 apprenants des formations en travail social ont été diplômés (hors VAE)<sup>267</sup>. Une baisse de 223 diplômés est perceptible sur ce secteur par rapport à 2017 pouvant s'expliquer notamment par la diminution du nombre de diplômés accompagnants éducatifs et sociaux (-126 diplômés), assistants familiaux (-31 diplômés) et en ingénierie sociale (-12 diplômés)<sup>268</sup>. A l'opposé, trois formations connaissent les plus fortes hausses du nombre de diplômés :

- Educateur de jeunes enfants (EJE), avec une augmentation de 28 diplômés entre 2017 et 2020 (hors VAE) ;
- Assistant de service social (ASS), avec une croissance de 25 diplômés entre 2017 et 2020 (hors VAE) ;
- Conseiller en économie sociale et familiale (CESF), avec une hausse de 11 diplômés entre 2017 et 2020 (hors VAE).

Concernant les diplomations par la validation des acquis de l'expérience (VAE), la région en comptabilise 64 dans les formations sanitaires en 2021<sup>269</sup> et 199 dans les formations en travail social en 2020<sup>270</sup>.

---

<sup>265</sup> DREES, « La formation aux professions de santé non médicales et à la profession de sage-femme en 2021 – données écoles », 2022.

<sup>266</sup> DREES, « La formation aux professions de santé non médicales et à la profession de sage-femme en 2017 », 2017.

<sup>267</sup> DREES, « La formation aux professions sociales en 2020 – données écoles », 2021. Ces données ne comprennent les diplômés par la validation des acquis de l'expérience (VAE).

<sup>268</sup> DREES, « La formation aux professions sociales en 2017 – données écoles », 2017.

<sup>269</sup> DREES, « La formation aux professions de santé non médicales et à la profession de sage-femme en 2021 – données écoles », 2022.

<sup>270</sup> DREES, « La formation aux professions sociales en 2020 – données écoles », 2021.

Leur nombre a connu une forte expansion par rapport à 2017, car seulement 39 diplomations sanitaires et 146 diplomations sociales par la VAE étaient dénombrées<sup>271</sup>. Celles-ci sont principalement portées par les formations d'éducateurs spécialisés, AES, aides-soignants, moniteurs-éducateurs et éducateurs de jeunes enfants.

- L'insertion dans l'emploi des diplômés des formations sanitaires et sociales

En 2021, 90% des diplômés des formations sanitaires et sociales ligériennes déclarent être en emploi environ douze mois après la fin de leur formation (90% pour les formations sanitaires et 88% pour les formations en travail social)<sup>272</sup>.

Ce taux est en augmentation par rapport à 2020 avec un point de plus au global. Cette hausse concerne aussi bien les formations sanitaires que sociales.

Concernant les formations sanitaires, leur taux d'emploi a décliné de deux points entre 2017 et 2021. Si la majorité des formations sanitaires garde un très bon taux d'emploi, les formations d'aides-soignants et d'infirmiers connaissent une légère baisse (-2 points), et les formations d'ambulancier (-11 points) et d'auxiliaire de puériculture (-5 points) connaissent les baisses les plus importantes de leur taux d'emploi sur cette période<sup>273</sup>.

Quant aux formations sociales, leur taux d'emploi a augmenté de cinq points entre 2017 et 2021. Sur cette période, les formations de CESF, de moniteur-éducateur et d'éducateur spécialisé ont connu une forte progression de leur taux d'emploi (respectivement +29 points, +7 points et +6 points). A l'inverse, les formations de technicien en intervention sociale et familiale et d'assistant de service social ont vu leur taux d'emploi décroître de 25<sup>274</sup> et 4 points.

En 2021, la moitié de ces diplômés dispose d'un contrat à durée indéterminée ou sont titulaires de la fonction publique. Cette proportion est sensiblement plus élevée chez les sortants des formations en travail social (52% contre 50% pour les sortants des formations sanitaires). Comparativement à 2017, cette proportion s'est fortement accrue car seulement 36% des répondants à l'enquête occupaient un emploi pour une durée indéterminée (42% des sortants des formations en travail social et 34% des sortants des formations sanitaires)<sup>275</sup>.

Enfin, les formés du travail social occupent plus fréquemment un emploi à temps partiel (21%) en 2021 comparativement à ceux provenant des formations sanitaires (10%). Ce constat était également observé auprès des sortants de 2017 car 28% des diplômés des formations en travail social occupaient un emploi à temps partiel contre 17% des sortants des formations sanitaires<sup>276</sup>.

---

<sup>271</sup> DREES, « La formation aux professions de santé non médicales et à la profession de sage-femme en 2017 », 2017.

DREES, « La formation aux professions sociales en 2017 – données écoles », 2017.

<sup>272</sup> CARIFOREF Pays de la Loire, « Sortants de formations sanitaires et sociales en 2021 : une insertion record qui se poursuit », 2022.

<sup>273</sup> *Ibid.*

<sup>274</sup> Compte-tenu du faible nombre de répondants pour ces formations, ces résultats doivent être considérés avec précaution.

<sup>275</sup> *Ibid.*

<sup>276</sup> *Ibid.*



## Annexe 2 : Liste des auditions menées dans le cadre de l'élaboration du SRFSS 2023/2028

Numéro de l'audition	Date de l'audition	Nom de l'acteur	Nombre de personnes reçues	Lieu de réalisation de l'audition
<b>Syndicats des étudiants des formations sanitaires et sociales</b>				
1	17/01/2022	Fédération nationale des étudiants en sciences infirmières (FNESI)	1 personne présente	Visio-conférence
2	18/01/2022	Fédération nationale des étudiants en kinésithérapie (FNEK)	3 personnes présentes	Visio-conférence
27	12/04/2022	Association nationale des étudiants sages-femmes (ANESF)	1 personne présente	Visio-conférence
<b>Réseaux représentatifs des organismes de formation</b>				
3	24/01/2022	Union nationale des acteurs de formation et de recherche en intervention sociale (UNAFORIS)	6 personnes présentes	Locaux de l'Association régionale des instituts de formation en travail social (ARIFTS) à Angers
4	28/01/2022	Groupement d'études, de recherche et d'action pour la formation d'aides-soignants (GERACFAS)	3 personnes présentes	Visio-conférence
5	31/01/2022	Comité d'entente des formations infirmières et cadres (CEFIEC)	5 personnes présentes	Visio-conférence
6	31/01/2022	Association nationale des directeurs d'écoles paramédicales (ANDEP)	3 personnes présentes	Visio-conférence
<b>Organismes de formation</b>				
20	28/03/2022	Croix-Rouge Française	1 personne présente	Visio-conférence
29	29/04/2022	IRCOM – Association Sainte Anne	2 personnes présentes	Hôtel de Région
28	26/04/2022	Universités (Angers, Nantes et Le Mans)	5 personnes présentes	Hôtel de Région
<b>Acteurs institutionnels (collectivités territoriales et administrations)</b>				
11	7/03/2022	Rectorat – Délégation académique à la formation professionnelle initiale et continue (DAFPIC)	4 personnes présentes	Hôtel de Région

13	8/03/2022	Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF)	2 personnes présentes	Hôtel de Région
15	11/03/2022	Département de la Sarthe	2 personnes présentes	Visio-conférence
18	16/03/2022	Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)	2 personnes présentes	Visio-conférence
21	30/03/2022	Pôle Emploi Pays de la Loire	3 personnes présentes	Hôtel de Région
23	31/03/2022	Union régionale diocésaine de l'enseignement libre (URADEL)	2 personnes présentes	Visio-conférence
24	4/04/2022	Département de la Vendée	3 personnes présentes	Hôtel de Région
25	7/04/2022	Département du Maine-et-Loire	5 personnes présentes	Visio-conférence
26	8/04/2022	Département de la Mayenne	9 personnes présentes	Locaux du Département de la Mayenne
30	9/05/2022	Agence régionale de santé (ARS) Pays de la Loire	2 personnes présentes	Visio-conférence
32	16/05/2022	Nantes Métropole	5 personnes présentes	Hôtel de Région
31	23/05/2022	Département de la Loire-Atlantique	2 personnes présentes	Hôtel de Région
<b>Représentants des employeurs et des branches professionnelles</b>				
12	7/03/2022	Fédération de l'hospitalisation privée Val de Loire Océan (FHP VLO)	3 personnes présentes	Hôtel de Région
14	11/03/2022	Branche professionnelle des acteurs du lien social et familial (ALISFA)	2 personnes présentes	Visio-conférence
17	16/03/2022	Fédération hospitalière de France (FHF)	2 personnes présentes	Visio-conférence
<b>Représentants des professionnels sanitaires et sociaux</b>				
16	14/03/2022	Conseils de l'ordre infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, sages-femmes	5 personnes présentes	Hôtel de Région
19	18/03/2022	Unions régionales des professionnels de santé	7 personnes présentes	Visio-conférence

		libéraux (URPS) infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues et sages-femmes		
<b>Partenaires sociaux et le Vice-Président du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP)</b>				
22	31/03/2022	Partenaires sociaux (CFDT et MEDEF) et le Vice-Président CREFOP	8 personnes présentes	Visio-conférence
<b>Fonds de formation</b>				
7	1/02/2022	Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (ANFH)	2 personnes présentes	Hôtel de Région
8	2/02/2022	Opérateurs de compétences (OPCO) de la cohésion sociale et de la santé	2 personnes présentes	Hôtel de Région
10	3/03/2022	Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)	3 personnes présentes	Visio-conférence
<b>Missions locales</b>				
9	1/03/2022	Association régionale des missions locales (ARML) Les missions locales du Choletais et du Vignoble Nantais	12 personnes présentes	Locaux de la mission locale du Choletais
<p><b>Au total, 32 auditions ont été menées représentant 117 acteurs reçus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 17 d'entre elles se sont déroulées en visio-conférence-conférence ;</li> <li>- 12 ont pris place au sein des locaux de l'Hôtel de Région ;</li> <li>- 3 se sont réalisées sur le terrain.</li> </ul>				

## Annexe 3 : Composition des groupes de travail mis en place dans le cadre de la construction du SRFSS 2023/2028

Les acteurs de la formation et de l'emploi ayant participé aux quatre groupes de travail mis en place par la Région Pays de la Loire :



### Groupes de travail « L'attractivité des formations et des métiers du secteur sanitaire et social ».

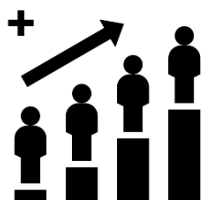
- L'Agence régionale de santé Pays de la Loire ;
- Le Département de la Mayenne ;
- Le Département de la Vendée ;
- Le Département du Maine-et-Loire ;
- Le Département de la Loire-Atlantique, représenté par son institut de formation des assistants familiaux ;
- La Croix-Rouge Française, représentée par les instituts de formation de la Croix-Rouge du Mans ;
- La Fédération de l'hospitalisation privée ;
- La Fédération hospitalière de France ;
- La FEHAP-NEXEM ;
- La branche professionnelle des acteurs du lien social et familial (ALISFA) ;
- Pôle Emploi Pays de la Loire ;
- L'Union nationale des acteurs de formation et de recherche en intervention sociale (UNAFORIS), représentée par le Centre de formation et de recherche à la relation d'aide et de soins (CEFRAS) ;
- L'institut de formation aux métiers d'aide (IFMA) du CHU de Nantes ;
- L'institut de formation d'aides-soignants des Sables d'Olonne ;
- L'Association régionale des missions locales (ARML) ;
- Deux délégués de promotion de la formation d'aide-soignant (IFAS des Sables d'Olonne et Institut de formation santé de l'Ouest - IFSO 49).



### Groupes de travail « La réussite des apprenants des formations sanitaires et sociales ».

- Le Département de la Mayenne ;
- La Fédération hospitalière de France ;
- L'UNAFORIS, représentée par le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) AG ;
- L'institut de formation aux professions de santé (IFPS) de Vendée ;
- L'IFAS de l'IFPS de Vendée ;
- L'Université d'Angers ;
- L'école de sages-femmes du CHU de Nantes ;
- La Maison familiale et rurale (MFR) La Ferrière ;

- Deux délégués de promotion de la formation d'aide-soignant (IFAS du centre hospitalier Nord Mayenne et IFAS du CHU de Nantes) ;
- Deux délégués de promotion de la formation d'assistant de service social (ARIFTS Rezé) ;
- Un délégué de promotion de la formation d'éducateur spécialisé (ARIFTS Rezé).



#### Groupe de travail « L'adaptation de l'offre de formation pour répondre aux besoins croissants de la population ».

- La Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) ;
- Le Rectorat-Délégation académique à la formation professionnelle initiale et continue (DAFPIC) ;
- Le Département de la Mayenne ;
- Le Département du Maine-et-Loire ;
- La Fédération de l'hospitalisation privée ;
- La Fédération hospitalière de France ;
- La branche professionnelle des acteurs du lien social et familial (ALISFA) ;
- L'institut de formation des manipulateurs en électroradiologie médicale du CHU de Nantes ;
- L'IFAS Jeanne Delanoue ;
- L'UNAFORIS, représentée par Sup Social Établières ;
- L'Union régionale diocésaine de l'enseignement libre (URADEL), représentée par le lycée privé Jeanne DELANOUE ;
- L'institut régional de formation aux métiers de rééducation et de réadaptation Pays de la Loire (IFM3R) ;
- L'Union régionale des professionnels de santé masseurs-kinésithérapeutes.



#### Groupe de travail « L'installation durable des futurs professionnels au sein des territoires ligériens ».

- Le Département de la Mayenne ;
- Le Département du Maine-et-Loire ;
- Le Département de la Loire-Atlantique ;
- Le Conseil régional de l'Ordre des pédicures-podologues ;
- Le Conseil régional de l'Ordre infirmiers ;
- L'Union régionale des professionnels de santé masseurs-kinésithérapeutes ;
- La Fédération de l'hospitalisation privée ;
- La Fédération hospitalière de France ;
- La branche professionnelle des acteurs du lien social et familial (ALISFA) ;
- L'opérateur de compétences (OPCO) santé ;
- L'OPCO cohésion sociale ;
- L'UNAFORIS, représentée par l'ARIFTS ;
- La MFR La Ferrière ;
- Le Centre d'étude et d'action sociale (CEAS) de Vendée ;

- Une déléguée de promotion de la formation médiateur familial (CNAM).

**Au total, 89 acteurs du secteur de la formation et de l'emploi ont participé aux groupes de travail mis en place dans le cadre de la préparation du SRFSS 2023/2028.**

➤ **Les services régionaux ayant participé aux groupes de travail mis en place par la Région Pays de la Loire :**

- La Direction de l'orientation, de l'animation territoriale et de l'insertion professionnelle :
  - Le service orientation ;
  - Le service décrochage et insertion professionnelle.
- La Direction de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'apprentissage ;
  - Le service apprentissage ;
  - Le service coordination et accompagnement des apprenants ;
  - Le service des formations qualifiantes et préparatoires ;
  - Le service partenariats emploi-formation.
- La Direction des lycées :
  - Le service des actions éducatives et civisme.
- La Direction des territoires et de la ruralité :
  - Le pôle santé ;
- La Direction de l'enseignement supérieur et de la recherche :
  - Le service Enseignement supérieur, mobilité internationale et vie étudiante.

➤ **Autre organisme :**

- Le CARIFOREF Pays de la Loire.

**Au total, 18 représentants des services régionaux ont participé aux groupes de travail mis en place dans le cadre de la préparation du SRFSS 2023/2028.**

**Ainsi, 107 personnes ont pris part aux groupes de travail mis en place dans le cadre de l'élaboration du SRFSS 2023/2028 de la Région Pays de la Loire.**

## Annexe 4 : Liste des contributions écrites reçues dans le cadre de la préparation du SRFSS 2023/2028



27 contributions écrites ont été reçues par la Région Pays de la Loire dans le cadre de l'élaboration du SRFSS 2023/2028 :

### ➤ Contributions des acteurs non-auditionnés :

- Le Gérontopôle Pays de la Loire ;
- Le CEAS de Vendée et la MFR La Ferrière ;
- L'Union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS) ;
- La FEHAP-NEXEM ;
- La Confédération des employeurs du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif (AXESS) ;
- Le Groupe politique L'écologie ensemble.

### ➤ Contributions des acteurs auditionnés :

- Le Département de la Sarthe ;
- Le Département du Maine-et-Loire ;
- Le Département de la Mayenne ;
- Le Département de la Vendée ;
- Nantes Métropole ;
- L'URPS des masseurs-kinésithérapeutes ;
- Transitions Pro Pays de la Loire ;
- L'Association nationale des étudiants sages-femmes (ANESF) ;
- La Fédération nationale des étudiants en kinésithérapie (FNEK) ;
- L'Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (ANFH) ;
- Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) ;
- L'opérateur de compétences (OPCO) santé ;
- L'Association nationale des directeurs d'écoles paramédicales (ANDEP) ;
- Le Comité d'entente des formations infirmières et cadres (CEFIEC) ;
- Le Groupement d'études, de recherche et d'action pour la formation d'aides-soignants (GERACFAS) ;
- La Fédération hospitalière de France (FHF) ;
- La Fédération de l'hospitalisation privée Val de Loire (FHP VLO) ;
- Le Conseil régional de l'Ordre des infirmiers ;
- Le Conseil régional de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes ;
- La CFDT ;
- L'Association régionale des missions locales (ARML).



## Annexe 5 : Fiches actions du SRFSS 2023-2028

### Ambition 1 : Accroître l'attractivité des formations et des métiers du secteur sanitaire et social

- Objectif 1 : Moderniser la communication et l'information sur les formations et métiers du secteur sanitaire et social

#### Mesure 1 : Promouvoir les métiers et les formations du secteur sanitaire et social en s'appuyant sur des notions mobilisatrices

Contexte et présentation de l'action
<p>Compte-tenu des tensions de recrutement recensées sur le secteur sanitaire et social, il apparaît primordial de renforcer les actions de communication et d'information portées sur les métiers et les formations qui s'y destinent.</p> <p>L'efficacité de ces actions repose sur deux facteurs, à savoir l'utilisation d'arguments et concepts mobilisateurs et l'élaboration de discours ciblés et adaptés aux publics visés (notamment les jeunes en poursuite de scolarité, publics en reconversion professionnelle, personnes à la recherche d'un emploi).</p>
Objectifs de l'action
<ul style="list-style-type: none"><li>- Identifier et mettre en avant les notions mobilisatrices pour promouvoir les formations et métiers sanitaires et sociaux ;</li><li>- Soutenir les acteurs du secteur dans leurs actions de communication sur les métiers et formations sanitaires et sociaux, en ciblant des notions clés et mobilisatrices du « sens », de « l'utilité sociale » et de « l'intérêt commun » ;</li><li>- Valoriser la technicité de ces métiers ;</li><li>- Communiquer positivement et de façon réaliste sur les formations et métiers sanitaires et sociaux ;</li><li>- Adapter les actions de communication et d'information aux différents publics visés (jeunes, personnes éloignées de l'emploi, en parcours de reconversion professionnelle), et ce dès le secondaire (collège et lycée) ;</li><li>- Mettre en valeur les métiers et formations du secteur grâce aux outils d'orientation existants et développés par la Région (Pocket « Choisir mon métier », tablettes numériques et vidéos 360° dans les Orientibus, valorisation au sein des guides d'orientation, etc.) ;</li><li>- Utiliser les canaux de communication modernes et adaptés aux publics ciblés (exemple : les réseaux sociaux pour les jeunes publics scolaires) ;</li><li>- Promouvoir la diversité des parcours professionnels possibles (diversité des lieux d'exercice, évolutions professionnelles, spécialisations, etc.) ;</li><li>- Accroître la connaissance des professionnels chargés de l'orientation, de la formation et de l'insertion sur les formations et les métiers du secteur sanitaire et social ;</li><li>- Rendre visible les offres d'apprentissage et de stage ainsi que les offres d'emplois disponibles sur la plateforme régionale <i>nosemplois.fr</i> ;</li><li>- Inciter les employeurs publics et privés à présenter leurs établissements, emplois et carrières sur la plateforme <i>nosemplois.fr</i> en promouvant ses opportunités ;</li><li>- Encourager les apprenants à inscrire leur profil sur la plateforme régionale <i>nosemplois.fr</i>.</li></ul>

### Territorialité de l'action

Cette action porte sur l'ensemble du territoire ligérien.  
Des liens peuvent même être développés entre acteurs du sanitaire et du social, à l'échelle nationale.

### Public cible

L'ensemble des candidats potentiels aux FSS : les jeunes (collégiens et lycéens en orientation scolaire et en poursuite d'études), les personnes éloignées de l'emploi et les personnes en parcours de reconversion professionnelle, etc.

### Porteur(s) de l'action

- La Région ;
- Le CARIFOREF des Pays de la Loire.

### Partenaire(s) de l'action

- Le Rectorat ;
- La DRAAF ;
- L'ARS ;
- Les professionnels (Ordres, URPS) ;
- Pôle Emploi (pour les conseillers en formation et emploi) ;
- L'ARML et les missions locales ;
- Transition Pro ;
- Gérontopôle ;
- Les fédérations représentatives des employeurs ;
- Les employeurs publics ;
- Les cinq Départements ;
- Les IFSS.

### Conditions de réussite de l'action

- Construire les dispositifs de communication et d'information ciblés sur les typologies des candidats à la formation (un public, un message ciblé) ;
- S'appuyer sur les concertations des jeunes mises en place par la Région pour construire une communication adaptée aux publics collégiens et lycéens ;
- Veiller à ce que l'information s'adresse à la diversité des publics potentiellement intéressés par les formations et métiers sanitaires et sociaux ;
- Partager les bonnes pratiques et sensibiliser aux mauvaises approches ;
- Mobiliser l'ensemble des acteurs intervenant sur ces thématiques ;
- S'appuyer sur les points forts du secteur sans minimiser ses difficultés et sa réalité (transversalité inter filières pendant la formation, lien avec l'université, utilité du métier, diversité des lieux d'exercice, richesse des parcours professionnels possibles, etc.) ;
- Encourager les employeurs à inscrire leurs offres d'emploi, d'apprentissage et de stage sur la plateforme régionale *nosemplois.fr* ;
- S'assurer de la bonne connaissance et utilisation de la plateforme régionale *nosemplois.fr* par les employeurs (inscription de leurs offres d'emploi, d'apprentissage et de stage) et les apprenants du secteur sanitaire et social (inscription de leur profil).

## Indicateurs d'évaluation

### Indicateurs quantitatifs :

- Nombre d'évènements de concertation et de dialogue dédiés aux actions de communication et d'information, réunissant tous les acteurs du secteur sanitaire et social concernés ;
- Nombre d'offres d'emplois déposées sur la plateforme régionale *nosemplois.fr* ;
- Nombre d'offres de stage déposées sur la plateforme régionale *nosemplois.fr* ;
- Nombre d'offres d'apprentissage déposées sur la plateforme régionale *nosemplois.fr* ;
- Nombre de profils employeurs créés sur la plateforme régionale *nosemplois.fr* ;
- Nombre de profils apprenants créés sur la plateforme régionale *nosemplois.fr* ;
- Evolution du nombre d'entrées en formation sanitaire et sociale par typologie de public ;
- Evolution des interruptions de formation pour le motif de réorientation professionnelle ;
- Nombre de professionnels de l'orientation, de la formation et de l'insertion ayant suivi des actions de formation ou de sensibilisation aux métiers sanitaires et sociaux.

### Indicateurs qualitatifs :

- Retour des acteurs de l'orientation et de l'information sur les pratiques mises en œuvre en matière de communication.
- Identification et évolution des termes mobilisateurs pour promouvoir les formations et métiers sanitaires et sociaux.

## Calendrier de l'action

Sur toute la durée du SRFSS.

### Mesure 2 : Développer et encourager les dispositifs de communication par les pairs pour attirer plus fortement vers ces formations et métiers

## Contexte et présentation de l'action

La communication par les pairs est particulièrement efficace pour renforcer l'attractivité des métiers sanitaires et sociaux.

Ces retours d'expérience mobilisent et permettent de donner une idée concrète du quotidien de ces professions de façon authentique et sans idéalisation. Il s'agit donc de renforcer le recours à ce type d'échanges, en encourageant les instituts de formations et les employeurs du secteur sanitaire et social à développer cette pratique.

Des dispositifs s'inscrivant dans cette logique existent et s'adressent tout autant aux apprenants en formation initiale qu'aux publics en formation continue (rencontres entre apprenants des FSS et des collégiens/lycéens, portes ouvertes, salons, « *Rencontre un pro* », ambassadeurs, etc.).

### Objectifs de l'action

- Accroître le nombre d'actions de communication par les pairs auprès des jeunes publics et des adultes (personnes à la recherche d'un emploi, personnes en reconversion professionnelle) par :
  - o Le nombre d'évènements faisant intervenir des pairs (exemple : les journées Orientibus) ;
  - o Le nombre de pairs mobilisés lors de ces évènements (apprenants, instituts de formation et professionnels en poste) ;
  - o Le nombre de participants à ces actions.
- Encourager les présences mutualisées des instituts au sein des salons, et faciliter la présence d'apprenants (heures banalisées, mise en place de plannings rotatifs au sein des établissements, etc.) ;
- Mobiliser le secteur lors de la compétition des métiers Worldskills 2023, sur la partie compétition et/ou l'espace démonstration, couplée avec le Big bang de l'emploi en 2023, permettant de donner à voir et présenter les formations et les métiers du secteur sanitaire et social ;
- Inciter les acteurs et professionnels du secteur à s'inscrire sur l'outil « Rencontre un pro » hébergé sur la plateforme *Choisirmonmetier.fr*, qui permet aux usagers de rentrer en contact avec des professionnels témoignant de leur métier.

### Territorialité de l'action

Cette action porte sur l'ensemble du territoire ligérien, avec une clé d'entrée départementale voire infra-départementale.

### Public cible

- Les collégiens, les lycéens, étudiants et apprenants en réorientation ;
- Les personnes en reconversion professionnelle ;
- Les personnes à la recherche d'un emploi ;
- Les professionnels et apprenants du secteur sanitaire et social.

### Porteur(s) de l'action

La Région.

### Partenaire(s) de l'action

- L'ARS ;
- Le Rectorat ;
- La DRAAF ;
- L'URADEL ;
- Pôle Emploi ;
- Transition Pro ;
- Missions locales ;
- Le Gérontopôle ;
- Les instituts de formations sanitaires et sociales ;
- Les établissements/fédérations employeurs du secteur ;
- Les employeurs publics ;
- Les URPS ;
- Les Départements.

### Conditions de réussite de l'action

- Identifier les évènements/actions permettant la communication par les pairs ;
- Fédérer, impliquer et coordonner les professionnels, les instituts de formations et les apprenants du secteur autour de ces évènements ;
- Renforcer les liens entre les instituts de formations, les établissements scolaires (collèges, lycées), les structures employeurs et les acteurs de l'emploi sur un territoire, pour accroître le maillage territorial des lieux d'échanges entre pairs ;
- Identifier et réduire les obstacles s'opposant à la participation des pairs (temps, transports, obligations de ne pas manquer des enseignements ou heures de travail).

### Indicateurs d'évaluation

#### Indicateurs quantitatifs :

- Nombre d'actions et d'évènements de communication par les pairs et son évolution ;
- Nombre d'actions menées auprès des collégiens et des lycéens ;
- Nombre d'actions menées auprès des personnes à la recherche d'un emploi et des personnes en reconversion professionnelle ;
- Nombre de candidats en formation sanitaire et sociale.

### Calendrier de l'action

- 2023-2024 : réalisation d'une cartographie/recensement de l'ensemble des dispositifs/évènements régionaux dédiés à l'orientation faisant intervenir des professionnels et apprenants du secteur (communication avec les IFSS, organismes et structures de l'orientation) ;
- 2023/2028 : suivi de l'évolution du nombre d'interventions et d'évènements mis en place

- Objectif 2 : Innover au service de l'attractivité des formations et métiers du secteur sanitaire et social

### Mesure 3 : Renforcer le recours aux technologies et outils innovants dans les actions d'orientation

### Contexte et présentation de l'action

Aujourd'hui, des nouvelles technologies innovantes sont utilisées pour faire découvrir les métiers du secteur sanitaire et social telles que des outils de simulation et d'immersion. Obtenant à priori de très bons résultats, leur utilisation est vouée à s'accroître dans l'avenir pour faire découvrir et attirer davantage les publics vers ces formations et ces métiers.

Pour répondre à cet enjeu, la Région des Pays de la Loire met en place un Big Bang de l'emploi dans chaque département en 2023 afin de présenter de manière attractive et innovante les formations et les métiers de différents secteurs, dont celui du sanitaire et social.

La Région peut également s'appuyer sur des ressources et dispositifs préexistants de grande qualité, à l'instar de l'Orientibus et des casques de réalité virtuelle immersive développés par les missions locales.

### Objectifs de l'action

- Renforcer les équipements et leur usage (casques de réalité virtuelle, outils connectés, etc.) ;

- Renforcer la présence du secteur sanitaire et social dans les outils innovants de présentation des formations et des métiers : catalogue des vidéos 360° des Orientibus, outil immersif des missions locales, etc. ;
- Appuyer le projet *Immersive Job discovery* porté par le réseau des missions locales, pour diffuser le scénario de réalité virtuelle portant sur le métier d'agent polyvalent des services hospitaliers, voire développer d'autres projets de découverte des métiers par le *hand tracking* sur le secteur sanitaire et social ;
- Accroître l'utilisation de ces outils de présentation des métiers du secteur sanitaire et social au cours des événements sur l'orientation, et notamment lors des Big Bang de l'emploi ;
- Inciter au déploiement et à l'utilisation des outils de simulation et de réalité immersive pour présenter les métiers du secteur sanitaire et social, et notamment lors des Big Bang de l'emploi.

#### Territorialité de l'action

Cette action porte sur l'ensemble du territoire ligérien.

#### Public cible

Les jeunes (collégiens, lycéens, étudiants et apprenants en réorientation), les personnes à la recherche d'un emploi et les personnes en reconversion professionnelle.

#### Porteur(s) de l'action

La Région.

#### Partenaire(s) de l'action

- Les instituts de formation sanitaire et sociale ;
- L'ARS ;
- Les fédérations employeurs ;
- Les employeurs publics ;
- Le Gérontopôle ;
- Pôle Emploi ;
- Les missions locales ;
- Transition Pro.

#### Conditions de réussite de l'action

- Former les formateurs et professionnels de l'orientation à l'usage des outils innovants (réalité virtuelle) ;
- Développer des liens entre les acteurs proposant ces nouvelles technologies, IFSS, Région, et employeurs ;
- Utiliser ces outils dans le cadre d'une stratégie plus globale d'orientation, de dialogue et d'échanges avec les candidats à la formation, afin de préciser davantage leur projet professionnel ;
- S'assurer de la participation active des employeurs et des instituts de formation au Big Bang de l'emploi ainsi qu'aux autres événements dédiés à l'orientation.

#### Indicateurs d'évaluation

##### Indicateurs quantitatifs :

- Nombre de casques de réalité virtuelle utilisés pour les actions d'orientation mises en place sur le territoire ligérien, et son évolution ;
- Nombre d'événements (salons, portes ouvertes, Big Bang de l'emploi, etc.) mobilisant ces outils à l'échelle de la région ;
- Nombre de métiers du secteur SS présentés grâce à ces dispositifs dans l'Orientibus.

#### Calendrier de l'action

Sur toute la durée du SRFSS.

## Ambition 2 : Adapter l'offre de formation pour répondre aux besoins croissants de la population ligérienne

- Objectif 3 : Renforcer l'agilité et la souplesse de l'offre de formation sanitaire et sociale en lien avec l'évolution des besoins de la population ligérienne

### Mesure 4 : Observer l'évolution des besoins du secteur et partager les diagnostics

<b>Contexte et présentation de l'action</b>
<p>Des observations des secteurs de la « santé », de « la cohésion sociale » et « des entreprises de proximité » sont réalisées dans le cadre des contrats d'objectifs sectoriels (COS)EFO conclus entre la Région , les fédérations professionnelles de branche et leurs OPCO. Ces contrats permettent d'aboutir à des portraits sectoriels et à des analyses partagées des besoins.</p> <p>De plus, le CARIFOREF des Pays de la Loire compte plusieurs grands axes d'intervention parmi lesquels l'observation du champ de l'emploi et de la formation, orientée vers l'aide à la décision. Pour cela, il s'appuie sur l'ensemble des données disponibles, des outils de diagnostic, de prospective et d'évaluation.</p>
<b>Objectifs de l'action</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Diffuser largement les portraits sectoriels des COS « santé », « cohésion sociale » et « entreprises de proximité » auprès de tous les acteurs de la formation sanitaire et sociale, des acteurs de l'orientation, des employeurs ligériens et des apprenants ;</li><li>- Renforcer plus particulièrement le partage et la compilation d'éléments de diagnostic relatifs au secteur social, dans le cadre du COS « cohésion sociale » et « entreprise de proximité » ;</li><li>- Faciliter l'accès à des données consolidées, par branche, métier et territoire (à l'échelle départementale ou des bassins de vie/d'emploi) recensant les besoins et les ressources du secteur sanitaire et social ;</li><li>- Identifier clairement les territoires et les métiers recensant les besoins de recrutement les plus importants afin d'accentuer les actions d'orientation vers ces derniers.</li></ul>
<b>Territorialité de l'action</b>
Action à porter sur l'ensemble du territoire ligérien, et plus spécialement sur les bassins d'emploi.
<b>Public cible</b>
Les IFSS, notamment ceux appartenant au réseau de l'UNAFORIS s'agissant du travail social.
<b>Porteur(s) de l'action</b>
La Région.
<b>Partenaire(s) de l'action</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- L'ARS ;</li><li>- Les IFSS ;</li><li>- Les employeurs et leurs réseaux de représentants ;</li><li>- Les collectivités (Départements, EPCI, communes) ;</li><li>- La Région ;</li><li>- Pôle Emploi ;</li><li>- Les OPCO (Unifformation, Santé, EP) ;</li><li>- Le CARIFOREF ;</li></ul>



- L'Observatoire régional de la santé (ORS) ;
- L'ANFH.

#### Conditions de réussite de l'action

- S'assurer de l'implication de tous les acteurs régionaux disposant de données de diagnostic sur le secteur sanitaire et social ;
- Collecter régulièrement des données actualisées sur le secteur sanitaire et social auprès des divers acteurs ligériens, et portant sur l'ensemble des territoires régionaux ;
- Communiquer sur la mise à jour des diagnostics partagés sur le secteur auprès des employeurs et acteurs de la FSS.

#### Indicateurs d'évaluation

##### Indicateurs quantitatifs :

- Nombre de communications assurées par la Région auprès des instituts de formations pour rendre visibles les portraits sectoriels ;
- Publication de ces portraits sur les sites internet des IFSS et des représentants des réseaux des IFSS.

#### Calendrier de l'action

- Action itérative sur toute la durée du SRFSS 2023/2028.

### Mesure 5 : Accroître l'agilité et l'adaptation de l'appareil de formation

#### Contexte et présentation de l'action

Sous l'empire du précédent Schéma régional des formations sanitaires et sociales (SRFSS), la Région a fait preuve d'agilité face à la crise sanitaire en adoptant des mesures fortes pour répondre aux besoins exponentiels en professionnels sanitaires et sociaux (*cf. Les éléments de bilan du SRFSS 2018/2022*).

A ce titre, et pour répondre aux besoins forts de professionnels notamment dans le secteur paramédical, des déploiements de places supplémentaires dans les formations en soins infirmiers et aides-soignants ont été engagés et sont en cours dans le cadre d'une contractualisation passée avec l'Etat, initiée en lien avec le Ségur de la Santé. Par ailleurs, la Région se tient prête à poursuivre le travail avec l'Etat pour faire évoluer la carte des formations sanitaires et sociales selon les directives nationales d'ici à 2028.

De même, la Région souhaite assurer l'agilité de son appareil de formations en restant à l'écoute des besoins relayés par les acteurs tout au long du SRFSS, et en poursuivant les simplifications de la procédure d'agrément.

Par ailleurs, et en lien avec les objectifs précédents visant à développer une bonne orientation des apprenants, il convient de cartographier l'offre de formation sur la région et de la rendre visible auprès de l'ensemble des acteurs (en lien avec la mesure n°4).

#### Objectifs de l'action

- Dématérialiser les procédures d'agrément via l'outil SolSTISS, développé pour l'ensemble des Régions ;
- Adapter l'offre de formations sanitaires et sociales et sa cartographie aux besoins recensés au sein de la population et des structures employeuses ;

- Poursuivre le déploiement complémentaire des places de formation en soins infirmiers et aides-soignants, et mesurer le taux d'occupation des places déployées (avec une attention particulière sur les différentes voies de formation : voie scolaire et alternance) ;
- Ajuster si nécessaire l'offre de formations sanitaires et sociales en mettant en place des mesures spécifiques telles que l'alternance.
- Etudier la possibilité d'augmenter les places de formation sur d'autres filières qu'infirmier et aide-soignant selon l'évolution des besoins des territoires, en s'appuyant sur l'alternance et la formation continue.

#### **Territorialité de l'action**

Action portant sur l'ensemble du territoire ligérien, avec une attention particulière sur les territoires sous-dotés.

#### **Publics cibles**

- Les instituts de FSS ;
- Les employeurs du secteur sanitaire et social.

#### **Porteur(s) de l'action**

- La Région ;
- L'ARS.

#### **Partenaire(s) de l'action**

- La DREETS ;
- Le Ministère des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées ;
- Le Ministère de la santé et de la prévention ;
- Le prestataire de SolSTISS.

#### **Conditions de réussite de l'action**

- S'appuyer sur les besoins recensés via les outils de diagnostic du CARIFOREF, sur les portraits sectoriels, et sur les besoins recensés par les employeurs (projets de recrutement, taux de tension, données prospectives sur les besoins en professionnels par domaine d'activité, etc.) ;
- Diversifier et augmenter l'offre de stage en corrélation avec les augmentations capacitaires ;
- Augmenter le nombre de candidats souhaitant entrer en formation sanitaire et sociale ;
- Accompagner la mise en place de « SolSTISS Agrément » pour les instituts de formations sanitaires et sociales.

#### **Indicateurs d'évaluation**

##### Indicateurs quantitatifs :

- Evolution du délai de traitement des demandes d'agrément/autorisation ;
- Date de mise en place du module « Agrément » dans l'outil SolSTISS ;
- Nombre de procédures d'agrément gérées dans l'outil « SolSTISS Agrément » ;
- Evolution de la cartographie de l'offre de formation ;
- Nombre de places supplémentaires autorisées par la Région ;
- Evolution du nombre de candidats à l'entrée en formation ;
- Evolution du nombre d'entrées en formation.

#### **Calendrier de l'action**

Action itérative sur toute la période du SRFSS 2023/2028.

- Objectif 4 : Poursuivre le déploiement de réponses variées et innovantes au service de la qualité des formations sanitaires et sociales

#### Mesure 6 : Poursuivre le développement de l’alternance dans les formations sanitaires et sociales

Contexte et présentation de l’action
L’alternance, et notamment l’apprentissage, constitue une voie particulièrement intéressante pour faire évoluer l’offre de formations sanitaires et sociales, d’un point de vue quantitatif et qualitatif. De fait, l’apprentissage permet de sécuriser les parcours de formation en proposant des durées plus longues, en assurant une rémunération et en favorisant l’insertion professionnelle. Il constitue aussi une solution concrète pour augmenter l’offre de formation et répondre aux besoins des employeurs. La Région souhaite ainsi poursuivre le développement de l’alternance dans les formations sanitaires et sociales.
Objectifs de l’action
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Répondre aux besoins aigus en professionnels du secteur sanitaire et social, recensés sur certains territoires en diversifiant les voies d’accès (exemple : les professionnels de la petite enfance sur le département de la Loire-Atlantique) ;</li> <li>- Développer l’apprentissage et les contrats de professionnalisation dans les formations sanitaires et sociales ;</li> <li>- Promouvoir et accroître le nombre de dispositifs Pro-A dans les formations sanitaires et sociales ;</li> <li>- Expérimenter des parcours de formation par alternance.</li> </ul>
Territorialité de l’action
Action à développer sur l’ensemble de la région, mais ciblant prioritairement les territoires recensant d’importants besoins de recrutement.
Public cible
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les employeurs ligériens du secteur sanitaire et social ;</li> <li>- Les apprenants des formations sanitaires et sociales.</li> </ul>
Porteur(s) de l’action
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La Région ;</li> <li>- L’ARS ;</li> <li>- Les IFSS.</li> </ul>
Partenaire(s) de l’action
<ul style="list-style-type: none"> <li>- OPCO ;</li> <li>- ANFH ;</li> <li>- CNFPT ;</li> <li>- Pôle Emploi ;</li> <li>- Les Départements ;</li> <li>- Les réseaux d’employeurs ;</li> <li>- La DREETS ;</li> <li>- Transition Pro.</li> </ul>
Conditions de réussite de l’action
<ul style="list-style-type: none"> <li>- S’assurer de la bonne coordination des employeurs et des acteurs de la formation sanitaire et sociale présents sur un même bassin d’emploi (sourcing, offre d’alternance et visibilité de l’offre) ;</li> <li>- Veiller à ce que les structures employeuses offrent du temps et des moyens aux maîtres d’apprentissage pour encadrer et former les alternants ;</li> </ul>

- S'assurer de la complémentarité de l'apprentissage et de la formation initiale ;
- Adapter le calendrier d'alternance aux besoins des établissements employeurs et de la formation ;
- Respecter le cadre réglementaire de l'apprentissage et des contrats de professionnalisation (droits des apprenants, place dans la structure, etc.) ;
- Encourager le partage d'expériences positives entre employeurs sur l'accueil d'alternants (apprentis, contrats de professionnalisation et Pro A) ;
- S'appuyer sur les résultats des expérimentations des parcours de formation par alternance ;
- Mettre en place une charte régionale de l'alternance ;
- Communiquer sur les aides existantes auprès des apprentis.

### Indicateurs d'évaluation

#### Indicateurs quantitatifs :

- Nombre et localisation des places de formations sanitaires et sociales par apprentissage créées en Pays de la Loire ;
- Evolution du nombre d'alternants (apprentis, contrats de professionnalisation, publics bénéficiaires du dispositif Pro-A) au sein des formations sanitaires et sociales ;
- Evolution du nombre de contrats d'alternance ;
- Taux d'emploi des personnes en alternance 6 mois après leur sortie de formation ;
- Nombre de formations nouvellement ouvertes à l'apprentissage.

### Calendrier de l'action

Tout au long de la durée du SRFSS.

[Mesure 7 : Encourager le déploiement des innovations pédagogiques et des expérimentations, l'hybridation des formations et la professionnalisation des acteurs, en accord avec l'évolution des pratiques du secteur](#)

### Contexte et présentation de l'action

Afin de permettre aux structures de s'adapter à la diversité des apprenants, mais également de trouver le bon équilibre entre activités synchrones et asynchrones, présentielles et distancielles, la Région Pays de la Loire dans le cadre de sa politique de modernisation de la formation apporte son soutien au déploiement des dispositifs pédagogiques innovants dans les formations sanitaires et sociales ligériennes.

Elle se positionne en faveur de l'accélération de l'hybridation, de l'individualisation des parcours de formation et de la professionnalisation des acteurs de la formation.

Aussi, la Région souhaite valoriser le développement des innovations pédagogiques, l'hybridation des formations et la montée en compétences des équipes au sein des instituts de formation sanitaire et sociale afin d'accroître la qualité des formations dispensées sur les territoires ligériens.

### Objectifs de l'action

- Former les formateurs à l'usage du numérique : l'enjeu est à la fois pédagogique (utiliser des contenus innovants, tirer parti d'un usage encadré de la classe hybride) et professionnel (accoutumer les futurs professionnels à l'usage d'outils qui vont être de plus en plus mobilisés) ;
- Favoriser la mise en place d'outils pédagogiques innovants améliorant la qualité de formation : *serious games*, classe inversée, travail « en mode projet », etc. ;
- Continuer à développer et à capitaliser sur les expérimentations ;

- Faire monter en qualité les formations sanitaires et sociales, permettant aux futurs professionnels de répondre aux besoins de demain ;
- Former les futurs professionnels aux pratiques et outils professionnels émergents, voués à se normaliser dans l'exercice professionnel ;
- Profiter des dispositifs innovants pour dynamiser et pour sécuriser davantage les parcours de formation.

#### **Territorialité de l'action**

Action portée sur l'ensemble du territoire ligérien.

#### **Public cible**

- Les IFSS ;
- Les formateurs ;
- Les équipes pédagogiques.

#### **Porteur(s) de l'action**

La Région.

#### **Partenaire(s) de l'action**

- L'Etat via le PACTE ;
- L'ARS ;
- Des experts et consultants en hybridation, professionnalisation des acteurs et nouvelles pédagogies.

#### **Conditions de réussite de l'action**

- S'assurer que tous les IFSS s'inscrivent dans une dynamique d'amélioration continue de leurs pratiques de formation ;
- Suivre les expérimentations mises en place et les inscrire dans une démarche évaluative et critique.

#### **Indicateurs d'évaluation**

##### Indicateurs quantitatifs :

- Nombre de nouvelles expérimentations/innovations pédagogiques mises en place dans le cadre du SRFSS 2023/2028 ;
- Nombre d'actions de formation des formateurs aux usages des nouvelles technologies et innovations dans le cadre de l'AMO pilotée par la Région

##### Indicateurs qualitatifs :

Résultats des expérimentations et leur impact sur la qualité de la formation (points de vue des apprenants, des professionnels et des formateurs).

#### **Calendrier de l'action**

Action transversale au SRFSS 2023/2028.

## Ambition 3 : Favoriser la réussite des apprenants en formation sanitaire et sociale

- Objectif 5 : Garantir des conditions d'accueil et de vie satisfaisantes aux apprenants durant leur parcours de formation

### Mesure 8 : Accroître l'accessibilité des formations sanitaires et sociales pour les personnes en situation de handicap

#### Contexte et présentation de l'action

La Région encourage les instituts de formations sanitaires et sociales à s'inscrire dans une démarche continue de progrès de leur accessibilité (accessibilité des bâtiments de formation, construction de nouvelles structures de formation respectant les normes en vigueur, etc.).

En outre, la sécurisation des parcours de formation par anticipation et la mise en place de mesures de compensation constituent les conditions principales de réussite des apprenants en situation de handicap. C'est pourquoi les instituts de formations sont incités à mettre en œuvre les moyens de compensation nécessaires dès les phases de sélection des candidats.

Par ailleurs, la Région encourage également le recours aux intervenants-pairs et/ou patients-experts en situation de handicap au sein des FSS afin de sensibiliser les apprenants à ces enjeux.

#### Objectifs de l'action

- Promouvoir les formations et les métiers du secteur sanitaire et social auprès des publics en situation de handicap (jeunes en poursuite de scolarité, personnes à la recherche d'un emploi, personnes en reconversion) ;
- Augmenter le nombre d'apprenants en situation de handicap au sein des formations sanitaires et sociales ;
- Sécuriser les parcours des apprenants en situation de handicap en permettant l'adaptation des parcours de formation et des épreuves de certification ;
- Faire converger les différentes parties prenantes (AGEFIPH, OETH, FIPHFP, Relai Handicap des Universités, etc.) vers un système plus homogène de prise en charge des mesures de compensation ;
- Sensibiliser les publics en formation aux enjeux du handicap ;
- Approfondir les volets « handicap » des formations en généralisant l'organisation d'interventions de patients-experts et d'intervenants-pairs au sein des formations ;
- Encourager les initiatives en faveur de la réussite des apprenants en situation de handicap (exemple : favoriser les échanges entre apprenants en situation de handicap de niveaux de formations différents pour permettre le partage d'expérience et l'émergence de solutions) ;
- Adapter les terrains de stage à l'accueil des apprenants en situation de handicap ;
- Tendre vers une présence généralisée des référents handicap dans tous les IFSS.

#### Territorialité de l'action

Cette action porte sur l'ensemble du territoire ligérien.

<b>Public cible</b>
Les apprenants en FSS ou candidats en situation de handicap.
<b>Porteur(s) de l'action</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La Région ;</li> <li>- L'AGEFIPH.</li> </ul>
<b>Partenaire(s) de l'action</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'ARS ;</li> <li>- Les Départements ;</li> <li>- La DREETS ;</li> <li>- Les IFSS ;</li> <li>- Le FIPHFP ;</li> <li>- L'OETH.</li> </ul>
<b>Conditions de réussite de l'action</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager et accompagner la démarche d'accueil des apprenants en situation de handicap dans les IFSS.</li> <li>- Veiller à la présence de référents handicap dans tous les IFSS ligériens ;</li> <li>- Mettre en place des mesures de compensation dès les phases d'admission ;</li> <li>- Informer et communiquer sur les mesures de mise en accessibilité des FSS auprès du public pour renforcer leur attractivité auprès des personnes en situation de handicap ;</li> <li>- Identifier précisément les difficultés auxquelles sont confrontées les publics concernés ;</li> <li>- Mobiliser les aides et les mesures de compensation existantes pour adapter les parcours de formation ;</li> <li>- Aménager les épreuves d'évaluation et de certification ;</li> <li>- Promouvoir les parcours de formation réussis.</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>
<p><u>Indicateurs quantitatifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'établissements de formations signataires de la Charte d'accueil des apprenants en situation de handicap ;</li> <li>- Nombre d'établissements de formations avec un référent handicap et son évolution ;</li> <li>- Nombre d'apprenants en situation de handicap au sein des FSS et son évolution ;</li> <li>- Nombre d'aménagements de parcours ;</li> <li>- Taux de diplômés parmi les apprenants en situation de handicap ;</li> <li>- Nombre d'intervenants-pairs et/ou de patients-experts en situation de handicap intervenant dans les FSS ligériennes.</li> </ul>
<b>Calendrier de l'action</b>
Action suivie sur l'ensemble de la temporalité du SRFSS.



## Mesure 9 : Poursuivre les efforts pour prévenir et lutter contre la précarité des apprenants en formation sanitaire et sociale

### Contexte et présentation de l'action

A l'échelle des Pays de la Loire, un certain nombre d'aides et dispositifs existent pour limiter et lutter contre le phénomène de précarité des apprenants en FSS. Il s'agit de les valoriser afin d'éviter les phénomènes de non-recours.

Aussi, la Région confirme son souhait de poursuivre son soutien en faveur des conditions de vie des apprenants.

Enfin, elle souhaite participer à améliorer les conditions de vie et d'études des apprenants, en renforçant notamment l'accès à des services de restauration.

### Objectifs de l'action

- Accroître la connaissance des apprenants sur l'ensemble des typologies d'aides régionales et territoriales (financières et en nature) pouvant être mobilisées ;
- Assurer à un maximum d'apprenants en FSS une sécurisation financière de leur parcours de formation ;
- Permettre un accès unifié aux services universitaires pour tous les apprenants en FSS s'acquittant de la CVEC ;
- Promouvoir les différentes typologies d'aides existantes ainsi que leurs modalités d'accès ;
- Faire connaître et valoriser le site du CARIFOREF des Pays de la Loire, recensant plus de 300 aides ainsi que son numéro vert auprès d'un grand nombre d'apprenants des FSS ;
- Améliorer le niveau d'information des ayant droits grâce à :
  - o La délivrance d'informations actualisées par les IFSS ;
  - o Une information auprès des instances représentatives des apprenants en FSS (exemple : syndicats nationaux, délégués de promotion, etc.) ;
  - o Un perfectionnement de l'information sur des éléments de précision (exemple : la possibilité de cumul des aides du CROUS et des aides régionales) ;
- Mettre en œuvre des actions de renseignement, d'orientation et d'accompagnement par les centres communaux d'action sociale (CCAS), les services du CROUS, les missions locales, Pôle Emploi, etc. ;
- Solliciter les différents acteurs en lien avec leurs compétences (communautés d'agglomérations, communes, CROUS, etc.) pour trouver des solutions de restauration variées sur les sites qui en sont dépourvus.

### Territorialité de l'action

Cette action porte sur l'ensemble du territoire ligérien.

### Public cible

Les apprenants des FSS.

### Porteur(s) de l'action

- La Région ;
- Le CARIFOREF des Pays de la Loire ;
- Le CROUS Nantes Pays de la Loire ;
- Communautés d'agglomération, communes, etc.

### Partenaire(s) de l'action

- L'ARS ;
- Les Universités ;
- Les IFSS ;

- Les instances représentatives des apprenants en FSS (syndicats nationaux, délégués de promotion, etc.) ;
- Les associations locales ;
- Les Foyers jeunes travailleurs (FJT).

#### Conditions de réussite de l'action

- Etablir des cartographies territorialisées de l'ensemble des aides mobilisables par les apprenants ;
- Favoriser la mise en coordination et le partage d'informations entre l'ensemble des acteurs de l'action et de l'aide sociale ;
- Favoriser les actions « allant vers » les apprenants, pour toucher les personnes les plus en difficulté ;
- Identifier les facteurs de non-recours chez les apprenants en FSS ;
- Mettre en place des concertations entre tous les acteurs impliqués par le sujet de la restauration.

#### Indicateurs d'évaluation

##### Indicateurs quantitatifs :

- Nombre d'apprenants sous le seuil de pauvreté ;
- Nombre de bénéficiaires des aides aux conditions de vie régionales ;
- Accessibilité des apprenants en FSS aux services universitaires, par institut ;
- Solutions de restauration mises en place dans les pôles de formation jusque-là dépourvus ou insuffisamment équipés.

#### Calendrier de l'action

Action suivie sur l'ensemble de la temporalité du SRFSS.

- Objectif 6 : Renforcer l'accompagnement et le suivi régulier des apprenants sur l'ensemble de leur parcours de formation

#### Mesure 10 : Consolider les actions d'accompagnement en amont de la formation

#### Contexte et présentation de l'action

Les publics en formation sanitaire et sociale se caractérisent notamment par la diversité des profils (âge, parcours de formation, statut, etc.). Cette diversité est accentuée par l'évolution des modes de sélection, notamment avec l'introduction de la plateforme Parcoursup pour certaines formations postbac, qui amène de nouveaux profils en formation.

Il en résulte un besoin important d'accompagnement des publics pendant la formation, mais aussi en amont de la formation. La phase préalable à l'entrée en institut est en effet cruciale, elle doit permettre de bien appréhender la formation qui va être dispensée, et lever les freins à la formation autant que possible (mobilité, garde d'enfant, situation financière, etc.), évitant ainsi d'éventuelles interruptions dans le parcours.

<b>Objectifs de l'action</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la connaissance sur les formations et métiers du secteur sanitaire et social auprès des futurs apprenants grâce à la transmission d'informations concrètes et conformes au quotidien des professionnels et à la réalité du terrain ;</li> <li>- Prévenir et réduire les interruptions et les arrêts de formation, en renforçant la validation des parcours professionnels en amont ;</li> <li>- Poursuivre et promouvoir les actions préparatoires en amont de l'entrée en formation ;</li> <li>- Mieux intégrer les formations sanitaires et sociales aux dispositifs régionaux PREPA.</li> </ul>
<b>Territorialité de l'action</b>
Cette action porte sur l'ensemble du territoire ligérien.
<b>Public cible</b>
L'ensemble des candidats à l'entrée FSS ou des personnes potentiellement intéressées par ces métiers.
<b>Porteur(s) de l'action</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La Région ;</li> <li>- Les IFSS.</li> </ul>
<b>Partenaire(s) de l'action</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'ARS ;</li> <li>- Le Gérontopôle ;</li> <li>- Les missions locales ;</li> <li>- Pôle emploi ;</li> <li>- Cap Emploi ;</li> <li>- Les organismes titulaires des marchés PREPA de la Région.</li> </ul>
<b>Conditions de réussite de l'action</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Repérer et aller vers les publics qui souhaitent s'orienter vers ces formations, avec une attention particulière sur les publics dont le risque d'interruptions ou d'arrêts est important ;</li> <li>- Réaliser une étude sur les facteurs limitant ou facilitant les parcours, permettant d'objectiver les mesures correctrices à mettre en place ;</li> <li>- Etablir un bon partenariat entre les IFSS et les acteurs du service public de l'emploi.</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>
<p><u>Indicateurs quantitatifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'arrêts et d'interruptions de formation durant la première année, voire les premiers mois de formation ;</li> <li>- Nombre de bénéficiaires des dispositifs PREPA inscrits dans les formations sanitaires et sociales ;</li> <li>- Nombre d'actions préparatoires à l'entrée en formation aide-soignant mises en place sur la région : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Nombre de participants à ces actions ;</li> <li>o Nombre d'entrée en formation aide-soignant (par la voie scolaire et l'alternance).</li> </ul> </li> </ul>
<b>Calendrier de l'action</b>
Action sur toute la durée du SRFSS 2023/2028.

## Mesure 11 : Renforcer l'accueil, le suivi et l'accompagnement des apprenants, notamment durant leurs périodes de stage

<b>Contexte et présentation de l'action</b>
<p>Les périodes de stage sont fondamentales pour les apprenants en FSS sur plusieurs points :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Elles déterminent souvent la suite ou les arrêts de formation, selon la manière dont les apprenants sont accueillis et accompagnés ;</li><li>- Elles permettent l'acquisition de connaissances et compétences pratiques et cliniques ;</li><li>- Elles peuvent très fortement encourager les apprenants à exercer au terme de leur formation au sein des établissements d'accueil, si le stage s'est bien déroulé.</li></ul> <p>Pour ces raisons, il convient de renforcer les modalités d'accompagnement des apprenants en stage.</p>
<b>Objectifs de l'action</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Renforcer les modalités d'accueil, de suivi et d'encadrement des apprenants en stage ;</li><li>- Diversifier les terrains de stage, en encourageant les mutualisations de terrains de stage entre instituts, etc. ;</li><li>- Prévenir les situations au cours desquelles les stagiaires seraient des faisant-fonctions ;</li><li>- Faire monter en charge la formation et la valorisation du tutorat auprès des professionnels en poste et entre apprenants (tutorat entre pairs) ;</li><li>- Expérimenter une gestion territorialisée de l'offre de stages ;</li><li>- Faciliter la rencontre entre les apprenants et les lieux de stage grâce notamment à la plateforme régionale <i>nosemplois.fr</i>.</li></ul>
<b>Territorialité de l'action</b>
<p>Action pertinente sur l'ensemble du territoire ligérien en portant une attention sur les territoires où les lieux de stage sont saturés.</p>
<b>Public cible</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Les formateurs / tuteurs de stage ;</li><li>- Les apprenants en formation sanitaire et sociale.</li></ul>
<b>Porteur(s) de l'action</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- La Région ;</li><li>- L'ARS ;</li><li>- Les IFSS.</li></ul>
<b>Partenaire(s) de l'action</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Les fédérations d'employeurs du secteur sanitaire et social ;</li><li>- Les employeurs publics ;</li><li>- Les collectivités accueillant des stagiaires (Départements, EPCI, communes).</li></ul>
<b>Conditions de réussite de l'action</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- S'assurer de l'engagement et de l'investissement des employeurs et des professionnels dans les actions de tutorat ;</li><li>- Garantir les meilleures conditions d'accueil, d'encadrement et de réussite possibles pour les apprenants en formation sanitaire et sociale ;</li><li>- Mobiliser les apprenants de deuxième, troisième, quatrième et cinquième année à accompagner les nouveaux entrants en formation.</li></ul>

## Indicateurs d'évaluation

### Indicateurs quantitatifs :

- Nombre d'abandons constatés suivant un stage ;
- Nombre d'actions de formation de tuteurs / formateurs ;
- Nombre d'étudiants/élèves tuteurs formés et accompagnés ;
- Nombre de nouvelles places de stages ouvertes ;
- Evolution de la typologie des terrains de stage.

### Indicateurs qualitatifs :

- Retours des instituts et/ou apprenants sur la qualité de l'accueil et de l'encadrement au sein des lieux de stage.

## Calendrier de l'action

Action suivie sur l'ensemble de la temporalité du SRFSS.

## Ambition 4 : Penser l'installation durable des futurs professionnels au sein des territoires ligériens

- Objectif 7 : Fidéliser les futurs professionnels du secteur sanitaire et social sur les territoires

Mesure 12 : Encourager les échanges entre les instituts de formations sanitaires et sociales et les employeurs du secteur, en lien avec les collectivités locales soucieuses de l'attractivité de leur territoire, pour favoriser l'installation des futurs professionnels

## Contexte et présentation de l'action

Les instituts de formations sanitaires et sociales sont de véritables relais des futurs professionnels auprès des employeurs du territoire, en raison de leur connaissance des critères de satisfaction et d'épanouissement des apprenants ainsi que de leurs objectifs de carrière. Aussi, ils participent aux retours d'expérience des stagiaires.

De même, les IFSS bénéficient d'un bon ancrage au sein du bassin d'emploi local, constituant un facteur positif et parfois décisif pour l'installation professionnelle de leurs formés. Il s'agit ainsi de maintenir et renforcer les liens entre instituts et employeurs afin de favoriser une mise en emploi positive et durable des apprenants à l'issue de leur formation.

Pour fidéliser les futurs professionnels et prévenir leur usure, il convient enfin de construire des parcours évolutifs et dynamiques prenant appui sur la diversité des activités (formation tout au long de la vie, activités de tutorat, exercice pluriprofessionnel, etc.), des lieux d'exercice et des perspectives de progression possibles à moyen et long terme dans le secteur sanitaire et social (promotions, évolutions).

### Objectifs de l'action

- Encourager l'installation professionnelle des diplômés sortants des IFSS ligériens en Pays de la Loire ;
- Renforcer la durée de vie professionnelle des professionnels du secteur sanitaire et social ;
- Resserrer les liens entre les instituts de formations sanitaires et sociales et les employeurs du territoire ligérien pour favoriser l'installation des futurs professionnels, notamment en rendant plus visibles les perspectives d'évolution professionnelles possibles.

### Territorialité de l'action

Action pertinente sur l'ensemble de la région, avec toutefois une attention sur les territoires enregistrant des taux de fuite importants.

### Public cible

Les futurs professionnels du secteur.

### Porteur(s) de l'action

- La Région ;
- Les IFSS ;
- Les employeurs.

### Partenaire(s) de l'action

- L'ARS ;
- Les collectivités (Départements, EPCI et communes).

### Conditions de réussite de l'action

- S'assurer du bon ancrage local des instituts de formations sanitaires et sociales sur les territoires ;
- Veiller à maintenir un discours positif et réaliste sur les perspectives de carrières possibles.

### Indicateurs d'évaluation

#### Indicateurs quantitatifs :

- Evolution de la durabilité dans l'emploi des travailleurs du secteur sanitaire et social au sein de la région et des cinq départements ligériens ;
- Evolution du taux de fuite des apprenants en formation sanitaire et sociale ;
- Nombre de sortants de formation qui s'installent en Pays de la Loire.

### Calendrier de l'action

Action transversale au SRFSS 2023/2028.

### Mesure 13 : Simplifier et fluidifier l'accès à la formation tout au long de la vie (FTLV) et les reconversions professionnelles

<b>Contexte et présentation de l'action</b>
<p>Au sein d'un secteur sanitaire et social soumis à de fortes tensions, la Région soutient les parcours de reconversion et la montée en compétences tout au long de la carrière.</p> <p>La validation des acquis de l'expérience (VAE) constitue un dispositif à fort potentiel, permettant à des professionnels salariés ou diplômés d'Etat, de faire reconnaître leurs qualifications et leurs expériences. Ce dernier constitue ainsi une opportunité pour les professionnels du secteur sanitaire et social souhaitant monter en compétences et en qualifications. De même, ce dispositif permet d'augmenter les effectifs sur les métiers où de forts besoins sont recensés (exemple : auxiliaire de puériculture).</p> <p>La Région promeut également le recours aux aides mises en place par Transition Pro, offrant aux salariés la possibilité de se former et d'accéder à de nouvelles compétences.</p> <p>Ces dispositifs permettent ainsi de répondre en partie aux besoins de recrutement à l'échelle régionale et de lutter contre l'usure des professionnels du secteur sanitaire et social.</p>
<b>Objectifs de l'action</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Promouvoir le dispositif de la VAE et informer les professionnels sur ses modalités ;</li><li>- Faciliter la mise en œuvre de la VAE en s'appuyant sur sa rénovation engagée dans le cadre de l'expérimentation REVA ;</li><li>- Proposer un accompagnement aux personnes souhaitant s'engager dans un projet de VAE : encadrement, bilan, aide à la rédaction et à l'entraînement à la présentation du dossier, etc. ;</li><li>- Engager un travail collaboratif entre la Région et Transition Pro sur la sécurisation des parcours de formation des salariés en reconversion.</li></ul>
<b>Territorialité de l'action</b>
Action portée sur l'ensemble du territoire ligérien.
<b>Public cible</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Les professionnels du secteur sanitaire et social en poste (salariés, diplômés d'Etat) souhaitant évoluer ;</li><li>- Les professionnels hors secteur souhaitant se reconvertir.</li></ul>
<b>Porteur(s) de l'action</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- La Région ;</li><li>- Les OPCO ;</li><li>- Transition Pro.</li></ul>
<b>Partenaire(s) de l'action</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Les fédérations employeurs/employeurs ;</li><li>- Les instituts de formations sanitaires et sociales ;</li><li>- L'ARS.</li></ul>



### Conditions de réussite de l'action

- Communiquer sur le dispositif de la VAE auprès des professionnels qui souhaitent s'y inscrire et auprès des employeurs ;
- Veiller au financement global des parcours de reconversion professionnelle, avec une attention particulière portée sur les formations longues ;
- Prendre en compte les difficultés et parcours spécifiques des publics cibles.

### Indicateurs d'évaluation

#### Indicateurs quantitatifs :

- Evolution du nombre de parcours VAE mis en place dans les formations sanitaires et sociales ligériennes ;
- Evolution du nombre de parcours de reconversion professionnelle dans les formations sanitaires et sociales ;
- Evolution de la durée en emploi des travailleurs du secteur sanitaire et social au sein de la région et des cinq départements ligériens.

### Calendrier de l'action

Action transversale au SRFSS 2023/2028.

## Annexe 6 : Préconisations et tendances 2023/2028 par formation et par territoire

### ➤ Les formations sanitaires :

Niveau de diplôme	Formation	Préconisations et tendances
Niveau 3	Ambulancier	<p><u>A stabiliser en tenant compte :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De l'augmentation réalisée en 2021/2022 ;</li> <li>- De la baisse du nombre de candidats à la formation ;</li> <li>- En confortant la formation continue et l'apprentissage.</li> </ul>
	Aide-soignant	<p><u>A augmenter, en tenant compte :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Du déploiement en cours initié dans le cadre d'une compensation financière de l'Etat ;</li> <li>- Du développement en continu de l'apprentissage dans cette filière ;</li> <li>- De la baisse du nombre de candidats à la formation.</li> </ul>
Niveau 4	Auxiliaire de puériculture	<u>A augmenter</u> , en développant l'apprentissage et la formation continue.
	Ergothérapeute	<p><u>A stabiliser, en tenant compte :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De l'augmentation de l'offre de formation réalisée en 2021 ;</li> <li>- En confortant la formation continue ;</li> <li>- En expérimentant la voie de l'apprentissage.</li> </ul>
Niveau 6	Pédicure-podologue	<u>A stabiliser</u> , en tenant compte de la baisse de l'offre de formation réalisée en 2022.
	Infirmier	<p><u>A augmenter, en tenant compte :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Du déploiement en cours initié dans le cadre d'une compensation financière de l'Etat ;</li> <li>- En expérimentant la voie de l'apprentissage ;</li> <li>- En développant la formation continue.</li> </ul>
	Infirmier puériculteur	<u>A stabiliser</u>
	Manipulateur en électroradiologie médicale	<p><u>A stabiliser, en tenant compte :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De l'augmentation de l'offre de formation réalisée en 2021 ;</li> <li>- En confortant la formation continue.</li> </ul>
	Cadre de santé	<u>A stabiliser</u>
Niveau 7	Sage-femme	<u>A stabiliser</u> , en tenant compte de l'augmentation de l'offre de formation réalisée en 2022.
	Infirmier anesthésiste	<u>A stabiliser</u> , tout en observant l'évolution des besoins sur le territoire.
	Infirmier de bloc opératoire	<u>A stabiliser</u> , en tenant compte de l'augmentation de l'offre de formation réalisée en 2022.
	Masseur-kinésithérapeute	<u>A stabiliser</u> , tout en observant l'évolution des besoins sur le territoire.

➤ Les formations sociales :

Niveau de diplôme	Formation	Préconisations et tendances
<b>Niveau 3</b>	Accompagnant éducatif et social	<u>A stabiliser, en tenant compte :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De l'augmentation du nombre de places financées par la Région en 2021 dans le cadre d'une compensation financière de l'Etat ;</li> <li>- De la poursuite du développement de l'apprentissage et de la formation continue dans cette filière ;</li> <li>- De la baisse du nombre de candidats à la formation.</li> </ul>
	Assistant familial	<u>A stabiliser</u> , tout en observant l'évolution des besoins sur le territoire en lien étroit avec les Départements.
<b>Niveau 4</b>	Moniteur-éducateur	<u>A stabiliser</u>
	Technicien de l'intervention sociale et familiale	<u>A stabiliser</u> , en tenant compte des résultats de l'expérimentation mise en place par les voies de la formation continue et de l'apprentissage en Loire-Atlantique.
<b>Niveau 6</b>	Assistant de service social	<u>A augmenter</u> , en développant l'apprentissage et la formation continue.
	Responsable d'unité d'intervention sociale - CAFERUIS	<u>A stabiliser</u>
	Conseiller en économie sociale et familiale	<u>A stabiliser</u>
	Educateur de jeunes enfants	<u>A stabiliser</u> , tout en observant l'évolution des besoins sur le territoire.
	Educateur spécialisé	<u>A augmenter</u> , en développant l'apprentissage et la formation continue.
	Médiateur familial	<u>A stabiliser</u>
<b>Niveau 7</b>	Directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale - CAFDES	<u>A diminuer</u> , en tenant compte du faible nombre de candidats, ayant conduit l'un des établissements de formation à suspendre son offre de formation.
	Ingénieur social	<u>A stabiliser</u>

**Hôtel de la Région**  
1 rue de la Loire  
44 966 Nantes cedex 9  
02 28 20 50 00  
**paysdelaloire.fr**



**RÉGION**  
**PAYS**  
**DE LA LOIRE**